

DE BELSUNCE

Evêque de Marseille en 1720.

Lith: p. J.J. d'apres le dessin d'Aug.tin Aubert en 1820.

Lith de C. Motte r. des Marais.

PIÈCES HISTORIQUES

SUR

LA PESTE DE MARSEILLE

ET

D'UNE PARTIE DE LA PROVENCE,

EN 1720, 1721 et 1722,

Trouvées dans les Archives de l'Hôtel-de-Ville, dans celles de la Préfecture, au Bureau de l'Administration Sanitaire, et dans le Cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque de Marseille,

Publiées en 1820,

A l'occasion de l'Année Séculaire de la Peste;

Avec le Portrait de Mr. de BELSUNCE, et un *Fac-simile* de son écriture.

TOME I.

A MARSEILLE,
Chez les Principaux Libraires.

1820.

A MONSIEUR

LE MARQUIS DE MONTGRAND,

OFFICIER DE L'ORDRE ROYAL DE LA LÉGION-D'HONNEUR,
CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL CONSTANTINIEN
DES DEUX-SICILES,

MAIRE DE MARSEILLE,

ADMINISTRATEUR D'UN MÉRITE SUPÉRIEUR,
INFATIGABLE
DANS SON ZÈLE POUR LA GLOIRE DE SON PAYS.

HOMMAGE

DU RESPECT ET DE LA RECONNAISSANCE
DE L'ÉDITEUR.

AVIS AU RELIEUR.

Le Relieur aura soin de placer à la tête du Tome I de cet Ouvrage, en face du titre, le Portrait lithographié de M. DE BELSUNCE, qui a été envoyé à MM. les Souscripteurs avec la quatrième Livraison, seconde partie du Tome II.

A la tête du Tome II, doit être placé le *Fac Simile* de l'écriture de M. DE BELSUNCE, et des signatures des personnages marquans à l'époque de 1720, qui a été envoyé à MM. les Souscripteurs avec la première Livraison, première partie du Tome I.

Les Tables des matières doivent être placées à la fin de chaque volume, comme la pagination l'indique.

PIÈCES HISTORIQUES
SUR LA PESTE DE 1720.

N.° I.

NOTICE sur les principales Pestes qui ont ravagé le monde (1).

LA peste est apparemment une maladie presqu'aussi ancienne que le monde. Dans les tems les plus reculés, nous trouvons déjà ce fléau qui ravage la terre, qui dépeuple les villes et les campagnes. Les guerres les plus funestes ont détruit moins d'hommes dans des empires entiers, que les pestes n'en ont enlevé dans des provinces, et même dans des villes; ces deux fléaux pourraient être regardés comme les deux causes qui bornent la multiplication du genre humain. Mais si les guerres varient, la peste porte presque toujours les mêmes caractères : les anciennes pestes sont comme le tableau des nouvelles; elles présentent du moins tant de traits de ressemblance, qu'elles ne permettent pas de leur donner divers noms. Elles n'ont pas plus de variétés que les maladies les

(1) Extraite de l'Ouvrage in-4.° de Mr. *Chicoyneau*, l'un des médecins envoyés à Marseille pendant la peste de 1720, et imprimé par ordre du Roi, en 1744.

plus vulgaires, qui conservent leurs noms sous diverses formes. On verra ces rapports par le détail que je vais donner des pestes les plus anciennes et les plus remarquables.

Nous remonterons d'abord à la peste qui ravagea l'Attique quatre cent trente ans avant Jesus-Christ. Thucidide, qui en fut témoin oculaire, nous en a donné une description circonstanciée. Elle n'était point précédée de ces avant-coureurs qui annoncent ordinairement les maladies : les premières impressions étaient subites ; on était saisi tout-à-coup d'un violent mal de tête, les yeux s'enflammaient, la langue était rouge, le gosier brûlant, l'haleine infecte, la respiration laborieuse ; à ces accidens succédaient des éternuemens fréquens, un enrouement qui éteignait la voix, une toux continuelle, des maux de cœur, des vomissemens bilieux, des cours de ventre, des hoquets violents. Durant tous ces bouleversemens, la peau n'était point brûlante comme dans les fièvres ordinaires ; mais sous cette fraîcheur apparente, les parties internes étaient enflammées, les couvertures les plus légères étaient insupportables aux malades ; ils étaient forcés, par la chaleur qui les dévorait, d'être toujours nuds. L'eau froide était le seul remède qu'ils demandaient, ils ne cherchaient qu'à s'y plonger ; plusieurs se dérobaient à la vigilance de leurs gardes, et se précipitaient dans des puits ; mais tous les raffraîchissemens étaient inutiles ; rien ne pouvait éteindre la soif, il semblait que la boisson portât une nouvelle ardeur dans ces corps altérés ; brûlés d'un feu caché, ils ne trouvaient un moment de calme ni dans le jour ni dans la nuit. Des insomnies

opiniâtres, des inquiétudes mortelles agitaient les esprits déjà accablés par la souffrance du corps; le désespoir les saisissait, tous les secours leur paraissaient superflus. Dans ces idées accablantes ils s'abandonnaient à la nature ou au hazard, dont ils attendaient le remède ou la fin de leurs maux. La mort, loin de les effrayer, leur paraissait toujours trop éloignée : elle arrivait ordinairement le septième ou le neuvième jour; mais ce qui est plus surprenant, c'est que jusqu'à ce terme si long et dans des tourmens si cruels, les forces se soutenaient toujours. Les malades qui passaient ce terme dangereux, n'étaient pas en sûreté : la plupart trouvaient de nouveaux accidens dans cette prolongation de la maladie; leurs entrailles étaient déchirées par une dissenterie qui ulcérait les intestins; tout le corps fondait, pour ainsi dire, épuisé par le cours de ventre; une faiblesse mortelle suivait cet épuisement, qui enlevait presque toujours les forces et la vie. Quelques-uns étaient assez heureux pour se sauver à travers tant de calamités; mais ils ne trouvaient leur guérison que dans de nouveaux malheurs. Le mal, après les ravages qu'il avait fait dans le bas-ventre, parcourait les extrémités; il déchargeait son venin, ou plutôt la gangrène, sur les pieds, les mains, les oreilles, le nez, les yeux, parties dont les malades perdaient l'usage avec le sentiment. Après cette espèce de mutilation qui guérissait le reste du corps, l'esprit était encore malade; les convalescens ne reconnaissaient plus leurs domestiques; sans souvenir et sans idée d'eux-mêmes, ils n'etaient frappés que des objets présens. Les malheureux qui avaient perdu la vie

dans ces accidens, étaient formidables aux hommes et aux animaux. Les corbeaux et les chiens fuyaient les cadavres des pestiférés, et si quelques-uns en mangeaient, cet aliment contagieux les tuait dans un moment.

La peste qui ravagea l'Europe et l'Asie sous l'empire de Marc-Aurèle, fut accompagnée des mêmes accidens que la peste d'Athènes; elle ne produisait qu'une fièvre légère au dehors, la gangrène attaquait l'extrémité des pieds. Ces accidens sont les seuls qui nous sont connus; Galien qui les a éprouvés sur lui-même, ne nous en a pas donné de détail plus circonstancié; il rappelle seulement la peste d'Athènes, pour donner une idée de celle-ci: apparemment que ce témoin oculaire vit tant de traits de ressemblance dans ces deux maladies, qu'il présenta la première comme le tableau de la seconde. Les ravages de cette peste nous sont plus connus que son caractère; elle semblait suivre Lucius Verus de province en province. Après la guerre des Parthes, il l'emporta à Rome: toute l'Italie en fut infectée, la mortalité fut si grande, que les villes et les campagnes furent également désertes. Le venin se glissa dans les troupes; il fallut les renouveler par des levées promptes, pour soutenir la guerre contre les Marcomans. Lorsqu'on croyait cette maladie absolument éteinte, elle reparut avec les mêmes accidens sous l'empire de Commode; il mourait dans Rome deux mille personnes par jour.

La peste qui s'éleva sous l'empire de Gallus et de Volusien, fit renaître les mêmes malheurs. Nous devons à St. Cyprien la connaissance que nous avons de cette maladie. Ceux qui en étaient

attaqués tombaient dans l'abattement ; les forces s'épuisaient, les évacuations les fatiguaient sans cesse, elles étaient involontaires comme dans certaines paralysies ; un feu violent brûlait les entrailles, la bouche était enflammée, l'estomach se soulevait continuellement, les yeux étaient étincellans, les malades perdaient dans ces accidens les pieds, les mains, la vue, l'ouïe, les parties de la génération. Cette peste désola la ville de Rome trois fois dans l'espace de vingt ans, elle ravagea les villes de l'Achaïe, détruisit les armées romaines et les troupes des Goths ; enfin elle donna un nouveau lustre à la charité des chrétiens qui sacrifiaient leur vie au service des pestiférés.

Les ravages de ces deux pestes nous sont détaillés par les historiens : ils nous en marquent la violence, l'étendue et la rapidité, que nous ne connaissons point par les descriptions de ces maladies. Les tems qui les ont produites manquaient d'écrivains exacts, ou d'écrivains zélés pour la postérité ; le caractère, les variétés, les progrès de ces maux n'attiraient point l'attention ; les seuls ravages occupaient les esprits. Nous ne trouverons pas le même défaut dans les historiens qui ont décrit la peste qui ravagea Constantinople au 5.me siècle ; leur description est un second tableau de la peste d'Athènes, tableau où les mêmes objets ont quelques couleurs un peu différentes.

Cette peste désola le monde entier ; de l'empire d'Orient elle étendit ses ravages sur la Perse, sur l'Italie et sur la France ; les isles, les cavernes, les sommets des montagnes, tous les lieux habités en furent infectés ; l'âge, la

vigueur, les précautions furent de vaines ressources. Rien ne rassurait les esprits dans de si grands dangers ; tout au contraire annonçait aux hommes leur ruine ; les démons mêmes semblaient se déchaîner contre le genre humain, ils se présentaient, dit-on, sous des formes humaines. Ces apparitions étaient peut-être imaginaires ; mais qu'elles fussent réelles ou non, elles étaient un présage assuré de la maladie : ceux qui étaient frappés de ces visions, s'enfuyaient dans les églises, ils poussaient des cris lamentables en invoquant sans cesse le nom de Dieu. D'autres croyaient entendre leurs amis qui les appellaient, ils s'enfermaient dans leurs chambres et se bouchaient les oreilles ; plusieurs étaient poursuivis par des voix qui leur annonçaient qu'ils étaient marqués dans le nombre des morts. Parmi ceux qui étaient attaqués de cette maladie, il y en avait qui étaient saisis de la fièvre subitement ; nul signe ne leur donnait des pressentimens de leur malheur ; mais ces impressions soudaines ne produisaient pas de grands changemens dans les corps, la couleur du visage n'était pas altérée, à peine la fièvre était-elle sensible ; tous les accidens mêmes paraissaient si légers, que les médecins n'y pouvaient soupçonner de danger. Cependant de ces accidens si peu suspects, sortaient des bubons, des parotides, des tumeurs sous les aisselles : sur les bubons il se formait quelquefois des charbons. Les malades qui traînaient leurs maux le plus long-tems, passaient encore par divers accidens ; les uns étaient appesantis par une espèce de léthargie, cet assoupissement effaçait de leur mémoire tous les objets ; les

autres, dans les inquiétudes d'une insomnie perpétuelle, devenaient furieux ; ils étaient agités par les mouvemens les plus violens, ils fuyaient de tous côtés, ils croyaient voir partout des hommes prêts à les égorger. Ces misérables périssaient presque tous : il se formait dans les viscères des charbons qui les ruinaient, la gangrène éteignait dans les bubons le reste de vie qui y était nécessaire pour les décharger du venin qui y était déposé. Alors les cuisses se desséchaient comme si elles avaient été flétries par un soufle brûlant ; si en quelques malades les bubons s'élevaient en pointe, s'ils s'ouvraient promptement par la supuration, ces malades se sauvaient à travers tous ces accidens. Outre ces bubons il survenait une espèce de tumeur bien plus funeste ; le corps se couvrait quelquefois de tâches pourprées, sur ces tâches s'élevaient des boutons noirs de la grosseur d'une lentille ; ces éruptions enlevaient subitement les malades ; plusieurs mouraient épuisés par des vomissemens de sang ; tous, selon Agathias, tombaient, comme s'ils étaient frappés d'apoplexie. Cependant dans tous ces accidens formidables, on observait une grande variété d'événemens heureux ou malheureux. Des malades abandonnés des médecins, revenaient promptement à la vie, ramenés par les seules forces de la nature ; d'autres qui touchaient à leur guérison, périssaient subitement. Plusieurs, en évitant la mort, perdaient la langue, ou ne pouvaient former que des sons confus. Dans cette désolation les femmes enceintes furent les malades les plus malheureux ; elles périrent avec leurs enfans, il n'y en eut que trois de sauvées.

Cette peste fut si terrible à Constantinople, qu'elle enlevait quelquefois mille malades par jour.

Evagre nous a donné une description de cette même peste ; cet écrivain était contemporain de Procope, mais il n'a écrit que longtems après lui : cette différence de tems a porté quelque différence dans le détail qu'ils nous ont donné de la maladie. Selon Evagre les accidens varièrent beaucoup en divers malades. Dans les uns les yeux étaient rouges, étincellans, le visage bouffi, le gosier enflammé : une mort prompte suivait ces inflammations externes qui s'étendaient sans doute dans l'intérieur de la tête. Les autres étaient consumés par une fièvre ardente ; les cours de ventre, les bubons les enlevaient au deuxième ou au troisième jour. Le délire, la phrénésie, la manie se mêlaient souvent à tous ces accidens ; des charbons qui couvraient le corps portaient le ravage à son comble. Presque tous les malades mouraient ; quelques-uns essuyaient deux récidives et souvent la troisième était mortelle. La parenté ou la naissance semblait être fatale dans tout le cours de cette peste ; car en se répandant hors des lieux infectés, le mal poursuivait ceux qui y étaient nés, il les allait saisir dans des pays où ils éprouvaient seuls les malheurs de leurs compatriotes. Ces faits paraitront sans doute suspects, mais ils se sont renouvellés en des tems moins reculés, comme nous le ferons voir.

Les premiers ravages de cette peste doivent être fixés à la quinzième année de l'empire de Justinien ; elle renaissait toujours dans quelque

lieu ; elle revenait dans ceux qu'elle avait abandonnés. L'espace de cinquante ans ne put éteindre le feu qui consuma presque tous les habitans du monde. Mais la peste qui s'éleva sous Léon l'Isaurien et sous Constantin Copronime, ne fut ni aussi étendue ni aussi cruelle ; nous ne connaissons exactement que sa durée qui n'excéda pas l'espace de vingt ans. Les historiens ont négligé le détail de ses ravages, ils ne nous ont pas appris non plus le caractère ni les progrès de cette maladie, nous savons seulement que la phrénésie en était un accident essentiel, et qu'elle se terminait par des bubons.

Quelque stériles que soient les auteurs qui ont écrit sur certaines pestes, nous recueillons dans leurs descriptions des traits qui nous font voir l'unité de ces maladies ; ce sont toujours les mêmes maux qui se réveillent en certains tems. La même ressemblance s'offre dans la peste qui se répandit par tout le monde en 1350. Vinarius, témoin oculaire et médecin de trois papes, nous en a donné une histoire circonstanciée.

Une lassitude mortelle, des faiblesses, des langueurs étaient les avant-coureurs de cette maladie. Dès les premières impressions le pouls se dérangeait ; il se concentrait, il se dérobait pour ainsi dire au toucher ; il était fréquent et intermittent ; quelquefois il était d'abord plein et onduleux, il s'abaissait ensuite. Dans ces variations du pouls, la première cause était sans doute le cerveau, cette partie recevait les premières atteintes, et les portait sous différens dèhors dans les autres viscères. Quelques malades étaient accablés d'un sommeil si profond, qu'on ne pouvait les réveiller ; cette tranquillité léthar-

gique n'était qu'un passage plus doux de la vie à la mort.

D'autres agités par des inquiétudes et des insomnies perpétuelles, tombaient dans des accès de folie ; plusieurs avaient les sens appesantis, l'esprit et le corps étaient engourdis, la langue embarrassée ne permettait qu'un bégayement qui était toujours un mauvais augure ; car ces accidens opposés conduisaient également au même terme, je veux dire à la mort. Mais ils en attiraient d'autres qui hâtaient la destruction des corps ; car à tous ces troubles funestes du cerveau, succédait le renversement de toute l'économie animale : l'estomach était bouleversé par des vomissemens perpétuels ; tous les couloirs destinés à diverses sécrétions, étaient forcés par des fluides qui leur étaient étrangers : le sang sortait de ses vaisseaux par le nez, par les poumons, par les intestins, par les reins ; ce débordement de fluides qui rompait toutes les digues, enlevait les malades dans un ou deux jours. Toutes les matiéres qui sortaient de ces corps accablés exhalaient une odeur insupportable ; la sueur, les excrémens, les crachats, l'haleine saisissaient d'abord l'odorat de leur fétidité ; les urines étaient troubles, épaisses, noires ou rouges ; quelquefois elles coulaient abondamment, souvent elles étaient presque supprimées ; en plusieurs malades elles étaient limpides et peu différentes de celles qui s'écoulent des corps qui jouissent de la santé ; mais quelque variété qu'elles présentassent, elles déposaient toujours un sédiment. Les matières fécales étaient diversement colorées, elles étaient noires, jaunes ou cendrées ; les déjections étaient aussi copieuses que dans la lienterie : cependant

malgré ce cours de ventre obstiné, les hypocondres et même tout le ventre, étaient fort tendus. Avec une telle tension ou un tel gonflement, les poumons ne pouvaient pas agir avec liberté ; dans ce bouleversement universel des autres viscères, ils ne pouvaient pas avoir de privilège qui conservat leurs fonctions ; aussi étaient-ils agités par une toux qui ne les dégageait point par des crachats. De toutes ces parties si maltraitées la maladie se répandait sur les dehors du corps ; au second et au troisième jour la peau se couvrait d'exanthêmes noirs, rouges ou bleuâtres ; aux aiselles, aux aînes, derrière les oreilles, il s'élevait des tumeurs qui se terminaient diversement ; tantôt elles se changeaient en phlegmons, tantôt en charbons. Quand les tumeurs s'étaient purgées par la suppuration, il était dangereux de fermer ces issues que se faisait la matière déposée. Tels sont les accidens qui caractérisent cette peste : les jours funestes étaient le premier ou le second, le troisième ou le cinquième, et enfin le septième.

Le feu de la peste se ralluma encore en 1450. Elle ravagea l'Europe, et dans Paris elle enleva quarante mille personnes en deux mois. Quercetan est le seul qui nous ait donné une idée de cette maladie. Parmi les accidens qui la caractérisaient, la contagion à surtout attiré l'attention de ce médecin. Cette peste était accompagnée d'accidens terribles ; la frayeur saisissait d'abord les esprits les plus rassurés, elle ne leur permettait de voir d'autre objet qu'une mort inévitable ; livrés entièrement au désespoir, ils s'enveloppaient eux-mêmes dans un suaire ; plusieurs n'avaient pas le tems de s'embarasser de

cet appareil, ils mouraient subitement. Ceux qui avaient le malheur d'essuyer le cours de la maladie, étaient couverts de pustules charbonneuses, suite formidable des fièvres pestilentielles,

Jusqu'au 15.me siècle la peste avait eu la même face, mais alors ses accidens dégénérèrent, ou, pour mieux parler, il régna une nouvelle maladie qui, sous des dehors différens, produisit dans les corps les mêmes ravages; les accidens étaient entièrement opposés à ceux qui caractérisent les autres pestes. Ce ne fut point par des táches, par des charbons, par des bubons que cette peste se montra sur les corps; il n'y eut aucune de ces éruptions que l'incendie des viscères poussait de tous côtés dans les maladies que nous avons détaillées; la peau n'était point flétrie par la sécheresse qui accompagne les tâches charbonneuses, au contraire elle fut inondée par des torrens de sueur; il semblait que tout le corps se fondit en eau; cet écoulement desséchait les viscères; le feu qui dissipait leur fluide, renversait toutes les lois de l'économie animale; les langueurs, les défaillances, le mal au cœur, les douleurs de tête, le pouls fréquent et inégal, les palpitations violentes, tous ces accidens se réunissaient dans cette sueur; les malades qui négligeaient les cordiaux, qui s'exposaient à la fraîcheur de l'air, périssaient dans vingt-quatre heures. Mais malgré les précautions cette peste fut presque toujours mortelle; la première attaque surtout fit des ravages incroyables: dans chaque ville où elle paraissait, elle saisissait cinq ou six cents malades par jour; et de cent, à-peine y en avait-il un qui pût résister à la violence des accidens. Deux ni trois attaques

ne garantissaient point des récidives. Ce qui paraît surprenant, c'est qu'il semble que la maladie fut attachée au sang anglais : les habitans de la Grande-Bretagne en furent attaqués jusques dans les pays étrangers ; ainsi la parenté était une espèce de contagion. Dès que quelqu'un était saisi de la maladie, il préparait, pour ainsi dire, ce mal à toute sa famille ; nul ne pouvait se flatter de l'éviter ; la liaison du sang les soumettait tous au même sort, et les enveloppait dans le même danger.

Vers le milieu du 16.me siècle, la peste reparut accompagnée de ses anciens accidens. Quelques uns étaient peu déguisés, ou, pour parler plus juste, les uns étaient plus faibles, les autres étaient plus violens. Ces divers degrès de violence semblent former dans ce siècle une maladie différente des autres pestes ; mais des esprits attentifs y trouveront tous les traits de la peste d'Athènes ; nous pouvons même avancer hardiment qu'on y reconnaîtra facilement le caractère des fièvres malignes les plus ordinaires; du moins leur rapidité et quelques accidens seront les seules choses qui distingueront ces fièvres de la peste dont nous allons donner une histoire exacte.

Les premières impressions de la maladie étaient des frissons légers, ils étaient bientôt suivis d'une chaleur brûlante. Cette ardeur se soutenait durant tout le cours du mal. Elle était plus vive durant les nuits qui amenaient toujours un redoublement ; la douleur de tête était insupportable, la soif résistait à tous les rafraîchissemens, la langue était sèche, les lèvres gersées: dans cette aridité les vaisseaux du poumon étaient

forcés, les crachemens de sang étaient fréquens comme dans la peste du 14.me siècle ; mais les viscères de l'abdomen n'étaient pas moins maltraités, la région épigastrique était fort étendue, le creux de l'estomach était douloureux, il ne pouvait souffrir la plus légère pression. De ces parties le mal remontait à la tête ; elle se chargeait au troisième jour ; le délire qui survenait alors durait fort long-tems. Parmi tous ces accidens le ventre était resserré ; s'il venait à se lâcher, le mal se relâchait ; le cours de ventre conduisait presque toujours à la guérison ; la matière de la maladie s'écoulait par cette voie ; mais elle se jettait quelquefois sur l'organe de l'ouïe ; la surdité survenait dans la crise, et elle était toujours un présage heureux. Les dépôts formés en d'autres parties étaient toujours plus dangereux : les parotides se gonflaient ordinairement, de même que dans les fièvres malignes. Ce gonflement était périlleux, mais moins funeste que les tubercules qui se formaient aux pieds ; ces humeurs étaient toujours malheureuses, dès qu'on les ouvrait, elles s'étendaient aux environs. Les soins vigilans des médecins en arrêtaient quelquefois les progrès, mais la moindre négligence y attirait la gangrène.

Telle était la peste de Hongrie ; mais elle ne se montra pas à Padoue sous les mêmes dehors. La fièvre ne paraissait point violente, elle répandait sur le corps une chaleur si légère, qu'elle était presque insensible. Le pouls ne marchait pas cependant avec la tranquillité que semblait promettre cette fraîcheur trompeuse ; il était fréquent et déréglé. Le principe d'un tel dérangement était surtout dans le cerveau,

La douleur de tête, le battement des artères temporales, nous marquent cette source; le délire, la léthargie qui se joignait à de tels accidens, ne nous permettent pas d'en chercher les causes en d'autres parties. Mais tandis que la tête était embarrassée, les malades étaient fatigués par des vomissemens; les dégoûts ne suivaient pas toujours ce soulèvement de l'estomach; car des femmes tourmentées par des nausées, prenaient quelquefois beaucoup d'alimens; mais cette nourriture les faisait périr dans peu de tems. Des excès si déplacés ne pouvaient qu'irriter les intestins; aussi les cours de ventre étaient-ils fréquens, les matières fécales étaient noires, livides, puantes; les sueurs n'étaient pas moins fétides, surtout durant l'éruption des bubons; les urines étaient aqueuses, claires et huileuses. L'extérieur du corps présentait des signes encore plus funestes: le teint était jaunâtre, froid, érésipélateux, mêlé quelquefois de diverses couleurs; il s'élevait souvent sur diverses parties du corps de petites vésicules qui étaient une marque assurée de la peste.

Fallope qui était à Padoue dans le tems de la peste, nous a donné ces détails; il y a joint quelques circonstances qu'on trouve dans les autres pestes. Nous nous dispenserons de les rapporter, pour ne pas tomber dans des répétitions ennuyeuses. Nous passerons aux remarques de Palmarius sur la peste qui s'éleva dans Paris en 1568.

Cet auteur qui était disciple de Fernel, et medecin de l'hôpital des pestiférés, décrit d'abord les symptômes qu'on observait en général dans les malades: ces symptômes étaient des maux

de tête, le délire, des insomnies, de convulsions, la sécheresse de la langue, des démangeaisons piquantes dans les narines, le hoquet, des palpitations, la difficulté de respirer, des vomissemens bilieux, des douleurs dans les viscères, des sueurs abondantes, le froid dans les parties extérieures, un cours de ventre bilieux et flattueux, des urines aqueuses, bilieuses, noires, livides, des hémorragies par le nez, par la bouche, par les parties de la génération, par les intestins, une ardeur dans la poitrine, des exanthêmes, des bubons, des charbons au visage et au gosier.

De tous ces accidens si violens, les maux de tête étaient les premiers ; ils se dissipaient le quatrième ou cinquième jour, les hémorragies du nez et le cours de ventre paraissaient les emporter ; en même-tems les urines donnaient quelques espérances, elles s'éclaircissaient, et semblaient prendre un degré de coction ; un soulagement même qu'on n'aurait point attendu, suivait cette évacuation ; mais malgré ces apparences heureuses, les malades périssaient promptement. Les maux de tête qui n'avaient pas de telles suites, dégénéraient souvent en phrénésie ; avec un tel accident ils étaient plus funestes que les autres. Si le témoignage des urines n'avait pas été infidèle dans le premier cas, on aurait pu encore se promettre quelqu'espoir ; elles n'étaient plus troubles, elles paraissaient même se disposer à la dépuration ; mais dans cette maladie on se défiait avec raison des apparences les plus flatteuses ; le cours irrégulier du mal confondait l'expérience et les raisonnemens des médecins. Dans ces circons-

tances, toujours incertaines, la mort arrivait au cinquième ou septième jour. Tous les frénétiques n'avaient pas cependant le même sort : quelques-uns avaient d'abord des cours de ventre lienteriques ; cette évacuation n'était point dangereuse, elle abattait seulement les forces qui se rétablissaient ensuite par le secours des remèdes et des alimens. Si dans la crainte de l'épuisement on resserrait le ventre, la frénésie reparaissait, et la mort la suivait de près. Si par des purgatifs on soutenait l'évacuation, les forces diminuaient, et la faiblesse annonçait une mort prochaine. Mais si de tels accidens étaient effrayans, leur absence ne devait point rassurer les malades : plusieurs sans mal de tête, sans dégoût, sans chaleur excessive, sentaient leurs forces s'évanouir ; un dépérissement insensible les consumait en peu de tems. Ceux qui étaient assez heureux pour se soutenir ne se rétablissaient qu'au vingt-sixième ou au vingt-septième jour. Les accidens violens ou légers étaient souvent également redoutables. La grande faiblesse attirait des taches sur tout le corps, éruption toujours dangereuse, comme elle l'est dans les fièvres malignes ordinaires. La douleur de tête accompagnée d'urines épaisses venait-elle à se calmer, les malades périssaient dans le tems-même qu'ils croyaient être en sûreté. N'y avait-il point d'ardeur dans les viscères, il survenait une oppression de cœur. Ce symptôme si peu effrayant en apparence, était aussi funeste que les accidens les plus pressans. Ces divers maux étaient souvent rassemblés et souvent séparés, suivant la différence des tempéramens : la frénésie, l'insomnie, la douleur, la soif, ces accidens

semblaient attachés aux tempéramens bilieux ; la léthargie et l'insensibilité étaient le partage des mélancoliques ; les cacochymes étaient sujets aux cours de ventre, aux dégoûts, aux vomissemens. Beaucoup de malades attaqués de ces accidens, périssaient inopinément, le sort de beaucoup d'autres était décidé par les signes même qui se présentaient au premier abord. On trouvait souvent des présages mortels dans les soins même des médecins ; les saignées copieuses, les purgations vives entraînaient bientôt la perte des malades.

La peste ne laissa pas à l'Europe un long intervalle pour réparer la perte de tant d'hommes; nos pères en entrant dans le dernier siècle, se virent exposés à une affreuse mortalité. Les pays méridionaux de la France furent d'abord infectés ; la ville de Montpellier fut la première qui reçut de vives atteintes. La guerre et la famine lui avaient déjà enlevé beaucoup d'habitans ; ces deux fléaux, source ordinaire des maladies épidémiques, avaient préparé les voies à la peste, et elle ne tarda pas à se montrer. Après le siège de cette ville, on vit éclore des fièvres pestilentielles qui firent de grands ravages. Nous allons développer leur caractère : elles ne sont qu'une répétition des pestes précédentes ; leurs premiers coups portaient à la tête, les douleurs étaient vives ; l'insomnie les accompagnait, le délire et la léthargie les suivaient, tous les membres se ressentaient des maux de cette partie ou les partageaient avec elle ; le corps était appesanti, une lassitude accablante rendait impossibles tous les mouvemens, le pouls n'avait pas plus de privilége que les mem-

bres ; cependant dans les commencemens il ne changeait point, les battemens étaient aussi réglés que dans les hommes qui jouissaient de la santé; il dégénerait ensuite , il était petit , faible , fréquent , inégal. Ces dérangemens des organes de la circulation augmentaient suivant le progrès de la maladie. Le venin se répandait en même tems dans les autres parties , et s'y multipliait; ou il y prenait divers caractères selon le tissu de ces mêmes parties. La soif ne pouvait s'éteindre , la cardialgie était continuelle , les nausées , le vomissement , le dégoût , en étaient une suite constante. Les autres parties du bas-ventre n'étaient pas moins affligées que l'estomac ; les intestins vidaient toujours une matière bilieuse; souvent dans les commencemens les cours de ventre étaient vermineux ; les urines ne paraissaient pas aussi suspectes que ces évacuations, leur couleur , leur consistance ordinaire ne promettaient que des suites heureuses ; mais tandis que tous ces accidens agitaient les parties internes , les dehors du corps offraient partout des signes funestes : la chaleur était presqu'insensible , les sueurs étaient fréquentes et petites , les yeux par leur rougeur annonçaient le désordre du cerveau , les taches pourprées , les exanthêmes , les aphthes , les charbons , les bubons , étaient presque toujours les avant-coureurs de la perte des malades.

Quoique les pestes n'ayent qu'un même principe , elles ne se montrent pas toujours sous les mêmes dehors ; un petit espace qui sépare les lieux infectés, semble du même fonds, former deux maladies. La ville de Lyon, par exemple , n'est pas fort éloignée de Montpellier, cepen-

dant dans ces deux villes la peste n'avait pas le même caractère ; peut-être que l'intervalle de trois ou quatre années fut la cause de cette variété. Les maux dégénèrent de même que les biens. Les maladies dans leurs cours prennent divers degrés d'activité. Selon les sujets qu'elles attaquent, selon les saisons par où elles passent, elles se déguisent, se multiplient ou se relâchent; leur durée, l'éloignement de leurs sources les défigurent souvent. Voici une peste dont les accidens sont assez singuliers : la singularité s'étendait même sur les lieux infectés ; les maisons pleines d'immondices étaient, pour ainsi dire, les lieux de sûreté ; les rues étroites, les logemens resserrés, les quartiers étouffés, ces lieux qui semblent si propres à recevoir les impressions de la peste, n'étaient pas les asyles les plus suspects; c'étaient les collines, les lieux aérés, qui étaient les plus exposés aux ravages de la maladie ; nulle maison n'y était exempte de peste, excepté celles qui étaient vides d'habitans; ainsi le changement d'air n'etait qu'une inutile ressource ; souvent même il était pernicieux. Tel qui jouissait d'une parfaite santé dans l'air impur d'une ville, était attaqué dans sa maison de campagne. Mais dans tous les endroits les accidens qui accompagnaient la maladie, étaient des accidens formidables ; la raison s'égarait dans presque tous les malades ; fatigués par des vomissemens, épuisés par des cours de ventre, ils voyaient tous ces maux se succéder sans relâche : des dangers affreux en étaient souvent les avant-coureurs. Une inquiétude mortelle se joignait à un abattement universel, les défaillances étaient fréquentes, les douleurs vives, l'ardeur brûlante. La manie saisissait les tem-

péramens sanguins et colorés ; une frénésie obstinée en tourmentait plusieurs dès les premières atteintes, et ne cessait qu'à la mort. D'autres malades étaient assez malheureux pour conserver un jugement solide jusqu'au dernier moment. A les voir on eût regardé leur état comme une maladie légère ; mais si les sens n'étaient point troublés dans ces misérables, d'autres en perdaient l'usage dans un profond sommeil : il fallait leur livrer des combats pour leur arracher une parole. Il y en avait quelques-uns qui étaient tourmentés par une fièvre violente ; des douleurs de tête insupportables accompagnaient cette fièvre : mais elle était ordinairement si légère, que l'expérience seule pouvait inspirer de la défiance. Plusieurs s'obstinaient à passer six jours entiers sans nourriture; mais beaucoup d'autres étaient pressés d'une faim dévorante. Les femmes n'étaient pas aussi malheureuses que les hommes, elles résistaient plus long-tems aux atteintes du mal; quoique livrées au service des pestiférés, elles étaient moins susceptibles de la contagion. Les malades qui périssaient portaient sur leur corps les marques de leur perte ; les exanthêmes livides, les charbons, les bubons, les abcès à la gorge terminaient les souffrances et la vie.

La maladie dont nous venons de donner la description, infecta la ville de Lyon et une partie de la Provence et du Languedoc en 1628 ; celle qui ravagea Nimegue en 1635 ne fut pas moins terrible.

Les accidens que présentait cette perte étaient pressans, mêlés, variés, inconstans ; on observait pourtant dans presque tous les malades, des mouvemens inquiets, une chaleur brûlante dans les viscères, des douleurs sourdes qui appesantissaient

la tête. La terreur, le délire, les tressaillemens convulsifs, succédaient aux premières atteintes, et étaient la source de nouveaux accidens. Parmi ces malheureux infectés, les uns ne pouvaient fermer les yeux, les autres étaient ensevelis dans un profond sommeil; mais ces deux états si opposés étaient presque également formidables. On découvrait dans les yeux même le trouble du cerveau; le regard était égaré, l'organe de l'ouïe s'émoussait, l'usage même s'en perdait entièrement. En même-tems, la langue se desséchait; cependant rarement était-elle noire: mais le desséchement entraînait une soif ardente et des douleurs à la gorge. Le poulmon partageait tous ces maux, comme il partage souvent les accidens des autres maladies; une toux sèche, des crachemens de sang, n'étaient que des marques trop sûres des secousses qui agitaient ce viscère. L'estomac n'était pas plus épargné; le dégoût était général; les nausées, les vomissemens, les hoquets, se succédaient tour-à-tour; les digestions n'étaient que des matières crues, fétides et ordinairement fangeuses: souvent même elles étaient mêlées de vers. Ce n'étaient pas des dévoiemens simples, mais des diarrhées violentes. Les urines n'avaient pas constamment la même couleur ni la même consistance; dans quelques malades elles ressemblaient aux urines des personnes saines; dans d'autres elles étaient enflammées ou de couleur de sang; quelquefois dans les mêmes elles étaient alternativement bonnes et mauvaises. Le pouls variait de même que les sécrétions: souvent on n'y sentait qu'un mouvement naturel, c'est-à-dire un mouvement réglé; mais la la plupart du tems il était inconstant. La faiblesse, la fréquence, l'intermission, la petitesse, la célé-

rité, l'égalité, l'inégalité, toutes ces différences s'offraient en divers malades, ou alternativement dans les mêmes. On ne trouvait pas moins de variation dans les forces, que dans le battement du pouls: tantôt elles s'évanouissaient dès les premières atteintes, tantôt elles se soutenaient jusqu'au dernier soupir. La chaleur qui suit presque toujours le mouvement du sang, était proportionnée à tous ces changemens; elle était brûlante ou douce, presque toujours accompagnée de sueurs fétides. Si le visage est le miroir de l'ame, il était dans cette maladie le miroir des douleurs; sa couleur était quelquefois naturelle, pour l'ordinaire elle était altérée, il était pâle ou érésipélateux ou livide. Tout le corps qui était agité intérieurement par tant de mouvemens, se couvrait de taches pourprées, noires, violettes, rouges. Ces éruptions étaient fort inégales. Souvent les taches étaient en petit nombre, souvent elles se répandaient par tout le corps, ou elles ne paraissaient qu'en une seule partie; mais en quelque nombre et en quelque endroit qu'elles se montrassent, toutes étaient exactement rondes. Outre ces taches, il s'élevait des tumeurs dans les émonctoires, les charbons sortaient en différentes parties du corps; heureusement ces accidens si variés et si terribles ne se réunissaient pas tous à la fois dans un même sujet; ils étaient dispersés en divers pestiférés.

En suivant le cours de la peste, nous sommes presqu'arrivés au terme qui arrêta ses progrès dans le 17.me siècle. Parmi ses derniers ravages, nous choisissons ceux qui affligèrent la ville de Londres en 1664. Il sont singuliers par leurs circonstances et par leurs suites. Nous ne les connaissons pas par

des descriptions peu exactes, telles que sont celles que les anciens médecins nous ont conservées; leur négligence est pardonnable à des siècles barbares. Dans ces tems d'ignorance, les yeux s'arrêtaient à la surface des choses; on ne les portait même que sur des objets grossiers; on ne mesurait la science que par les lumières des premiers maîtres. On n'examinait donc la peste que sur leurs préjugés, et lorsqu'on avait rassemblé leurs idées ou leurs découvertes, on se reposait après de tels efforts; c'était là les bornes de l'esprit le plus vaste. Heureusement une opinion plus juste de nous-mêmes et l'étude de la nature, ont élevé nos vues. Nous regardons, il est vrai, nos prédécesseurs comme nos guides, mais nous commençons notre course où ils se sont arrêtés. Si pour les suivre nous portons nos regards sur les chemins qu'ils ont parcouru, nous remarquons leurs écueils, leurs faux pas, leurs chûtes. En marchant ainsi après eux, nous découvrons de nouvelles routes: de nouveaux spectacles s'offrent sur nos pas; des objets que nos anciens n'avaient vu que de loin, s'étendent sous nos yeux comme des lointains dont on se rapproche; aussi apercevons-nous beaucoup de choses qui autrefois échappaient à la vue. Les accidens de la peste doivent donc être mieux développés. M. Hodges est un de ceux qui ont porté sur cette maladie des yeux attentifs; il nous en a donné une peinture naturelle, exacte, circonstanciée. Voici un détail de ses observations.

D'abord nous exposerons les symptômes généraux de cette maladie. Le plus fréquent était la fièvre. Dans les uns elle se déclarait ouvertement; dans les autres elle était obscure, à

peine même se faisait-elle sentir. Cependant la plupart des malades avaient le pouls uniforme; il était fréquent et élevé. Mais les palpitations de cœur le troublaient souvent, elles jettaient les malades dans des trémoussemens convulsifs; on entendait d'assez loin le bruit de ce trémoussement. Dans cette agitation universelle le cours du sang ne pouvant pas être tranquille, la violence du mal portait l'ardeur partout, un feu dévorant brûlait les entrailles, la langue était sèche et noire. Ces accidens étaient encore plus violens dans les redoublemens qui étaient fort irréguliers : tantôt ces redoublemens revenaient après quelques momens de relâche, tantôt ils reparaissaient après six ou huit heures d'intervalle. Quelquefois tout le cours de la maladie était sans redoublemens : mais malgré cela elle ne marchait point d'un même pas, elle n'était qu'un passage successif du chaud au froid : dans une heure seulement cette alternative se renouvellait deux ou trois fois. Mais que ces redoublemens fussent violens ou légers, que ce froid ou ce chaud fussent modérés ou excessifs, les suites étaient toujours également tristes. Des malades étaient quelquefois réduits à l'extrémité dans le premier paroxisme; contre toute espérance ils soutenaient vigoureusement les deux suivans; enfin, pleins de force et d'espoir ils périssaient au quatrième accès.

Les premières impressions de cette fièvre étaient des frissons différens : les uns étaient violens, les autres étaient plus légers; aucun n'avait une durée déterminée; ils s'étendaient quelquefois à quatre ou à cinq heures, souvent ils s'évanouissaient dans une heure. Mais à peine étaient-ils

calmés, que l'estomac se soulevait, le dégoût était général, ou pour mieux dire, c'était une horreur pour tous les alimens : ceux qui flattaient le plus l'appétit étaient insupportables à la vue même, leur présence seule causait des nausées ; le vomissement suivait sans diminuer ce dégoût ; la matière que vidaient les secousses de l'estomac était une bile semblable à la bierre, sa couleur était quelquefois verte ou porracée ; mais ce qu'elle avait de plus insupportable était l'odeur qui infectait tous les environs.

Les maux de tête ne pouvaient être calmés que par l'extinction de tout sentiment, ils etaient si obstinés qu'ils ne donnaient aucun relâche : les élancemens de ces douleurs étaient d'une violence extrême ; les plus grands tourmens paraissaient moins insupportables ; il semblait aux malades qu'on leur fendait la tête et qu'elle sautait en éclat. Ce supplice inexplicable était constant jusqu'au dernier soupir ; sans doute qu'il n'avait d'autres causes qu'une inflammation du cerveau ou de ses enveloppes.

Dans de telles circonstances, le délire n'était pas un accident moins pressant, mais souvent il n'avait pas de tels avant-coureurs ; rien ne l'annonçait en plusieurs malades, il les saisissait subitement chez eux et dans les rues ; tel qui était sorti sans éprouver aucune incommodité, perdait d'abord la vue et le jugement. Plusieurs ainsi atteints erraient dans les rues à l'aventure, ils couraient en chancelant, ils tombaient comme s'ils eussent été plongés dans l'ivresse. Ceux qui leur offraient du secours, ne pouvaient en arracher que des extravagances. Mais d'autres malades également malheureux, avaient la tête plus libre,

l'esprit se soutenait sans atteinte au milieu des troubles du corps ; pleins de raison ils se sentaient la tête agitée d'un mouvement de vertige, tous les objets leur paraissaient chancelans, agités, renversés.

Les pestiférés les moins tourmentés étaient sans doute ceux qui étaient accablés d'un sommeil profond; cet assoupissement mortel les saisissait dès le commencement de leur maladie: les narcotiques les plus puissans n'auraient pas jetté les sens et l'esprit dans un tel engourdissement. On ne pouvait pas se faire entendre aux malades par les cris les plus aigus, le seul bruit d'une trompette pouvait les réveiller, encore fallait-il y pousser l'air avec violence. Ce sommeil léthargique était aussi subit et aussi imprévu que le délire ; il saisissait au milieu des occupations qui agitaient le corps et l'esprit ; dans les conversations, on voyait souvent un homme animé se taire tout-à-coup, fermer les paupières, pencher la tête, dormir d'un sommeil profond. Mais d'autres malades éprouvaient des accidens opposés, les agitations étaient si cruelles, l'insommie était si affreuse qu'elles éludaient toute la force de l'opium : la mort seule pouvait finir ces tourmens.

Les sueurs n'étaient pas des sueurs ordinaires, elles coulaient comme des torrens ; mais le plus souvent elles épuisaient la nature sans la dégager. Cependant elles étaient quelquefois salutaires, un prompt soulagement les suivait lorsqu'elles étaient critiques. Malgré ces suites heureuses, de telles sueurs ne pouvaient inspirer que la crainte; presque toutes les circonstances qui les accompagnaient étaient formidables. Les couleurs sont bisarres, ainsi leur témoignage ne peut pas être

décisif ; mais dans cette évacuation elles n'étaient pas trompeuses ; elles étaient aussi variées que les accidens, tantôt blanchâtres, ou citronées, ou vertes ; tantôt noires, ou rouges, ou pourprées. Une telle diversité n'était pas un objet indifférent, car elle décidait de la destinée des malades ; leur guérison ou leur mort suivait exactement certaines couleurs ; il ne fallait pas même des yeux bien éclairés pour reconnaître celles qui étaient fatales : au premier aspect les gardes-malades pouvaient, sans se tromper, prédire l'événement. Cette variété surprenante n'était pas la seule singularité des sueurs, elles étaient souvent si fétides, qu'en frappant le nez, elles causaient des défaillances ; mais elles étaient aussi insupportables à la peau qu'à l'odorat. En se répandant sur le corps, elles y laissaient une impression de feu ; si les malades n'eussent consulté que le sentiment, ils auraient crû être brûlés par des eaux caustiques. Par un contraste peu ordinaire, ces mêmes sueurs si brûlantes en certains malades, ne l'étaient pas en d'autres ; tandis que l'intérieur du corps était en feu, la surface était aussi froide que le marbre. Enfin leur durée n'était pas moins étonnante, les malades fondaient en eau dès le commencement, ils nageaient, pour ainsi dire, dans la sueur jusqu'à la fin de leur maladie ; la mort même n'arrêtait point cette espèce de débordement ; l'eau s'écoulait par les pores de certains cadavres, comme s'ils eussent été des corps vivans.

Les pustules qui s'élevaient sur la surface du corps étaient presque toujours dangereuses : c'étaient de petites vessies douloureuses, environnées d'un cercle rouge, marbré, ou diver-

sement coloré; elles n'affectaient point certaines parties : elles se répandaient sur toutes également. Tantôt elles sortaient en grand nombre, tantôt elles étaient éparses en divers endroits éloignés; leur grosseur n'était pas sujette à tant de variété : pour l'ordinaire elle était bornée à la grosseur d'une fève ; quelques-unes avaient cependant plus de volume : la matière qu'elles renfermaient était sale, caustique, et approchait de la nature de l'urine. Il ne fallait pas lui préparer une issue : c'était elle-même qui s'ouvrait un passage par la pointe de la vessie. Ce n'était pas toujours la maladie qui trainait ces pustules à sa suite, elles devançaient quelquefois tous les autres symptômes, souvent elles les terminaient avec la vie. Elles étaient funestes surtout lorsqu'une inflammation douloureuse les accompagnait ; si une telle inflammation éludait tous ces calmes, la gangrène ou le sphacèle en était la suite ordinaire.

Ces pustules vésiculaires n'excluaient pas les bubons, ils s'élevaient sous les aisselles, aux aines, derrière les oreilles. Le nombre en était incertain : quelquefois il s'en formait deux, quelquefois trois, et quelquefois davantage ; souvent leur situation était assez bisarre, ils paraissaient dans des lieux opposés : de deux, l'un était placé sous l'aisselle droite, l'autre à l'aine gauche ; mais dans quelque partie qu'ils fussent situés, ils étaient fort durs au commencement : ils résistaient à la plus forte compression. En les touchant on sentait qu'ils étaient fermes, semblables à de petits corps ronds, mobiles comme des boules à jouer ; de jour en jour cette dureté diminuait, les tumeurs se ramolissaient ; enfin il en sortait un pus épais

et visqueux, peu différent du pus des abcès ordinaires; cependant il était quelquefois liquide. Malgré la diversité de consistance, ces deux sortes de matières purulentes exhalaient une odeur insupportable. Dès que l'odorat en était frappé, l'estomac se soulevait. Si tous les bubons se fussent ainsi ouverts pour la suppuration, ils eussent été moins suspects; mais plusieurs s'évanouissaient le jour même qu'ils avaient paru; ils reparaissaient bientôt pour disparaître ensuite, et se montrer encore. Cette alternative dangereuse durait quelquefois assez long-temps; elle n'était pas cependant ordinaire à tous les bubons qui rentraient, quelques-uns se dissipaient sans retour; ils ne renaissaient plus lorsqu'ils s'étaient affaissés à la suite d'une sueur, la suppuration n'en laissait pas la source, car sur les débris et sur les cicatrices des premiers, il s'en formait de nouveaux. Entés ainsi sur les autres, ils étaient souvent plus dangereux, du moins les bubons qui succédaient à ceux qui étaient rentrés, amenaient toujours un nouveau danger; mais de quelque nature qu'ils fussent, ils faisaient souvent de grands ravages, ils consumaient les parties qui les avaient produits. Un tel désordre fut souvent pour les médecins un spectacle curieux; un jeune homme surtout fut assez malheureux pour mériter leur curiosité: peut-être que cette curiosité fut en même-tems heureuse pour lui: elle attira leur attention et leurs soins. Ce jeune homme avait eu une parotide qui avait suppuré, l'ulcère fut nétoyé; mais après qu'il eut pénétré jusqu'au fond, on trouve un ravage bien étonnant, rien ne servait de base à cette tumeur, les chairs avaient été détruites, les vaisseaux seuls

et les nerfs s'étaient conservés dans cette pourriture; ils paraissaient très-distinctement.

Telles ont été les maladies pestilentielles qui ont ravagé le monde. En chacune on voit le caractère de toutes les autres pestes; l'origine en est la même : les accidens se ressemblent ; les progrès en ont été également rapides ; les suites ont été également funestes ; elles ont inspiré partout la même crainte, et ont exigé presque les mêmes soins.

Dans le détail historique de toutes ces pestes, on peut voir comme dans un miroir la peste de Marseille. (1) Elle a renouvellé les calamités qui

(1) M.r *Chicoyneau* auteur de la Notice que nous avons cru devoir placer à la tête de notre Recueil, naquit à Montpellier en 1672. Dans l'article que lui a consacré la *Biographie universelle*, on lit quelques détails sur sa famille et sur les motifs qui engagèrent son père, chancelier de l'université, à le destiner à la médecine. L'année 1720 fut la plus glorieuse de sa vie. Envoyé à Marseille où la peste régnait, il montra un courage imperturbable. Très-bien secondé par ses deux adjoints, Verny et Deidier, il prodigua aux habitans des consolations et des soins. Lorsqu'après un an de séjour dans cette malheureuse ville, les trois professeurs revinrent à Montpellier, il furent recus aux acclamations de tout un peuple, qui témoigna son enthousiasme par des arcs triomphaux et des illuminations. Leur conduite médicale, ajoute M.r C...., dans la *Biographie universelle*, n'avait pourtant pas été exempte de reproches. Persuadés que la peste n'est pas aussi contagieuse qu'elle semble l'être, ils avaient négligé des précautions qui, sans doute, auraient modéré la violence ou abrégé la durée de ce fléau. Nommé en 1731, médecin des enfans de France, Chicoyneau succéda l'année suivante à son beau-père Chirac, premier médecin du Roi, et conserva cette place jusqu'à sa mort, le 13 avril 1756. Suivant M.r C.... Chicoyneau n'aurait laissé que des opuscules. M.r C.... a oublié de faire mention de son *Traité de la Peste*, imprimé par ordre du Roi en 1744; volume in-4.o de près de 1000 pages, orné du portrait de l'Auteur, gravé par *Will*, d'après le dessin de P. Le Sueur. (*Note de l'Editeur*).

ont suivi ces maladies funestes ; elle s'est montrée sous les mêmes dehors ; elle a fait les mêmes ravages dans l'intérieur des corps ; elle y a laissé les mêmes vestiges ; elle a causé dans cette ville le même trouble et la même confusion ; elle l'a parcourue avec la même rapidité, la même violence. La misère, la famine, la frayeur, la consternation ont été les avant-coureurs ou les semeurs de cette peste terrible. Préparée, ou pour ainsi dire, portée par ces fléaux, elle s'est glissée dans les lieux les plus cachés, et dans les plus ouverts. La négligence ou l'impuissance en hâta le cours ; on la vit renaître quand elle avait paru s'éteindre. Après tant de ravages, son venin ranimé dans les débris où elle paraissait ensévelie, a pénetré dans des lieux qu'il avait épargné ; comme un feu couvert de cendre, elle s'est rallumée secrétement : enfin après avoir paru et disparu plusieurs fois, elle s'est éteinte. Les causes qui l'ont produite, et qui l'ont terminée, ont été également inconnues.

N.° II.

JOURNAL abrégé de ce qui s'est passé en la ville de Marseille depuis qu'elle est affligée de la Contagion, tiré du Mémorial *de la Chambre du Conseil de l'Hôtel-de-ville, tenu par le sieur* Pichatty de Croissainte, *Conseil et Orateur de la Communauté, et Procureur du Roi de la Police.*

ANNÉE 1720.

LES côtes du Levant étant toujours suspectes de peste, tous les bâtimens qui viennent de là à Marseille, s'arrêtent aux isles du Château-d'If, et les intendans de la santé règlent le tems et la forme de leurs quarantaines et de la purge de leurs marchandises, par la qualité de leurs patentes et de la santé des lieux particuliers d'où ils viennent.

Dans le commencement du mois de mai dernier, on apprend à Marseille que depuis le mois de mars la peste est en la plupart des villes maritimes ou échelles de la Palestine et de la Syrie.

Le 25 du même mois de mai, le vaisseau du capitaine Chataud qui en vient, c'est-à-dire de Seïde, de Tripoli de Syrie et de Chypre, arrive à ces isles; mais ses patentes sont nettes, parce qu'il en est parti depuis le 31 janvier, avant que la peste y fut.

Il déclare pourtant aux intendans de la santé:

que dans sa route ou à Livourne où il a touché, il est mort six hommes de son équipage ; mais il fait voir par le certificat des médecins de santé de Livourne, qu'ils ne sont morts que des fièvres malignes, causées par les mauvais alimens dont ils se sont nourris.

Le 27 mai, un de ses matelots meurt dans son bord.

Le 28, les intendans le font porter dans les infirmeries ; Guerard, premier chirurgien de santé le visite, et déclare par son rapport qu'il n'a aucune marque de contagion.

Le 29, les intendans règlent la purge des marchandises de la cargaison de ce vaisseau à 40 jours entiers, comptables seulement du jour que la dernière balle en sera transportée dans les infirmeries.

Le dernier mai, trois autres bâtimens arrivent à ces mêmes isles : la barque du capitaine Aillaud, qui vient de Seïde, d'où elle est partie depuis que la peste y est ; la corvette du capitaine Aillaud qui vient du même lieu, et la barque du capitaine Fouque qui vient d'Alexandrette.

Le 12 juin, le vaisseau du capitaine Gabriel y arrive aussi avec patente brute, venant des mêmes lieux.

Ce jour, le garde de quarantaine que les intendans ont mis sur le vaisseau du capitaine Chataud, y meurt ; le même Guerard, premier chirurgien de santé, le visite, et déclare par son rapport qu'il n'a point de marque de contagion.

Le 14 juin, les passagers venus sur ce vaisseau ont le dernier parfum dans les infirmeries, et on leur accorde l'entrée comme à l'ordinaire.

Le 23, veille de St. Jean-Baptiste, M.r le

Grand-Prieur arrive de Gênes avec les galères du Roi ; M.[rs] les échevins ont l'honneur de l'aller saluer, et j'ai celui de le haranguer au nom de la ville.

Ce jour, un mousse du bord du capitaine Chataud, un portefaix qui est dans les infirmeries à la purge des marchandises, et un autre qui est à la purge de celles du capitaine Gabriel, tombent malades. Rapport du même chirurgien, qu'ils n'ont aucune marque de contagion.

Le 24, un autre portefaix établi à la purge des marchandises du capitaine Aillaud, tombe aussi malade ; visite et même rapport.

Le 25 et 26, mort successivement de tous les quatre ; ils sont visités. Rapport qu'ils n'ont point de marque de contagion.

Nonobstant ces rapports, les intendans délibèrent pourtant de faire, par précaution, enterrer tous ces cadavres dans la chaux vive, de faire retirer de l'isle de Pomègue les trois vaisseaux de ces capitaines Chataud, Aillaud et Gabriel, et de les envoyer à une isle écartée appellée Jarre, pour y recommencer leur quarantaine, et de faire fermer l'enclos où leurs marchandises sont en purge dans les infirmeries, sans en laisser sortir les portefaix destinés pour les évanter.

Le 28 juin, un autre bâtiment, qui est la barque du capitaine Gueymard qui vient de Seïde, arriva encore en ces isles avec patente brute.

Le 1.[er] juillet, délibération des intendans de faire retirer tous les bâtimens venant avec patente brute, à la grande prise de l'isle de Pomègue.

Le 7 juillet, deux autres portefaix enfermés à la purge des marchandises du capitaine Chataud dans les infirmeries, tombent malades. Le chirurgien leur trouve des tumeurs à l'aine et dit,

par son rapport, qu'il ne croit pourtant pas que cela soit la peste : (il porte la peine de son incrédulité, et d'avoir peut-être méconnu ce mal, car il en meurt lui-même bientôt après, avec une partie de sa famille.)

Le 8, un troisième portefaix tombe aussi malade. Ce chirurgien lui trouve une enflure à la partie supérieure de la cuisse, et alors il déclare que cela lui paraît une marque de contagion, et qu'il demande à consulter.

Les intendans appellent à l'instant trois autres maîtres chirurgiens pour les visiter. Rapport qu'ils sont tous réellement atteints de la peste.

Le 9, ces pestiférés étant morts, on les enterre dans la chaux vive, et on brûle toutes leurs hardes.

Les intendans délibèrent en même-tems de faire tirer des infirmeries toutes les marchandises de ce capitaine Chataud, et de les envoyer en purge sur l'isle de Jarre ; et ils vont à l'hôtel-de-ville avertir M.rs les échevins de ce qui se passe.

La chose paraissant de conséquence, on en écrit au Conseil de marine et à M.r le maréchal duc de Villars, gouverneur de Provence : et on députe M.r Estelle, premier Échevin, avec deux intendans de la santé, pour aller à Aix en instruire Mr. Lebret, premier président du parlement et intendant de justice et du commerce.

Ce jour, M.r Peissonnel et son fils, médecins, viennent à l'Hôtel-de-ville avertir M.rs les Échevins, qu'ayant été appellés à une maison à la place de Linche, pour voir un jeune homme appelé Eissalene, il leur a paru atteint de la contagion.

Dès le moment on envoye des gardes à la porte de cette maison pour empêcher que personne n'en sorte.

Le lendemain 10 juillet, ce malade meurt, et une sienne sœur se trouve malade ; on redouble la garde de la maison, et s'agissant d'enlever l'un et l'autre ; pour le faire tranquillement et sans donner aucune alarme au public, on attend la nuit ; et sur les onze heures M.r Moustier, autre premier Echevin, s'y rend sans bruit, fait venir des portefaix des infirmeries, les encourage à monter dans la maison, et ayant descendu le mort et la malade, les leur fait porter avec des brancards hors la ville, dans les infirmeries, y fait aussi conduire toutes les personnes de cette maison, les accompagne lui-même avec des gardes pour que personne n'en approche, et il revient ensuite faire murer à chaux et à sable la porte de la maison.

Le 11, on est averti que le nommé Boyal est tombé malade au même quartier. On envoye des médecins et des chirurgiens le visiter ; ils déclarent qu'il est atteint du mal contagieux ; on fait à l'instant garder sa maison, et la nuit venue, M.r Moustier s'y porte, fait venir les corbeaux des infirmeries, et trouvant qu'il vient seulement d'expirer, fait prendre le cadavre, l'accompagne, le fait enterrer dans la chaux, et revient ensuite faire conduire le reste des personnes de la maison et en murer la porte.

Le 12, on rend compte de tout cela à M. le Grand-Prieur qui se trouve alors encore à Marseille ; on en écrit à M. le premier président, et on fait assembler les intendans de la santé pour faire retirer en l'isle de Jarre tout le reste des bâtimens

venus du Levant avec patentes brutes, et y faire transporter aussi toutes leurs marchandises qui sont dans les infirmeries. M.r Audimar, Échevin, fut présider à leur assemblée pour les porter à le résoudre.

Le même jour et les suivans, M.rs les Échevins font de très-exactes perquisitions dans la ville pour découvrir toutes les personnes qui ont eu communication avec les pestiférés, et ils font conduire les plus suspects dans les infirmeries et séquestrer les autres dans leurs maisons.

Le 14, ils écrivent ce qui se passe au Conseil de marine, ils arrêtent de ne plus donner des patentes de santé à aucun bâtiment jusqu'à ce qu'ils puissent être certains que ce mal n'ait point de suite.

Le 15, pour empêcher que par ce refus d'expédier des patentes de santé on ne croye dans les pays étrangers que la peste soit dans Marseille, et que cela n'interrompe tout-à-fait le commerce, ils écrivent aux officiers conservateurs de la santé de tous les ports de l'Europe la vérité du fait, c'est-à-dire qu'il y a bien de la contagion dans les infirmeries, mais qu'elle n'a fait aucun progrès dans la ville.

Le 21 juillet, n'étant en effet du depuis plus rien arrivé dans la ville sur le fait de ce mal, il le font savoir avec joie au Conseil de marine, et ils continuent de pourvoir à tout ce qui est nécessaire dans les infirmeries, pour la subsistance des personnes suspectes qu'ils y ont envoyées, et de celles qu'ils ont séquestrées dans leurs maisons.

Déjà le public tout-à-fait rassuré, commence de tancer d'inutiles les peines que M.rs les Eche-

vins se sont données, et toutes les précautions qu'ils ont prises; on prétend que les deux personnes mortes à la place de Linche avaient tout autre mal que la contagion; on insulte aux médecins et aux chirurgiens d'avoir donné par leur erreur l'alarme à toute la ville; on voit faire les esprits forts à une infinité de gens qu'on voit bientôt après plus frappés de terreur que tous les autres, et fuir avec plus de désordre et de précipitation; leur fermeté ne dure guère : à la vérité la peste est bien à craindre et à fuir.

Le 26 juillet, on avertit M.rs les Échevins qu'à la rue de l'Escale, dans la vieille ville, quartier qui n'est habité que par des pauvres gens, une quinzaine de personnes viennent d'y tomber malades : ils y envoyent à l'instant des médecins et des chirurgiens les visiter; ils examinent le mal, et rapportent, les uns que ce sont des fièvres malignes, les autres des fièvres contagieuses ou pestilentielles, causées par les mauvais alimens dont la misère a obligé ces pauvres gens de se nourrir depuis long-tems : aucun ne dit positivement que ce soit la peste; il fallait aussi pour le dire en être bien assuré, le public avait déjà paru disposé à se ressentir d'une fausse alarme qu'on lui eut donnée.

M.rs les Échevins ne s'arrêtent pas tout-à-fait à cela, et délibèrent d'user par précaution tout comme si ces malades étaient réellement atteints de la peste, et de les envoyer tous, sans bruit, dans les infirmeries, ou de les séquestrer à l'instant dans leurs maisons.

Le lendemain 27, huit de ces malades meurent; ils vont eux-mêmes dans leur quartier les faire visiter, on trouve des bubons à deux; les

médecins et chirurgiens tiennent toujours le même langage, et attribuent la cause de ce mal aux mauvais alimens. Mais nonobstant cela, dès que la nuit est venue, M.r Moustier va sur le lieu, fait venir des portefaix des infirmeries, leur fait de gré ou de force enlever les cadavres avec toutes les précautions qu'il faut; on les porte aux infirmeries où ils sont mis dans la chaux vive, et tout le reste de la nuit il y fait transmarcher les malades et tous ceux de leurs maisons.

Le 28 au plus matin, on fait chercher de tous côtés tous ceux qui ont eu communication pour les séquestrer: d'autres personnes de la même rue tombent malades, et quelques malades qui ont resté meurent. Vers minuit, M.r Estelle (pour lors de retour d'Aix), s'y porte, fait venir les corbeaux des infirmeries, leur fait transporter et enterrer les cadavres dans la chaux, et fait ensuite, jusqu'à l'aube du jour, faire le transport de tous les malades.

Le public qui aime à se tromper et qui ne veut point absolument que ce soit la peste, allègue cent fausses raisons: la peste dit-on n'attaquerait-elle que de pauvres gens comme ceux-là? Agirait-elle si lentement?

Que ne se donnent-ils seulement quelques jours de patience, et ils verront tout attaquer de suite, indistinctement, et une rapidité la plus furieuse, et des ravages les plus horribles dont on ait jamais ouï parler.

Quelques opiniâtres veulent même que cette maladie ne procède simplement que des vers: mais, tandis qu'ils jasent avec tant de hardiesse, tremblant de peur dans leur ame, ils font leurs

paquets pour être plus prêts à fuir : on laisse à penser ce que font tous les autres ; chacun épouvanté prend déjà la fuite, et cherche des asiles de tous côtés.

Le mal cependant continuant toujours à cette rue de l'Escale, le 29 juillet et pendant 10 jours suivans consécutifs, M.[rs] les Échevins sont toujours à continuer les mêmes expéditions nocturnes ; et dans le jour de continuelles perquisitions de tous ceux qui ont communiqué avec les malades et les morts : il se fait de nouveaux malades en divers autres quartiers : on les séquestre partout avec des gardes ; il en meurt, et toutes les nuits M.[rs] Estelle et Moustier vont ainsi alternativement les faire enlever, les porter aux infirmeries, et murer ou parfumer leurs maisons, expéditions aussi périlleuses que fatiguantes, surtout lorsqu'en veillant et restant ainsi toute la nuit sur le pavé, on est obligé de travailler pendant tout le jour à mille autres choses qui ne le sont pas moins.

MM. Audimar et Dieudé, autres Échevins, sont accablés de leur côté de fatigues, de soin et de peine : quel redoublement d'affaires dans une communauté où le seul courant en est toujours presque infini ! M. Dieudé va pourtant deux nuits de suite accompagner les autres au transport des morts et des malades.

M. le marquis de Pilles, gouverneur et viguier, se donne continuellement avec tous des mouvemens inexprimables ; il est tous les jours du matin au soir à l'Hôtel-de-ville, à agir et à travailler infatigablement à tout ce que son zèle et sa prudence peuvent lui inspirer, et à tout ce que le bon ordre exige en pareille occasion.

Il ne se trouve cependant alors, pour toutes espèces, que 1100 livres dans la caisse de la communauté ; et l'on voit que si la ville a le malheur d'être véritablement attaquée de la peste, tout périra faute d'argent : cela oblige MM. les Échevins d'écrire à M. le premier président pour le prier avec instance de vouloir leur en procurer.

Le bled qui manque, renchérit d'abord au dernier excès ; et pour empêcher que nul ne le resserre pour le faire encore renchérir, ordonnance à ma réquisition pour en défendre le resserrement sous des peines sévères. Deux autres ordonnances sont rendues en même-tems pour empêcher que personne ne tienne et laisse rien dans la ville qui puisse contribuer au mal, en causant de l'infection.

Le 30 juillet, revue générale de toutes les provisions qui peuvent être dans la ville, et MM. les Échevins n'y voyant presque ni blé, ni viande, ni bois, non plus que d'argent dans la caisse pour en faire venir ; une cherté excessive de toutes choses ; tout dans un dérangement affreux, la populace aussi misérable qu'alarmée, tous les principaux les plus aisés déjà en fuite, ils écrivent à M. le Peletier des Forts, et lui exposant ce triste et déplorable état de Marseille, le supplient d'intercéder auprès de Son Altesse Royale, pour qu'il lui plaise, de grâce, leur accorder quelques secours.

Le dernier juillet, autre ordonnance à ma réquisition, pour obliger tous les gueux et mendians étrangers de sortir de la ville par tout le jour, et ceux de la ville de se retirer dans l'hôpital de la Charité, à peine du fouet.

Mais cette ordonnance n'est point mise à exécution, parce que l'on apprend le même jour que la Chambre des vacations du Parlement d'Aix sur le bruit que le mal contagieux est à Marseille, a rendu un arrêt portant défense aux Marseillais de sortir des limites de leur terroir, aux habitans de toutes les villes et lieux de Provence de communiquer avec eux et de les y recevoir, et aux muletiers, voituriers et tous autres d'y venir pour quelle cause et prétexte que ce soit, à peine de la vie.

En cet état, comment faire sortir de la ville deux ou trois mille gueux et mendians étrangers qu'il y a ? Ne pouvant plus passer au-delà le terroir, ils seraient contraints d'y rester et de le ravager pour pouvoir subsister et vivre.

Le 1.er août, les sieurs Sicard père et fils, médecins, viennent à l'Hôtel-de-ville, dire à MM. les Échevins qu'il n'y a point à douter que le mal qui est dans la ville ne soit véritablement la peste ; mais qu'ils se font forts de la faire cesser, s'ils veulent faire ce qu'ils prescriront, qui est d'acheter quantité de bois, de sarmens et de fagots, les faire porter et mettre à monceaux de distance en distance prochaine tout le long des murs de la ville, du Cours, des places publiques et des carrefours ; obliger chaque particulier d'en mettre aussi devant sa maison dans toutes les rues généralement ; allumer tous ces feux à la même heure à l'entrée de la nuit, ce qui très-surement fera cesser la peste.

Tout le monde témoignant qu'il fallait faire cette épreuve, et tous les autres médecins qu'on fait assembler tous les jours à l'Hôtel-de-ville pour savoir le progrès du mal, ne l'improuvant

point, MM. les Echevins font aussitôt acheter tout le bois, les fagots et les sarmens qu'ils trouvent, et MM. Audimar et Dieudé, avec toute l'ardeur du soleil, en font faire l'arrangement et la disposition tout le long des murs, du Cours et des places publiques.

Le lendemain 2 août, il font une ordonnance pour obliger tous les habitans de faire chacun de pareils feux au-devant de leur maison et de les allumer sur les neuf heures du soir, au moment qu'on allumera ceux des murs et des places publiques. Cela est ainsi exécuté : c'est un spectacle qui paraît magnifique de voir un circuit de murailles, si grand, si vaste, si étendu, tout illuminé ; et si la ville guérissait par là, elle guérirait certainement d'une manière bien réjouissante et bien agréable.

Des magistrats qui, pour contenter le public, et pour qu'on n'ait rien à leur reprocher, font de pareilles épreuves, ne peuvent pourtant point s'endormir sur le succès qui leur en est promis, et la prudence veut qu'ils aillent toujours leur train, pour ne pas rester court sur une vaine espérance : ils écrivent à M. le premier président, et le prient, attendu que les chemins leur sont barrés, de vouloir dépêcher pour eux un courrier à la Cour, pour représenter leur misère, et les inconveniens qu'ils ont lieu de craindre se trouvant sans un sol d'argent, tandis qu'ils sont à la veille de manquer de tout, et d'avoir par surcroit, avec la peste, la famine.

Ils mandent cependant de leur côté au Conseil de marine, le nombre des malades qu'il y a actuellement, et des morts qu'ils ont fat porter et enterrer dans les infirmeries.

Le même jour, dans l'assemblée qui se tient journellement à l'Hôtel-de-ville avec ceux des officiers municipaux et des citoyens qui n'ont point encore pris la fuite, où M. le marquis de Pilles préside, on délibéra :

1.° Que comme le nombre des malades augmente de plus en plus, surtout à la rue de l'Escale, il sera mis un corps-de-garde à chaque avenue de cette rue, pour empêcher que personne n'y entre ni n'en sorte, et qu'il sera établi à cet effet des commis étapiers pour aller distribuer des vivres aux familles qui s'y trouvent habiter ;

2.° Que tous les capitaines de ville mettront sur pied une compagnie de 50 hommes de milice à la solde de la ville, et que cependant les cinq brigades du privilège du vin avec leurs officiers, serviront, par tour, d'escorte à MM. les Echevins, aux expéditions qu'ils vont faire la nuit pour enlever les morts et les malades, et les transporter aux infirmeries ;

3.° Que pour que les médecins et les chirurgiens déjà employés servent avec plus d'ardeur, et qu'ils n'exigent rien des malades, ils seront mis aux gages de la ville ; qu'on leur donnera des sarrots de toile cirée, et des chaises à porteur afin qu'ils puissent plus facilement aller partout ;

Et 4.° qu'attendu que la communauté n'a point d'argent et qu'il en faut indispensablement, on mettra des affiches d'emprunt à l'intérêt au denier vingt, pour tenter par-là d'en avoir, et que le trésorier ne pouvant venir rester dans l'Hôtel-de-ville, le sieur Bouys, premier commis des archives, y

sera établi caissier pour faire les paiemens journaliers.

Le 3 août, M. lemarquis de Pilles et MM. les Echevins étant réassemblés avec les mêmes citoyens, établissent 150 commissaires dans les cinq paroisses de la ville, pour veiller chacun dans leur département aux besoins des pauvres, leur distribuer du pain et autres subsistances aux frais de la communauté, et agir à tout ce qui leur sera prescrit pour le bien et le salut public.

A cette partie de la ville appelée la Riveneuve, qui est par de-là le Port, depuis l'abbaye St.-Victor jusqu'à l'Arsenal, on y établit le chevalier Rose, capitaine et commissaire général.

Et dans le terroir, qui est comme une vaste ville, puisqu'il y a plus de dix mille maisons qu'on appelle bastides, dans quarante-quatre quartiers et paroisses succursales dont il est composé, outre divers hameaux assez considérables, on y nomme aussi un commissaire à chacun, pour y vaquer aux mêmes soins.

Dès le même jour, pour empêcher la communication entre les enfans qui, à ce qu'on dit, sont les plus susceptibles de la peste, on fait fermer le collège et toutes les écoles publiques.

Pour les feux des sieurs Sicard on ne les réitère plus : on apprend que ces médecins ont déserté de la ville ; et d'ailleurs on ne peut plus trouver du bois, des fagots ni des sarmens ; mais on achette quantité de souffre, on le fait distribuer aux pauvres dans tous les quartiers ; et on fait faire des parfums dans l'intérieur de toutes les maisons.

Sur le soir M. le marquis de Pilles et MM. les Echevins étant encore assemblés dans l'Hôtel-

de-ville , on vient les avertir que quatre ou cinq cents personnes de la populace attroupée dans le quartier de l'Agrandissement, y font un désordre extraordinaire, criant qu'elles veulent du pain ; les boulangers de ce quartier , par le manque de blé , n'en avaient pas fait la quantité ordinaire , et plusieurs avaient eu difficulté d'en avoir : M. le marquis de Pilles et M. Moustier y accourent suivis de quelques gardes ; leur présence les arrête , et ils les appaisent tout-à-fait en leur faisant donner du pain.

Le 4 , MM. les officiers de la garnison du fort St.-Jean viennent à l'Hôtel-de-ville dire à MM. les Echevins que le blé leur manque , et qu'ils les prient de leur en fournir , qu'autrement ils ne leur répondent pas que les troupes de leur garnison ne viennent dans la ville en prendre par force ; ils leur font réponse qu'ils leur en donneraient volontiers s'ils en avaient suffisamment, mais que dans la disette où ils sont ils ne sauraient le faire , et si on vient violenter les habitans, on les trouvera à leur tête pour les défendre.

Ce jour, voyant que l'arrêt rendu par la chambre des vacations, ayant interdit toute communication entre les habitans de la province et ceux de Marseille , si on en demeure en cet état et que personne ne vienne plus y apporter des grains et des denrées , on va bientôt y être réduit à une famine extrême ; ils ont recours à M. le premier Président , le priant très-instamment de vouloir faire établir , comme il s'est pratiqué autrefois, des marchés et bureaux de conférence à certains endroits convenables qu'on barrera , où les étrangers pourront, sans être exposés à aucun

risque, venir leur apporter des subsistances ; et ils prient en même-tems MM. les procureurs du pays de Provence de vouloir y concourir. On ne peut pas certainement plus compatir aux malheurs de cette ville affligée qu'ils ont la bonté de le faire, et pareillement MM. le Consuls de toutes les villes particulières : Marseille n'oubliera jamais les services qu'ils lui rendent dans cette calamité, non plus que les graciosités, le zèle et l'empressement qu'ils ont à le faire.

Le même jour, MM. les Echevins considérant les désordres qui arrivent souvent en tems de contagion, la nécessité qu'il y a de pouvoir promptement les réprimer, et de faire des exemples pour contenir les malfaiteurs et les rebelles, et que toutes les fois que cette ville a été affligée de la peste, comme en 1580, 1630, 1649 et 1650, nos Rois ont toujours octroyé à leurs prédécesseurs par des lettres patentes, le pouvoir de juger de tous crimes préalablement et en dernier ressort, ils écrivent encore à M. le premier Président, et le prient de vouloir bien obtenir de Sa Majesté de pareilles lettres patentes.

Le 5 août, réitération d'instance et de prière d'avoir la bonté de leur procurer du blé : ils écrivent à ce sujet à MM. les Consuls de Toulon, et à ceux de toutes les villes maritimes de la côte du Languedoc et de la Provence, leur offrent d'aller recevoir le blé à tel endroit écarté de la ville qu'ils voudront choisir pour débarquer, et ils prient ceux de la ville du Martigues d'envoyer des bâtimens à celle d'Arles pour en charger.

Le 6, ordonnance à ma réquisition pour défendre à toutes personnes de transporter d'une maison à l'autre, les meubles et hardes des

malades et des morts, ni d'y toucher et en faire aucun usage, à peine de la vie. Autre ordonnance portant taux des vivres et denrées, pour réprimer l'excès du prix auquel les portent, à cause de la rareté et de la disette, ceux qui veulent profiter de la misère publique.

Le 7 août, la chambre des vacations ayant permis à MM. les procureurs du pays, de venir à conférence avec MM. les Échevins, à un endroit sur le chemin d'Aix appelé Notre-Dame, distant de Marseille de deux lieues, M. le marquis de Vauvenargue, premier procureur du pays, y vient accompagné de plusieurs gentilhommes, et des principaux officiers de la Province, escortés des gardes de M. le marechal de Villars, et d'une brigade des archers de la maréchaussée.

Une ville affligée ou soupçonnée de la peste, d'où même tous les habitans sont presque déjà en fuite, ne peut pas correspondre à cet honneur; M. Estelle, premier Echevin, s'y rend, sans suite, sans train et sans escorte, accompagné seulement du sieur Capus, archivaire de la ville, qui, par son habilité, sa probité et son application, est comme le gouvernail de toute cette communauté.

A cette conférence où l'on garde la précaution de se parler de loin, on passe un concordat portant qu'il sera établi un marché en cet endroit, où il sera fait une double barrière; un autre au Logis du Mouton, sur le chemin d'Aubagne, aussi à deux lieues de Marseille; et un autre, pour les bâtimens de mer, à une ance, appelée l'Estaque, dans le golfe des iles de Marseille; qu'en tous ces marchés et barrières, les officiers et gardes seront mis par MM. les procureurs du pays, et payés par MM. les Echevins.

Le 8, le concordat est homologué par la chambre des vacations, MM. les Echevins écrivent en conséquence à tous MM. les Consuls des villes et lieux de la province, pour les exciter à envoyer promptement des grains, des denrées, du bois, du charbon à ces marchés et barrières, où tout se négociera sans communication.

Ils s'appliquent le même jour à dresser une instruction générale, où ils articulent toutes les fonctions auxquelles doivent vaquer les commissaires qu'ils ont déjà etabli dans toutes les paroisses et quartiers de la ville, pour soulager les pauvres et pourvoir aux malades.

Cependant comme on voit qu'il n'est pas possible que MM. Estelle et Moustier qui, jusqu'alors, ont toujours été alternativement toutes les nuits faire porter les morts, les malades et suspects aux infirmeries, et murer ou désinfecter leurs maisons, puissent durer plus long-tems à une telle fatigue, surtout le mal commençant à se glisser en divers quartiers de la ville fort écartés: quoique MM. Audimar et Dieudé offrent de les relever, M. le marquis de Pilles, jugeant nécessaire qu'ils ménagent leur santé et leur vie, on délibère dans l'assemblée :

1.° Qu'on se servira de tomberaux pour enlever les morts; qu'on se servira de tous les gueux les plus vigoureux qu'on trouvera pour servir de corbeaux : qu'on préposera quatre lieutenans de santé pour les conduire, et qu'on employera le sieur Bonnet, lieutenant de viguier, pour les commander;

2.° Qu'on fera incessamment travailler à ouvrir de grandes et profondes fosses hors les murs de la ville, pour y enterrer les cadavres avec de la chaux vive;

Et 3.° qu'on établira en toute diligence un hôpital de peste ; on jette d'abord les yeux sur celui de la Charité ; on s'y porte, mais la difficulté de loger ailleurs plus de huit cents pauvres de tout sexe qui s'y trouvent, les réduit à prendre celui des Convalescens, qui est près des murs de la ville, du côté de la porte du Bernard-du-Bois.

Le 9 août, on s'apperçoit que quelques médecins et presque tous les maîtres chirurgiens ont pris la fuite ; ordonnance à ma réquisition pour les obliger à revenir ; à peine les premiers, d'être exclus pour toujours de leur aggrégation, et les autres de leur jurande et maîtrise, et d'être procédé contre eux extraordinairement.

Autre ordonnance aussi à ma réquisition pour défendre aux bouchers ou écorchant les bœufs et les moutons à la tuerie, de les enfler avec la bouche, par où la peste peut se communiquer à la viande, mais de se servir de souflets, à peine de la vie.

Une autre pour défendre aux boulangers de convertir en biscuits la farine que la ville leur donne pour en faire du pain pour les pauvres, ni de faire aucun pain blanc, afin de leur ôter l'occasion de défleurer la farine destinée à ce pain.

Et une autre pour défendre à toutes personnes, de détourner les eaux publiques pour les arrosages de la campagne, pour que les fontaines ne tarissent pas, et que l'eau coule plus abondamment par toutes les rues de la ville, et en emporte les ordures.

Ce jour et les suivans, ce ne sont pas des petites difficultés de mettre à exécution tout

ce qui a été délibéré le jour précédent ; il faut des tomberaux , des chevaux , des harnais ; il faut en aller chercher à la campagne , et personne n'en veut donner pour servir à porter des pestiférés ; il faut des gens pour les atteler , pour les conduire , et chacun abhorre de prêter ses œuvres à un service si dangereux ; il faut des corbeaux pour aller prendre les cadavres dans les maisons , et quelque excessif paiement qu'on leur offre ; les plus misérables fuyent un métier si périlleux , et font des efforts terribles pour l'éviter ; il faut des paysans pour ouvrir des fosses , et nul ne veut venir y travailler par la crainte et l'horreur dont il est saisi : MM. les Echevins sont obligés de se donner des mouvemens extrêmes pour avoir les uns par adresse et les autres par la force et par la rigueur.

Mettre en état aussi promptement qu'il le faut un hôpital de peste , et le pourvoir de tout ce qui est nécessaire , qui est presque infini , n'est pas ordiuairement un embarras moins rempli de difficultés et de peines : cet hôpital de Convalescens dont on a délibéré de se servir, ne se trouve point assez grand : il faut l'agrandir par la jonction du Jas de la ville , qui est presque attenant ; mille choses s'y trouvent à faire , et on ne peut cependant disposer de qui que ce soit ; M. Moustier est obligé d'y aller et d'y rester lui-même ; et faisant travailler tant la nuit que le jour , fait si bien que dans deux fois vingt-quatre heures il le dispose et le rend prêt , assorti et en état de recevoir les malades.

Pour y avoir des économes , des infirmiers , des cuisiniers et autres bas-officiers , et surtout le grand nombre de gens qu'il faut pour y servir

les pestiférés, la chose est constamment très-difficile : on met des affiches partout, pour tâcher d'exciter de ces âmes que l'avarice jette dans les dangers, ou qu'une charité surabondante fait dévouer au bien public ; et à force de chercher, d'encourager, de donner et de promettre, on parvient à en avoir : la pharmacie et la chirurgie y sont établies ; deux médecins étrangers appelés, les sieurs Gayon, viennent d'eux-mêmes se présenter pour y servir et s'y enfermer ; la mort, par malheur, termine trop-tôt leur charité et leur zèle.

Trois fosses de 10 toises de longueur et de largeur, et de 14 pieds de profondeur, sont en même-tems ouvertes hors les murs, entre la Porte d'Aix et celle de la Joliette. Pour en venir à bout et contraindre les paysans à travailler, M. Moustier est obligé d'y aller rester lui-même, exposé presque d'une aube à l'autre à l'ardeur du soleil.

Le sieur Chevalier Rose, qu'on a établi capitaine et commissaire-général, à la Rive-neuve, au-delà du Port, y fait en même-tems la même chose ; il met en état un autre vaste hôpital sous les voûtes d'une corderie ; fait ouvrir de grandes et profondes fosses du côté de l'abbaye St. Victor ; ramasser des tombereaux et des corbeaux, et toutes les personnes nécessaires pour pourvoir aux vivans, aux mourans et aux morts ; et ce qui n'est guères moins remarquable, que son activité, son courage et son zèle pour son infortunée patrie, c'est qu'il fournit à toutes les grandes dépenses qu'il faut faire pour l'entretien de cet hôpital, et de tant de personnes qu'il faut tenir sur pied, de son propre argent, sans se mettre

en peine quand et comment il pourra en être remboursé.

A peine ces hôpitaux de peste sont ainsi prêts à recevoir les malades, que les voilà en moins de deux jours entièrement remplis : à la vérité ceux qu'on y porte ne les occupent pas long-tems ; le mal est si violent que ceux qui y entrent le soir vont le lendemain dans les fosses ; et les hôpitaux n'étant ainsi qu'un reposoir d'un moment, les morts chaque jour, successivement, y font place aux nouveaux malades.

Le 12 août, MM. Chicoyneau et Verny, premiers médecins de Montpellier, arrivent à la barrière Notre-Dame, pour venir examiner, par ordre de Son Altesse Royale, qu'elle est véritablement la qualité du mal qui afflige cette ville ; on leur fait préparer des logemens, et on envoie à la barrière des voitures pour les prendre.

Le 13, M. le marquis de Pilles et MM. les Echevins les prient de venir à l'Hôtel-de-ville, où ils ont convoqué tous les médecins et les maîtres chirurgiens de la ville : ils y viennent, et après avoir long-tems conféré sur les symptômes du mal, ils arrêtent entr'eux, d'aller ensemble les jours suivans visiter tant les malades des hôpitaux, que ceux de divers quartiers de la ville, et de faire toutes les expériences qui seront nécessaires.

Jusqu'alors ce mal n'a point encore déployé toutes ses violences, ni exercé toutes ses fureurs ; il tue bien tous ceux qu'il attaque sans qu'il en échappe presque aucun ; et dans toutes les maisons où il frappe, il fait bien raffle de tous, du plus petit jusqu'au plus grand ; mais il ne donne que sur la populace, ce qui entretient plusieurs

personnes dans la fausse idée que ce n'est point véritablement la peste, et qu'il ne procède que de la seule misère et des mauvais alimens : les gens de mer qui ont vu fréquemment la peste dans le Levant, croyent y trouver des différences : bref, plusieurs personnes sont encore dans le doute et attendent avec un empressement extrême a décision de MM. les médecins de Montpellier, pour prendre le parti de rester ou de fuir.

Le 11, MM. les Echevins écrivent au Conseil de la marine, pour remercier très-humblement Son Altesse Royale de l'attention et de la bonté qu'elle a eu de leur envoyer ces médecins.

Le 15, ils écrivent à M. le maréchal de Villars, l'état et la misère extrême de la ville, y ayant une populace de près de cent mille personnes, sans biens, sans pain et sans argent ; ils écrivent aussi à M. de Bernage, intendant en Languedoc, et à M. le marquis de Caylus, commandant en Provence, pour lors à Montpellier, pour les prier de vouloir leur procurer du blé, pour les préserver de la famine qu'ils n'ont pas moins lieu d'appréhender que la peste. M. de Caylus à la bonté de s'y employer si puissamment qu'il leur fournit un crédit considérable pour en avoir.

Le 16, fête de St. Roch, qu'on a de tout tous tems solennisée à Marseille pour être préservée de la peste, M. le marquis de Pilles et MM. les Echevins, pour éviter la communication, veulent empêcher la procession qu'on a coutume de faire toutes les années, où l'on porte le buste et les reliques de ce Saint : mais il faut céder aux exclamations du peuple qui est presque furieux en dévotion, lorsqu'il craint un fléau

aussi terrible que la peste dont il voit et ressent déjà les affreux effets : ils trouvent même à propos d'y assister eux-mêmes avec tous leurs halebardiers et gardes, pour empêcher que personne ne se mette à la suite et qu'il n'y ait ni foule ni confusion.

Le lendemain 17 août, MM. les médecins de Montpellier viennent à l'Hôtel-de-ville leur apprendre ce qu'ils ont reconnu de la nature et qualité de la maladie, et leur déclarent en peu de mots que c'est véritablement la peste.

Mais voyant que tout le monde est presque déjà sorti de la ville, et que la terreur et l'épouvante qu'il y a met tout dans un désordre affreux, ils trouvent bon, pour ne pas l'augmenter, que l'on dissimule, et pour tâcher de calmer et de rassurer les esprits, on affiche un Avis au Public portant : qu'ils ont trouvé que ce ne sont là que des fièvres contagieuses causées par les mauvais alimens, qui cesseront bientôt par les secours qu'on va avoir de tous côtés qui ramèneront l'abondance de toutes choses.

Cette Affiche est aussitôt mise ; mais elle ne produit aucun effet : la mortalité qui, depuis quelques jours, a extrêmement augmenté ; la malignité et violence avec laquelle ce mal commence à frapper de tous côtés indistinctement, et la subtilité avec laquelle on voit qu'il se communique, a déjà convaincu les plus opiniâtres et les plus portés à vouloir se tromper, que c'est véritablement la peste ; et sans vovloir plus rien entendre, chacun prend si rapidement la fuite, que toutes les portes de la ville ont peine à suffire à la foule de ceux qui sortent.

Si c'étaient là les bouches inutiles, rien ne

serait plus convenable et plus soulageant, mais les personnes les plus nécessaires, et celles même que leurs fonctions obligent le plus indispensablement de rester, sont les plus promptes à déserter; presque tous les intendans de la santé (1), ceux du bureau de l'abondance, les conseillers de la ville, les commissaires de police, les recteurs de tous les hôpitaux et de toutes les maisons d'œuvres charitables, les commissaires mêmes qu'on vient, il n'y a que quelques jours, d'établir dans les paroisses et quartiers pour vaquer au soulagement des pauvres, les artisans de tous métiers et ceux qui sont les plus nécessaires à la vie, les boulangers, les vendeurs de vivres et denrées, jusques même ceux qui doivent garder les autres et les empêcher de quitter, c'est-à-dire, les capitaines et officiers de ville qui ont leur compagnie en pied, tout déserte, tout abandonne, tout fuit : bref, M. le marquis de Pilles et MM. les Echevins restent presque tous seuls, chargés d'une populace infinie, prête à tout entreprendre dans les extrémités où elle se trouve réduite par la misère et par la calamité qui multiplie avec le mal.

L'aspect de la ville excite déjà compassion ; tout y a l'air de désolation, tous les magasins, toutes les boutiques sont partout généralement fermés, la plupart même des maisons, des églises et des couvens ; toutes les places publiques sont désertes ; et personne n'est plus par les rues que des pauvres gémissans ; le Port est dans un dérangement total, les galères sont retirées du quai et renfermées dans une estacade du côté de

(1) Voyez quelques observations à ce sujet, à la fin du présent Article. (*Note de l'Éditeur.*)

l'Arsenal, où les ponts sont levés et de hautes barrières posées, et tous les vaisseaux et bâtimens marchands sont hors de l'amarre et à l'écart.

Cette superbe Marseille, peu de jours avant si florissante, cette source d'abondance, et si on l'ose dire, de félicité, n'est plus que la vraie image de la Jérusalem désolée : heureuse encore si elle en demeurait là, et si le fléau qui a commencé de l'affliger ne la rendait pas, dans moins de quinze jours, le théâtre affreux des plus horribles ravages que la fureur ait jamais fait dans aucune ville du monde !

Le 8 août, une foule de populace du quartier St.-Jean, vient émutée devant le poste de l'Hôtel-de-ville, criant qu'ils veulent du vin, et qu'il n'y a plus personne dans la ville qui en vende : le corps-de-garde se met en état de les repousser; M. Estelle arrive, et peu après M. Moustier ; ils les appaisent, promettent de leur en faire avoir; et, en effet, on rend à l'instant une ordonnance portant que tous ceux qui ont du vin, ayent à le mettre en vente par tout le jour, autrement leurs caves enfoncées et leur vin vendu par les gardes qui feront tournée dans les quartiers.

La contagion s'est déjà pour lors répandue et a gagné partout, quelques soins et efforts qu'on ait fait pour couper la communication, et elle commence de s'échauffer et de faire ravage : il faut pour pouvoir enlever tous les morts, mettre sur le pavé une plus grande quantité de tombereaux, et surtout avoir des corbeaux en grand nombre.

Mais voilà ce qui est tout-à-fait impossible : on a presque déjà usé tout ce qu'il y a dans la ville de gens qu'on a pu sacrifier à ce péril-

leux métier ; ils n'y durent pas seulement deux jours en vie ; ils prennent d'abord la peste au premier cadavre qu'ils touchent de quelque précaution qu'on les fasse user ; on leur donne des crocs à manche, mais la seule approche des cadavres les infecte : on les paye jusqu'à 15 liv. par jour, mais quelque puissant que soit cet attrait pour des gueux et des misérables, il ne les touche du tout point à la vue d'une mort certaine et inévitable ; il faut courir pour les chercher et les prendre de vive force ; et soit qu'ils se cachent bien ou qu'ils soient généralement tous morts, on n'en trouve plus aucun, et les cadavres restent cependant dans les maisons et à la porte des hôpitaux entassés à piles les uns snr les autres, sans pouvoir en être tirés et transportés aux fosses.

Que faire dans cette extrémité ? MM. les Echevins ont recours à MM. du corps des galères, et les prient très-instamment de vouloir leur donner des forçats pour servir de corbeaux, avec offre de passer soumission de les leur remplacer ou d'en indemniser Sa Majesté : ils ont la bonté, attendu cette absolue nécessité, de leur en accorder vingt-six des invalides du baigne, auxquels on promet la liberté pour les exciter au travail.

On ne peut pas disconvenir qu'on ne doive au secours de ces forçats, c'est-à-dire de ceux qui ont été accordés dans la suite, une partie du salut de la ville, mais il faut convenir aussi que pour des Echevins qui se trouvent accablés et abandonnés sans pouvoir se reposer d'aucun soin sur personne, ce sont de fatigans fardeaux que de pareils corbeaux.

Ils sont dépourvus de tout ; il faut les chaus-

ser, et cela dans un tems qu'on n'a ni souliers ni pas même des cordonniers dans la ville ; il faut les loger et nourrir , et personne ne veut ni recevoir, ni approcher, ni communiquer avec des forçats, corbeaux de pestiférés ; il faut être jour et nuit à les garder à vue , ils pillent et volent dans toutes les maisons où ils vont prendre les morts ; et ne sachant ni atteler les tombereaux ni les conduire , ils les renversent à tous momens , les brisent avec les harnais et tout ce qui en dépend , sans qu'on puisse les faire raccommoder , parce que outre qu'on n'a ni charron, ni sellier , ni bridier , personne ne veut plus toucher à des choses qui sont infectées ; et il faut être par-là continuellement à mander, quêter par la campagne des tombereaux que tout le monde cache soigneusement , et demeurer supplantés dans un travail le plus pressant qui puisse jamais être , et qu'ils affectent de faire avec une lenteur et une molesse qui fait enrager.

Dans quelle ville du monde a-t-on jamais vu les Consuls livrés à de telles sollicitudes ? et réduits encore à faire tous les tristes et périlleux offices auxquels sont contraints de se sacrifier MM. les Echevins de Marseille ? puisque on va voir bientôt que pour faire travailler diligemment ces forçats et leur faire enlever les cadavres pourris et empestés qu'ils ne sauraient avoir le cœur de toucher, et non pas même d'approcher sans être vivement pressés et animés , ils sont obligés de se mettre eux-mêmes à leur tête , et d'aller les premiers partout où l'infection est la plus horrible , les leur faire enlever : que bien plus , M. Moustier est contraint pendant près de deux mois de se lever journellement à l'aube du jour pour leur faire

atteler les tombereaux et empêcher qu'ils ne les brisent ; les suivre aux fosses pour qu'ils ne laissent pas les cadavres sur les bords sans les ensevelir ; et le soir aller les faire dételer, conduire les chevaux aux écuries, mettre en place les harnais pour les retrouver le lendemain, et prévenir les inconvéniens qui pourraient interrompre la continuité d'un travail où il y a danger dans la demeure : les Consuls romains, si remplis de l'amour de leur patrie, n'ont jamais constamment poussé leur zèle jusque-là.

Le 19 août, on choisit dans toutes les paroisses des personnes qu'on charge de faire du bouillon pour les pauvres malades et de le leur distribuer ; et on établit un hôpital particulier, que des cas les plus touchans que la calamité puisse produire, rendent absolument nécessaires.

Plusieurs femmes nourrices meurent de la contagion, et laissent de enfans au lait, qu'on trouve gémissant dans leurs berceaux en allant prendre les cadavres de leurs mères ; personne ne veut les recevoir ni moins encore les nourrir ni les secourir ; il ne se trouve plus de pitié en tems de peste ; la crainte de prendre cet horrible mal étouffe tous les sentimens de la charité, et ceux même de l'humanité : faut-il cependant laisser périr tous ces pauvres petits innocens qu'on trouve ainsi de tous côtés, et tant d'autres infortunés enfans de bas-âge que la peste rend orphelins ? On prend l'hôpital de St. Jacques-de-Galice et le couvent des Pères de Lorette qui se trouve vide par la mort ou la fuite de tous ces religieux, et là on les fait nourrir, ou avec de la soupe ou en leur faisant traire des chèvres : le nombre de ces infortunés est si grand, que

quoiqu'il en meure tous les jours trente ou quarante, il s'y en trouve toujours douze à treize cents par ceux qu'on y apporte successivement chaque jour.

Le 20, une partie de ces forçats qu'on a reçu deux jours auparavant sont atteints de la peste, et hors d'état de travailler ; on va en demander de nouveau à MM. du Corps des galères qui en accordent encore 33.

Ce jour presque tous les meuniers et tous les boulangers cessent de travailler, parce que tous les garçons les ont quittés et ont pris la fuite ; Ordonnance à ma réquisition pour contraindre les déserteurs à revenir et pour défendre à ceux qui restent de quitter à peine de la vie. Il ne se trouve plus aucun maçon dans la ville, et il faut faire divers ouvrages aux cimetières et aux hôpitaux : autre pareille Ordonnance pour les contraindre à revenir, et une autre encore pour défendre de sortir de la ville la farine et le pain bis destiné pour la subsistance des pauvres, à peine d'amende et de confiscation.

Le 21 août, la peste commence d'agir avec tant d'ardeur, et le nombre des morts se trouve tout-à-coup si multiplié, qu'on considère qu'il est du tout impossible qu'on puisse venir à bout de les enlever avec des tombereaux pour les transporter dans les fosses ouvertes hors la ville, parce qu'outre que les tombereaux ne peuvent point aller au haut quartier de St.-Jean, ni en plusieurs autres de la vieille ville, dont les rues sont étroites et scabreuses, rues cependant où se trouve le plus grand nombre de cadavres, étant habité par une fourmilière de populace ; il y a de là aux fosses hors les murs un éloignement

et une distance qui empêchent qu'on ne puisse parvenir à faire tout le travail qu'il faut pour transporter tant des cadavres, et ne point tomber dans l'inconvenient de les laisser arrérager et d'avoir par là une infection générale qui empeste l'air.

Sur cette difficulté et sur plusieurs autres embarassantes, qui demandent l'avis d'un nombre de personnes judicieuses, M. le marquis de Pilles et MM. les Echevins prient MM. les Officiers généraux des galères de vouloir s'assembler à l'Hôtel-de-ville pour leur donner leur avis, et il est délibéré :

1.° Que par les raisons qu'on a observées, et pour éviter les inconvéniens qu'on appréhende, qui seraient funestes, on ensevelira les cadavres tant dans les fosses ouvertes hors des murs, que dans les cavaux des Eglises des religieux Jacobins, des Observantins, des Grands-Carmes et de Lorette; que ces Eglises étant situées dans la haute ville où il y a le plus de morts et où les tombereaux ne peuvent pas facilement rouler, on fera faire des brancards avec lesquels les forçats les y porteront; qu'il sera fait dans chacune un amas de chaux vive et de barriques d'eau pour jeter dans les cavaux, et que quand ils seront remplis on les fera fermer en y employant du ciment en telle sorte qu'aucune infection ne puisse s'en exhaler;

2.° Qu'il sera mis un homme de confiance avec des gardes à cheval à la téte des chariots et de chaque brigade de forçats, pour les obliger de travailler diligemment, et les empêcher de s'amuser à voler;

3.° Que pour empêcher que les fosses et les

divers cimetières où l'on a enseveli de ces cadavres, n'exhalent pas de l'infection faute d'avoir été couvert de toute la quantité de terre et de chaux vive nécessaire, il en sera fait une revue exacte et générale pour y en faire remettre à suffisance ;

4.° Que manquant de commissaires dans plusieurs paroisses et quartiers, attendu qu'ils ont fui et abandonné, et ne se trouvant pas des personnes pour les remplacer, on obligera chaque couvent de donner des religieux pour servir de commissaires dans ces quartiers qui en sont dépourvus ;

5.° Que pour empêcher la communication, M. l'Evêque sera prié de faire cesser tous offices dans les églises ;

Et 6.° que pour contenir et intimider la populace, ou fera dresser des potences à toutes les places publiques de la ville.

Le lendemain 22 août, MM. les Échevins apprenant au Conseil de marine l'augmentation de la maladie, le supplient d'agréer que toutes les affaires demeurent désormais suspendues, pour qu'on ne pense plus entièrement qu'à ce qui regarde la santé : quand la peste s'enflamme ainsi dans une ville, chacun se regardant à-peu-près comme à l'agonie de la mort, n'est plus en état de s'appliquer qu'à ce qui tend à sa conservation.

Tout manque cependant dans la ville, jusques aux choses qui y abondent le plus ordinairement ; il ne s'y trouve pas seulement de la toile pour faire des paillasses pour les hôpitaux, quoique pour en chercher on fasse ouvrir et fouiller tous les magasins et toutes les boutiques ; le bruit

de la peste a écarté tout ce qui vient journellement dans le Port de toutes les parties du monde, et on est obligé d'écrire à M. le premier Président pour le prier de vouloir bien envoyer tout ce qui s'en trouvera à Aix, et même des souliers pour donner aux forçats, n'y ayant aucun cordonnier à Marseille pour en faire.

Sans le secours qu'il a la bonté de donner à MM. les Échevins ; sans l'attention qu'il a à leurs besoins, et à les aider de toutes choses, ils seraient certainement dans mille étranges inconvéniens ; deux ou trois fois du jour ils prennent la liberté de lui écrire, et c'est toujours pour quelque chose de plus fatigant ; et toujours avec une égale bonté il pourvoit à tout, jusqu'aux choses qui sont au-dessous de son ministère : et comme si ce n'était point assez de se voir occupé nuit et jour de tant de peines et de soins pour la salut de cette ville infortunée, il prend encore celui de s'y reproduire (pour ainsi dire) par le ministère de M. Rigord, son subdélégué, qui agit avec tant d'ardeur, d'application et de zèle, qu'il voit le feu de la peste dans sa propre maison, et périr à ses côtés M.me son épouse, sa famille, ses commis et tous ses domestiques, sans que tous ces coups de foudre, et toutes ces horreurs ne l'ébranlent ni le tirent d'un moment de son application continuelle à travailler au besoin de la ville.

Ce jour, sur l'avis que plusieurs boulangers pour couvrir leur évasion, ont remis leurs fours à leurs garçons, qui n'y sont que par figure, Ordonnance à ma réquisition pour les contraindre de venir les reprendre, avec défenses de les quitter, àpeine de la vie. Une autre ordonnance pour

obliger pareillement les Intendans de la santé, ceux du bureau de l'abondance, les conseillers de ville et tous autres officiers municipaux de revenir dans les vingt-quatre heures, à peine de 1000 livres d'amende, et d'être déclarés incapables de toutes charges municipales.

Ce même jour, M. l'Évêque, à qui M. le marquis de Pilles avait fait savoir la délibération prise dans l'assemblée du jour précédent, lui marque par une lettre plusieurs raisons qui s'opposent à faire ensevelir les cadavres dans les caveaux des églises des couvens qu'on y a destiné.

Sur quoi M. le marquis de Pilles ayant prié MM. les Officiers généraux des galères, de vouloir se rassembler à l'Hôtel-de-ville avec MM. les Échevins et quelques autres citoyens zélés, après avoir bien examiné et pesé les raisons contenues dans cette lettre, avec celles qui les ont déterminés de prendre le parti de faire ensevelir dans les églises, qui sont la nécessité absolue et indispensable qu'il y a de le faire, il est unanimement résolu que la délibération tiendra, mais que l'exécution en sera suspendue pour vingt-quatre heures, pour voir si dans cet intervalle la mortalité viendra à diminuer, en sorte qu'on puisse s'en passer : que cependant, sans aucun retardement, on disposera avec diligence les caveaux de ces églises, et qu'on y fera charrier toute la chaux et l'eau nécessaires.

Le 23, s'agissant d'y travailler, comme toutes ces églises se trouvent fermées et que les religieux refusent de les ouvrir, M. Moustier s'y porte, les fait ouvrir et y fait charrier toute la quantité de chaux et de barriques d'eau qu'il faut. Pour faire des brancards, faute de menuisiers,

il fait travailler les premiers qu'il trouve ; on tire service de tout dans le besoin pressant, quand on sait prescrire et commander.

Ce jour, bien loin que la mortalité diminue, près de mille personnes meurent ; et comme on voit qu'il n'y a plus à hésiter d'enterrer dans les églises, qu'autrement on va se trouver successivement surchargé de cadavres et qu'on ne pourra plus venir à bout de les enlever, on dispose toutes choses pour que le lendemain matin on puisse y travailler partout dans le même tems; et MM. du Corps des galères ont la bonté de donner pour cela un renfort de vingt forçats encore.

Le lendemain 24 août, pour qu'on fasse toute diligence, et qu'on ne ralentisse pas dans un travail qui rébute par le danger et par l'horreur de la mort, M. Moustier y va lui-même, pressant et animant les forçats, autant par son intrépidité et par son courage, que par ses mouvemens; et lorsque les caveaux sont remplis et qu'on y a jetté toute la chaux vive et l'eau nécessaires, il prend soin de les faire boucher et d'en faire cimenter toutes les fentes et jointures.

M. le marquis de Pilles et les autres Echevins agissent et courent cependant d'autre côté, pour mettre à exécution toutes les autres choses qui ont été résolues par la délibération.

Ils établissent des gens les plus de confiance qu'ils peuvent trouver, pour aller à cheval avec des gardes à la tête des tombereaux et de chaque brigade de forçats; mais ils ne durent guères à ce périlleux métier, et ils sont bientôt contraints eux-mêmes de s'y mettre à leur place.

Ils n'ont pas besoin d'aller prier M. l'Évêque

de faire cesser les offices dans les églises ; elles sont déjà toutes généralement fermées ; il n'y a presque plus de messes aucune part, plus d'administration de sacremens, plus même de sonneries de cloches, tous les ecclésiastiques ont pris la fuite et une partie même des curés.

Pour des religieux, il n'est pas possible d'en trouver pour faire les fonctions de commissaires dans les quartiers qui en sont dépourvus ; les uns ont déserté, les autres sont déjà morts. Il n'y a que le père Milay, jésuite, qui, ne trouvant jamais trop à faire pour remplir ce saint zèle et cette fervente charité dont il a toujours été animé, vient leur offrir de se charger des fonctions de commissaire à la rue de l'Escale et à tous ses environs, département que personne n'a jamais osé prendre, parce que c'est le siége le plus enflammé de la peste, et qui est même comme interdit et barricadé avec des corps de-gardes aux avenues, pour que personne n'y entre ni n'en sorte. Ils y établissent ce saint religieux qui, depuis le commencement de la contagion, y a toujours confessé les pestiférés ; il y fait des actes de piété qui sont plus qu'héroïques ; mais la peste ne l'épargne pas long-tems, et ravit à la religion ce nouvel apôtre.

Ils vont ensuite faire la revue des fosses et des cimetières, spectacle certainement horrible à voir et dangereux à approcher, tout ce nombre infini de cadavres pestiférés qu'on y jette actuellement, y étant encore tous découverts, entassés à milliers les uns sur les autres.

Autrefois les Gouverneurs et les Consuls, pendant tout le tems de la contagion, demeuraient enfermés dans l'Hôtel-de-Ville avec de très-grandes

précautions ; tous ceux qui ont fait des régimes pour les villes affligées de la peste l'ont prescrit de la sorte, jugeant que les magistrats devaient être plus soigneux que tous autres, de conserver leur vie et leur santé.

Ici cependant M. le marquis de Pilles et MM. les Échevins ne pensent seulement qu'à conserver la vie et la santé d'autrui, exposant et sacrifiant partout sans ménagement la leur propre ; et ils sont tant la nuit que le jour sur le pavé, partout où ils voyent que le danger peut éloigner les autres.

M. le marquis de Pilles est si peu soigneux de lui-même, qu'il laisse d'abord établir le principal hôpital de peste (qui est celui des convalescens) à quatre pas des son hôtel. M. Estelle va, avec si peu de crainte pendant la nuit, au transport des cadavres à la rue de l'Escale, que glissant sur le pavé, il ne manque que d'un travers de doigt d'embrasser le cadavre d'un pestiféré qui est à terre devant lui. M. Moustier se joue tellement des périls qui font frémir, qu'un emplâtre fumant du pus du bubon d'un pestiféré, jetté d'une fenêtre, lui tombe sur le visage, et se collant à sa joue, il le détache de sang froid, et ne fait que se sècher avec son éponge à vinaigre, sans que cela le fasse reculer d'un pas et l'empêche de passer outre aux expéditions après lesquelles il est : et c'est ainsi à-peu-près des autres.

Le 25 août, le feu de la peste est par tous les 4 coins de la ville, et y devient dans sa pleine fureur ; et depuis alors, jusqu'à la fin de septembre, elle continue toujours de même, agissant comme la foudre ; donnant partout,

entraînant tout, et tuant chaque jour plus de mille personnes: sa violence n'attaque qu'en foule, et sa fureur porte mille morts à la fois.

Voilà par conséquent les hôpitaux de peste qu'on a faits, insuffisans à recevoir tous les pauvres malades : on délibère d'en faire un nouveau qui soit capable de tout contenir, et n'y ayant ni hors ni dans la ville, aucun édifice qui soit assez grand ni assez vaste pour cela, on résout de le faire (ainsi que l'avaient conseillé MM. les médecins de Montpellier) dans les Allées du grand jeu de mail, qui est hors la Porte des Fainéants, attenant au Couvent des Augustins Réformés, avec des charpentes qu'on couvrira de grosses toiles cotonines : nouvel embarras pour MM. les Échevins, d'avoir à fabriquer un pareil hôpital, sans pouvoir compter sur l'aide ni sur le secours de personne, et sans même avoir aucun ouvrier, car tous généralement ont pris la fuite.

Le 26, la Chambre des vacations apprenant que presque tous les boulangers de Marseille ont déserté, et voulant prévenir l'extrémité où cette pauvre ville sera réduite, si dans une telle conjoncture de tems on n'y fait plus les cuites de pain nécessaires ; elle rend un arrêt portant injonction à tous les boulangers et mitrons qui ont quitté, de revenir à peine de la vie ; et aux Cousuls des lieux où ils peuvent s'être réfugiés de les dénoncer à peine d'amende et autre punition.

Toutes les boutiques de regratiers et vendeurs se trouvant fermées, et le peuple ne trouvant plus à acheter les choses nécessaires à la vie : ordonnance à ma réquisition pour les obliger à les ouvrir dans les 24 heures, autrement enfoncées.

Le 27, la même Chambre des vacations, touchée de l'état de Marseille, et de ce que le peuple souffre, rend un autre arrêt, portant injonction à tous les ouvriers, marchands et magasiniers, d'ouvrir leurs boutiques et magasins dans les 24 heures, à peine de la vie.

Ce jour, M. le marquis de Pilles qui, depuis le commencement de la contagion, a toujours été continuellement à l'Hôtel-de-Ville, et partout où son zèle le porte, c'est-à-dire où il se trouve le plus de danger et de difficulté, sans ménager sa vie en rien, cède enfin aux accablantes fatigues qu'il s'est données, et tombe malade hors d'état de sortir de son hôtel : la crainte de perdre un Gouverneur viguier, dont le nom, le mérite et la personne est en vénération à Marseille, met en alarme généralement tout le monde..

Le 28, la peste redouble toujours ses plus cruels ravages, et toute la ville n'est plus qu'un vaste cimetière qui n'offre à la vue que le triste spectacle des corps morts entassés à monceaux les uns sur les autres.

Dans ce triste et déplorable état mille choses sont à faire, mille besoins à pourvoir, et l'on ne peut tirer secours de personne ; les gens du terroir sont sourds à tout ce qu'on leur demande ; on ne peut par nul ordre les réduire à venir seulement apporter de la paille pour remplir les paillasses des hôpitaux, et du foin pour les chevaux des tombereaux : MM. les Échevins, qui voyent qu'ils ne pourront venir à bout de rien que par la force, supplient M. le premier Président de leur procurer le secours de quelques cents hommes de troupes réglées.

Ils vont ensuite à MM. du Corps des galères,

leur remontrer qu'il s'agit du salut commun, que tous les forçats qu'ils leur ont déjà accordé sont presque morts, et que le nombre des cadavres dont toute la ville se trouve remplie, étant excessif, ils ne sauraient être enlevés, s'ils n'ont la bonté de leur en acorder un nombre suffisant à pouvoir faire un coup de main.

M. le commandeur de Rancé, lieutenant-général, commandant les galères, M. de Vaucresson, intendant, et tous MM. les Officiers généraux sont touchés de ce triste état où ils voyent Marseille ; ils en composent une trop noble et trop éminente partie, pour n'être pas sensibles de la voir tout-à-fait périr : ils ont montré en toute occasion leurs bonnes intentions, et en celle-ci il n'en est aucun qui, pour s'aider à la sauver, n'eût sacrifié sa propre vie. Mais n'ayant point encore reçu des ordres pour cela du Conseil de marine, ils font difficulté de donner une aussi grande quantité de forçats qu'il faudrait, et n'en veulent accorder que 80, et c'est encore avec protestation que ce sont les derniers, et qu'ils n'en donneront pas davantage.

Cette protestation met fort en peine MM. les Échevins, et les oblige à s'évertuer plus que jamais pour tirer de ces forçats le plus de service qu'il sera possible. M. Moustier ne se contente pas de continuer le pénible soin de leur logement et de leur subsistance, et d'aller le matin les mettre au travail et leur faire atteler les tombereaux, mais il se met à la tête de la plus grosse brigade, les mène aux endroits les plus inabordables où sont les plus gros monceaux de ces cadavres pourris, et les anime à les enlever, ou entiers ou à pièces.

On écrit cependant au Conseil de marine pour supplier très-humblement Son Altesse Royale de vouloir mander des ordres pour en faire donner tout autant qu'il faudra: et en même-tems comme la ville manque de tout, qu'il n'y a pas de viande, pour faire du bouillon aux malades, et que la faim tue ceux que la peste pourrait épargner, de vouloir ordonner aux provinces voisines d'y envoyer des secours pour la subsistance du peuple.

Le 29 août, plusieurs Ordonnances sont rendues à ma réquisition.

1.° Tous les balayeurs des rues ont déserté depuis le commencement de la contagion, crainte qu'on ne les fasse servir de corbeaux; toute la ville depuis deux mois est remplie de fumier et des ordures empestées qui y croupissent; Ordonnance pour les obliger de revenir, à peine de la vie.

2.° De toutes les maisons on jette dans les rues les matelas, les paillasses, les couvertures, hardes et haillons qui ont servi aux pestiférés; le passage en est bouché partout; Ordonnance pour le défendre, et obligé de traîner le tout sur les places publiques, et de l'y brûler sur-le-champ à peine de prison.

3.° Faute de portefaix et crocheteurs, on ne peut pas seulement faire charrier dans les magasins de blé ce que les bateaux apportent de la barrière de l'Estaque: ils sont tous au service des particuliers réfugiés dans le terroir; Ordonnance pour les obliger de quitter, et venir exercer leur métier dans la ville, à peine de la vie, et défense aux particuliers qu'ils servent de les retenir, à peine de 3000 livres d'amende et de prison.

4.° Faute d'âniers les boulangers ne peuvent pas faire transporter le bois que la ville leur fournit, et tous les particuliers sont dans le même inconvénient : Ordonnance pour contraindre ces âniers de revenir avec leurs bêtes, à peine de la vie.

Le même jour, la Chambre des vacations instruite que les Intendans de la santé et les commissaires établis dans les paroisses et quartiers qui ont déserté n'obéissent point aux Ordonnances de MM. les Échevins, et ne reviennent pas; Arrêt qui leur enjoint de se rendre incessamment à leurs fonctions, à peine de la vie.

Tous ces Arrêts et Ordonnances ne manquent pas d'être bien publiés au son de trompe, et affichés tant à tous les carrefours et places de la ville, que dans tous les quartiers du terroir; mais tout cela n'opère du tout rien, la peur de la peste est si forte et si terrible, que le canon même ne serait pas capable de la vaincre.

Aussi est-il presqu'impossible que le cœur tienne ferme à toutes les horreurs, à tous les affreux spectacles qui se présentent aux yeux dans cette infortunée ville et aux épouvantables effets du fléau furieux qui semble menacer de ne pas assouvir sa fureur par la seule mort et par l'extinction générale de tous ses habitans, mais par sa destruction et sa ruine totale, en rendant toute sa vaste enceinte un lieu imbibé de pourriture et de venin qui soit pour toujours inhabitable au reste des hommes.

De quel côté que l'on jette les yeux, on voit les rues toutes jonchées des deux côtés de cadavres qui s'entretouchent, et qui, étant presque pourris, sont hideux et effroyables à voir.

Comme le nombre des forçats qu'on a pour les prendre dans les maisons, est de beaucoup insuffisant, pour pouvoir dans tons les quartiers les en retirer tous journellement, ils y resteut souvent des semaines entières; et ils y resteraient encore plus long-tems, si la puanteur qu'ils répandent et qui empeste les voisins, ne les déterminait pour leur propre conservation, et pour éloigner d'auprès d'eux cette peste, de faire un effort sur eux-mêmes, et d'aller les tirer des appartemens où ils sont pour les traîner sur le pavé : ils vont les prendre avec des crocs et les tirent de loin avec des cordes jusqn'à la rue; ils le font pendant la nuit, pour être libres de les traîner le plus loin qu'ils peuvent de leurs maisons, et de les laisser étendus devant celle d'un autre, qui frémit le lendemain matin d'y trouver cet hideux objet qui l'infecte et lui porte l'horreur et la mort.

On voit tout le Cours, toutes les places publiques, tout le quai du Port, traversés de ces cadavres qui y sont à monceaux entassés les uns sur les autres : la place de la Loge et les palissades du Port n'en sont pas moins jonchées par le nombre continuel qu'on y débarque des vaisseaux et des bâtimens, qui sont tous remplis de ces familles effrayées que la peur y a fait réfugier, dans la fausse croyance que le feu de la peste n'irait pas les atteindre au milieu de l'eau.

Sous chaque arbre du Cours et des places publiques, sous l'auvent de chaque boutique des rues et du Port, on y voit entre tous ces cadavres un nombre prodigieux de pauvres malades, et même de familles toutes entières, étendues misérablement

sur un peu de paille, ou sur de mauvais matelas. Les uns sont dans une langueur qui n'attend qu'une mort secourable, les autres ont l'esprit troublé par l'ardeur du venin qui les consume et les dévore, implorant le secours des passans, tantôt par des plaintes touchantes, tantôt par des gémissemens que les douleurs ou la frénésie leur font pousser. Il s'exhale d'entre eux une puanteur qui est insupportable, et comme si le mal dont ils sont atteints n'était pas assez terrible et assez cruel; ils souffrent encore toutes les rigueurs de la disette et de la misère publique, qui semblent être de concert avec la peste, pour faire souffrir tout à la fois, plusieurs morts, à ces malheureux qui périssent misérablement sous les lambeaux dont ils sont couverts, et augmentent à chaque moment le nombre de morts qui les environnent. Le cœur se fend d'y voir tant de pauvres et malheureuses mères qui ont à leurs côtés les cadavres de leurs enfans qu'elles ont vu expirer sous leurs yeux, sans pouvoir leur donner aucun secours; et tant de pauvres petits enfans qui sont encore attachés aux mamelles de leurs mères qui ont aussi expiré en les tenant serrés entre leurs bras, suçant sur ces cadavres le reste du venin qui va bientôt leur faire avoir un sort égal.

Si quelque espace se trouve encore dans les places et dans les rues, il est rempli de hardes et de meubles pestiférés que l'on jette partout des fenêtres des maisons, lesquels n'y laissant aucun vide, font qu'on n'y trouve pas seulement à mettre le pied pour pouvoir passer.

Tous les chiens et les chats que l'on tue, sont par surcroit entremêlés partout, avec les cadavres, les malades et les hardes pestiférées, et ces cha-

rognes sont horribles dans l'enflure extraordinaire que leur cause la pourriture; tout le port est rempli de celles des environs qui y sont jettées, et semblent n'y surnager que pour mieux joindre leur puanteur à l'infection générale qui est dans toute la ville, qui saisit le cœur, l'esprit et les sens.

Si l'on rencontre quelques personnes sur le pavé, ce sont des personnes livides et languissantes, dont l'âme a presque déjà abandonné une partie du corps, ou que la violence du mal a mis dans le délire, qui errent sans savoir où, tant qu'elles peuvent se soutenir; tombent bientôt accablées de faiblesse : et ne pouvant plus se relever, expirent au lieu même de leur chûte où elles restent dans des attitudes si étranges et si contorsionnées, qu'elles font connaître l'ardeur du venin qui a frappé leur cœur. Il en est même d'agitées par de si violens transports, qu'elles s'égorgent elles-mêmes, se précipitent dans la mer, ou se jettent des fenêtres de leurs maisons pour mettre fin à leurs maux et à leurs peines, et prévenir la mort qui ne peut tarder longtems.

On n'entend de tous côtés que cris, que pleurs, que plaintes, que gémissemens, que désolation, qu'effroi, que désespoir : pour concevoir toutes ces horreurs il faut se représenter tous les maux et toutes les misères humaines; et l'on ne peut s'exposer à les voir de près sans se livrer ou à la mort, ou à des effrois et à des inquiétudes les plus terribles!

Le 30 août, ce monceaux de cadavres qu'il y a par toute la ville, ont encore grossi de beaucoup par les nouveaux; une seule nuit y en ajoute toujours plus de mille, et voilà cependant

qu'on est tout-à-fait sans forçats ; ils se trouvent tous morts, ou attaqués de la maladie, sans qu'on puisse plus en demander de nouveaux, après la protestation que MM. des galères ont faite, qu'ils n'en donneraient pas davantage.

Que faire dans une situation si désolante ? MM. les Echevins s'adressent à leurs recours ordinaires, à M. le premier Président, et en le priant de dépêcher pour eux un courrier à la Cour, pour obtenir la grâce de Son Altesse Royale qu'elle envoye des ordres pour qu'on leur en donne tout autant qu'ils en auront besoin ; ils le supplient de vouloir en même-tems écrire à M. le commandeur de Rancé et à M. de Vaucresson, pour les porter à leur en accorder cependant au moins encore une centaine.

Le dernier août, il n'est pas possible que les hôpitaux de peste soient assez grands pour recevoir le nombre prodigieux et presque infini de malades qui s'y présentent en foule : sitôt que dans une maison une personne se sent frappée de ce mal, elle devient à l'instant un objet d'horreur et d'effroi à ceux-mêmes qui lui sont les plus proches ; la nature oublie d'abord toutes ses obligations ordinaires, et les lois de la chair et du sang, moins fortes que la crainte d'une mort certaine, plient honteusement et sans la moindre résistance.

Comme le mal qui a attaqué celui-là menace de les attaquer eux-mêmes ; que la contagion suit et se communique avec une extrême précipitation ; que le danger est presqu'égal en celui que l'on voit souffrir et en ceux qui sont à ses approches, et qu'on ne peut avoir, en le secourant, que la malheureuse consolation de lui survivre de quelques jours ; ils prennent d'abord

le barbare parti ou de le jetter hors de la maison, ou d'en fuir, et d'en déserter eux-mêmes et de l'y abandonner tout seul, sans aide ni secours, livré à la faim, à la soif et à tout ce qui peut rendre la mort plus dure et plus cruelle.

Les femmes en usent ainsi envers leurs maris, les maris envers leurs femmes, les enfans envers leurs pères et mères, et ceux-là envers leurs enfans: vaines précautions que l'amour de la vie et l'horreur de la mort leur inspire ! Ils ont déjà reçu lorqu'ils s'y déterminent, les impressions subtiles du funeste venin dont ils veulent se garantir ; ils en sentent bientôt et l'ardeur et la force ; une mort prompte est la punition de leur cruelle lâcheté : on a pour eux la même dureté : on les met à leur tour à la rue, ou on les laisse seuls dans leurs maisons à périr sans aucun secours.

C'est delà que l'ont voit ce nombre infini de malades de tout sexe, de tout âge, de tout état et condition, qui se trouvent couchés et étendus dans les rues et dans les places publiques : si tous ne sont pas jettés cruellement hors leur propre maison par leurs parens ou par leurs amis, ils préviennent eux-mêmes leur cruauté, pour ne demeurer pas exposés à y être abandonnés par leur fuite, et vont se présenter aux hôpitaux, où ne pouvant point être reçus, ni même aborder de bien loin par la multitude de ceux qui les ont dévancé, et qui les ayant trouvé entièrement remplis, se sont couchés sur le pavé et en occupent toutes les avenues, ils sont contraints d'aller chercher place plus loin, parmi les cadavres pourris, dont la vue et la puanteur sert à leur procurer la mort qui est la seule fin de cette maladie.

A des extrémités si touchantes, MM. les Échevins redoublent leurs mouvemens pour avancer le travail du nouvel hôpital qu'ils font faire dans les Allées du grand jeu de mail ; et cependant ils font dresser des grandes tentes, sur cette esplanade hors la ville, qui est entre la Porte des Fainéants et le Monastère des Capucines, sous lesquelles ils font mettre tout autant de paillasses qu'il peut y en demeurer; et à peine sont-elles dressées et les paillasses jettées en place, qu'elles sont remplies de tant de pauvres pestiférés, qu'ils s'y mettent plusieurs sur une seule: il en faudrait un trop grand nombre pour en avoir pour tous, et l'on a le malheur de manquer de tout, et de ne pouvoir trouver ni de la toile ni de la paille pour en faire.

Le premier septembre, M. le premier Président ayant eu la bonté d'écrire à M. le commandeur de Rancé et à M. de Vaucresson, pour les prier de vouloir bien accorder 100 forçats à MM. les Echevins, ils les leur envoyèrent aussitôt, et il ne s'en est jamais fait un plus fort usage; car M. Moustier ému par l'extrémité où se trouvent les choses, se mettant d'abord à la tête de ces nouveaux forçats avec onze charriots, leur fait enlever tant qu'ils durent, plus de 1200 cadavres par jour.

Le deuxième, pour que ce travail se fasse avec moins de difficulté, comme les cadavres qui sont enfermés dans les maisons sont ce qui fait perdre le plus de tems aux forçats pour les y aller prendre, que même se trouvant presque tous pourris par le long-tems qu'on les y laisse, il ne peuvent les tirer qu'à pièces ; et pour empêcher d'ailleurs les pilleries que ces forçats font dans les maisons,

où n'y ayant personne ils pillent tout ce qu'ils trouvent : Ordonnance à ma réquisition pour qu'aussitôt qu'il y aura un mort dans une maison, ceux qui y seront, soient tenus de le descendre à la rue, en usant de toutes les précautions requises et nécessaires.

Ce même jour, Arrêt de la Chambre des vacations, portant injonction aux Recteurs de l'Hôtel-Dieu, de la Charité, des Enfans abandonnés, des maisons des Répenties et du Réfuge, aux capitaines de ville, aux médecins nommés pour les hôpitaux, et à toute sorte d'intendans et officiers municipaux, de se rendre à Marseille à leurs devoirs, autrement déclarés incapables de charges publiques, et condamnés à 1000 livres d'amende.

Le 3 septembre, MM. les Echevins se trouvent à l'Hôtel-de-ville presque tous seuls avec le sieur Capus, archivaire, (le sieur son fils aîné, qu'on ne peut pas méconnaître à ses mérites et ses vertus, et qui depuis le commencement de la contagion l'aide à soutenir le redoublement d'affaires qu'il y a à ses bureaux) le sieur Bouis, caissier, et moi, sans y avoir plus ni gardes ni domestiques, ni aucune personne de commandement. On peut assez juger des furieux ravages que la peste a déja faits dans cette grande ville, par ceux qu'elle a faits dans ce seul hôtel, puisqu'il y est péri plus de 500 personnes ; savoir : 30 gardes à qui on a donné la bandolière, tous les gardes de la police, tous les capitaines de ville, à l'exception d'un seul, tous les lieutenans, excepté deux, presque tous les capitaines, lieutenans et gardes des cinq brigades du privilège du vin, tous les sergens de guet ou de patrouille,

350 hommes des compagnies de la garde, et tous les valets de ville destinés à servir les magistrats, qui se voyent ainsi seuls et dénués de tout.

Les hommes ne sont déjà plus que des ombres; ceux qu'on voit aujourd'hui bien sains on les voit le lendemain passer sur les tombereaux, et ce qui est le plus étrange, ceux qui sont les plus renfermés dans leurs maisons et les plus attentifs à n'y rien recevoir qu'avec les précautions les plus exactes, la peste les y va attaquer et s'y glisse on ne sait comment.

Le 4, rien n'est plus déplorable que de voir ce nombre infini de malades et de moribonds dont toute la ville se trouve remplie, autant privés de secours spirituels que temporels, et réduits au triste et malheureux sort de mourir presque tous sans confession.

Il ne manquait pas, à la vérité, de ministres du Seigneur, tant du clergé séculier que régulier, qui s'étaient dévoués à sacrifier leur vie pour le salut des ames, et à assister et confesser les pestiférés; il ne manquait pas même de saints héros (car il faut appeler de ce nom tous les Capucins et Jésuites des deux maisons de Saint-Jaume et de Sainte-Croix, et même tous les Observantins, tous les Récollets et quelques autres) qui, avec un courage plus qu'héroïque, une ardeur, une charité et un zèle infatigable, couraient partout, et se précipitaient même pour aller dans les maisons les plus abandonnées et les plus empestées, dans les rues et les places les plus traversées de cadavres pourris, et dans les hôpitaux les plus fumans de la contagion, confesser les pestiférés, les assister à la mort,

et recueillir leurs soupirs contagieux et empoisonnés, tout comme si c'était de la rosée.

Mais ces sacrés ouvriers, qu'on peut bien regarder comme de vrais martyrs (puisque ceux qui, dans Alexandrie, sous l'épiscopat de Saint Denis, eurent la charité d'assister les pestiférés, furent honorés de la gloire du martyre) la mort les a presque déjà tous enlevés, lorsque dans une si grande mortalité leur secours est le plus nécessaire : 42 capucins ont déjà péri, 21 jésuites, 32 observantins et 29 récollets ; de plus 10 carmes-déchaussés, 22 augustins-réformés, et tous ceux des Grands-Carmes, des Grands-Trinitaires, des Trinitaires-réformés, des religieux de Lorette, de la Mercy, des Dominicains et des Grands-Augustins, qui avaient resté dans leurs couvens, outre plusieurs prêtres séculiers et la plupart des vicaires des Chapitres et des Paroisses.

Dans une si grande extrémité, M. l'Evêque réclame ceux qui, par leurs caractères particuliers et par le titre de leurs bénéfices sont dans l'obligation de confesser et d'administrer les remèdes spirituels aux mourans, et qui frappés d'une honteuse terreur, ont lâchement cherché leur salut dans la fuite, sans se mettre en peine du salut d'autrui.

Quand leur propre devoir n'eut pas été capable d'allumer dans leur cœur ce feu de charité dont ils doivent brûler, le seul exemple de ce saint prélat devait constamment l'exciter : en vain, dès le commencement de la contagion, on le presse de sortir de la ville, pour tâcher de se conserver au reste de son Diocèse, il rejette tous ces conseils, et n'écoute que ceux que lui inspire l'amour que

le souverain Pasteur lui a donné pour son troupeau : il reste avec une fermeté inébranlable, résolu de donner sa vie pour le salut de ses brebis, dès que Dieu voudra la lui demander.

Il ne se borne pas à rester aux pieds des autels prosterné et à lever les mains au ciel pour demander à Dieu la grâce de vouloir appaiser sa colère; sa charité est active ; il est tous les jours sur le pavé de tous les quartiers de la ville, et va partout visiter les malades dans les plus hauts et les plus sombres appartemens des maisons ; dans les rues à travers les cadavres ; sur les places publiques, sur le Port, sur le Cours. Les plus misérables, les plus abandonnés, les plus hideux, sont ceux auxquels il va avec le plus d'empressement, et sans craindre ces souffles mortels qui portent le poison dans le cœur, il les approche, les confesse, les exhorte à la patience, les dispose à la mort, verse dans leurs âmes des consolations célestes, en leur représentant le bonheur de la souffrance et de la pauvreté; et laisse à tous des fruits abondans de sa généreuse charité, répandant de l'argent partout, et surtout en secret sur de pauvres familles désespérées, qu'une sainte curiosité lui fait rechercher pour les soulager. Plus de vingt-cinq mille écus ont déjà coulé de ses mains et il cherche encore à tout engager pour en pouvoir répandre davantage: mais il ne faut pas révéler ce que son humilité prend soin de cacher ; il faut le laisser sous les voiles qu'elle lui fait tirer pour le couvrir.

La mort a respecté ce nouveau Charles Borromée ; elle l'a toujours environné et fauché jusque sous ses pieds. La peste gagne son palais : la plupart de ses officiers et domestiques en sont

frappés : il est contraint d'aller prendre retraite en l'hôtel qu'à M. le premier Président à Marseille : la peste l'y poursuit encore, et n'attaque pas seulement le reste de ses domestiques, mais deux personnes qui lui sont très-chères par leurs mérites distingués, et qui sont ses aides dans ses saintes peines, le père de la Fare, jésuite, et le sieur Bougerel, chanoine de la Major; s'il a la consolation de voir réchapper le premier, il a la douleur de voir expirer l'autre : tout cela cependant ne l'ébranle pas ni ne supplante d'un moment aucune des fonctions de sa charité fervente, il court toujours partout visiter les pestiférés.

Mais la peste moisonne trop rapidement, pour qu'avec le débris des confesseurs qui restent, il puisse pourvoir et suffire à tout : il faut un plus grand nombre d'ouvriers; et les chanoines de la collégiale St.-Martin, et quelques-uns de celles des Accoules, les bénéfices desquels sont curiaux, et qui ont fui, sont ceux qu'il réclame pour venir confesser chacun dans le district de leurs paroisses.

MM. les Échevins qui voyent tous ces curés sourds à la voix de leur évêque, et insensibles à la perte de l'âme de leurs paroissiens, donnent requête à ce prélat, pour ordonner qu'injonction leur soit faite de venir incessamment à leur devoir; autrement leurs bénéfices déclarés vacants, et pourvus à la nomination d'autres sujets capables pour les remplir.

Le 5 septembre, les Prud'hommes des pêcheurs pouvant être de quelqu'utilité, et trois ayant pris la fuite : Ordonnance à ma réquisition pour les obliger de revenir, à peine de 3000 livres d'amende, et d'être déclarés incapables de leurs charges.

Ce jour, MM. les Echevins consternés de l'excès de la mortalité et de l'horrible état où se trouve la ville, soupirans après les dépêches qu'ils ont faites à la cour pour avoir les secours qui leur sont nécessaires, écrivent à M. le marechal de Villars, pour le supplier très-instamment de vouloir bien les appuyer : cet illustre gouverneur qui, entre toutes les villes de son gouvernement de Provence a toujours honoré Marseille d'une affection particulière, est si touché d'apprendre qu'elle est dans une désolation si extrême, qu'il mande qu'il est résolu de venir pour la secourir, si Son Altesse Royale veut bien l'agréer.

Le 6, MM. les Echevins se voyent dans les plus affreuses de toutes les extrémités : les derniers forçats que MM. des galères leur ont accordé à la prière de M. le premier Président, sont déjà morts, ou tous attaqués de la maladie; et quelques efforts extraordinaires que M. Moustier ait fait tous les jours précédens pour enlever des cadavres plus qu'il n'est possible, il en reste pourtant encore sur le pavé des rues plus de deux mille, sans compter ceux qui sont partout dans les maisons : ils voyent donc que s'ils en restent là sans avoir de nouveaux forçats, et que MM. des galères ne se relâchent pas de leur en donner encore, du train que la mortalité continue d'aller, il y aura dans moins de huit jours plus de quinze mille cadavres sur le pavé, tous pourris, par où on sera tout-à-fait contraint de sortir de la ville et de l'abandonner peut-être pour toujours à la pourriture, au venin et à l'infection qui y croupira.

Sur cela ils s'assemblent avec le peu de citoyens qui se trouvent encore, du nombre desquels sont

deux intendans de la santé qui n'ont jamais lâché le pied, le sieur Rose l'aîné et le sieur Roland. On propose divers expédiens : les uns veulent, que pour se défaire de ces cadavres et de tous ceux qu'il y aura journellemeut, on ouvre un grand fossé tout le long de chaque rue pour les y jetter tous dedans ; mais deux choses s'y opposent : l'un qu'on ne saurait ouvrir ces fossés dans les rues sans couper tous les conduits des fontaines qui y passent ; et l'autre qu'il faudrait avoir plus de dix mille hommes pour pouvoir ouvrir promptement tant de fossés dans une si vaste ville, tandis qu'on n'a qui que ce soit en état de rien faire : outre que personne ne voudrait jamais fossoyer dans les rues, étant actuellement pavées de ces cadavres pestiférés, crainte de s'infecter en les touchant : les autres veulent qu'on laisse tous les cadavres où ils sont, dans les rues, dans les places publiques et dans les maisons; que là les couvrant avec de la chaux vive on les laisse consumer sur les lieux ; et que tout le long de chaque rue on fasse charrier telle quantité de chaux qu'on puisse ainsi y faire consumer tous ceux qu'il pourra y avoir dans la suite ; mais plusieurs choses s'opposent aussi à cela : où pouvoir prendre tant de chaux pour consumer tant de cadavres, où avoir des gens en état pour en faire le charroi ? Et qui pourrait d'ailleurs tenir dans la ville à l'horrible infection que ces cadavres exhaleraient en se consumant ?

Le parti que MM. les Echevins jugent le meilleur à prendre est, sans rien résoudre, de prier ces citoyens assemblés de vouloir les accompagner, et d'aller en chaperon et en corps en

l'hôtel de M. le commandeur de Rancé, le prier très-instamment de leur accorder tous les secours dont ils ont besoin pour le salut de la ville.

M. le commandeur de Rancé convoque à l'instant M. de Vaucresson, intendant des galères, et tous MM. les Officiers généraux; ils sont tous, à la vérité, autant touchés du zèle de ces magistrats et des conditions onéreuses sous lesquelles ils leur demandent ces secours, que de la grande extrémité de la ville : aussi leur accordent-ils tout ce qu'ils demandent sous de telles conditions; et comme ils sont bien aises qu'il en conste par écrit, je dresse sur le lieu l'acte qui suit, pour être couché dans les registres de l'Hôtel-de-ville, et leur en être expédié extrait.

« Ce jour, MM. les Echevins, protecteurs et » défenseurs des privilèges, libertés et immu- » nités de cette ville de Marseille, Conseillers » du Roi, Lieutenans-généraux de police, étant » assemblés en l'Hôtel-de-ville, avec quelques » Officiers municipaux, le consul orateur de la » Ville, procureur du Roi de la police, et autres » notables citoyens, ayant considéré que quoi- » que le secours de 260 forçats que MM. du » Corps des galères ont eu la bonté de leur donner » en différentes fois, pour ensevelir les cadavres » depuis que la ville est affligée du mal conta- » gieux, les ait extrêmement aidé jusqu'à présent, » il est pourtant insuffisant pour la quantité de » plus de deux mille cadavres qui restent actuel- » lement dans les rues depuis plusieurs jours, » et qui causent une infection générale : il a été » délibéré, pour le salut de la ville, de deman- » der un plus grand secours; et à l'instant MM. les » Echevins étant sortis en chaperons, accompa-

» gnés de tous les susdits Officiers municipaux
» et notables citoyens, ont été en l'hôtel de M. le
» chevalier de Rancé, lieutenant-général, com-
» mandant les galères de Sa Majesté; et lui ont
» représenté, que la ville lui a des d'obligations
» infinies des services signalés qu'il a eu la bonté
» de leur rendre dans cette calamité; mais qu'il
» ne leur est pas possible de la sauver s'il ne
» leur fait la grâce de leur accorder encore cent
» forçats, avec quatre officiers de sifflets (pres-
» que tous ceux qui ont été précédemment
» accordés étant morts ou malades); qu'ils s'en
» serviront si utilement, que pour les faire tra-
» vailler avec plus d'exactitude à la levée de ces
» cadavres, ils s'exposeront eux-mêmes, comme
» ils ont déjà fait, à se mettre à cheval en
» chaperons à la tête des tombereaux, et aller
» avec eux par toute la ville; que de plus,
» comme il importe que leur autorité soit sou-
» tenue de la force, dans un tems où il ne reste
» dans la ville qu'une nombreuse populace qu'il
» faut contenir, pour empêcher tout tumulte,
» et maintenir partout le bon ordre, ils le
» prient encore très-instamment de vouloir leur
» donner au moins quarante bons soldats des
» galères sous leurs ordres, pour les suivre et
» empêcher en même-tems l'evasion des forçats;
» qu'ils ne seront commandés que par eux; qu'ils
» les diviseront en quatre escouades, dont ils
» conduiront une chacun; et comme il faut que
» au moins l'un d'eux reste toujours daus l'Hôtel-
» de-ville pour les expéditions des affaires, une
» desdites escouades sera conduite et commandée
» par M. le chevalier Rose; et qu'en cas d'em-
» pêchement de leur part ils préposeront à leur

» place des commissaires nommés les plus distingués qu'ils pourront trouver pour les conduire et commander ; sur quoi M. le chevalier de Rancé, assemblé avec M. l'Intendant et MM. les Officiers-généraux, tous sensibles à l'état triste et déplorable de cette grande et importante ville, et étant bien aises d'accorder tout ce qui est nécessaire pour parvenir à la sauver, ont eu la bonté d'accorder à MM. les Echevins, et à la communauté, encore cent forçats et quarante soldats, y compris quatre caporaux, avec quatre officiers de sifflets ; et étant nécessaire de prendre ceux qui seront de bonne volonté et de les attacher par la récompense à un service périlleux, il a été délibéré et unanimement arrêté, qu'outre la nourriture que la communauté fournira, tant aux uns qu'aux autres, il sera donné par jour à chaque officier de sifflet dix livres, à chaque soldat cinquante sols ; et après qu'il aura plû à Dieu de délivrer la ville de ce mal, cent livres de gratification à une fois payer à chacun de ceux qui se trouveront en vie, et aux caporaux cent sols par jour à chacun et en outre une pension annuelle et viagère de cent livres à ceux qui seront en vie, ayant cru ne pouvoir assez les gratifier, pour un service aussi important et aussi périlleux : ce que l'assemblée a accordé, attendu le besoin pressant et la nécessité du tems. Délibéré à Marseille, le 6.me septembre 1720, Signé Estelle, Audimar, Moustier, Dieudé, échevins ; Pichatty de Croissainte, orateur procureur du Roi, et Capus, archivaire. »

Le 7 septembre, ces magistrats qui considèrent

que la peste étant un fléau de la colère de Dieu, tous les secours des hommes, et tous les efforts qu'ils ont résolu de faire seront vains et inutiles, s'ils n'ont recours à sa miséricorde pour tâcher de la fléchir, délibèrent de faire un vœu au nom de la ville, pour qu'il leur accorde la grâce de la délivrer de cette malheureuse contagion (ainsi qu'avaient fait leurs prédécesseurs lors de la dernière peste), et promettre à cet effet que la communauté donnera chaque année, à perpétuité, la somme de 2000 livres à la maison charitable, établie sous le titre de la protection de Notre-Dame de Bon Secours, pour servir de retraite aux pauvres filles orphelines de la ville et du terroir.

Le 8, ils font ce vœu solennellement entre les mains de M. l'Evêque dans la chapelle de l'Hôtel-de-ville, où il célébra la messe.

Le même jour, ayant eu les forçats et les officiers de sifflets qui leur ont été accordés; ensemble les soldats (dont ils établissent le corps-de-garde dans la grande salle de la Loge), et M. Moustier ayant disposé les tombereaux et divisé les forçats en diverses brigades, il se mettent chacun à la tête d'une de ces brigades, en chaperon, avec une escouade de soldats, et vont aux endroits les plus entassés de cadavres, et où ils sont les plus pourris, avec une ardeur, un courage et une intrépidité qui étonne les soldats même, et qui contraint les forçats de travailler de toutes leurs forces, sans craindre les périls qu'ils leur voyent si fort mépriser: ils continuent ainsi tous les jours depuis le matin jusqu'au soir; et toujours M. le chevalier Rose à cheval y tient la place de celui qui, par tour

successivement, est obligé de rester à l'Hôtel-de-ville pour expédier les affaires courantes. C'est constamment une merveille que tous n'ayent pas péri en s'exposant si terriblement à des dangers si grands, que les soldats des galères qui les accompagnent y ont tous (excepté quatre) péri à leurs côtés.

Le 9, ils envoyent au Conseil de marine, l'acte contenant les conditions sous lesquelles MM. des galères ont accordé ces soldats et ces forçats, et ils l'envoyent aussi à M. le maréchal de Villars et à M. le Grand-Prieur.

Le 10, M. le premier Président, qui veille continuellement à tous leurs besoins, et qui sait qu'ils manquent de tombereaux, et encore plus de charretiers pour les conduire, a la bonté de leur en envoyer d'Aix, qui leur sont d'un très-grand secours : et MM. des galères en leur donnant encore vingt-cinq forçats pour remplacer les invalides qui se trouvent parmi les cent qu'ils leur ont accordé, ont aussi la bonté d'en joindre six qui sont bouchers de profession, pour les faire servir dans les boucheries de la ville, où tous les bouchers étant morts ou ayant pris la fuite, ils n'y ont plus personne pour égorger les bœufs et les moutons.

Le 11, comme ils n'ont presque point de médecins et moins encore de chirurgiens, qui ont déserté ou péri sans que leur art ait pû les sauver, M. le premier Président leur envoit MM. Pons et Bouteillier, médecins de la faculté de Montpellier, et les sieurs Montet et Rabaton, maîtres chirurgiens très-habiles.

Le 12, M. les Echevins apprennent que M. le commandeur de Langeron, chef d'escadre des

galères et maréchal-des-camps et armées du Roi, a été nommé par Sa Majesté commandant dans Marseille et son terroir, et qu'il en a reçu le brevet.

Une nouvelle si satisfaisante et si salutaire les relève d'abord de toute la tristesse, de tout l'accablement et de toute la consternation où ils sont, et leur inspire, non seulement à eux, mais à tous les citoyens tant sains que malades, qu'à tout le peuple en général, autant de joie, de plaisir et de contentement que de confiance, de force et de courage : on ne croit plus pouvoir périr sous un si digne commandant, et on tient le salut de Marseille assuré sous ses auspices et sous sa conduite ; l'affection qu'on lui a toujours vu pour cette ville, celle qu'il a marqué depuis qu'elle se trouve affligée de la contagion, ayant bien voulu non-seulement assister aux assemblées dans l'Hôtel-de-ville, mais encore extrêmement contribuer à tous les secours obtenus de MM. des galères (corps dans lequel il est aussi distingué par son rang qu'il l'est par son mérite et par sa valeur) ; sa reputation depuis si long-tems si pleine et si entière, son illustre nom, sa personne qui impose, et en qui la douceur, jointe à la gravité, le font craindre en le faisant aimer et respecter ; sa prudence, sa sagesse, sa pénétration, son courage, sa fermeté, vertu par lesquelles on sait qu'il ne manque jamais de prendre le meilleur parti dans les occasions pressantes, et qu'il exécute avec vigueur tout ce qu'il a judicieusement résolu ; tout cela dis-je, fait d'abord concevoir à tout le monde, et particulièrement à MM. les Echevins, toutes les espérances salutaires que la suite a bientôt vérifiées,

ils vont avec empressement en chaperons et en corps à son hôtel, pour avoir l'honneur de lui rendre leurs premiers devoirs.

Ils apprennent en même-tems que M. le marquis de Pilles, gouverneur-viguier, (de qui la santé commence seulement d'être rétablie) a aussi reçu un brevet de commandant dans la ville et le terroir; ils vont pareillement à son hôtel lui rendre les mêmes devoirs; et l'un et l'autre ayant mandé enregistrer leur brevet dans les registres de l'Hôtel-de-ville, l'on voit que M. le commandeur de Langeron, en qualité de maréchal-des-camps et armées de Sa Majesté, commandera en chef.

Ce même jour, M. le commandeur de Langeron monte à cheval, et vient à l'Hôtel-de-ville pour y voir la disposition des choses et en avoir connaissance, afin de prendre là-dessus les arrangemens et les mesures nécessaires pour apporter à des maux pressans de prompts remèdes : il est accompagné de M. le chevalier de Soissan, officier des galères qu'il a pris à son aide, et qui dès-lors se donne avec tant d'ardeur au secours de la ville, qu'il est tous les jours du matin au soir à cheval, courant partout où il faut agir, ou pourvoir et remédier aux inconvéniens qui paraissent les plus insurmontables, méprisant le péril et forçant les autres par son exemple à ne point mollir ni s'y arrêter, mettant à exécution les choses qui semblent les plus impossibles, avec une activité, une prudence et un zèle si infatigables, que tout se fait par ses soins et par son secours.

Le 13, M. le marquis de Pilles vient aussi à l'Hôtel-de-ville; sa présence, après la tristesse et l'alarme que sa maladie avait causé, fait à chacun un plaisir inexprimable. M. le commandeur de

Langeron s'y rend pareillement; il ne manque jamais d'y venir à cheval tous les jours le matin et de relevée, par quelque tems qu'il fasse, et d'y tenir séance presque toujours jusqu'à huit heures du soir; c'est le plus souvent après avoir déjà fait ses tournées aux hôpitaux, aux fosses et cimetières et autres endroits dont l'approche est très-périlleuse, qu'il veut voir par ses propres yeux, et où il s'expose sans ménager en rien sa santé et sa vie.

Le 14, MM. les Echevins continuent d'être toujours chacun à la tête d'une brigade de forçats avec les tombereaux; à travailler en différens quartiers à faire enlever et transporter aux fosses cette prodigieuse quantité de cadavres dont toute la ville est remplie, et plus ils en otent et plus il s'en trouve toujours, par la continuation de la mortalité.

Mais il y a un endroit où il ne leur a pas été possible de toucher, c'est à une esplanade appelée la Tourette, qui est du côté de la mer, entre les maisons et le rempart, depuis le fort Saint-Jean jusqu'à l'église de la Major: là se trouvent étendus environ mille cadavres qui s'entretouchent, les plus recents desquels y sont depuis plus de trois semaines entières; en sorte que quand ce n'auraient pas été des pestiférés, un si long séjour à un lieu où le soleil darde pendant toute la journée aurait suffi de reste pour les empester: tous les sens sont saisis à l'approche d'un lieu d'où l'on sent du plus loin les vapeurs contagieuses qui s'en exhalent: la nature frémit, et les yeux les plus assurés ne peuvent soutenir un aspect si horrible et si hideux; ces cadavres n'ont plus aucune forme humaine, ce sont des monstres qui

font horreur, et l'on dirait que tous leurs membres remuent, par le mouvement qu'y donnent les vers qui travaillent à les détacher.

Rien n'est constamment plus pressant que d'enlever de ces lieux ces cadavres ; chaque moment qu'ils restent fournit des exhalaisons qui achèvent d'empester l'air : mais comment faire pour les enlever et pour pouvoir les porter aux fosses ouvertes hors la ville, qui sont à un très-grand éloignement ? Des cadavres aussi pourris ne sauraient tenir dans les tombereaux ; les entrailles, les membres même qui sont tous détachés en couleraient et se répandraient tous ; par où l'on parsemerait la peste et le venin par toute la ville.

M. le chevalier Rose, qui est homme d'expédient et aussi industrieux qu'intrépide, va sur le lieu, et visitant le rempart, il s'apperçoit que deux anciens bastions qui ont autrefois soutenu, il y a deux mille ans, les attaques des armées de Jules César, lesquels sont attenans à l'esplanade où sont ces cadavres, quoiqu'ils paraissent terrassés, sont pourtant voûtés en dedans, ce qu'il découvre du pied d'un de ces bastions à travers l'échancrure que le tems a faite à une pierre : cela lui fait d'abord concevoir qu'il n'y a qu'à faire ôter quelques pieds de terre qui couvrent la voûte de ces bastions, enfoncer cette voûte et que les trouvant tous vuides en dedans jusqu'au pied, qui est à niveau de la mer, il n'y aura rien de si aisé que d'y jeter tous ces cadavres, qu'on couvrira ensuite avec tout autant de terre et de chaux vive qu'il faudra pour empêcher qu'aucune infection ne s'en exhale.

Cela ainsi judicieusement projetté, il revient

à l'Hôtel-de-ville, et dit à M. le commandeur de Langeron, et à MM. les Echevins, qu'il se charge d'enlever tous ces cadavres de la Tourette, leur explique son projet ; ils le trouvent merveilleux ; mais il faut, pour pouvoir l'exécuter, un très-grand nombre de forçats, pour que cela soit fait par un coup de main dans un seul instant ; étant bien évident que nulle ame vivante et qui respire, ne saurait tenir plus de quelques minutes à un endroit si empesté, dans le remuement qui s'y fera de ces cadavres, pour en tirer les membres du sol et les jeter dans les bastions. M. le commandeur de Langeron, qui vient de recevoir des ordres de la cour, pour pouvoir prendre tout autant de forçats des galères qu'il jugera nécessaire pour le service de la ville, promet de lui en faire donner 100 pour cette expédition.

Le même jour, la mortalité continuant toujours sans diminution, et toutes les diverses fosses qui ont été ouvertes se trouvant remplies, M. le commandeur de Langeron, accompagné de M. Moustier, échevin, et de M. le chevalier de Soissans, va parcourir tous les dehors de la ville, pour voir quel endroit sera le plus convenable pour y en faire promptement de nouvelles ; et il en fit désigner à côté de la Porte d'Aix, de 10 toises de long sur 15 de large : en même-tems, s'agissant d'avoir au moins cent paysans pour y travailler, il dépêche tous ses gardes dans le terroir, avec des ordres aux capitaines des principaux quartiers pour les faire venir de gré ou de force.

Le 15 septembre, on fait une Ordonnance portant commandement à tous les Intendans de la

santé, aux conseillers de ville, aux capitaines de quartier et aux commissaires des paroisses qui ont déserté, de venir dans 24 heures se rendre à leurs fonctions, à peine de désobéissance.

Il en rend une autre conjointement avec M. le marquis de Pilles et MM. les Echevins, qui porte tout ce qui doit être fait, gardé et exécuté dans le terroir, où la peste fait aussi de très-grands ravages et a gagné dans tous les quartiers.

Le 16, pour ôter cette horrible infection qui est dans le port, par plus de dix mille chiens morts et pourris qui y surnagent, il mande venir les Prud'hommes à l'Hôtel-de-ville, et leur ordonne de travailler avec les bateaux à les prendre dans des tirasses de filets, et les traîner si loin hors la chaîne que le courant d'eau ne puisse plus les y rapporter.

Ce jour, M. le chevalier Rose qui a fait enfoncer, le jour précédent, les voûtes des deux bastions du rempart de la Tourette, et trouvé qu'ils étaient effectivement concavés jusqu'au pied, comme il l'avait avancé ; ayant reçu les cent forçats destinés pour l'expédition des cadavres de cet endroit, fait si bien, qu'après leur avoir fait mettre à chacun un mouchoir mouillé de vinaigre autour de la tête, qui leur bouche le nez, et les avoir disposé d'une manière à mettre tous la main à l'œuvre dans le même moment, il leur fait, dans une demi-heure, enlever tous ces cadavres, qui viennent tous à membres detachés, et les fait jeter dans les caveaux et ventres de ces bastions, qu'il leur fait tout de suite couvrir avec de la chaux vive et de la terre, jusqu'à rais du sol de l'esplanade.

Le 17, MM. les Echevins continuant toujours

avec plus d'ardeur et de zèle, d'aller chacun à la tête des tombereaux, à la levée et charroi des cadavres dans tous les différens quartiers qui s'en trouvent toujours plus remplis et plus entassés; M. Estelle apprend que les fosses qu'on a remplies du côté de la Major, se sont dans la nuit toutes entr'ouvertes et crevassées, il va aussitôt pour qu'on les recouvre, prendre les paysans qui travaillent aux nouvelles du côté de la Porte d'Aix; mais on n'est pas maître des paysans aux approches des lieux pestiférés : les soldats des galères qui l'accompagnent, ont beau les pousser, ils reculent; il prend lui-même une pioche et se met à travailler de toute sa force pour tâcher de les animer; ce n'est pas eux que son exemple pique, c'est les soldats; ils mettent tous à l'instant leurs armes à terre, lui viennent ôter la pioche des mains, en prenent chacun une de ces rustres et lâches paysans, et recouvrent les fosses (malgré l'infection) avec une ardeur qui n'est point exprimable : c'est dommage que tous ces soldats ayent péri, ils ont servi la ville avec un zèle qui, à la vérité, les fera toujours regretter.

Ce jour, M. Audimar, échevin, fait enlever dans le quartier Saint-Jean, un entassement de cadavres qu'on avait fait dans une traverse appellée la rue de Ferrat, et qui n'étaient guères moins pourris que ceux de la Tourette.

M. le commandeur de Langeron, voulant pourvoir cependant aux besoins du peuple qui manque de tout, et qui souffre et périt même par la fuite de presque tous les chirurgiens, de tous les apothicaires, de tous les marchands détaillistes, regratiers, revendeurs et revendeuses, coupeurs

et coupeuses de viande, dont toutes les boutiques, magasins, étaux et bancs, sont toujours partout généralement fermés, il rend une Ordonnance pour les contraindre à revenir dans vingt-quatre heures précisement à peine de la vie.

Ce même jour, MM. les médecins de Montpellier, qui étaient venus dans le mois d'avril pour examiner par ordre de Son Altesse Royale l'état et la qualité de la maladie, reviennent accompagnés du sieur Soullier, maître chirurgien du Roi, qui était alors aussi venu avec eux : ils se trouvaient encore depuis leur départ à une maison de campagne près d'Aix, qu'on leur avait assignée pour y faire leur quarantaine, pour pouvoir repasser à Montpellier ; mais Son Altesse Royale voulant secourir Marseille, et voyant qu'une si grande maladie demandait les plus grands, les plus habiles et les plus fameux médecins, avait eu la bonté de leur envoyer des ordres d'y revenir incessamment et de les faire joindre par M. Deidier, autre fameux médecin et professeur de Montpellier, qui arrive ensemble avec eux.

La peste jusqu'alors a été traitée comme la peste ; les malades jugeaient aisément du péril et de l'horreur de leur mal par la manière avec laquelle les médecins les visitaient : le Chancellier de l'Université de Montpellier, M. de Chicoyneau, M. Verny et M. Deidier, lenr donnent au contraire lieu de croire que c'est de tous les maux le moins dangéreux et le plus ordinaire ; ils les approchent de sang froid, sans répugnance et sans précaution : ils s'asseoient même sur leurs lits, touchent leurs bubons et charbons, et restent là avec tranquillité autant de tems qu'il en

faut pour se bien informer de l'état où ils sont, des accidens de leur maladie, et pour voir exécuter par les chirurgiens les opérations qu'ils ordonnent : ils vont partout, ils parcourent tous les quartiers ; ils abordent tous les malades, dans les rues, sur les places publiques, dans les maisons, dans les hôpitaux ; on dirait qu'ils sont invulnérables, et des anges tutelaires envoyés de Dieu pour sauver la vie à un chacun ; ils refusent l'argent que les riches leur offrent, et ne reçoivent de personne que mille bénédictions qu'on leur donne de tous côtés ; leur manière de procéder, jointe à la réputation de leurs noms, relèvent seules les malades, par la confiance qu'elles leur donnent.

Le 18 septembre, on fait ouvrir sous les remparts, entre la porte d'Aix et la tour Sainte-Paule, une autre fosse de dix toises de long sur cinq de large ; M. le commandeur de Langeron a mandé le jour précédent aux capitaines du terroir, de faire venir des paysans. M. le chevalier de Soissans va dès le point dn jour à l'entrée du faubourg les attendre pour les conduire à ce travail qu'ils rebuttaient extrêmement, à cause de la proximité des autres fosses qu'on a déjà remplies à cet eudroit.

On en ouvre aussi de nouvelles du côté de l'Aggrandissement pour les cadavres de la paroisse St.-Ferréol, quartier le plus beau et le mieux habité de la ville, où le sieur Serre, aussi bon citoyen que fameux et habile peintre, l'un des commissaires qu'on y a établi, et zélé jusqu'au point de sacrifier sa propre vie pour le secours de sa patrie, s'est chargé seul du pénible et périlleux soin d'en faire lever et enterrer

tous les cadavres, avec quelques tombereaux que MM. les Echevins lui ont fourni, qu'il prend jusque le soin de nourrir et entretenir, et loger et tenir à sa garde : un citoyen à qui la patrie est si chère, mérite certainement bien d'être chéri.

Le 19, la ville se trouvant toujours abandonnée et tout le monde en évasion et en fuite, par où l'on y est dans la cruelle extrémité de n'y trouver qui que ce soit, pour pouvoir faire transporter dans les magasins de la communauté les blés qu'on fait venir par bateaux de la barrière de l'Estaque, M. le commandeur de Langeron fait donner, pour faire ce charroi, treize couples de forçats et deux autres couples pour apprêter à manger à ceux-ci, ne se trouvant pas seulement des gens en état pour être chargés de ce soin.

Le tems des vendanges s'approchant, l'on considère que les vapeurs du vin nouveau dans une ville où on en recueille une quantité si prodigieuse, pourraient beaucoup servir à y désinfecter les maisons, et l'on se rappelle que ce fut en effet par-là que cessa la dernière peste qui affligea Marseille : sur quoi Ordonnance de M. le commandeur de Langeron, de M. le marquis de Pilles et de MM. les Echevins, portant que les vendanges seront faites comme à l'ordinaire.

Ce jour, nouveau secours de trois autres médecins de la faculté de Montpellier, qui viennent de Paris en poste par ordre de Son Altesse Royale, (M. Mailhés, professeur de l'université de Cahors; M. Boyer de Paradis, de Marseille, et M. Labadie, accompagnés de deux maîtres-chirurgiens de Paris): ils sont munis des excellentes instructions qu'ils ont

reçues de l'illustre M. Chirac, premier médecin de Son Altesse Royale, et surintendant du jardin royal des plantes, qui n'a rien négligé pour le salut de cette ville infortunée : des médecins si bien choisis et si bien instruits, ne peuvent pas manquer de bien faire : la suite le fait bientôt voir.

Le 20 septembre, on ne trouve dans la ville aucun remède composé, ni aucunes drogues pour en pouvoir faire, par la fuite et la désertion de tous les maîtres apothicaires et de tous les marchands droguistes et épiciers : les malades meurent sans pouvoir user de la liberte de tester, par la fuite de tous les notaires royaux : les femmes grosses viennent à accoucher sans aucun secours, par celle de toutes les sage-femmes accoucheuses : Ordonnance de M. le commandeur de Langeron, de M. le marquis de Pilles et de MM. les Echevins, rendue à ma réquisition, tant contre les uns que contre les autres, pour les obliger tous de revenir dans 24 heures, à peine de la vie : (les seuls notaires royaux y obéissent à l'instant) le terme ordinaire des baux à loyer des maisons, commence et finit à la St.-Michel ; et toutes les maisons se trouvent presqu'infectées, il serait dangereux de laisser faire ces changemens et le transport de meubles la plupart pestiférés : autre Ordonnance pour le défendre, jusqu'à ce qu'autrement il en soit dit et ordonné.

Le 21, accroissement de soins et de peines pour MM. les Echevins : les commis qni ont depuis long-tems la direction et la régie du bureau de l'abondance des grains et des boucheries, meurent de la peste ; ils se trouvent par-là contraints de vaquer eux-mêmes à tous ces détails, tandis qu'ils en ont d'ailleurs une infinité d'autres : M. le commandeur de Langeron, pour les faciliter

à survenir à tout, les porte à se répartir entre eux le travail : M. Estelle est chargé de toutes les expéditions des affaires courantes de l'Hôtel-de-ville, des correspondances, des ordres et de la police ; M. Audimar du soin des boucheries ; M. Moustier de tout ce qui concerne la levée et l'ensevelissement des cadavres, les fosses et cimetières, le nétoyement des rues, les tombereaux, les forçats et leurs subsistances ; et M. Dieudé de tout ce qui regarde le blé, la farine, le bois à brûler et les boulangers.

Le 22, il faut faire de nouvelles fosses ; M. le commandeur de Langeron envoie ses gardes dans le terroir, pour faire venir 150 fossoyeurs pour y travailler, et le lendemain 23, on en ouvre une de 22 toises de long sur 8 de large et 14 pieds de profondeur, dans le jardin des Observantins, près des remparts.

Le 24 septembre, dans le tems que la misère et la calamité sont à leur dernier période, que tout gémit, que tout soupire, que tout se meurt, tant à la campagne qu'à la ville ; que ceux que la fureur du mal épargne, tombent dans la faim et dans le désespoir plus cruels et plus redoutables que la peste même ; que les sources de charité qui ont coulé jusqu'alors, se trouvent tout-à-fait taries ; que le ciel semble devenu d'airain et la terre de fer, selon l'expression de l'Ecriture, et qu'on n'espère plus absolument que de mourir : voilà une main secourable qui vient s'étendre du plus loin sur cette ville infortunée ; M. Law, plus grand par son esprit et par ses vertus, que par ses dignités et par sa fortune, y fait tomber une assistance digne de la grandeur de sa charité : il envoie à MM. les Echevins

une aumôme de 100 mille livres pour les distribuer aux pauvres : mille bénédictions s'élèvent d'abord de tous côtés ; une œuvre de miséricorde faite si à-propos et dans une si extrême nécessité, sera gravée pour l'éternité dans le cœur de ce pauvre peuple, comme elle le sera dans le livre de vie, et Dieu, qui en est le principe, en sera la récompense.

Le 24, les tas de hardes et de meubles pestiférés, dont toutes les rues sont remplies, empêchent encore plus la liberté du passage, que les cadavres et les malades qui y sont gissans. M. le commandeur de Langeron fait donner 25 forçats pour travailler à les enlever avec les tombereaux qu'on y destine ; il en fait donner 20 autres pour fendre le bois à brûler qu'on fournit aux boulangers, ne se trouvant ni bucherons ni autres personnes pour le faire.

L'obstination des apothicaires et des droguistes et épiciers à ne pas vouloir revenir dans la ville, et la nécessité qu'il y a de les y contraindre, pour avoir des remèdes et des drogues pour en composer, l'oblige d'envoyer des gardes dans le terroir pour y saisir les principaux.

Le 26 septembre, cet hôpital que l'on construit avec des charpentes dans les Allées du grand jeu de mail ; et que tant de pauvres pestiférés qui sont étendus dans les rues et sur toutes les places, réclament depuis tant de jours, se trouve au point d'être entièrement achevé après des peines infinies, lorsqu'un vent de nord le plus furieux qui soit jamais, souffle si terriblement qu'il brise et renverse presque toutes les charpentes, et emporte toutes les tentes qui le couvrent. Pour réparer promptement tout ce fatal dommage, M.

le commandeur de Langeron va sur le lieu, envoye chercher des gens d'expédition des galères, des comites et de bons turcs. MM. les Echevins courent partout pour chercher du bois et de la cotonine : tout est en action et en mouvement; M. Moustier et M. le chevalier de Soissans, restent sur le lieu pour animer le travail et pour donner les ordres avec les sieurs Marin et Beaussier, commissaires nommés à la direction générale de cet hôpital, qui se sont sacrifiés pour le faire construire, et qui ont été presque en tout ce qui s'est trouvé de plus pénible à faire, des principaux aides de MM. les Echevins, depuis que la crainte de la contagion les a fait abandonner de tout le monde.

Le 27, on considère que quelque grand et vaste que soit cet hôpital, il ne pourra pourtant jamais suffire pour cette multitude de malades qui sont couchés de tous côtés, et qui augmente toujours de plus en plus, par la continuation de la maladie; qu'il faut penser sans perdre tems, de pouvoir en avoir un autre; et après avoir bien jetté les yeux de toute part, on délibère de se servir de l'hôpital général de la Charité, qui se trouve tout prêt, et où il y a actuellement plus de 800 lits en état, avec toutes les ustensiles qui sont nécessaires.

La difficulté n'est seulement que d'aviser, où pouvoir mettre tous les pauvres qui y sont renfermés : rien ne paraît plus convenable que l'Hôtel-Dieu, où il y a de la place à suffisance : mais il y a des pestiférés, et il y en a actuellement plus de cinquante : il faut auparavant le désinfecter et en tirer tous ces malades; on les porte dans une chapelle de pénitens qui est tout

près, et M. Estelle va ensuite en faire faire la désinfection avec tous le soin qu'elle demande.

Du 28 jusqu'au 3 d'octobre, ce n'est partout qu'action, que mouvement, que travail nuit et jour. Au jeu de mail on y travaille à force, à réparer le dommage du vent, à y munir un tel hôpital de ce détail infini de choses qui y sont nécessaires; à disposer les logemens des médecins, des apothicaires, des chirurgiens, des officiers et des servants dans le couvent des Augustins réformés qui est attenant, et dans les bastides des environs, et à y ouvrir tout au près de grandes et profondes fosses. A la Charité celles qu'on a déjà ouvertes dans le jardin de Observantins, se trouvent justement derrière; mais il y faut encore plus de travail qu'à l'autre pour le disposer et le munir de tout. A l'Hôtel-Dieu pour la désinfection, pour la sortie des malades, et pour le placement de tous les pauvres de la Charité qu'on y fait enlever, ce sont des peines qui sont inexprimables. M. le commandeur de Langeron est obligé d'être á cheval du matin au soir, pour courir d'un endroit à l'autre; MM. les Echevins d'agir sans relâche et de se dérober jusque les heures de leurs repas pour ne perdre pas un moment de tems: tout donne une peine infinie à avoir, jusqu'à la paille pour remplir les paillasses, que personne ne veut venir apporter du terroir, sans y être contraint par la force: il faut chercher des officiers et des servans pour tous ces hôpitaux; il faut surtout un grand nombre de chirurgiens tant maîtres que garçons; on ne peut en tirer de dehors que par l'excès de la récompense; on envoie pour cela des affiches de tous côtés par lesquelles on promet à tous les

chirurgiens qui voudront venir, savoir : aux maîtres des villes principales, deux mille livres par mois ; aux privilégiés des mêmes villes et aux maîtres des petits lieux, mille livres par mois ; et aux garçons trois cents livres par mois et la maîtrise dans Marseille, outre le logement et l'entretien pendant tout le tems qu'ils serviront.

Le 3 octobre, une partie des troupes que M. le commandeur de Langeron attendait pour le service de la ville et pour exécuter ses ordres, arrivent ; il reçoit trois compagnies du régiment de Flandre, qu'il fait camper à la Chartreuse, hors les murs.

Le 4, les deux nouveaux hôpitaux de peste du Jeu de mail et de la Charité sont enfin en état de recevoir les malades ; et aussitôt ils s'y traînent en affluence de tous côtés : un nombre de forçats sont destinés pour aller prendre ceux qui ne peuvent pas s'y conduire et qui sont couchés et gissans tant sur les places publiques, et dans les rues, que dans les maisons.

Le 5, tous les médecins, tant étrangers que de l'aggrégation de la ville, sont convoqués à l'Hôtel-de-ville en présence de M. le commandeur de Langeron, de M. le marquis de Pilles et de MM. les Echevins ; et MM. de Chicoyneau et Verny, comme leurs chefs, et ceux d'ailleurs à qui on a donné l'inspection générale, font le département des endroits où chacun servira et des chirurgiens qui y travailleront sous eux. Si tous les étrangers se sont fort signalés par leur habileté et par leur zèle, ceux de la ville ne l'ont pas certainement moins fait, tant par un endroit que par l'autre : ils ont servi avec un zèle si peu ménagé, que trois y ont perdu la vie,

MM. Peissonnel, Montagnier et Audon; et un quatrième, qui est le sieur Bertrand, n'a pas été fort loin des portes du tombeau.

Le 6, trois des capitaines de ville se trouvant morts, MM. les Echevins nomment à leurs charges le sieur Desperier, écuyer, et les sieurs Bonnaneau et Icard qui, depuis le commencement de la contagion, se sont livrés volontairement à tout ce qu'il y a de plus fatigant et de plus périlleux à faire pour le service de la ville.

Le 7, la peste étant plus enflammée dans le terroir qu'elle n'est dans la ville, et étant important d'empêcher les malades d'y venir, M. le commandeur de Langeron fait mettre à chaque porte un corps-de-garde de soldats des troupes du Roi, sous le commandement des capitaines et officiers de ville, et fait une Ordonnance qui leur prescrit la consigne des portes.

Le 8, comme depuis que les deux nouveaux hôpitaux sont ouverts, les malades ne sont plus couchés dans les places ni dans les rues, et que tous les cadavres en sont ôtés journellement par le grand nombre des tombereaux qui roulent incessamment sur le pavé, on se met en état de faire travailler à les nettoyer dans tous les quartiers, tant pour en rendre le passage libre que pour en ôter l'horrible infection qui y est par la prodigieuse quantité d'ordures et de fumier dont elles sont toutes remplies. On fait poster à cet effet de grands bateaux à boue qui servent au curage du Port, tout le long du quai à chaque palissade; et tandis que MM. les Echevins vont chacun dans un quartier avec une brigade de forçats faire brûler tous les tas de hardes et de meubles pestiférés qui ont été jettés par les

fenêtres, d'autres brigades de forçats vont avec des tombereaux enlever les ordures et le fumier qu'ils transportent dans ces bateaux, qui vont ensuite les jetter le plus loin qu'il se peut hors l'entrée du Port : travail si long et si considérable que, quelques efforts qu'on fasse, il faut tout au moins un mois pour pouvoir l'achever.

Le 9 octobre, MM. les Echevins reçoivent une nouvelle qui les remplit de joie et de consolation : ils voyent, par une lettre que MM. les Consuls d'Avignon ont la bonté de leur écrire, que le pére commun des fidèles catholiques romains, touché d'apprendre le malheur d'une ville qui a été la première des Gaules à recevoir la foi catholique par St. Lazare, son premier évêque ; qui en a conservé la pureté, sans qu'aucune hérésie ait jamais pu s'y introduire, qui a toujours eu pour le St. Siége un attachement très-particulier et un respect et une vénération aussi profonde qu'inviolable, ne se contente pas d'ordonner dans toutes les églises de Rome des prières publiques et des processions, où Sa Sainteté assiste elle-même à pied, pour demander au Souverain Père de miséricorde d'appaiser sa colère sur Marseille, et de détourner le fléau terrible qui la désole : mais que voulant encore soulager la misère de tant de pauvres qu'il y a, et leur donner le pain qui leur manque, Sa Sainteté a fait acheter, dans la Marche d'Ancône, 2000 roubies de blé, faisant environ 3500 charges, qu'ils recevront incessamment par les bâtimens qui les chargeront à Civita-Vechia, pour les distribuer aux pauvres, suivant la destination que M. l'Evêque en fera.

Le 10, les chanoines-curés de l'église de St. Martin,

persistant à ne pas venir à leurs fonctions, nonobstant toutes les diverses invitations à eux faites, M. l'Evêque rend sentence, et faisant droit aux fins de la requête de MM. les Echevins du 4 septembre dernier, déclare leurs bénéfices vacans, et qu'il sera pourvu d'autres sujets capables à leurs bénéfices : ce qu'il fait en conséquence.

Le 11, il y a dans les hôpitaux plusieurs malades qui ont le bonheur d'échapper de la peste ; il faut un lieu pour y faire passer tous ces convalescens, et où ils resteront pendant 40 jours, après leurs bubons et charbons entièrement guéris et cicatrisés ; on délibère de se servir pour cela des grandes Infirmeries : il faut les faire disposer et les munir de toutes les choses nécessaires ; M. le commandeur de Langeron s'y porte, accompagné de M. Estelle, et tous les ordres sont donnés pour le faire incessamment.

Le 12, il arrive de nouvelles troupes pour le service de la ville ; M. le commandeur de Langeron reçoit trois compagnies du régiment de Brie, qu'il fait camper à la Chartreuse, avec les trois autres qui y sont déjà.

Les 13, 14 et 15, tandis qu'on travaille à disposer les infirmeries, pour y envoyer les convalescens, il mande des ordres dans le terroir pour contraindre à venir ceux des intendans de la santé qui se sont absentés, et divers autres officiers municipaux, dont le service est dans la ville d'une nécessité tout-à-fait absolue.

Le 16, il établit un corps-de-garde de 30 soldats à côté de l'Hôtel-de-ville, pour escorter MM. les Echevins, et exécuter leurs ordres.

Le 17, on délibère d'envoyer dans les infir-

meries, non pas seulement les convalescents des divers hôpitaux, mais encore tous ceux qui sont dans la ville, qui avec leurs bubons tous ouverts et fluants, vaquent de tous côtés et communiquent le mal à tous ceux généralement qui sans savoir leur état, ont le malheur de les toucher ou de les approcher.

Le 18, les difficultés que l'on trouve à pouvoir entièrement disposer les infirmeries, ou pour fermer les côtés des halles qui sont ouverts, où il faut une quantité de bois, de planches et de toile cotonine, que l'on ne trouve pas, obligent de chercher un vaste endroit qui se trouve tout disposé par lui-même : tel paraît le collège de la maison des pères de l'Oratoire, dont les classes sont snffisantes pour contenir un très-grand nombre de personnes, et où le logement des officiers, chirurgiens et servans, est tout prêt dans le reste de la maison, qui se trouve entièrement vuide par la mort des principaux de ces prêtres, qui l'ayant infectée de la contagion, a ensuite contraint les autres d'en sortir. Si la suspension où ils étaient de la confession, les a empêchés d'y vaquer dans cette triste occasion, ils ont d'ailleurs exercé plusieurs actes de charité aussi édifians que secourables.

Le 19, M. le Grand-Prieur claustral de l'abbaye St.-Victor et deux religieux, députés de son châpitre, viennent à l'Hôtel-de-ville, pour se justifier du refus qu'ils ont fait de venir avec les chasses et reliques de leur église, jusqu'à la place de la Loge. La contagion, malgré tous les efforts qu'on ait déjà fait pour tâcher de l'éteindre, ne laissant d'espérance qu'en la miséricorde du Seigneur par l'intercession des Saints, MM. les

Echevins s'étaient proposés de prier M. l'Evêque, de faire sortir toutes les chasses des Saints et toutes les reliques de l'église Major, et de les accompagner jusqu'à la place de la Loge, où ils feraient dresser un grand reposoir pour les y exposer; et de prier pareillement MM. de l'abbaye St.-Victor de faire sortir dans le même-tems toutes celles de leur église et de les accompagner au même endroit, où étant jointes et exposées toutes ensemble sur le même autel, M. l'Evêque célébrerait la messe, et on dirait toutes les prières et oraisons qui ont été prescrites sur la peste. M. l'Evêque l'avait aussitôt accordé, avec toute la joie et la satisfaction que peut inspirer la piété qui l'anime. M. le commandeur de Langeron avait donné de très-bons ordres pour empêcher qu'à cette sainte action il n'y eut aucune foule, ni même aucune communication; ils ne restait plus que de disposer MM. de l'abbaye St.-Victor: M. Estelle fut les prier; ils l'accordèrent, mais à des conditions si impraticables, qu'ils voulaient, ou que l'on dressat deux autels, ou que ce ne fut pas M. l'Evêque qui célébrat la messe, de peur que leur exemption n'en reçut quelqu'atteinte: et leur Grand-Prieur claustral et deux religieux de l'abbaye, viennent ce jour à l'Hôtel-de-ville pour témoigner qu'on ne doit pas prendre leurs raisons pour des prétextes de refus.

Le 20, aucune cloche dans la ville ne sonnant plus depuis la contagion, non pas même celle de la retraite, M. le commandeur de Langeron ordonne de les sonner comme auparavant.

Le 21, il ordonne aux officiers de la ville de faire exactement les patrouilles dans tous

les quartiers avec le nombre de soldats qu'il y destine.

Les 22 et 23, les prisons se trouvant remplies de malfaiteurs, et les effets d'une infinité de maisons étant exposés au pillage, par la mort de toutes les personnes qui les habitaient, il envoye des ordres dans le terroir pour obliger les commissaires de police de revenir pour faire les procédures nécessaires, intruire les procès à ceux-là, et pourvoir à la sûreté des effets des autres.

Le 24, il rend, avec M. le marquis de Pilles et MM. les Echevins, une Ordonnance à ma réquisition, qui enjoint à tous ceux qui se sont saisis des clefs des maisons ou des effets des personnes décédées, ou qui les ont reçus en dépôt, en quoiqu'ils puissent consister, de venir dans les vingt-quatre heures en l'Hôtel-de-ville en faire leur déclaration pardevant les commissaires de police, pour être pourvu à l'assurance de tout.

Le 25, autre Ordonnance pour la sûreté et la santé publique, portant que pour empêcher les vols qui se font pendant la nuit, et qu'on n'augmente la contagion, en transportant d'un endroit à l'autre des hardes pestiférées; ceux qui, après la retraite sonnée, seront surpris volant les maisons, ou transportant des hardes ou des meubles, seront punis de mort; et que ceux qui seront trouvés avec des armes prohibées, seront condamnés aux galères.

Le 26, la peste semble n'avoir diminué que pour faire augmenter la misère et la disette : ce mal, qui a gagné les lieux voisins et la capitale même de la province, fait que ni grains ni denrées n'en viennent presque plus aux marchés des

barrières ; on les a même tous changés et reculés si loin qu'ils se trouvent hors de portée, et l'on est à Marseille dans des plus grandes extrémités qu'on n'a jamais été. M. le commandeur de Langeron et MM. les Echevins voyent la nécessité qu'il y a, pour éviter bientôt une entière famine, d'envoyer des bâtimens de tous côtés pour apporter du blé et autres choses nécessaires à la vie : mais n'ayant point d'argent ni de moyen pour en avoir, cela les fait déterminer de faire des dépêches à la Cour pour en implorer le secours.

Le 27, les hôpitaux du Jeu de Mail, de la Charité et de la Rive-neuve, étant par la diminution du mal, plus que suffisans pour contenir tous les malades ; et celui des Convalescens restant tout-à-fait inutile, on délibéra de s'en servir pour y enfermer les convalescens, et de ne pas employer à cet usage le collège de l'Oratoire, comme on l'avait précédemment résolu.

Les 28 et 29, on travaille à le disposer et le garnir de nouveaux lits, après en avoir fait transporter à celui du Jeu de Mail, tous les malades qui s'y trouvent.

Le 30, l'affluence de chirurgiens tant maîtres que garçons qui viennent de tous côtés, excités par les affiches du 30 septembre qu'on avait envoyé mettre partout, et par les grandes rétributions qu'on y promettait à ceux qui voudraient bien venir servir, oblige d'en envoyer mettre de contraires, pour faire savoir que le mal ayant heureusement beaucoup diminué, on n'en a pas besoin davantage.

Le dernièr octobre, pour avoir les convalescens qu'on veut enfermer, qui avec leurs bubons

encore ouverts et gluans vaquent par les rues et infectent tout le monde par leur approche; M. le chevalier de Soissans s'avise d'un expédient tout-à-fait aisé : ce ne sont là que des gens nécessiteux qui mendient, et qui ne peuvent pas manquer où l'on donne l'aumône journellement à tous venans : il fait cacher des soldats aux environs de l'hôtel où M. l'Evêque a pris retraite, il s'y ramasse dans moins de demi heure, plus de 500 de ces mendians, et lorsqu'il voit qu'il y en a de reste, il les fait envelopper par les soldats qui sortent, et les fait conduire dans l'hôpital des Convalescens, où les chirurgiens les visitent, et retiennent tous ceux qui sont dans un état à devoir rester enfermés.

Le 1.er novembre, fête de Tous les Saints, M. l'Evêque sort de son palais en procession, accompagné des chanoines de l'église des Accoules, de ceux qu'il a nouvellement pourvus à celle de St.-Martin, et du curé et prêtres de la paroisse St.-Ferréol ; et voulant paraître comme le bouc émissaire, chargé des péchés de tout le peuple, et comme s'il était la victime destinée à leur expiation, il marche la corde au col, la Croix entre les bras et pieds nuds ; et va ainsi jusqu'au bout du Cours, du côté de la porte d'Aix, où il célèbre la messe en public, à un autel qu'il y a fait dresser ; et après une très-belle exhortation qu'il fait au public, pour le porter à la pénitence, afin de fléchir la colère de Dieu et d'obtenir la délivrance de cette cruelle peste, il fait un acte de consécration de la ville au Sacré Cœur de Jésus, à l'honneur de qui il a déjà établi à cette intention une fête chomable toutes les années, par son dernier mandement, dont il fait

faire la lecture : les larmes qn'on voit couler de ses yeux pendant cette sainte cérémonie, jointes à l'onction de ses paroles, excitent la componction dans les cœurs qui sont les moins sensibles; et chacun, pénétré d'une vive douleur, réclame la miséricorde du Seigneur. St. Charles fit autrefois la même chose dans Milan, à pareil jour de la Toussaint, lorsque cette ville eût le malheur d'être affligée de la contagion ; et il ne manque à l'imitateur du zèle, de la piété, de la charité et de toutes les vertus d'un si grand Saint, que la pourpre romaine qu'il mérite, et que tout un peuple qu'il comble de biens spirituels et temporels lui souhaite du plus profond du cœur.

Le 2 novembre jusqu'au 5, M. le commandeur de Langeron travaille avec MM. les Echevins, à faire des nouveaux départemens de tous les quartiers de la ville, et ils établissent presque à chaque isle de maisons un commissaire pour veiller à l'exécution des divers ordres qui sont donnés, et empêcher tout ce qui peut contribuer à la continuation de la peste, ou en produire dans la suite une rechûte.

Le 6, pour réprimer le prix excessif de tous les vivres et denrées qu'on augmente abusivement de jour en jour, en se prévalant du malheur de la disette, ils convoquent dans l'Hôtel-de-ville une assemblée de négocians et de marchands, pour en faire un taux général ; ils continuent le lendemain d'y travailler, et le 8, ce taux étant fait, ils rendent Ordonnance portant défense à tous marchands, détaillistes, regratiers, revendeurs, revendeuses et autres, de vendre à plus haut prix que celui porté par ce taux, à peine

du carcan, de restitution du prix et de confiscation des choses vendues.

Le 9 jusqu'au 13, M. le commandeur de Langeron travaille à donner les ordres de tous côtés pour régler et secourir tous les quartiers du terroir où la peste continue de faire des ravages; et le 14, il rend une Ordonnance avec M. le marquis de Pilles et MM. les Echevins, qui prescrit de si exactes et si judicieuses précautions pour l'entrée des portes, que le commerce indispensable de la ville avec le terroir, y est entretenu, sans que le mal qui y est, puisse en aucune manière être porté dans la ville et empirer celui qui continue d'y être encore.

Le 15, les boulangers étant à la veille de ne pouvoir plus travailler faute de bois à brûler, on dépêche des bâtimens du côté de Toulon pour en aller chercher.

Le 16, M. l'Evêque prend la sainte résolution de faire un exorcisme contre la peste qu'il voit continuer avec douleur : à cet effet, ayant convoqué tous les débris de son clergé dans l'église des Accoules, il commence par faire lire toutes les prières que sa Sainteté lui a envoyées, et qu'elle fait réciter journellement dans toutes les églises de Rome, pour qu'il plaise à Dieu de délivrer Marseille de ce fléau; et après une très-belle et très-touchante exhortation, il monte le St. Sacrement sur la terrasse qui est sur la voûte de cette église, d'où il voit à découvert toute la ville et tout le terroir, y donne la bénédiction, et fait l'exorcisme contre la peste, avec toutes les prières et les cérémonies que l'église y a prescrit.

Le 17 novembre, M. le commandeur de

Langeron reçoit réponse de la Cour, des dépêches qu'il y avait faites : M. Le Blanc et M. Le Pelletier des Forts lui mandent que Son Altesse Royale étant extrêmement touchée du malheur de Marseille, a donné ordre à la Compagnie des Indes, de lui faire remettre 25,000 piastres et 1600 marcs d'argent, dont elle veut bien aider cette ville, en attendant de pouvoir lui procurer d'autres secours ; M. le marquis de la Vrilliere et M. Law mandent la même chose à MM. les Echevins, et que Son Altesse Royale fera tout ce qui dépendra d'elle pour leur soulagement. Il n'est point d'attention que cet auguste Prince n'aye eu pour cette infortunée ville ; depuis que son malheur lui a été connu, elle n'a cessé de donner des ordres de tous côtés pour lui procurer tous les secours nécessaires, tant pour remédier au mal que pour pourvoir à la misère et à la disette : tous les ministres ont secondé avec tant d'ardeur, tant d'application, ses intentions, qu'il semble qu'ils n'ayent été occupés d'autres soins, que d'accélérer ces secours et de les rendre plus efficaces. Quelle sensibilité n'en garderont-ils pas toujours dans le cœur, des sujets aussi soumis et aussi fidèles ? La reconnaissance de leur conservation et de leur salut, jointe à l'ardeur et au zèle qui les distingue dans la soumission et l'obéissance qui est due à Sa Majesté, ne les fera plus brûler que du désir d'immoler leurs biens et leur vie pour l'honneur et la gloire de son service.

Jamais disette n'a été (pour ainsi dire) plus abondante, et jamais misère plus puissamment secourue, en sorte qu'ayant toujours été, ou à la veille, ou dans la crainte de manquer de tout, par l'interdiction de la communication et du com-

merce, on n'a presque jamais manqué de rien; par les secours continuels et successifs venus de tous côtés par les ordres de Son Altesse Royale, et les soins particuliers que M. des Forts et M. Le Blanc se sont donnés à les faire executer. Des grains, des denrées, et surtout des bœufs et des moutons sont venus en telle quantité, nonobstant toutes les difficultés d'en avoir, qu'il y en a depuis long-tems une espèce d'abondance. De la monnaie d'Aix, M. le premier Président a fait toucher diverses fois des sommes très-considérables d'argent; il a fait venir de partout toutes les choses nécessaires; il a jusques fait couper des forêts presqu'entières, pour qu'on n'y manquât pas de bois à brûler; et ne se contentant pas de procurer partout des crédits importans, il a eu encore la bonté de pourvoir à l'acquittement d'une bonne partie. Du Languedoc, M. Bernage, intendant, s'est donné des soins infinis pour faire passer tous les secours que peut fournir la fertilité de cette province.

Plusieurs notables citoyens ont fait des fournitures très-considérables; les sieurs Constans et Remusat seuls ont fourni leur crédit et leur argent pour 20,000 charges de blé; les sieurs Martin, Grimaud et Beolan, ont pris volontairement pour les boucheries des soins qui sont inexprimables, et ils y ont procuré des avantages infinis: plusieurs autres ont donné des piastres, pour envoyer chercher du blé dans le Levant: il y a même des magistrats des Cours souveraines de la province, qui dès le commencement de la contagion, poussés par la générosité de leur cœur, et par la grandeur de leur âme, offrirent et envoyèrent même tous les blés qu'ils venaient de

recueillir dans leurs terres ; tels sont MM. de Lubieres et de Ricard, conseillers au parlement, et M. de Rauville, président à la cour des comptes, aides et finances : on ne pouvait pas périr avec tant de divers secours ; mais c'est un gouffre que Marseille et son terroir ; il faut pour le remplir suffisamment, toute cette prodigieuse abondance, que la seule liberté et les concours du commerce des nations peut y apporter.

Le 18, le sieur Taxil, agent de la compagnie des Indes, à Marseille, remet à MM. les Echevins, les 1600 marcs de matière d'argent, et 20 mille 49 marcs de piastres qu'ils font à l'instant encaisser, pour les envoyer convertir en nouvelles espèces, à la Monnaie de Montpellier.

Le 19, la maladie qui avait extrêmement baissé, ayant un peu augmenté; et ayant sujet de croire que la communication qui s'est faite dans quelques églises qu'on a ouvertes y a donné lieu, on prie M. l'Evêque de vouloir bien les faire refermer.

Les 20, 21 et 22, on travaille à préparer des bâtimens, pour aller charger du blé dans le Levant, afin de n'en être pas tout-à-fait dépourvu cet hiver; et qu'après la peste et la disette, on ne se trouve pas dans une entière famine.

Le 23, on apprend qu'un des bâtimens sur lesquels les ministres de Sa Sainteté ont fait charger à Civita-Vecchia le blé destiné pour les pauvres de Marseille, a malheureusement fait naufrage à l'isle de Porcherolles, et que de mille charges qu'il portait on n'a pas pû en sauver trois cents.

Le 24 et 25, la contagion continuant toujours dans le terroir, et les personnes qui s'y trouvent,

surtout celles qui en sont atteintes ou qui soupçonnent de l'être, usant de toute sorte d'adresse et d'artifice pour pratiquer d'entrer dans la ville, où le mal a presque entièrement calmé, M. le commandeur de Langeron travaille à établir des si exactes et de si bonnes précautions, qu'aucune fraude ne puisse être faite.

Le 26, il fait une Ordonnance qui sert de consigne des portes, et qui règle les divers certificats qu'il faut rapporter, pour obtenir la permission d'entrer ; et les cas où il faut être pour que les curés, capitaines et commissaires puissent les expédier.

Le 27, en la mandant publier dans le terroir il envoye à tous les curés, capitaines et commissaires des quartiers, une lettre circulaire pour leur servir d'avis et d'instruction.

Le 28, deux autres bâtimens sur lesquels le reste du blé de l'aumône de Sa Sainteté se trouve chargé, arrivent à Toulon, et M. l'Evêque vient à l'Hôtel-de-ville concerter avec M. le commandeur de Langeron et MM. les Echevins, les moyens de le faire conduire en cette ville, où ces bâtimens ne veulent point venir à cause de la contagion.

Le 29, les difficultés que font les bâtimens du Languedoc de venir chargés de denrées au port du Frioul, en l'isle de Rotoneau, une des isles de Marseille, où l'on a transféré la barrière de la mer qui était à l'Estaque ; sur ce qu'après qu'ils ont déchargé leur cargaison à cette isle, ils n'y trouvent point de lest, sans lequel ils ne peuvent point naviguer à vide et repasser à leur pays, obligent M. le commandeur de Langeron et MM. les Echevins, de mander venir les

Prud'hommes des pêcheurs à l'Hôtel-de-ville, et de leur donner ordre qu'aucun bateau ne puisse aller à la pêche qu'il n'aye auparavant porté une charge de lest sur cette isle de Rotoneau.

Le dernier novembre, M. le chevalier Rose se charge de tenir la main à l'exécution de cet ordre, et il fait si bien, qu'il y a aussitôt sur cette isle toute la quantité de lest nécessaire pour tous les bâtimens qui pourront y venir.

Le 1.er décembre, l'hôpital de la Rive-neuve, régi et dirigé par M. le chevalier Rose, se trouvant inutile et surabondant, on fait passer à celui de la Charité le peu de malades qui s'y trouvent, et on le ferme entièrement. M. Boyer de Paradis, l'un des médecins venus de Paris par ordre de Son Altesse Royale, y a servi avec toute l'ardeur et le zèle que l'amour et la patrie peut inspirer.

Le 2 jusqu'au 5, on s'assemble pour prendre tous les arrangemens et toutes les mesures nécessaires pour pouvoir parvenir à purger et désinfecter généralement toutes les maisons de la ville où la contagion a été ; ouvrage constamment de longue haleine et d'un détail presqu'infini et qui va être aussi pénible qu'il est délicat et important.

Le 6, les grandes infirmeries se trouvant purgées depuis long-tems, M. Michel, médecin de l'aggrégation de Marseille, qui y était enfermé depuis le commencement de la contagion, en sort avec le reste des chirurgiens qu'il avait avec lui ; il y a travaillé avec un zèle, une fermeté et un succès qui l'a fait admirer de tout le monde.

Le 7, MM. les Intendans de la santé s'assemblent à l'Hôtel-de-ville en présence de M. le commandeur de Langeron et de MM. les Echevins,

pour délibérer sur la purge de tous les bâtimens qui sont dans le Port, qui avaient chargé leurs marchandises avant que la peste y fut encore ; ces Intendans (dont les absens sont revenus depuis long-tems) font si bien leur service, que quoiqu'ils ne soient tenus de servir que par tour, ils servent pourtant tous ensemble généralement, sans que presque aucun s'en exempte.

Les directeurs de l'hôpital-général de la Charité et ceux de l'Hôtel-Dieu, font aussi leur service avec la même ardeur : ces derniers ont porté la leur jusqu'à s'être chargés de la direction de l'hôpital de peste de la Charité, dont la seule approche répugne et fait frémir ; il y en a entr'eux dont le zèle est même si extraordinaire, qu'on a vu au commencement de la contagion, lorsque tout le monde fuyait, le sieur Bruno Garnier, quitter sa maison, et aller faire son habitation dans l'Hôtel-Dieu, pour se vouer entièrement au service des pauvres et tâcher d'empêcher que la peste ne s'y glisse point, aussi n'a-t-elle jamais pu y pénétrer sans commencer par terrasser ce pieux Argus et ravir à la vie cet exemple de la charité la plus vive et la plus forte. Presque tous les officiers municipaux et autres principaux citoyens sont aussi revenus depuis quelque tems, la plupart des boutiques des marchands et des artisans sont ouvertes : le peuple qui dans sa peur et son effroi avait perdu toute espérance de santé et même toute mesure de prudence, a été rassuré et ranimé par la présence et les bons ordres de M. le commandeur de Langeron, et chacun est à présent à s'entr'aider par des offices mutuels, et par une exacte et admirable police qui, en coupant toutes les com-

munications mortelles, n'en ouvre que des salutaires. Comme ce n'est ici qu'un journal abrégé qu'on a fait à la hâte dans quelques momens dérobés, on en fera une suite un peu plus étendue ; l'on rappellera plusieurs choses qui ont été omises, et les secours et les services, dignes de remarque et de reconnaissance, que plusieurs autres personnes ont rendus à la ville, tant en dedans qu'au dehors ; et l'on y oubliera pas les merveilles qu'ont fait les chirurgiens que la Cour a eu l'attention et la bonté d'envoyer, et tous les autres.

Le 8, comme le danger de la communication empêche qu'on ouvre encore les églises, M. l'Evêque ordonne de dresser des autels en dehors et d'y célébrer la messe en public.

Ce jour, M. le commandeur de Langeron rend une Ordonnance, avec M. le marquis de Pilles et MM. les Echevins, qui prescrit aux commissaires des quartiers et paroisses tout ce qu'ils doivent faire généralement, tant pour empêcher tout ce qui peut contribuer à entretenir la contagion dans la ville, ou l'augmenter par l'introduction du mal en dehors, que pour concourir au grand ouvrage qui reste encore de la désinfection de toutes les maisons.

Le 9, sur la notice qu'on a ouvert plusieurs cabarets, tavernes, bouchons, cafés et autres endroits de cette espèce, où le public se trouve en foule et où il se fait une mortelle communication, Ordonnance à ma réquisition pour les faire tous refermer, à peine de prison et de 30 livres d'amende.

Ce jourd'hui 10 décembre, la maladie a si fort calmé dans toute la ville, qu'il n'a été porté

aucun nouveau malade dans aucun des hôpitaux. Il y a lieu d'esperer que la colère de Dieu sera entièrement appaisée ; que cette malheureuse et infortunée ville sera tout-à-fait délivrée de ce fléau cruel qui l'a si terriblement désolée, et qu'on y sera même à couvert du malheur de toute rechûte, par les sages, exactes et judicieuses précautions que M. le commandeur de Langeron prend, de concert avec MM. les Echevins, avec un zèle si infatigable, une assiduité si laborieuse, une vigilance si éclairée et une application si singulière que le salut de Marseille ne pourra être regardé que comme son ouvrage, et qu'on sera obligé de bénir à jamais son glorieux nom, et ceux de MM. les Echevins qui le secondent si bien, et qui méritent à si juste titre, par l'ardeur avec laquelle ils ont exposé leur vie, le nom de Pères de la Patrie.

Fait à Marseille dans l'Hôtel-de-ville, le 10 *décembre* 1720

N.° III.

Quelques observations de l'Éditeur de ce Recueil sur la Pièce précédente.

I. Lorsque M. *Pichatty de Croissainte* fit paraître la Relation qu'on vient de lire, elle excita quelques réclamations. M. Bertrand médecin, qui publia en 1721 une *Relation historique*, dont il existe encore des exemplaires dans la librairie, annonce, dans son chapitre XXII, que celle de M. *Pichatty* fut supprimée lors de son apparition. C'est ce qui a contribué à la rendre si rare.

Je trouve néanmoins dans le *Journal des Savans* de 1721, une réimpression de cette Relation, *format in-12, 80 pages, à Carpentras, chez Dominique Eysseric, imprimeur*, 1721.

L'édition originale est format in-4.°, 66 pages, *Marseille, Jean-Baptiste Boy, imprimeur du Roi, de la ville, et marchand libraire, près la Loge*, 1720.

II. M. Bertrand dans sa *Relation historique* de la peste de Marseille (nous la donnerons par extrait dans notre Recueil) pour ne pas s'écarter de la vérité en quelques endroits, et pour ne pas induire en erreur les historiens qui l'ont suivi, aurait dû consulter davantage, surtout pour les dates, la Relation de M. *Pichatty de Croissainte*. Une erreur que tous les historiens subséquens ont copiée est celle qui fixe au 2 juillet 1720, la défense que fit le Parlement d'Aix à tous les

habitans de la province de communiquer avec Marseille, sous peine de la vie. M. Bertrand, chapitre V, dit expressément que cet *arrêt fulminant* fut rendu le 2 juillet. M. *Pichatty* ne dit pas textuellement quel jour cet arrêt fut rendu, mais il ne le relate qu'à la fin de juillet. On avait rendu une ordonnance pour l'expulsion de tous les gueux et mendians étrangers, lorsqu'on apprit le même jour que la Chambre des vacations venait de défendre aux Marseillais de sortir des limites de leur terroir, à peine de la vie. Par suite de cet arrêt, l'ordonnance sur les mendians ne fut poiut mise à exécution.

Il est de fait que l'arrêt de défense fut rendu par la Chambre des vacations du parlement d'Aix, le 31 juillet 1720; on le verra dans la Notice des arrêts du parlement rendus pendant la contagion, jusqu'à l'époque où il fut tranféré à St. Remi: on le verra aussi dans une Pièce historique extrêmement rare qui fera partie de ce Recueil, et qui a pour titre

REMONTRANCES DU PARLEMENT DE PROVENCE, *sur les désordres arrivés dans cette province pendant la durée de la contagion, présentées au mois de septembre* 1722, *et renouvellées au mois de décembre* 1723.

III. M. *Papon*, dans son ouvrage sur *les Epoques mémorables de la Peste*, parle d'après M. *Bertrand* de l'Ordonnance des Echevins de Marseille, qui enjoignait à tous les gueux et mendians étrangers de sortir de la ville. *Tome* 1, *page* 230; et il ajoute: « mais l'histoire ne dit point où on les envoya. »

Si l'historien avait consulté les registres de

l'Hôtel-de-ville, ou seulement le Journal de *Pichatty de Croissainte*, il aurait vu que par suite de l'Arrêt rendu par le parlement d'Aix le 31 juillet, l'Ordonnance, qui était du même jour, ne reçut point son exécution.

IV. M. *Pichatty de Croissainte* dans plusieurs passages de sa Relation, fait à presque tous les Intendans de la santé, alors en exercice, le reproche de s'être absentés lorsque le danger de la contagion était le plus imminent. « Le 17 août, » dit-il, presque tous les Intendans de la santé, » ceux du Bureau d'abondance, les Conseillers » de ville, les Commissaires de police, les Recteurs » de tous les hôpitaux, de toutes les maisons et » œuvres charitables, les Commissaires de quar- » tier, les Boulangers, les Officiers de ville, etc., » tout déserte, tout abandonne, tout fuit. »

Il conste cependant par les registres de l'Administration de la santé publique, que nous avons parcourus avec attention, que les séances de cette Admininistration n'ont jamais été interrompues, pendant toute la durée de la contagion.

A celle qui eut lieu le jeudi premier août 1720, dix Intendans furent présens, MM. Gueidon, Borelly, Magalon, St.-Jacques, Laurens, Rolland, Tiran, St.-Michel, Rose, Cornier.

A celle du dimanche 4 du même mois, neuf Intendans furent présens.

Samedi 10 août, lundi 12, lundi 19, sept délibérèrent.

Jeudi 22, il y en eut trois.

Pendant ce mois où la peste exerçait, dans la ville, ses plus cruels ravages, presque tous les Conservateurs de la santé ont journellement

traversé la ville dans sa plus grande longueur, à travers des milliers de cadavres épars. Les séances de l'Administration ont été suivies aussi régulièrement que dans les tems ordinaires. Si quelques membres se sont momentanément absentés, on peut dire que le Corps est sans reproche. Il a toujours été représenté au lieu ordinaire de ses séances. Il est même probable que les membres dont l'absence fut remarquée, ne s'étaient absentés temporairement que pour des causes très-légitimes. Ils furent l'objet d'un appel, à la vérité; mais on lit dans le Journal de M. *Pichatty de Croissainte*, à la date du 7 décembre, *que MM. les Intendans de la santé étaient tous revenus depuis long-tems; et qu'ils font si bien leur service, que quoiqu'ils ne soient tenus de servir que tour-à-tour, ils servent pourtant tous ensemble généralement, et sans que presque aucun s'en exempte.*

En feuilletant les registres de l'Administration sanitaire, on voit que depuis le 9 juillet 1720, époque où, suivant M. *Pichatty de Croissainte*, mourut dans la ville le premier individu atteint de la contagion, jusqu'au 31 décembre 1721, époque, où les Conservateurs alors en charge furent changés, il y eut 130 séances, dont le plus grand nombre furent tenues à l'Hôtel-de-ville, en présence de M. le commandeur de Langeron, et de MM. les Echevins qui ont signé, sur les registres, avec les membres présens, celles des délibérations auxquelles ils ont assisté. On y voit que M. Laurens fut présent à 122 séances; M. Rolland à 117; M. Tiran à 110; M. Claude Rose à 102. Est-on plus exact dans des momens ordinaires? On voit encore qu'à ces 130 séances,

il y eut 1021 présences de MM. les Intendans; ce qui fait qu'à chaque séance, il y en eut toujours, terme moyen 7 à 8, non compris ceux qui étaient de permanence au Lazaret ou à Pomègue pour y maintenir le bon ordre; car la règle est que lorsque la peste est à Pomègue ou au Lazaret, il y a toujours deux Commisssaires du Bureau à l'un et à l'autre de ces deux établisemens. C'est ainsi qu'on l'a pratiqué encore lors du dernier événement de peste de 1819, sur le navire Suédois *la Continuation*.

Nous croyons devoir consigner dans ce Recueil le nom des Intendans de la santé qui étaient alors en exercice. Le dévouement qu'ils montrèrent à cette époque, dévouement qui leur mérita d'être continué dans leurs fonctions pendant toute l'année 1721, semble promettre d'avance à leurs noms, une place sur le monument séculaire qui doit être élevé en mémoire de la cessation de la peste, et en l'honneur de M. de Belsunce, Evêque de Marseille, dont l'histoire doit immortaliser les actions héroïques, avec celles de M. de Langeron, commandant pour le Roi, dans la ville et dans la province; de M. le marquis de Pilles, gouverneur Viguier, de MM. les Echevins Estelle, Audimar, Moustier, Dieudé, du chevalier Rose, et de tant d'autres héros de l'humanité.

Voici les noms des Intendans de la santé en 1720 et 1721. MM. François Boissely, André Magalon, Henri de St.-Jacques, Etienne Rolland, Charles-Joseph Tiran, Jean-Baptiste Michel, Jean Dupuis, Claude Rose l'ainé, Justinien Grimaud, Esprit Fiquet, Antoine-Marie Borelly, Jean Laurens. Louis Seren, Jean-Antoine Betandier, Louis Cornier, Honoré Gueidon.

Quelques historiens ont accusé les membres de l'Administration sanitaire d'avoir laissé en 1720 introduire dans la ville la contagion qui aurait pu être étouffée dans le Lazaret. Si la chose eut été possible, ils l'auraient fait sans-doute, comme le firent souvent leurs prédécesseurs, comme l'ont fait depuis plus d'une fois les administrateurs qui leur ont succédé, mais leur vigilance fut trompée par l'introduction clandestine de quelques misérables pièces d'étoffes dont l'entrée fut l'étincelle qui causa cet affreux incendie.

Le Lazaret est le boulevard de la santé publique. Le devoir des administrateurs est d'y contenir et d'y étouffer ce monstre horrible et subtil, qui deviendrait destructeur et indomptable pour peu qu'on cessat de le resserrer pour le détruire. C'est véritablement là le champ de bataille où on lui livre de fréquens combats. La victoire en doit toujours être la suite. Cherchons, cependant, si parmi les états anciens et modernes les plus belliqueux, et qui ont mérité tant de glorieux trophées, nous en trouvons un seul qui n'ait pas à gémir sur la perte d'une bataille, malgré l'habileté de ses généraux et la bravoure de ses troupes?

Mais, n'en doutons pas, ce fléau destructeur, cet ennemi dangereux, ne pouvait s'introduire que par trahison, dans une ville dont la santé était confiée à ces magistrats vigilans. Et ce qui prouve d'une manière irrécusable que les Intendans de la santé ne déméritèrent point dans cette occasion périlleuse, c'est l'estime générale qu'ils conservèrent dans ce moment déplorable, car non-seulement on les chargea de veiller à l'entrée du Port pour que de nouveaux germes de peste ne fussent pas introduits dans la ville, mais ils

réglèrent également les quarantaines de terre, lorsque la maladie, après avoir cessé à Marseille, exerçait ses ravages dans les environs. Ils furent ensuite chargés de la désinfection générale des marchandises et des meubles de la ville et du terroir. D'après les réglemens qui existaient alors, ils étaient seize intendans, dont huit étaient remplacés à la fin de l'année. Le gouvernement fut si satisfait de leur gestion, qu'on ne crut pas pouvoir mieux faire que de laisser en charge les huit qui devaient sortir le premier janvier 1721; et ces citoyens courageux eurent assez de dévoûment pour accepter de nouveau ces fonctions pénibles et dangereuses qu'ils auraient pu alors refuser sans lâcheté.

Nous ne finirons pas cette note sans dire un mot de la conduite des Intendans en exercice, pendant la rechûte. En compulsant les registres des délibérations de l'administration sanitaire, on voit que depuis le 14 mai, époque de la rechûte jusqu'au 30 août, fin totale de la maladie, les Intendans tinrent dix-neuf séances au Bureau sanitaire, ou à l'Hôtel-de-ville, auxquelles il y eut 197 présences; d'où il résulte qu'il y avait, terme moyen, à chaque assemblée dix à onze administrateurs délibérans.

V. Quelques exemplaires du Journal de M.r *Pichatty de Croissainte*, les premiers apparemment qui furent tirés, ne contenaient que 64 pages in-4.° L'auteur suspendit le tirage, et intercala dans la dernière feuille quelques passages pour rappeler divers actes de dévoûment qu'on lui reprochait sans doute d'avoir oubliés. Les alinéas qu'il a ajoutés sont ceux qui commencent par:

Jamais disette, etc., page 119.
Plusieurs notables citoyens, etc., page 120.
Les Directeurs de l'hôpital-général de la Charité, etc., page 124.

N.° IV.

ORDONNANCE de Mr. l'Evêque de Marseille, lors des premiers bruits de l'invasion du mal contagieux.

(15 juillet 1720.)

Henri-François-Xavier de BELSUNCE de CASTELMORON, par la Providence Divine et par la Grâce du St. Siége Apostolique, Évêque de Marseille, Abbé de Notre-Dame des Chambons, Conseiller du Roi en tous ses conseils, à tous les fidèles de notre Diocèse ; Salut et Bénédiction en notre Seigneur Jésus-Christ.

Les moindres apparences des calamités dont nous sommes menacés, allarment notre tendresse pour un troupeau qui nous est véritablement cher, et pour la consolation et le service duquel nous sommes prêts, avec la grâce du Seigneur, de sacrifier notre santé et notre vie. Nous ne pouvons être tranquilles pendant que quelques-uns de nos diocésains, quoiqu'en très-petit nombre, sont encore dans le danger dont il a plu à Dieu de préserver cette ville par un effet de sa miséricorde. Suivant donc les mouvemens de notre cœur ; ayant d'ailleurs égard aux pieuses représentations qui nous ont été faites aujourd'hui par les sieurs

Echevins de cette ville, nous ordonnons à tous les prêtres de notre diocèse, séculiers et réguliers, exempts et non exempts, de dire désormais chaque jour à leurs messes, et jusques à nouvel ordre, l'oraison de St. Roch, telle qu'elle est dans le Missel, pour obtenir de Dieu, par l'intercession de ce grand Saint, qu'il veuille bien consoler, fortifier, guérir et conserver ceux de nos chers frères qui étant actuellement et sous nos yeux dans un péril aussi manifeste, demandent de nous, non une inutile et stérile compassion, mais au moins le secours de nos prières. Nous ordonnons aussi à toutes les religieuses de cette ville, exemptes et non exemptes, de communier jeudi et dimanche prochain à la même intention. Nous recommandons enfin à tous Curés et Prêtres desservans les églises de ce diocèse, d'exhorter les fidèles à retourner à Dieu par une prompte et sincère pénitence, et par une entière et parfaite soumission d'esprit et de cœur aux sacrées décisions de l'Église ; moyen sûr et unique d'arrêter le bras d'un Dieu irrité, qui nous menace, qui nous châtie depuis long-tems, et qui est peut-être prêt à frapper de nouveaux et plus rudes coups. Et sera notre présente Ordonnance affichée dans toutes les sacristies des églises de cette ville et du reste de notre diocèse.

Donné à Marseille, dans notre Palais Episcopal, le 15 juillet 1720. Signé † HENRI, évêque de Marseille.

Par Monseigneur,

COUDOUNEAU, *Prêtre Secrétaire.*

N.° V.

MANDEMENT de Mr. l'Evêque de Marseille, ordonnant des Prières publiques et un Jeûne général, pour appaiser la colère du Seigneur.

(30 juillet 1720)

Henri-François-Xavier de BELSUNCE de CASTELMORON, par la Providence Divine et par la Grâce du St. Siége Apostolique, Evêque de Marseille, Abbé de Notre-Dame des Chambons, Conseiller du Roi en tous ses conseils; à tous les fidèles de notre Diocèse; Salut et Bénédiction en notre Seigneur Jésus-Christ.

N'attendons pas, mes très-chers Frères, que le mal contagieux dont nous voyons depuis quelques jours les tristes et funestes commencemens, se réalise davantage pour recourir à la clémence d'un Dieu justement irrité par nos crimes, et dont la puissante et formidable main dans ces jours de calamité s'appesantit sur nous d'une manière aussi capable de porter dans tous les cœurs l'horreur et l'effroi. C'est le Dieu terrible, le Dieu de justice, mais c'est en même-tems le Dieu de paix et de bonté qui nous châtie; qui ne nous afflige que pour nous engager à retourner à lui dans la sincérité de nos cœurs; et qui, dans le tems-même qu'il nous punit tout-à-la-fois en tant de différentes façons, n'oublie point ses anciennes miséricordes, et semble encore vouloir nous ménager en nous accordant la plus riche et la plus abondante récolte qui fut jamais. Pleins de

confiance dans sa bonté infinie, ayons donc recours à une sincère et prompte pénitence, et à une entière soumission aux dernières décisions de l'Eglise, sans laquelle cette même pénitence à laquelle nous vous exhortons, ne saurait être agréable à ses yeux. S'il rejette avec indignation, comme il nous en assure lui-même, les inutiles vœux de ces esprits superbes qui se font un faux mérite de leur indocilité et de leur orgueil, il écoute, il exauce ceux des âmes humbles et soumises, et il ne rejette point des cœurs contrits et humiliés.

A ces causes, après en avoir conféré avec nos vénérables frères les Prevôt, Chanoines et Chapitre de notre église cathédrale : ne faisant point de procession générale dans cette occasion, pour éviter une dangereuse communication, nous avons ordonné et ordonnons que dans toutes les églises de cette ville, immédiatement après la grande-messe, ou après la dernière dans les églises où on n'en chante pas, on dira pendant neuf jours consécutifs, et à genoux, l'Antienne, Verset et Oraison de St. Roch, pour obtenir du Seigneur, par l'intercession de ce grand Saint la cessation d'un fléau aussi terrible, sans révoquer par là l'ordre que nous avons déjà donné de dire désormais à la Ste.-messe l'oraison du même Saint. Nous exhortons tous les fidèles de notre diocèse de l'un et de l'autre sexe à se confesser et à communier, accordant quarante jours d'indulgence à toutes les personnes qui le feront en intention d'appaiser la colère du Seigneur ; et la prière accompagnée du jeûne lui étant la plus agréable, nous ordonnons un jeûne général, qui sera gardé de commandement dans cette ville et ses fauxbourgs, vendredi et samedi prochain, 2 et 3 du

mois prochain, et mercredi de la semaine prochaine, 7 du même mois, avec abstinence de viande. Nous ordonnons que dans toutes les paroisses de notre diocèse, comme dans le terroir de cette ville, on fasse des processions et les mêmes prières publiques, et que l'on y jeûne le mercredi, vendredi et samedi de la semaine qui suivra la publication de notre présent Mandement. Et comme il se peut faire que quelques personnes qui ont besoin de quelque expédition de notre secrétariat, eussent déjà quelque peine à venir dans cette ville pour s'adresser à nous, et que nous ne voulons pas faire souffrir une partie de notre diocèse, pour nous consacrer à la consolation et au service de l'autre dans une aussi douloureuse occasion, nous avertissons que M. l'abbé de Vintimille, notre vicaire-général, sera dans notre Château d'Aubagne, où il fera tous les actes et expéditions nécessaires. Nous exhortons les communautés religieuses à redoubler dans ces tems fâcheux les saintes rigueurs et les austérités de leur règle, pour tâcher d'appaiser le Seigneur. Nous enjoignons à toutes les religieuses de notre diocèse de faire chaque semaine pendant le mois prochain une communion extraordinaire à cette intenion. Nous conjurons enfin tous les fidèles de notre diocèse d'offrir sans cesse leurs prières à Dieu pour attirer sur les soins infatigables des zélés magistrats de cette ville, les bénédictions du Ciel, et détourner à jamais de dessus nos têtes le plus redoutable de tous les fléaux. Nous nous flattons qu'en priant pour le troupeau affligé, on voudra bien ne pas oublier le Pasteur, et demander pour lui au Seigneur non de lui conserver une inutile vie

qu'il expose, et qu'il donnera volontiers, s'il le faut, pour le salut de ses brebis, mais de lui faire miséricorde. Et sera notre présent Mandement publié aux messes de paroisse et sermons, envoyé et affiché par tout où besoin sera, à la diligence de notre Promoteur.

Donné à Marseille dans notre Palais épiscopal, le 30 juillet 1720. Signé † HENRI, évêque de Marseille.

Par Monseigneur.

COUDOUNEAU, Prêtre et Secrétaire.

N.° VI.

MANDEMENT de M. l'Archevêque d'Aix, qui ordonne une Procession générale et de jeûner trois samedis, pour appaiser la colère de Dieu.

(24 août 1720.)

CHARLES-GASPAR-GUILLAUME DE VINTIMILLE, (1) des Comtes de Marseille, du Luc, par la Grâce de Dieu et du St. Siége Apostolique, Archevêque d'Aix, Abbé de St. Denis de Rheims, Conseiller du Roi en tous ses conseils: au Clergé séculier et régulier et à tous les fidèles de notre diocèse, Salut et Bénédiction.

Nous sommes vivement touchés, mes très-chers Frères, et nous ne doutons pas que vous

(1) M. *de Vintimille*, qui avait occupé le siége de Marseille, avant M. *de Belsunce*, fut nommé Archevêque d'Aix en 1708, et Archevêque de Paris en 1729. (*Note de l'Éditeur.*)

le soyez avec nous, de voir la désolation et la mort répandue dans une ville, il n'y a quelques jours si florissante, et qui depuis plusieurs siècles faisait l'ornement de cette province, et était une source d'abondance et de félicité pour tout le royaume.

Nous ne saurions oublier, dans cette triste occasion, mes très-chers Frères, un peuple que les engagemens les plus sacrés et les plus forts nous ont rendu si cher; notre ancienne tendresse pour lui, cimentée par un épiscopat de vingt-quatre années, ne s'est point affaiblie par notre translation dans ce siége. Ses maux sont encore les nôtres, et en devenant votre pasteur, nous n'avons rien perdu de nos sentimens pour notre premier troupeau.

Sollicités par des motifs si puissans, nous ne saurions différer, mes très-chers Frères, de chercher dans votre religion et dans votre charité, l'unique secours, et en même-temps le plus efficace que nous puissions procurer à ces citoyens affligés, dans une si calamiteuse conjecture. Nous vous demandons pour eux des prières, mais des prières animées par les sentimens d'un cœur contrit et humilié, accompagnées des exercices d'une salutaire pénitence et du fréquent usage des Sacremens, soutenues par une vie pure, sainte, irrépréhensible. Dieu ne résistera pas à des armes si puissantes, quelqu'irrité qu'il paraisse; rien ne lui plaît davantage que d'être forcé de s'appaiser, et dans le plus fort de sa colère, il regarde toujours avec complaisance des démarches qui le font ressouvenir de ses anciennes miséricordes.

C'est là, mes très-chers Frères, ce que la

charité de Jésus-Christ nous presse d'accorder aux malheurs de nos voisins, et c'est en même-temps ce que nous devons à nos propres dangers. Le témoignage de notre propre conscience ne nous cause-t-il pas quelques alarmes ? Nous ne pouvons nous dissimuler à nous-mêmes que nous ne sommes pas meilleurs que nos voisins, que le cri de nos iniquités s'augmente de plus en plus; que nos péchés sont montés presque jusqu'à leur comble, et que le Seigneur prêt à appesantir sa main sur nous, n'en deviendra que plus terrible dans ses châtimens, si nous abusons davantage du tems qu'il nous donne pour les éviter.

Hâtons-nous donc, mes très-chers Frères, de retourner à Dieu par une sincère conversion de cœur, et détournons loin de nous, par des œuvres de justice et de sainteté cette plaie terrible, dont les approches nous font frémir, et contre laquelle toutes les précautions que la prudence humaine suggère seront inutiles, si nous ne commençons par appaiser le Seigneur.

A ces causes, de l'avis de nos vénérables Frères les Prevôt, Dignités et Chanoines de notre église métropolitaine, nous ordonnons que Dimanche prochain 25.me du mois, il sera fait une procession générale à l'issue des vêpres, dans laquelle on portera l'image de la Très-Sainte Vierge, invoquant sa protection spécialement sous le Sacré Nom de Marie; laquelle procession ira premièrement dans l'église paroissiale du St. Esprit, où l'on chantera l'antienne et l'oraison de St. Jérôme titulaire d'icelle, pour demander à ce S. Docteur, qu'au lieu de ces frayeurs vaines qui ne produisent que trouble et confusion, il nous obtienne cette crainte salutaire des jugemens de Dieu, dont il

fut si vivement pénétré lui-même pendant sa vie, et qui opère la conversion et le salut ; de là la procession ira dans l'église paroissiale de Ste. Magdeleine, où l'on chantera l'antienne et l'oraison de cette grande Sainte, pour se renouveller dans les sentimens de dévotion que nous devons tous avoir pour cette patrône de la province, et en particulier de notre ville et de celle de Marseille ; elle ira ensuite dans l'église des pères Jésuites, où l'on chantera l'antienne et l'oraison de St. Louis, afin de réclamer la protection d'un Saint en qui tout le Royaume a une si juste confiance, et qui doit spécialement exciter la nôtre dans ces tristes jours, par le genre de mort qui consomma sa sainte vie. L'on chantera après dans la même église l'antienne et l'oraison du bienheureux Jean-François Regis, pour obtenir par sa puissante intercession aux ouvriers évangéliques d'Aix et de Marseille, une portion de ce zèle héroïque avec lequel il se consacra plus que d'une fois pendant sa vie au service de ceux qui étaient atteints de maladies contagieuses. De l'église des pères Jésuites la procession ira dans celle de notre séminaire, où l'on chantera l'antienne et l'oraison de St. Paul, titulaire d'icelle, et après dans celle de St. Charles, conjurant avec larmes ce St. Evêque de détourner aujourd'hui, par ses prières, un fléau dont il sentit et supporta lui-même toutes les horreurs avec tant de courage. On se rendra ensuite dans notre église, où l'on donnera la bénédiction du Très-Saint Sacrement après avoir chanté le *Miserere* et les autres prières et oraisons marquées dans le rituel. Nous ordonnons à tous les prêtres de notre diocèse, séculiers et réguliers, exempts ou

non exempts, de dire tous les jours à la messe, jusqu'à ce que nous l'ayons autrement ordonné, la collecte qui se dit dans la messe, *pro vitandâ mortalitate*, et de dire pendant trois mois, tous les samedis qui ne se trouvent point empêchés par des offices doubles, la messe votive du Sacré Nom de Marie. Nous ordonnons à tous les fidèles de notre diocèse de jeûner les trois premiers samedis après la publication de notre présent Mandement; et nous les exhortons de rendre leur jeûne plus salutaire par la confession de leurs pêchés, par la réception du sacrement de l'Eucharistie, par des aumônes abondantes et par un véritable changement de vie. Nous accordons quarante jours d'indulgence à tous ceux qui, après avoir jeûné un des trois samedis marqués ci-dessus, s'étant approchés des sacremens de la Pénitence et de l'Eucharistie, visiteront une des églises désignées ci-dessus pour les stations de la procession générale; et y prieront pendant quelque tems pour demander à Dieu de faire cesser les maladies qui affligent la ville de Marseille, et d'en préserver celle-ci. Les habitans du faubourg et ceux de notre diocèse participeront à la même indulgence, en visitant leurs églises paroissiales, ou telle autre qui leur sera désignée par leur curé. Permettons aux confesseurs de commuer en quelqu'autre œuvre satisfactoire le jeûne et la visite d'une église nécessaire pour gagner les indulgences, à l'égard de ceux qui auront quelque raison légitime pour en être dispensés. Nous ordonnons à toutes les communautés religieuses de filles de faire pendant trois mois, chaque semaine une communion générale tous les samedis, et de marquer pour chaque jour une religieuse

ou deux qui communient. Nous accordons la même indulgence de quarante jours aux religieuses qui, après avoir fait ce que nous marquons ci-dessus, visiteront quelqu'un de leurs oratoires dédiés à la Très-Sainte Vierge, et y prieront selon les mêmes intentions que nous avons déjà énoncées. Nous leur ordonnons de faire pareillement tous les samedis une procession dans leur couvent pendant trois mois, où elles chanteront les Litanies de la Ste. Vierge. Nous ordonnons que dans toutes les villes et fauhourgs de notre diocèse, il soit fait une procession générale le premier dimanche après la réception de notre présent Mandement. Nous exhortons particulièrement les prêtres et les autres ministres sacrés, de se ressouvenir que dans des jours comme ceux-ci ils doivent demeurer prosternés entre le vestibule et l'autel, et demander à Dieu, par des larmes continuelles, de pardonner à son peuple. C'est par l'efficace de leur sacrifice, par la ferveur de leurs prières, par le mérite de leurs bonnes œuvres que doit se former ce mur capable d'arrêter les redoutables efforts de la colère et de l'indignation du Très-Haut; afin que l'on puisse dire d'eux comme d'Aaron, que debout au milieu des morts et des vivans ils ont prié le Seigneur, et la plaie a cessé.

Donné à Aix dans notre Palais archiépiscopal, le 24 août 1720. Signé CHARLES, Archevêque d'Aix.

Et plus bas : Par mandement de Monseigneur,

Signé ISNARDY.

N.° VII.

ORDONNANCE de Mr. l'Evêque de Marseille, pour obliger tous les Prêtres réguliers et séculiers de la ville de s'y rendre dans trois jours, à peine d'interdiction de la messe.

(2 septembre 1720.)

Henri-François-Xavier de BELSUNCE de CASTELMORON, par la Providence Divine et la Grâce du St. Siége Apostolique, Evêque de Marseille, Abbé de Notre-Dame des Chambons, Conseiller du Roi en tous ses conseils : au Clergé séculier et régulier de cette ville ; Salut et Bénédiction en notre Seigneur Jésus-Christ.

La contagion dont le Seigneur afflige depuis quelque tems cette ville nous ayant enlevé une grande partie des confesseurs tant séculiers que réguliers, qui avaient eu la charité et le zèle de se consacrer dès le commencement au service des malades, et ne nous en restant presque plus qui soient en état de leur administrer les sacremens les plus nécessaires, nous nous trouvons obligés, mes très-chers Frères, pour ne pas laisser les malades sans secours, et n'avoir pas la sensible douleur de les voir mourir sans sacremens, de rappeler ceux d'entre vous qui se sont retirés à la campagne pour y chercher leur sûreté et se garantir de la contagion. Persuadé, mes très-chers Frères, que vous n'avez ainsi quitté vos fonctions que parce qu'elles n'étaient pas nécessaires dans un tems où nous avions des ouvriers

en abondance pour survenir à tous les besoins de cette grande ville, nous espérons de voir ranimer votre zèle présentement que vous ne pouvez douter du besoin que nous avons de votre secours, et que votre charité vous excitant autant que les bons exemples que vous ont déjà donné vos confrères, vous ne balancerez pas un moment à suivre incessamment la voix de votre Pasteur qui vous appelle, de sorte que nous ne recevrons pas moins de consolations dans ce qui nous reste de notre clergé, que nous en avons trouvé dans le zèle infatigable et héroïque de ceux qu'une mort glorieuse nous a enlevé. Nous espérons en même-tems de la bonté du Seigneur que content du sacrifice que nous lui avons fait jusques à présent de tant de ministres qui nous étaient si chers, dont nous avons vivement ressenti la perte, et dont la mémoire nous sera toujours précieuse, il voudra bien par sa miséricorde nous conserver ceux qui nous restent, et quoique employés à des fonctions dangereuses, il nous fera la grâce de vous préserver de la contagion, pour la consolation et le secours du pasteur et du troupeau, qu'il n'affligera pas à l'excès. A ces causes nous exhortons tous les Prêtres séculiers et réguliers de cette ville, qui sont dans le terroir ou dans les villages voisins, et néanmoins nous leur enjoignons de se rendre dans trois jours en cette ville, pour y travailler aux fonctions auxquelles nous trouverons à propos de les employer, sous peine de désobéissance, et même d'interdit de la messe, s'ils ne s'y rendent pas dans ledit tems ; voulant à cet effet que notre présente Ordonnance soit notifiée aux supérieurs des différentes communautés de cette

ville, afin qu'ils ayent à en donner connaissance à leurs religieux, et qu'elle soit publiée et affichée partout où besoin sera, à la diligence de notre Promoteur.

Donné à Marseille dans notre Palais épiscopal, le 2 septembre 1720. Signé HENRI, évêque de Marseille.

Par Monseigneur.

VIOLET, secrétaire.

N.° VIII.

ARRÊT du Conseil d'État du Roi, au sujet de la maladie contagieuse de la ville de Marseille. (1)

(Du 14 septembre 1720.)

Extrait des registres du Conseil d'État.

LE ROI étant informé que le bruit de la maladie contagieuse dont la ville de Marseille est affligée, ayant répandu la crainte et l'inquiétude, non-seulement dans les provinces voisiues, mais dans les lieux les plus éloignés, plusieurs Parlemens du royaume ont cru devoir rendre des Arrêts, où leur zèle pour la conservation des provinces de leur ressort les a portés à prendre des précautions surabondantes, et capables non-seulement d'augmenter l'alarme et la consterna-

(1) Le Parlement de Provence fit, au mois de septembre 1722, des Remontrances au Roi, sur cet Arrêt du Conseil, qui le priva de la connaissance de la Police, par rapport à la contagion, et l'attribua aux commandans en cette Province. On les trouvera dans la suite de ce Recueil. (*Note de l'Editeur.*)

tion dans le cœur des peuples, mais encore d'interrompre le cours ordinaire du commerce, et priver leur pays même, par un excès de prévoyance, des secours qui leur sont le plus nécessaires; Sa Majesté, dont les vues s'étendent également au besoin de toutes les provinces de son royaume, a jugé à propos de renfermer dans un seul Arrêt toutes les précautions qui ont paru nécessaires et suffisantes, pour empêcher d'un côté la communication du mal, dont elle espère que la ville de Marseille sera bientôt délivrée, pour conserver de l'autre la liberté du commerce entre les différentes provinces de son royaume, et veiller également à leur sûreté et à leur abondance. A quoi désirant pourvoir, et prévenir en même-tems les conflicts de juridiction qui pourraient naître entre les amirautés, les juges de police, les officiers municipaux, et autres, sur une matière si importante, et qui n'admet aucun délai, le Roi étant en son conseil, de l'avis de Mgr. le Duc d'Orléans, Régent, sans préjudice des prétentions respectives desdits officiers, et sans tirer à conséquence pour leur compétence, a ordonné et ordonne ce qui ensuit:

ART. 1. Sa Majesté fait très-expresses inhibitions, et défenses aux habitans de la ville de Marseille, et à tous ceux qui demeurent dans l'étendue des limites ou barrières qui ont été marquées aux environs de ladite ville, par les commandans et intendant de Provence, de sortir hors desdites limites ou barrières, et d'en transporter aucunes marchandises ni denrées, à peine de la vie.

ART. 2. Défend pareillement Sa Majesté, sous telles peines qu'il appartiendra, aux habitans de

Provence demeurant hors desdites limites, et à tous ceux des provinces voisines, d'aller dans les lieux compris dans lesdites limites, si ce n'est en vertu d'un ordre exprès et par écrit, des commandans ou intendant susdits; et à l'égard de ceux qui y seraient allés avant la publication du présent Arrêt ou qui pourraient y aller au préjudice des défenses, ils ne pourront en sortir qu'à la charge de faire quarantaine dans les lieux qui seront désignés à cet effet par les commandans ou intendant ou personnes par eux préposées.

Art. 3. Il ne sera permis à aucun des habitans dudit pays de Provence, ni de ceux des autres pays qui y sont actuellement, encore qu'ils soyent hors des limites dont il a été fait mention dans l'article 1.er, de passer les rivières de Verdon, de la Durance ou du Rhône, sans avoir fait la quarantaine pendant le tems qui leur sera prescrit par lesdits commandans et intendant, et ce, dans les lieux qui seront désignés par lesdits commandans et intendant, ou par ceux qu'ils auront préposés à cet effet; comme aussi sans rapporter des certificats de santé, donnés par les consuls ou officiers municipaux des lieux d'où ils seront partis, lesquels certificats ils seront tenus de faire viser et dater par les officiers municipaux des lieux par lesquels ils passeront, et en outre par les commandans et intendant de ladite province, ou par des personnes par eux préposées; le tout à peine des galères à tems, contre les hommes, du fouet et du bannissement à tems, contre les femmes et filles, pour la première contravention, et de mort en cas de récidive.

Art. 4. Et afin que personne ne puisse pré-

tendre cause d'ignorance des défenses portées par les articles précédens, il sera planté à toutes les entrées et chemins où il n'y aura point de barrières, des poteaux avec des inscriptions qui contiendront les défenses ci-dessus marquées.

ART. 5. Les courriers qui partiront des lieux situés au-delà des rivières du Verdon, de la Durance et du Rhône du côté de la mer, ne pourront prendre d'autres routes pour entrer dans les autres parties du royaume que celles qui leur seront marquées par lesdits commandans et intendant, à peine de mort.

ART. 6. Ceux qui seront chargés de lettres de Marseille ou autres lieux renfermés dans les limites mentionnées audit premier article, seront tenus de jetter leurs paquets à trente pas de distance de la barrière Notre-Dame, ou autres qui auront été posées à cet effet, où l'officier qui y commandera les fera prendre avec des pincettes trempées dans le vinaigre, et parfumer ensuite chaque lettre à la manière accoutumée en pareil cas, pour, après les avoir fait sécher et avoir donné au courrier la décharge de son paquet, les envoyer au plus prochain bureau de la poste où il en sera donné décharge. Et à l'égard des lettres qui seront écrites du reste du royaume, pour la ville de Marseille et lieux renfermés dans les limites mentionnées au premier article, l'officier commandant auxdites barrières les fera jetter pareillement à trente pas de distance au-delà desdites barrières, où elles seront reprises par le courrier, en sorte que l'officier ni les gens du corps-de-garde ne puissent avoir aucune autre communication avec lesdits courriers. Et quant à la forme des envois, remises et décharges

desdits paquets et lettres, il y sera pourvu par ledit sieur intendant, ainsi qu'au paiement des frais de l'établissement et entretien des barrières et corps-de-garde, et autres frais nécessaires pour l'exécution du présent Arrêt.

Art. 7. Fait Sa Majesté par provision et jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné, très-expresses inhibitions et defenses à toutes sortes de personnes de quelque état et condition qu'elles soient, de transporter aucunes marchandises ou denrées, de quelque nature et qualité qu'elles puissent être, au-delà desdites Rivières du Verdon, de la Durance et du Rhône, et aux commis établis par l'adjudicataire de ses fermes aux environs desdites rivières, de les laisser passer, le tout à peine de la vie.

Art. 8. Seront néanmoins exceptées des défenses portées par l'article précédent, les denrées et marchandises qui suivent, savoir :

Les poissons secs et salés, les olives, câpres, oranges, citrons, grenades, amandes, avelines, prunes et pruneaux, figues, marons, châtaignes, noix et autres fruits étant en barils ;

Les huiles en crûches, et vases de terre, ou tonnes ou autres futailles, hors les peaux de bouc ;

Les vins et autres liqueurs, en tonnes et en futailles ;

Les poivres, clous de gérofles, gingembre, muscades et autres épiceries et drogues aromatiques, purgatives et préservatives ;

Les parfums, les cendres et soudes barrillées, natrons et savons noirs et gris ; le tout sans cordes, emballages ni sacs, et à la charge que lesdites marchandises exceptées ne pourront être transportées de la Provence, au-delà du Verdon,

de la Durance et du Rhône, qu'après qu'elles auront séjourné pendant l'espace de 40 jours sur le bord desdites rivières du côté de la mer, dans les lieux qui seront à ce destinés par lesdits commandans et intendant, ou personnes par eux préposées.

Art. 9. Permet Sadite Majesté à toutes sortes de personnes, de transporter librement toutes sortes de marchandises et denrées de toutes les Provinces du Royaume dans celle de Provence, et d'y conduire toutes sortes de bestiaux, et ce aux lieux qui seront indiqués par lesdits commandans et intendant, par rapport aux denrées, bestiaux et marchandises qui seront nécessaires pour l'entretien et nourriture des habitans des lieux suspects.

Art. 10. Il sera établi dans tous les lieux de la Provence, où lesdits commandans et intendant jugeront à-propos de le faire, des bureaux de santé, composés des officiers municipaux et autres principaux habitans qui seront choisis à cet effet, en la forme et manière qui sera prescrite par lesdits commandans et intendant, pour veiller aux précautions nécessaires pour empêcher la communication du mal contagieux, maintenir la police et la discipline, qui seront établies à cet égard, et faire exécuter les ordres qu'ils recevront de leurs supérieurs.

Art. 11. Lesdits commandans et intendant, et lesdits officiers municipaux, pourront aussi établir des gardes aux portes ou entrées des villes, et autres passages qu'ils estimeront convenables, et dans les lieux où ils jugeront que cette précaution pourra être nécessaire.

Art. 12. Ordonne Sa Majesté que les vaisseaux

venant des ports, rades et havres de Provence, ne pourront mouiller l'ancre dans les ports, rades et havres de la Méditerranée, ni dans ceux de l'Océan et dans les rivières qui y ont leur embouchure qu'aux endroits qui y seront désignés par les maires, échevins, jurats et autres officiers municipaux des villes, en sorte néanmoins que ces vaisseaux y soient à l'abri tant des accidens de la mer que de tous autres. Veut Sa Majesté, que lesdits officiers municipaux procèdent incessamment à cette désignation, si ce n'a été fait, qu'ils appellent avec eux les maîtres des quais, et que lesdits maîtres des quais fassent observer ce qui aura été réglé pour cet égard, à peine d'interdiction des fonctions de leurs offices, laquelle en cas de contravention pourra être ordonnée par lesdits juges municipaux, auxquels Sa Majesté en attribue le pouvoir et l'autorité.

ART. 13. Veut pareillement Sa Majesté, qu'aussitôt après l'arrivée de ces vaisseaux avant qu'aucun homme de l'équipage puisse descendre à terre, ni aucune marchandise être débarquée, tous ceux qui composeront l'équipage seront visités par les médecins, chirurgiens et autres qui seront à cet effet commis par lesdits officiers municipaux, et qui en cas de refus ou négligence y seront contraints par amende arbitraire, laquelle sera par lesdits officiers ordonnée; faisant Sa Majesté, sous la même peine, très-expresses défenses à toutes personnes de faire avant la visite lesdites descentes ou débarquement, et à ceux qui seront pour cet effet préposés par les officiers municipaux, de le souffrir.

ART. 14. Les capitaines ou maîtres des vaisseaux, remettront aux médecins, chirurgiens ou

autres qui feront la visite, leurs lettres de santé, expédiées par les magistrats ou officiers publics des ports d'où ces vaisseaux seront partis, et de tous les ports où ils auront pris leurs chargemens, ensemble leurs lettres de mer et connaissemens, pour être ensuite lesdites pièces représentées auxdits officiers municipaux, après les avoir trempées dans le vinaigre ou parfumées, et pris toutes les autres précautions qui seront estimées nécessaires.

Art. 15. Si par la visite qui aura été faite, il paraît qu'aucun de l'équipage n'est attaqué de la maladie contagieuse, et si les lettres de mer, celles de santé, et autres pièces du bord, sont en bonne forme et font connaître que les vaisseaux ne sont partis d'aucun port de Provence, et autres lieux suspects, ou n'y ont pris leurs chargemens entiers ou en partie, lesdits officiers municipaux donneront à ces vaisseaux, à leurs équipages et aux marchandises une entière liberté.

Art. 16. Si au contraire quelqu'un de l'équipage se trouve, lors de la visite, attaqué du mal contagieux, Sa Majesté ordonne auxdits officiers municipaux de renvoyer incessamment le vaisseau et de ne pas souffrir qu'il soit débarqué aucune personne du bord, ni marchandises, ni qu'il séjourne dans les ports, rades, havres ou rivières, quand même il serait muni de lettres de santé.

Art. 17. S'il ne se trouve aucune personne dans le vaisseau infectée de la maladie contagieuse, et que néanmoins il paraisse par l'examen des lettres de mer, ou autres pièces du bord, que le vaisseau quoique muni de lettres de santé, soit parti d'un port de Provence, ou

y ait pris des marchandises, lesdits officiers municipaux établiront sur ledit vaisseau un gardien, en la présence duquel, et d'autres gardes ou commis qu'ils préposeront à cet effet, seront déchargées par une partie des gens de l'équipage dudit navire, les laines, étoffes de laine, toiles, chanvres, lin, soies de porc, poils bourre, ploc, crin, plumes de duvet et à écrire, cuirs, peaux, fourrures, pelléteries, et tous les emballages des autres marchandises qui seront mis à l'air, maniés et remaniés, dans les lieux que lesdits officiers auront désignés et où lesdites marchandises demeureront en dépôt pendant quarante jours, à compter de celui auquel le déballement aura été parachevé, à peine de punition corporelle, tant contre les gardiens que tous autres qui, avant ledit tems expiré, auraient enlevé lesdites marchandises ou partie d'icelles.

ART. 18. Seront tenus lesdits officiers municipaux de préposer des bateaux pour porter, avec les précautions nécessaires, aux gens de l'équipage, et autres étant en quarantaine, les vivres et rafraîchissemens qui leur seront nécessaires, et qui seront taxés par lesdits officiers suivant les prix courans.

ART. 19. S'il ne se trouve aucun lieu convenable pour le débarquement et dépôt des marchandises mentionnées dans l'article précédent, lesdits officiers municipaux pourront les faire transporter dans quelque bâtiment vide qui se trouvera dans le port en dédommageant le propriétaire de ce bâtiment.

ART. 20. Ceux de l'équipage qui auront débarqué, déballé et manié les marchandises ci-dessus spécifiées, seront obligés de rester pendant

la quarantaine dans les lieux où seront ces marchandises, sans qu'eux ni ceux du même équipage qui seront demeurés à bord, puissent avoir aucune communication ensemble, ni les uns ni les autres avec les habitans des lieux, ni même avec les équipages des autres bâtimens qui seront en quarantaine.

Art. 21. Ceux qui auront été préposés pour assister au débarquement, déballement et maniement des marchandises ci-devant exprimées, ou qui auront reçu dans leurs maisons ou bâtimens des gens de l'équipage ou quelque marchandise du vaisseau, seront contraints par lesdits officiers de faire pareillement la quarantaine.

Art. 22. Les marchandises autres que celles énoncées en l'art. 17, ne pourront être débarquées et resteront à bord du vaisseau jusqu'à ce que la quarantaine soit expirée, sous la peine portée par ledit art. 17, à l'exception néanmoins des blés, lesquels pourront, aussitôt leur arrivée, être transportés dans un autre bâtiment, sans aucune futaille, ni sac, et sans être assujettis à aucune quarantaine.

Art. 23. Si pendant le cours de la quarantaine, aucun de ceux qui y auront été assujettis est attaqué du mal contagieux, lesdits officiers municipaux leur feront faire une seconde quarantaine, qui commencera du jour que le mal sera déclaré.

Art. 24. Si après l'expiration de la quarantaine il n'a paru aucun indice de mal contagieux, lesdits officiers permettront l'entrée et la libre communication, et disposition du vaisseau, de l'équipage et des marchandises.

Art. 25. Si le vaisseau n'est pas muni de

lettres de santé, ou si les lieux dans lesquels les lettres lui auront été accordées, sont simplement suspects sans aucun avis certain qu'il y ait de la contagion, lesdits officiers municipaux seront tenus d'observer, et faire observer les formalités prescrites par les art. 17 et autres suivans. Permet néanmoins Sa Majesté aux sous-intendans départis dans la province, d'abréger ou proroger la quarantaine ainsi qu'ils jugeront à propos.

Art. 26. Tout ce qui sera ordonné par lesdits sieurs commandans et intendant, ou par lesdits officiers municipaux, en exécution du présent Arrêt, sera exécuté nonobstant opposition ou appellation quelconque, dont si aucune intervient, Sa Majesté se réserve le jugement, leur en attribuant toute jurisdiction et connaissance, qu'elle a interdite à toutes les Cours et juges, jusqu'à ce qu'autrement par Elle en ait été ordonné; et ce sans avoir égard aux dispositions des arrêts rendus dans ses Cours de Parlement, qui seraient contraires au présent Arrêt, ou qui établiraient d'autres et plus grandes précautions que celles qui sont ci-dessus mentionnées. Mande et ordonne Sa Majesté aux sieurs commandans, intendans et commissaires départis dans les provinces, et auxdits officiers municipaux et à tous autres qu'il appartiendra, de tenir soigneusement la main, chacun en droit soi, à l'exécution du présent Arrêt, qu'elle veut être lu, publié, et affiché partout où besoin sera. Fait au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Paris le 14.me jour de septembre 1720.

N.° X.

MANDEMENT de Mr. l'Archevêque d'Arles, au sujet de la contagion.

(12 octobre 1720)

Jacques (1), par la permission de Dieu et par la grâce du St. Siége apostolique, etc.

Puisque dans les desseins de Dieu, le tems des calamités publiques est singulièrement un tems de prières, combien devons nous, mes très-chers Frères, recourir dans cette triste conjoncture à ce puissant moyen d'appaiser la colère du Seigneur, dont la main s'appesantit si visiblement sur nous et en tant de manières ! Jusqu'ici Dieu ne nous avait puni que goutte à goutte, pour ainsi dire ; mais présentement il semble déployer toute sa fureur contre nous. En effet, que veut dire le prix énorme où, dans le sein même de la paix et de l'abondance, les denrées et autres choses les plus nécessaires à la vie sont montées tout à coup, comme si chaque ville et chaque lieu étaient environnés d'ennemis ? Quel

---

(1) Nous avions cru d'abord, sur la foi de Papon, *De la Peste*, Tome I, pag. 277, que l'archevêque d'Arles était M. *de Mailly*. Des recherches ultérieures nous ont appris que cet archevêque était *Jacques de Forbin de Janson*. Ce Mandement ayant été supprimé est devenu extrémement rare. Nous ne l'avons trouvé que manuscrit. On lira à la suite l'Arrêt du Conseil d'Etat qui en ordonna la suppression, pièce non moins rare que le Mandement. (*Note de l'Editeur.*)

bizarre concert forment tant de différentes personnes, dont les unes gémissent de l'étrange diminution de leurs fortunes particulières et les autres trésaillent de joie au milieu de leurs prodigieuses richesses acquises presque sans travail, et se défient pourtant toujours de la légéreté de leur nouvelle opulence, jusqu'à ce qu'ils ayent trouvé moyen de la fixer par l'acquisition de quelques fonds de terre, ou bien de la réaliser par l'achat de toutes sortes de marchandises? D'où peut venir l'espèce d'anéantissement de presque toutes les œuvres pieuses du royaume, par l'inespérée réduction au deux pour cent, de tous les revenus qui les faisaient subsister? Que va devenir cependant l'esprit de la religion, si ce qui en fait le corps se détruit insensiblement? Mais outre les maux qui se font sentir à la France entière; nous voilà, par surcroit, mes très-chers Frères, nous voilà ou désolés en particulier, ou menacés d'un fléau terrible; lequel en s'avançant vers nous, pas à pas, nous rend l'horreur des provinces qui nous environnent? Ne faut-il donc pas avouer que c'est ici manifestement le doigt de Dieu? Néanmoins, mes très-chers Frères, quelqu'irrité que Dieu soit contre nous, il n'a pas oublié ses anciennes miséricordes, et son courroux ne peut tenir contre sa clémence, si nous y recourons de tout notre cœur.

Pour cela commençons par confesser humblement qu'en tout ceci nous recevons des châtimens dignes de nos iniquités.

En effet, mes très-chers Frères, après avoir abusé tant de fois de nos biens, de nos corps et de nos esprits, pour contenter nos différentes passions, n'était-il pas de l'ordre que nous fusssions

punis dans les mêmes choses par lesquelles nous avons péché ; afin que de la matière de nos crimes, la justice divine en fît les instrumens de notre pénitence. Ainsi pour expier le mauvais usage que le luxe et la dissipation nous ont fait faire de nos biens temporels, nous voila tous réduits à la commune condition de pourvoir d'abord, et non sans grande sollicitude, au nécessaire de la vie. Ainsi, parce que nous avons profané en mille manières nos corps qui sont les temples du Saint-Esprit, l'ange exterminateur venge la querelle du Seigneur en dépeuplant d'habitans nos villes et nos campagnes, avec le glaive d'une maladie la plus pestilentielle ; enfin parce que notre esprit s'est révolté mille fois contre Dieu en refusant de le reconnaître et de lui obéir, l'orgueil est devenu parmi nous la cangrène de tant de cœurs; de sorte qu'on a vu de tous côtés les enfans de l'Eglise, s'élever contre leur mère : en effet, quels troubles la religion n'a-t-elle pas éprouvé de nos jours, et la catholicité ne s'est-elle pas sentie ébranlée jusques dans ses premiers fondemens ? Quel triomphe n'a-ce pas été pour les hérétiques, de voir la foi attaquée le plus violemment par ceux qui auraient dû la défendre et verser même leur sang pour la soutenir ! Il est vrai, mes très-chers Frères, qu'on nous flatte plus que jamais de la douce espérance de voir cesser bientôt nos divisions, et que notre St. Pére le Pape approuvera l'accommodement qui se traite, a-t-on dit, de son agrément : mais comment pourrions nous attendre ce bonheur, après que nous avons reçu de Sa Sainteté un bref parti de Rome le 20 août dernier, par lequel notre St. Père le Pape s'explique de la manière suivante :

« Pour ce qui regarde notre Constitution
» *Unigenitus*, nous avons été bien surpris d'ap-
» prendre par les nouvelles publiques de France,
» que sans que nous en sachions rien, l'on y
» traite un accord, à des conditions que nous
» ne pourrons non-seulement jamais approuver,
» mais pas même tolérer ou dissimuler : ce qui
» nous fait présentement appréhender que l'on ne
» joigne de nouveaux sujets de douleur à notre
» ancienne affliction. »

N'ai-je donc pas raison, mes très-chers Frères, de craindre et pour vous et pour moi-même, que les maux de l'Eglise n'augmentent au lieu de diminuer? Cependant quoiqu'il en arrive ne vous découragez pas, souvenez-vous au contraire que Dieu ne permettra jamais que vous soyez tenté au-delà de vos forces, et qu'il fera tourner à l'avantage de ceux qui le craignent, la tentation elle-même.

Or, le moyen infaillible de vous en préserver c'est de vous tenir inviolablement attachés à votre premier pasteur, lequel étant joint au corps de ses collègues dans l'épiscopat, et à notre commun chef, le successeur de St. Pierre ne peut, non plus que l'Eglise elle-même, ni se tromper ni vous tromper dans ce qu'elle vous enseigne; au lieu que toute autre doctrine mène tout droit à l'erreur, au schisme et à l'hérésie. C'est donc parce que l'on s'est malheureusement écarté de ces principes solides, que la nouvauté des opinions du tems a fait de si prodigieux ravages dans notre chère patrie, où les disciples de Quesnel ont eu l'adresse de donner le change à cette même autorité séculière, qui dans les siècles passés fut la terreur et le fléau des mêmes

ou à-peu-près de semblables erreurs qui cherchent aujourd'hui à se mettre à couvert des censures ecclésiastiques, à l'abri de ce qui s'appelle Libertés de l'Eglise Gallicane.

Et voilà, mes très-chers Frères, ce qui doit principalement exciter notre douleur et alarmer notre foi, laquelle se trouve maintenant peut-être dans le plus grand danger où elle ait jamais été depuis l'établissement de la monarchie. Travaillons donc à conserver par-dessus tout ce précieux trésor, qui nous dédommagera surabondamment de la perte de tous les autres biens périssables.

N.° X.

ARRÊT du Conseil d'État du Roi, qui ordonne la suppression d'un Mandement donné par le Sieur Archevêque d'Arles, du 31 décembre 1720.

(Extrait des registres du Conseil d'État.)

Le Roi s'étant fait représenter en son Conseil le Mandement donné par le Sieur Archevêque d'Arles, le 12 octobre de la présente année, Sa Majesté aurait reconnu, par l'examen qui a été fait par son ordre de ce mandement, que ce Prélat uniquement occupé du malheureux état où une partie de la Provence est reduite par le mal contagieux qui l'afflige, n'a pas assez senti la force et la conséquence des expressions dont il s'est servi pour en faire une triste peinture, qu'il y a mêlé des objets étrangers, et qu'en parlant sans nécessité et sans ménagement des affaires

publiques, il s'est expliqué avec encore moins de précaution sur celles de l'Eglise, comme si toute espérance de paix était perdue, au lieu que dans le tems même que son mandement a été publié il devait être entièrement rassuré sur ce sujet, soit par le concert et l'unanimité de presque tous les prélats du royaume, soit par la déclaration du 4 août dernier, qu'il ne pouvait ignorer, puisqu'elle avait été enregistrée au Parlement d'Aix; que pendant qu'il se livre à une crainte si mal fondée, il paraît avoir oublié les maximes du royaume, jusqu'au point de rendre publique dans son mandement, sans l'agrément et la permission du Roi, une partie du bref qu'il dit avoir reçu de Sa Sainteté, dont les expressions bien entendues n'autorisent point les conséquences qu'il en tire, et qu'enfin il parle en termes aussi peu mesurés de la puissance temporelle que des libertés de l'Eglise Gallicane, n'ayant pas fait réflexion que ce qu'il en dit pourrait faire entendre qu'il ne regarde que comme un vain nom ces libertés si solidement établies sur l'autorité du droit commun et sur les anciennes règles canoniques; et comme il est de la religion et de la sagesse du Roi de ne rien souffrir dans ses états qui puisse ou donner des prétextes pour troubler la paix qui vient d'être rendue à l'Eglise Gallicane, ou affaiblir les maximes du royaume, ou diminuer le respect qui est dû à l'autorité royale; Sa Majesté étant en son Conseil, de l'avis de Mgr. le Duc d'Orléans, Régent, a ordonné et ordonne que ledit mandement sera et demeurera supprimé, comme contraire dans plusieurs points de son exposé à la déclaration du Roi et aux usages du royaume. Fait Sa Majesté très-expresses inhibitions

et défenses à tous imprimeurs, libraires, colporteurs et autres, d'imprimer, vendre, débiter, ou autrement distribuer ledit mandement, à peine de 3000 livres d'amende et de privation de leurs maîtrises ou vacation, même de punition corporelle s'il y échet. Enjoint Sa Majesté au sieur Lieutenant général de la ville, prévôté et vicomté de Paris, et aux sieurs Intendans et Commissaires départis dans les provinces et généralités, de tenir la main à l'exécution du présent Arrêt. Veut Sa Majesté que ce qui sera par eux ordonné en conformité, soit exécuté nonobstant oppositions ou appellations quelconques, dont si aucunes interviennent Sa Majesté se réserve et à son Conseil la connaissance, et icelle interdit à toutes ses Cours et juges; et sera le présent Arrêt lu, publié et affiché partout où besoin sera. Fait au Conseil d'état du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Paris le 31 décembre 1720.

N. XI.

MANDEMENT de Mgr. l'Evêque de Marseille, sur la désolation qu'a causé la peste à Marseille, et sur l'établissement de la fête du Sacré-Cœur de Jésus.

(22 octobre 1720.)

Henri-François-Xavier de BELSUNCE de CASTELMORON, par la Providence Divine, et la Grâce du St.-Siége Apostolique, Evêque de Marseille, Abbé de Notre-Dame des Chambons, Conseiller du Roi en tous ses conseils : au Clergé

séculier et régulier, et à tous les fidèles de notre Diocèse : Salut et Bénédiction en notre Seigneur Jésus-Christ.

Malheur à vous et à nous, mes très-chers Frères, si tout ce que nous voyons, si tout ce que nous éprouvons depuis si long-tems de la colère d'un Dieu vengeur du crime, n'est pas encore capable dans ces jours de mortalité de nous faire rentrer en nous-mêmes, de nous faire repasser dans l'amertume de nos cœurs toutes les années de notre vie, et de nous porter enfin à avoir recours à la miséricorde du Seigneur, dont la main en s'appesantissant si terriblement sur nous, nous montre en même-temps la grâce qu'il ne veut accorder qu'à la sincérité de notre pénitence !

Ne s'est-il donc pas encore assez nettement expliqué par tant de fléaux divers réunis ensemble pour punir le pêcheur ? La rareté, la cherté excessive de toutes les choses nécessaires à la vie ; la misère extrême et générale qui augmente chaque jour ; la peste enfin la plus vive qui fut jamais, annonce la ruine presqu'inévitable de cette grande ville ; une quantité prodigieuse de familles entières sont totalement éteintes par la contagion ; le deuil et les larmes sont introduites dans toutes les maisons ; un nombre infini de victimes est déjà immolé dans cette ville à la justice d'un Dieu irrité. Et nous qui ne sommes peut-être pas moins coupables, que ceux de nos frères sur lesquels le Seigneur vient d'exercer ses plus redoutables vengeances, nous pourrions être tranquilles, ne rien craindre pour nous-mêmes, et ne pas faire tous nos efforts pour tâcher par notre prompte pénitence d'échapper au glaive de

l'Ange destructeur ? Sans entrer dans le secret de tant de maisons désolées par la peste et par la faim, où l'on ne voyait que des morts ou des mourans, où l'on n'entendait que des gémissemens et des cris, où des cadavres que l'on n'avait pu faire enlever, pourrissant depuis plusieurs jours auprès de ceux qui n'étaient pas encore morts, et souvent dans le même lit, étaient pour ces malheureux un supplice plus dur que la mort elle-même; sans parler de toutes les horreurs qui n'ont pas été publiques; de quels spectacles affreux vous et nous, pendant près de quatre mois, n'avons-nous pas été et ne sommes-nous pas encore les tristes témoins? Nous avons vu, pourrons-nous jamais, mes très-chers Frères, nous en souvenir sans frémir, et les siècles futurs pourront-ils y ajouter foi? Nous avons vu tout-à-la-fois toutes les rues de cette ville bordées des deux côtés de morts à demi-pourris, si remplies de hardes et de meubles pestiférés, jetés par les fenêtres, que nous ne savions où mettre les pieds. Toutes les places publiques, toutes les portes des églises traversées de cadavres entassés, et en plus d'un endroit mangés par les chiens, sans qu'il fut possible pendant un nombre très-considérable de jours, de leur procurer la sépulture. Nous avons vu dans le même tems une infinité de malades devenus un objet d'horreur et d'effroi, pour les personnes même à qui la nature devait inspirer pour eux les sentimens les plus tendres et les plus respectueux, abandonnés de ce qu'ils avaient de plus proche, jetés inhumainement hors de leurs propres maisons, placés sans aucun secours dans les rues parmi les morts, dont la vue et la puanteur étaient intolérables. Combien

de fois dans notre très-amère douleur, nous avons vu ces moribonds tendre vers nous leurs mains tremblantes pour nous témoigner leur joie de nous revoir encore une fois avant que de mourir, et nous demander ensuite avec larmes, et dans tous les sentimens que la fois, la pénitence, la résignation la plus parfaite peuvent inspirer, notre bénédiction et l'absolution de leurs péchés? Combien de fois aussi n'avons-nous pas eu le sensible regret d'en voir expirer quasi sous nos yeux faute de secours? Nous avons vu les maris traîner eux-mêmes hors de leurs maisons et dans les rues les corps de leurs femmes, les femmes ceux de leurs maris, les pères ceux de leurs enfans, et les enfans ceux de leurs pères, témoignant bien plus d'horreur pour eux que de regret de les avoir perdus. Nous avons vu les corps de quelques riches du siècle enveloppés d'un simple drap, mêlés et confondus avec ceux des plus pauvres et des plus méprisables en apparence, jetés comme eux dans de vils et infâmes tombereaux, et traînés avec eux sans distinction à une sépulture profane, hors de l'enceinte de nos murs; Dieu l'ordonnant ainsi, pour faire connaître aux hommes la vanité et le néant des richesses de la terre, et des honneurs après lesquels ils courent avec si peu de terme. Nous avons vu, et nous devons le regarder comme la plus sensible marque de la punition de Dieu, nous avons vu des prêtres du Très-Haut, de toutes sortes d'état, frappés de terreur, chercher leur sûreté dans une honteuse fuite, et un nombre prodigieux de saints, de fidèles et infatigables ministres du Seigneur, être enlevés au milieu de nous, dans le temps que leur zèle et leur charité héroïque

paraissaient être le plus nécessaires pour les secours et la consolation du pasteur, et pour le salut du troupeau consterné. Marseille, cette ville si florissante, si superbe, si peuplée il y a si peu de mois, cette ville si chère, dont vous aimiez à faire remarquer et admirer aux étrangers les différentes beautés, dont vous vantiez si souvent et avec tant de complaisance la magnificence comme la singularité du terroir; cette ville dont le commerce s'étendait d'un bout de l'univers à l'autre, où toutes les nations même les plus reculées venaient aborder chaque jour: Marseille est tout-à-coup abattue, denuée de tout secours, abandonnée de la plupart de ses propres citoyens qui auraient pu et qui auraient dû, à l'exemple de leurs pères, secourir leur patrie, et soulager la misère des pauvres dans une si pressante nécessité: cette ville enfin dans les rues de laquelle on avait, il y a peu de tems, de la peine à passer, par l'affluence ordinaire du peuple qu'elle contenait, est aujourd'hui livrée à la solitude, au silence, à l'indigence, à la désolation, à la mort. Toute la France, toute l'Europe est en garde et armée contre ses infortunés habitans, devenus odieux au reste des mortels, et avec lesquels on ne craint rien tant à présent que d'avoir quelque sorte de commerce. Quel étrange changement? Et le Seigneur fit-il jamais éclater sa vengeance d'une manière plus terrible et plus marquée tout-à-la-fois? N'en doutons pas, mes très-chers Frères, c'est par le débordement de nos crimes que nous avons mérité cette effusion des vases de la colère et de la fureur de Dieu. L'impiété, l'irréligion, la mauvaise foi, l'usure, l'impureté, le luxe monstrueux se multipliaient

parmi vous : la sainte loi du Seigneur n'y était presque plus connue ; la sainteté des dimanches et des fêtes profanée ; les saintes abstinences ordonnées par l'église, et les jeûnes également indispensables, violés avec une licence scandaleuse ; la voix du pasteur, celle de cette même Eglise et ses formidables censures méprisées avec orgueil par quelques enfans rebelles qui s'étaient témérairement érigés en arbitres et en juges de leur foi ; les temples augustes du Dieu vivant devenus pour plusieurs des lieux de rendez-vous, de conversations, d'amusemens ; des mystères d'iniquité étaient traités jusqu'au pied de l'autel, et souvent dans le tems du Divin sacrifice ; le Saint des Saints était personnellement outragé dans le Très-Saint Sacrement par mille irrévérences, et par une infinité de communions indignes et sacrilèges ; sans que tant de différentes calamités dont il nous afflige peu-à-peu depuis quelques années, ayent pu faire réformer en rien une conduite aussi criminelle ; comme si les pécheurs de nos jours avaient follement entrepris de provoquer la justice de Dieu, et de lui insulter avec mépris jusques dans sa colère. Si nous en ressentons donc aujourd'hui les plus funestes effets, si nous éprouvons combien il est terrible de tomber entre les mains d'un Dieu en courroux, si nous avons le malheur de servir d'exemple à nos voisins et à toutes le nations, n'en cherchons point la cause hors de nous. Enveloppés dans les ombres de la mort, voyons en les approches avec soumission, bénissons la main qui nous frappe, adorons sans murmurer la rigueur et la justice de ses jugemens. Tout le secours qui nous peut venir de la part des hommes est vain et inutile, nous le savons.

A qui donc, dans des circonstances aussi terribles que celles où nous nous trouvons, pouvons nous avoir recours pour appaiser la colère du Seigneur, et obtenir une guérison que nous ne devons attendre que de lui seul, si ce n'est au divin Sauveur de nos âmes, notre médiateur auprès du Père céleste? Il est toujours prêt à nous écouter; il peut, quand il le jugera à propos, faire cesser les tribulations sous le poids desquelles nous gémissons : sa bonté est mille fois plus grande que notre malice; il ne veut point la mort du pécheur, mais sa conversion et sa vie. Prosternés donc à ses pieds avec le sac et la cendre, implorons sa miséricorde, et tâchons par notre sincère et prompt repentir de toucher de compassion pour nous son Cœur adorable, qui a aimé les hommes, même ingrats et pécheurs, jusqu'à s'épuiser et se consumer pour leur témoigner son amour; si nous nous adressons à lui avec des cœurs véritablement contrits et humiliés, attendons avec confiance que nous n'en serons pas rejettés, et que dans ce Dieu fait homme, source inépuisable de toutes les grâces, nous trouverons un remède prompt et assuré à tous nos maux, et la fin de nos malheurs. C'est en son nom que nous devons prier, si nous voulons obtenir l'effet de nos demandes. En son nom, et par la force et la vertu de son St. Nom, s'opèrent les plus grands prodiges.

A ces causes, en vue d'appaiser la colère de Dieu, et de faire cesser le redoutable fléau qui désole un troupeau qui nous fut toujours si cher, pour faire honorer Jésus-Christ dans le Très-Saint Sacrement, pour réparer les outrages qui lui ont été faits par les indignes

et sacrilèges communions, et les irrévérences qu'il souffre dans ce mystère de son amour pour les hommes, pour le faire aimer de tous les fidèles commis à nos soins, enfin en réparation de tous les crimes qui ont attiré sur nous la vengeance du Ciel, nous avons établi et établissons dans tout notre diocèse la fête du Sacré Cœur de Jésus, qui sera désormais célébrée tous les ans, le vendredi qui suit immédiatement l'octave du Très-Saint Sacrement, jour auquel elle est déjà fixée dans plusieurs diocèses de ce royaume, et nous en faisons une fête d'obligation que nous voulons être fêtée dans tout notre diocèse; permettant que ce jour là le Très-Saint Sacrement soit exposé tous les ans dans toutes les églises des paroisses de cette ville et du reste de notre diocèse, dans toutes celles des quartiers du terroir de Marseille, comme aussi dans toutes celles de toutes les communautés séculières et régulières de tout notre diocèse. Nous réservant cependant, à l'égard des communautés seulement, d'en donner auparavant la permission par écrit, selon l'usage. Nous ordonnons pareillement aux mêmes fins et aux mêmes intentions, que désormais la fête du Saint Nom de Jésus soit célébrée et fêtée également dans tout notre diocèse le 14.me jour du mois de janvier, avec les mêmes solennités que celle du Cœur de Jésus, donnant la même permission pour l'exposition du Très-Saint Sacrement. Voulant que l'office propre composé pour ces deux fêtes, et que nous ferons incessamment imprimer par notre imprimeur ordinaire, soit double de seconde classe dans notre diocèse, et récité par tous ceux qui y sont obligés à dire l'office divin, et que l'on y dise pareillement la messe

propre de l'une et de l'autre fête, que l'on trouvera aussi chez notre imprimeur, le tout à commencer dès l'année prochaine 1721. Nous exhortons tous les chapitres, curés, vicaires, supérieurs et supérieures des communautés de notre diocèse, d'entrer dans nos vues et dans l'esprit qui nous a fait établir ces deux nouvelles fêtes, et de les célébrer avec le plus de solennité qu'il leur sera possible ; à quoi si le Seigneur par sa miséricorde continue de nous préserver du danger où nous sommes exposés, nous contribuerons de tout notre pouvoir. Nous enjoignons enfin à tous les curés ou vicaires de notre diocèse de faire connaître à leurs paroissiens de quelle utilité est pour eux une dévotion aussi solide et aussi agréable à Dieu que l'est celle du Sacré Cœur et du Saint Nom de Jésus : puisqu'honorer le Cœur et le nom de Jésus, c'est honorer la personne elle-même de l'adorable Sauveur de nos âmes, auquel nous consacrons en ce jour notre diocèse d'une manière particulière, exhortant chaque fidèle en particulier de consacrer incessamment son cœur, et de le dévouer entièrement à celui de Jésus.

Heureux et mille fois heureux les peuples qui par leur éloignement pour les nouveautés profanes, par leur attachement inviolable à l'ancienne et sainte doctrine, par leur humble et parfaite soumission à toutes les décisions de l'Eglise, épouse de Jésus-Christ, par la régularité et par la sainteté de leur vie, seront trouvés selon le Cœur de Jésus, et dont les noms seront écrits dans ce Cœur adorable ! Il sera leur guide dans les routes dangereuses de ce monde, leur consolation dans leur misère, leur asile dans les persécutions, leur défenseur contre les portes de

l'enfer, et leurs noms ne seront jamais effacés du livre de vie. Et sera notre présent Mandement envoyé et affiché partout où besoin sera, lu et publié au prône des messes de paroisses le plutôt possible, et les deux dimanches de l'année prochaine qui précéderont les deux fêtes que nous venons d'établir. Donné à Marseille, le 22 octobre 1720. Signé HENRI, évêque de Marseille.

Par Monseigneur.

VIOLET, secrétaire.

N.° XII.

COPIE d'une lettre écrite par Mr. l'Evêque de Marseille à Mr. l'abbé Plomet, *chanoine à Montpellier, le* 18 *octobre* 1720.

Il est vrai, Monsieur, qu'étant enveloppé depuis quatre mois des ombres de la mort, voyant sans cesse des morts et des mourans, voyant chaque jour abattre à mes côtés tout ce qui m'approche de plus près, ayant perdu tous ceux qui avaient le zèle de venir avec moi confesser et consoler les malades exposés dans les rues, il est vrai que je suis digne de toute votre compassion; mais je ne mérite en aucune façon toutes les louanges que vous me prodiguez par politesse.

Je n'ai point vendu ma crosse ni ma vaisselle d'argent, comme on vous l'a dit, Monsieur: Je n'ai point de vaisselle, et je n'ai trouvé aucun

acheteur de mes meubles et autres choses que je voulais vendre. Ainsi il m'a fallu recourir à d'autres moyens qui m'ont été plus efficaces ; et mes proches et mes amis ont eu la charité de me secourir dans cette triste occasion ; de sorte que par la grâce du Seigneur, quoique je n'aie pu rien vendre, j'ai pu secourir mon cher troupeau : trop heureux si, en me dépouillant et en périssant avec lui, je puis plaire au Seigneur, et donner des marques de ma tendresse à un peuple dont j'en ai reçu de si solides et de si édifiantes, dans des jours d'une tribulation qui m'était particulière.

Je ne sais, Monsieur, quelles sont les lettres qui ont paru chez vous sous mon nom. Je puis vous assurer que je n'ai rien mandé à Mgr. l'Evêque d'Agde, ni à qui que ce soit, qui ne soit conforme à la plus exacte vérité. J'ai toujours fait profession de franchise ; prêt à paraître devant Dieu (car nous sommes toujours à la veille de la mort), je ne commencerai pas à vouloir imposer à la vérité. Après cela, je n'ai rien dit qui puisse intéresser personne à dire le contraire, n'ayant, ce me semble, fait qu'une simple relation d'une partie de nos malheurs. Ainsi je ne puis comprendre ce que le P. Gautier a écrit avant sa mort, arrivée le 11 septembre. Ce que je sais, c'est que lui et ses pères ne pouvaient guère être instruits de l'état de la ville, étant renfermés dans leurs maisons. Il n'est point de rue de Marseille, quelque petite qu'elle soit, que je n'aye parcourue plusieurs fois, et passant devant la porte du collège, je l'ai toujours vue bien fermée ; et jamais (sortant tous les jours) je n'ai apperçu ni le P. Gautier ni aucun père

de l'Oratoire (1), j'ajoute ni aucun appelant. Nos appelans des Accoules ont refusé de confesser leurs pénitens, quoique curés en titres par leurs canonicats. Mes Mandemens, Ordonnances et menaces de privation de bénéfices n'ont pu en ramener aucun ; et je viens de déclarer vacans, et de remplir tous les canonicats de la Collégiale de St. Martin ; un appelant est du nombre des destitués : ceux des Accoules viennent se montrer après une monition, et se retirent le lendemain, ce qui allonge les procédures. Le seul M. Estaye a confessé une de ses pénitentes, et est mort de la peste : le P. Gautier l'a visité souvent, a même reçu son testament en faveur de l'Oratoire ; et dès que son ancien confrère a été mort, il a fait transporter ses effets au collège, ce qui a fait mourir de la peste le P. Gautier et quelques autres, et actuellement il n'y a, dit-on, qu'un frère chez eux. Leurs partisans honteux de voir tout le zèle du côté des Capucins, des Jésuites, des Observantins, des Récollets, et de tout ceux que l'on taxe de morale relachée, ont publié très-faussement que les Pères de l'Oratoire m'avaient demandé la permission de confesser les pestiférés, et que je la leur avais refusée. Jamais il ne me l'ont demandée, ni directement

(1) *Pichatty de Croissainte*, dans son Journal, parle en termes plus honorables de Messieurs de l'Oratoire. » La maison de l'Oratoire se trouve entièrement vide par « la mort des principaux de ses prêtres, qui l'ayant « infectée de la contagion a ensuite contraint les autres « d'en sortir. Si la suspension où ils étaient de la confes- « sion les a empêchés d'y vaquer dans cette triste occa- « sion, ils ont d'ailleurs exercé plusieurs actes de charité « aussi édifians que secourables. » *Note de l'Editeur.*

ni indirectement, ni par eux-mêmes ni par autrui ; et s'ils avaient eu le zèle de confesser, ils n'avaient qu'à aller comme nous dans les rues, et comme nous ils auraient trouvé à chaque pas au milieu des cadavres, des personnes prêtes à expirer : et dans le cas de nécessité, il est permis à tout prêtre d'absoudre sans approbation. Mais pour la première fois ils ont été dans cette occasion prudens et circonspects : je n'en aurais jamais parlé, s'ils n'avaient fait courir de pareilles inventions, avec mille autres qui se détruisent d'elles-mêmes, et qui ne peuvent être crues que dans les lieux éloignés, mais être crus pour un moment, dédommage certaines gens de l'affront qui doit suivre, lorsque la fausseté est découverte.

Le mal, Dieu merci, est très-considérablement diminué : je vais partout à présent sans trouver de cadavres, ni de malades à confesser : rien que des aumônes à faire, et nous commençons à respirer ; mais la main du Dieu de justice s'appesantit encore sur moi : j'ai perdu onze personnes chez moi, j'en ai encore cinq malades; Dieu vient de m'enlever le seul de mes chanoines, qui avait eu le zèle et l'amitié de ne me quitter pas, de m'accompagner partout, et même de confesser avec nous. Le chirurgien que MM. des Galères avaient eu la bonté de mettre auprès de moi, est tombé malade hier. Je suis seul avec mon aumônier, et les débris de ma maison, dont je suis sorti pour loger dans celle de M. Le Bret, qui a eu la bonté de me la prêter. Messieurs vos médecins font merveilles. M. Chicoyneau se livre à tout, M. Deydier ne s'épargne pas, M. Bouteillier est à tout avec un zèle merveilleux. Si je savais leur noms je pourrais vous faire l'éloge

de chacun. Ils sont trop occupés et moi aussi, pour que nous puissions nous voir fréquemment, dont je suis très-mortifié. J'espère qu'avec la miséricorde de Dieu, ils pourront bientôt vous rejoindre : car quoique chaque jour il y ait de nouveaux malades en nombre, et de nouveaux morts, la maladie diminue assez et change en mieux, pour en espérer une prochaine fin.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur. Signé † HENRI, Evêque de Marseille.

N.° XIII.

RELATION SUCCINTE touchant les accidens de la Peste de Marseille, son pronostic et sa curation (1).

Pour satisfaire au juste empressement de plusieurs personnes, tant du royaume que des pays étrangers, qui craignant les funestes effets de la contagion, nous font l'honneur de nous demander des éclaircissemens sur la nature du mal qui a désolé Marseille, et le succès des remèdes que nous avons employés pour le combattre, nous avons jugé à propos de dresser cette relation, qui contient en abrégé ce que cette matière renferme de plus essentiel, et qui peut suffire aux

(1) Cette Relation fut insérée dans le *Mercure de France*, janvier 1721. Elle est de MM. de Chycoineau et Verny, envoyés par la Cour à Marseille et à Aix.

personnes éclairées de la profession, pour se déterminer sur la conduite qu'elles doivent garder, ou sur ce qu'il faut prédire en pareil cas, en attendant que nous ayons les moyens et le loisir convenables pour donner au public un détail plus exact de tout ce que nous avons observé sur le même sujet.

Tous les malades que nous avons vus, ou traités de ce terrible mal, qu'on nomme communément la peste, peuvent se réduire à cinq classes principales, qui renferment généralement tous les cas que nous avons observés, si l'on en excepte quelques particuliers qui ne sauraient servir de règle.

1.re *Classe.*

La première classe observée surtout dans le premier période, et dans la plus grande fougue du mal, renferme ceux qui étaient atteints des symptômes que nous allons rapporter, suivis constamment d'une mort prompte.

Ces symptômes étaient pour l'ordinaire des frissons irréguliers, un petit pouls, mol, lent, fréquent, inégal, concentré, une pesanteur de tête si considérable, que le malade avait beaucoup de peine à la soutenir, paraissant saisi d'un étourdissement et d'un trouble semblable à celui d'une personne ivre, la vue fixe, ternie, égarée, marquant l'épouvante et le désespoir; la voix tardive, entrecoupée, plaintive; la langue presque toujours blanche, sur la fin sèche, rougeâtre, noire, raboteuse; la face pâle, plombée, éteinte, cadavereuse; des maux de cœurs très-fréquens, des inquiétudes mortelles, un abattement et un affaiblissement général, des absences d'esprit;

des assoupissemens, des envies de vomir, des vomissemens, etc.

Ces personnes ainsi attaquées périssaient ordinairement dans l'espace de quelques heures, d'une nuit, d'un jour, ou tout au plus de deux ou trois, comme par épuisement ou extinction; quelquefois, mais rarement, dans les mouvemens convulsifs et des espèces de tremblemens, sans qu'il parut au dehors aucune éruption, tumeur ou tâche.

Il est aisé de juger par ces accidens, que ces sortes de malades n'étant pas en état de soutenir la saignée, ceux mêmes qu'on a tenté de saigner sont morts peu de tems après.

Les émétiques et les purgatifs leur étaient également inutiles et souvent nuisibles, en les épuisant par des superpurgations funestes.

Les cordiaux et les sudorifiques étaient les seuls remèdes auxquels on avait recours, mais qui pourtant ne servaient de rien, ou tout au plus qu'à éloigner de quelques heures les derniers momens.

2.me *Classe.*

La seconde classe des malades que nous avons traités pendant tout le cours de ce funeste mal, renferme ceux qui d'abord avaient des frissons comme les précédens, et la même espèce d'étourdissemens, et la douleur de tête gravative; mais les frissons étaient suivis d'un pouls vif, ouvert, animé, qui néanmoins se perdait pour peu qu'on pressat l'artère. Ces malades sentaient intérieurement une ardeur brûlante, tandis qu'au dehors la chaleur était médiocre et tempérée. La soif était ardente et pour ainsi dire inextinguible,

la langue blanche, ou d'un rouge obscur, la parole précipitée, bégayante, impétueuse, les yeux rougeâtres, fixes, étincellans, la couleur de la face d'un rouge assez vif, et quelquefois tirant sur le livide, des maux de cœur assez fréquens, quoique beaucoup moins que dans ceux de la classe précédente; la respiration fréquente, laborieuse, ou grande et rare, sans toux ni douleur, des nausées, des vomissemens bilieux, verdâtres, noirâtres, sanglans, des cours de ventre de la même espèce, sans néanmoins aucune tension ni douleur au bas ventre, des rêveries ou délires frénétiques, des urines assez souvent naturelles, quelquefois troubles, noirâtres, blanchâtres ou sanglantes; des sueurs ou moiteurs qui rarement sentaient mauvais, et qui bien loin de soulager le malade ne faisaient que l'affaiblir, dans certains cas des hémorragies, qui, quoique médiocres, ont toujours été funestes, un grand abattement des forces, et surtout une appréhension si forte de périr, que ces pauvres malades ne pouvaient être rassurés et se regardaient dès le premier instant de l'attaque comme destinés à une mort certaine. Mais ce qui mérite bien d'être remarqué, et qui a toujours paru caractériser et distinguer ce mal de tout autre, est que presque tous avaient dès le commencement, ou dans le progrès, des bubons très-douloureux, situés communément en dessous de l'aine, quelquefois dans l'aine ou aux aisselles, ou aux glandes parotides, maxillaires, jugulaires, comme aussi des charbons, surtout aux bras, aux jambes et aux cuisses, de petites pustules blanches, livides, noires, charbonneuses, répandues par toute l'habitude du corps.

Il était très-rare de voir échapper les malades de cette seconde classe, quoiqu'ils se soutinssent un peu plus que les précédens ; ils ont péri presque tous avec les marques d'une inflammation gangreneuse, surtout au cerveau et à la poitrine; et ce qui paraîtra singulier, est que plus ils étaient robustes, gras, pleins et vigoureux, moins il y avait à espèrer.

Quant aux remèdes ils ne supportaient guères mieux les saignées que ceux de la première classe; à moins qu'on ne les saignat dès les premiers instans de la maladie : elles leur étaient évidemment nuisibles, ils pâlissaient et tombaient même dans le tems d'une première saignée, ou bientôt après, dans des défaillances qui ne pouvaient dans la plupart être imputées à aucune crainte, répugnance ou méfiance, puisqu'ils demandaient avec empressement qu'on leur ouvrit la veine.

Tous les émétiques, si l'on en excepte l'ipécacuanha, leur étaient très-souvent plus nuisibles qu'utiles, causant des irritations et superpurgations funestes qu'on ne pouvait ni calmer ni arrêter.

Les purgatifs un peu forts et actifs entraînaient après soi les mêmes maux.

Ceux que nous avons prescrits sous la forme de tisanne laxative, aussi bien que les boissons copieuses, délayantes, nitreuses, rafraichissantes et légérement alexitères, donnaient quelque soulagement, mais n'empêchaient pas le retour des accidens.

Tous les cordiaux et sudorifiques s'ils n'étaient doux, légers, benins, ne faisaient qu'accélérer le progrès des inflammations intérieures.

Enfin s'il en échappait quelqu'un, ce qui était

rare, ils ne paraissaient être redevables de leur guérison, qu'aux éruptions extérieures, lorsqu'elles s'élevaient notablement, on par les seules forces de la nature, ou à la faveur des remèdes, tant intérieurs qu'extérieurs, qui déterminaient le sang à se décharger sur l'habitude du corps du mauvais levain dont il était infecté.

3.me *Classe.*

La troisième classe renferme les deux précédentes, puisque nous avons traité pendant tout le cours de ce terrible mal, un grand nombre de personnes qui ont été attaquées successivement des différens symptômes rapportés dans les deux premières classes; de manière que la plupart des signes énoncés dans la seconde étaient ordinairement les avant-coureurs de ceux dont nous avons fait mention dans la première, et que ces derniers survenans annonçaient une mort prochaine.

Dans ces sortes de cas notre méthode a varié suivant la diversité des indications, ou symptômes les plus pressans; en sorte qu'on peut, sans que nous soyons obligés d'entrer dans un plus grand détail, juger des événemens de la maladie, et du succès des remèdes par tout ce qui vient d'être observé au sujet des malades des deux classes précédentes.

Avant que de passer à la quatrième classe nous croyons qu'il est à-propos de faire observer qu'un très-grand nombre de différentes espèces de malades renfermés dans les précédentes, n'avaient que des accidens très-médiocres, dont la force et la malignité paraissaient beaucoup moindres, que ne le sont celles des mêmes symptômes qu'on remarque journellement dans les fièvres

inflammatoires, ou putrides, les plus communes, ou dans celles qu'on nomme communément malignes, si l'on en excepte les signes de la crainte ou du désespoir qui étaient extrêmes, ou dans le plus haut degré ; en sorte que de ce grand nombre de malades qui ont péri, il en est très-peu qui, dès le premier instant de l'attaque, ne se soient cru perdus sans ressource, quoique nous pussions faire pour les rassurer ; et que plusieurs d'entr'eux nous eussent paru avant le premier accès du mal, d'un caractère d'esprit ferme, courageux et déterminé à tout événement; cependant à peine en ressentaient-ils les premières atteintes, qu'il était aisé de connaître par leurs regards et leurs discours qu'ils étaient convaincus que le mal était irrémédiable et mortel, dans le tems même que ni le pouls, ni la langue, ni le mal de tête, ni la couleur de la face, ni l'assiète de l'esprit, ni enfin la lésion de toutes les autres fonctions ci-devant rapportées, n'indiquaient rien de funeste ou dont il y eut lieu de s'alarmer.

4.me *Classe.*

La quatrième classe renferme les malades attaqués des mêmes accidens que ceux de la seconde, mais ces sortes d'accidens diminuaient ou disparaissaient le second ou le troisième jour d'eux-mêmes, ou en conséquence des effets de remèdes intérieurs, et en même-tems à raison de l'éruption notable des bubons dans lesquels le mauvais levain qui s'était répandu dans toute la masse, semblait pour ainsi dire se cantonner ; de sorte que ces tumeurs s'élevant de jour en jour, étant ensuite ouvertes et venant à supurer, les malades

échappaient du danger dont ils avaient été menacés, pour peu qu'ils fussent secourus.

Ces malheureux événemens nous ont déterminés à redoubler nos attentions pendant tout le cours de cette maladie, pour accélerer, autant que l'état du malade pouvait le permettre, l'éruption, l'élévation, l'ouverture et supuration des bubons et charbons, dans l'intention de débarasser au plutôt par cette voie la masse du sang, du funeste levain qui la corrompait, aidant la nature par un bon régime, et par des remèdes purgatifs, cordiaux et sudorifiques, convenables à l'état présent du tempérament des malades.

5.me *et dernière Classe.*

Cette cinquième et dernière classe renferme tous les malades qui, sans sentir aucune émotion, et sans qu'il parut aucun trouble ni lésion dans les fonctions, avaient des bubons et des charbons qui s'élevaient peu-à-peu, et tournaient aisément en supuration ; devenant quelquefois squirrheux, ou, cequi était plus rare, se dissipant insensiblement sans laisser aucune suite fâcheuse; de manière que sans aucun abattement de forces, et sans changer de façon de vivre, ces malades allaient et venaient dans les rues et places publiques, se pansant eux-mêmes avec un simple emplâtre, ou demandant aux médecins ou chirurgiens les remèdes dont ils avaient besoin pour ces sortes de tumeurs supurées ou squirrheuses.

Le nombre des malades renfermés dans ces deux dernières classes a été si considérable, qu'on croit pouvoir avancer sans aucune exagération que plus de quinze à vingt mille personnes se sont trouvées dans ces sortes de cas, et que

si le mal n'eut pris très-souvent cette tournure, il ne resterait pas dans cette ville la quatrième partie de ses habitans.

Nous pourrions bien encore admettre une sixième classe de ceux que nous avons vu périr sans presqu'aucun avant-coureur, ou autre lésion manifeste, qu'un simple abattement des forces, et qui interrogés sur leur état, répondaient qu'ils ne sentaient aucun mal, ce qui marquait pour l'ordinaire un cas désespéré, et une mort très-prochaine; mais le nombre de ceux-ci est très-petit en comparaison de ceux qui forment les classes précédentes.

Outre toutes ces observations générales, il nous est arrivé de voir parmi un si grand nombre de malades, bien des cas particuliers, dans lesquels contre notre attente et toute apparence de raison, les malades périssaient ou se relevaient; mais nous avons cru qu'il était inutile de les rapporter pour ne pas entrer dans un long et pénible détail, persuadés d'ailleurs que ces sortes d'événemens singuliers ne sauraient servir de règle sûre pour le pronostic et le traitement d'un pareil mal. Il est donc à propos de s'en tenir aux observations rapportées, d'autant mieux qu'elles se trouvent conformes à celles de nos collègues qui ont travaillé de concert avec nous dans une si pénible et si dangéreuse carrière, et qui ont toujours fait profession de dire ce qu'ils ont vu et observé par eux-mêmes, sans se laisser prévenir par tous les rapports qu'une vaine crédulité, que la superstition populaire, que la jactance des empiriques et l'envie de profiter du malheur public, ont fait répandre dans cette ville.

Enfin les remèdes que nous avons employés

sont ceux dont l'efficace et la manière d'agir, sont généralement reconnues par une longue expérience, propre à satisfaire à toutes les indications rapportées ci-dessus, n'ayant pas d'ailleurs négligé certains prétendus spécifiques, tels que sont la poudre solaire, le kermès minéral, les élixirs et autres préparations alexitères qui nous ont été communiquées par des personnes charitables et attentives au bien public ; mais la même expérience nous a convaincus que tous ces remèdes particuliers n'étaient tout au plus utiles qu'à remédier à certains accidens, tandis qu'ils étaient souvent contraires à beaucoup d'autres, et par conséquent incapables de guérir un mal caractérisé par un nombre de divers symptômes essentiels.

Abrégé des différentes méthodes qui ont été employées pour traiter les malades, renfermés dans les classes rapportées ci-devant.

Ayant achevé de mettre au net la Relation précédente le 10 du mois de novembre, et nous étant ensuite adressés à MM. les Echevins pour avoir des écrivains propres à en tirer le nombre de copies nécessaires, pour satisfaire à l'empressement de toutes les personnes qui nous faisaient l'honneur de nous consulter sur cette matière, ces messieurs nous répondirent que manquant de copistes, ils se chargeraient volontiers du soin de la faire imprimer ; de sorte que nous avons accepté leur offre, persuadés que c'était l'expédient le plus court et le plus commode pour répondre à toutes les consultations que nous

recevions de tous côtés sur le même sujet ; mais ayant fait réflexion que cette même relation ne pouvait être de quelque utilité qu'aux personnes de la profession, qui sont éclairées et expérimentées dans la connaissance et la cure des maladies, nous avons jugé qu'il était à propos d'y ajouter un abrégé des différentes méthodes dont nous avons usé pour traiter les divers genres de malades, renfermés dans les cinq classes ci-dessus, présumant qu'elles pourraient servir aux jeunes médecins et chirurgiens qui sont actuellement engagés à traiter les pestiférés en divers lieux de cette province ; et nous nous sommes déterminés d'autant plus volontiers à donner au public cette petite instruction, que M. Lebret, premier président du Parlement et intendant de cette province, très-zélé pour sa conservation, et très-attentif à la secourir dans ce tems de calamité, nous a fait l'honneur de nous demander plusieurs fois un mémoire un peu exact sur le traitement de cette maladie.

Méthode employée pour traiter les malades de la première Classe.

Pour peu qu'on fasse attention à la nature des accidens rapportés dans cette premiere classe, c'est-à-dire au pouls petit, inégal, concentré, aux frissons et au froid universel, surtout des extrémités, à ces faces plombées, éteintes, cadavereuses et à l'abattement général de toutes les forces, il sera très-aisé de juger que nous n'avions pas d'autre parti à prendre que celui d'employer les cordiaux les plus actifs et les plus spiritueux, tels que sont la thériaque, le diascordium, l'extrait de genièvre, le lilium, les confections d'hyacinthe,

d'alkermès, des élixirs tirés des mixtes qui abondent le plus en sel volatil, les eaux thériacales, de genièvre, des carmes, les sels volatils de vipère, d'ammoniac, de corne de cerf, les baumes les plus spiritueux, en un mot tout ce qui est capable d'animer, d'exciter, de fortifier, augmentant, doublant et triplant même leur dose ordinaire, suivant que le cas était plus ou moins pressant.

Tous ces remèdes et autres de même nature, étaient sans doute très-propres à ranimer et ressusciter, pour ainsi dire, les forces presqu'éteintes de ces pauvres malades; cependant nous avons eu la douleur de les voir périr presque tous assez subitement, ce qui nous confirmait d'abord dans le sentiment généralement reçu, que la malignité du levain pestilentiel est d'une force supérieure à celle de tous les remèdes; mais comme nous les avons aussi vu réussir dans quelques cas particuliers, il y a lieu de présumer, et on n'est que trop convaincu par une fatale expérience que la désertion et l'inaction de la plupart des personnes qui pouvaient donner du secours, que le défaut de nourriture, des remèdes et du service, que le funeste préjugé d'être atteint d'un mal incurable, que le désespoir de se voir abandonné sans aucune ressource, on est dis-je très-convaincu que toutes ces causes n'ont pas moins contribué que la violence du mal à faire périr si subitement un grand nombre de malades, non-seulement de la première classe, mais encore des suivantes, puisqu'à mesure que cette mortelle crainte de la contagion a diminué, et qu'on s'est mutuellement secouru; que la confiance et le courage sont revenus, qu'en un mot, le bon ordre

s'est rétabli dans cette ville par l'autorité, la fermeté et la vigilance de M. le Chevalier de Langeron, par les grandes attentions de Mgr. le Gouverneur, et par les soins assidus et infatigables de MM. les Echevins; on a vu aussi diminuer insensiblement le progrès et la violence de ce terrible fléau, et nous avons été plus heureux dans le traitement des malades qui en étaient frappés.

Revenant donc à la méthode proposée pour traiter les maladies de cette première classe, supposé que par les remèdes énoncés, nous puissions ranimer leurs forces mourantes, et les dégager du triste état décrit ci-dessus, il ne s'agissait plus que d'examiner avec attention les nouveaux changemens et accidens qui survenaient, lesquels suivant nos observations se réduisaient à quelqu'un de ceux qui ont été rapportés dans les classes suivantes, et devaient par conséquent être traités par quelqu'une des méthodes que nous allons exposer.

Méthode employée pour traiter les malades de la deuxième Classe.

Le traitement des malades de cette deuxième classe nous a beaucoup plus occupés que les précédens, par rapport à la multiplicité et variété des accidens, qui offraient en même-tems plusieurs indications à remplir.

Toutes ces indications pouvaient pourtant se réduire à deux principales qui demandaient d'autant plus d'attention et de prudence, qu'elles étaient opposées, puisque nous observions dans le même malade un mélange prodigieux de tension et de relâchement, de frissons et de chaleur,

d'agitation et d'affaissement : de sorte que nous étions obligés d'être sans cesse attentifs à chasser les mauvais levains renfermés dans les premières voies ou répandus dans toute la masse du sang sans pourtant les effaroucher, ou à les corriger et en émousser l'action sans affaiblir. Il fallait, par exemple, faire vomir ou purger sans irriter ni épuiser, procurer une libre transpiration, ou la sueur, sans trop animer ou enflammer, fortifier sans augmenter la chaleur contre nature, délayer enfin et tempérer sans surcharger ni relâcher, et c'est ce que nous avons tâché d'exécuter par la méthode suivante.

Supposé que nous fussions appellés dès le commencement, et que le malade ne nous parut pas épuisé, nous donnions d'abord un remède propre à débarasser l'estomac, c'est-à-dire, un léger vomitif, tel qu'est l'ipécacuanha, ayant égard pour la dose à l'âge et au tempéramment, le faisant prendre dans un peu de bouillon ou d'eau commune ; rarement nous avons usé du tartre ou du vin émétique pour éviter de trop grandes irritations, excepté que nous n'eussions à faire à des corps robustes et plétoriques, ou que quelque accident particulier parut le demander ; nous soutenions en outre l'action du remède par quantité d'eau tiède, de thé, ou de décoction de chardon béni.

L'effet de ce premier remède étant ordinairement suivi d'un plus grand abattement des forces, nous tâchions de fortifier par quelque léger cordial, surtout par la thériaque, et le diascordium, parce qu'ils sont propres à prévenir ou arrêter les superpurgations.

A ces deux remèdes succédaient les médiocres

et délayans pour nétoyer, sans irritation, les boyaux des grosses matières qui pouvaient s'opposer à l'action des autres remèdes ou à leur libre passage dans les vaisseaux. Ces purgatifs étaient des tisannes laxatives, faites avec le séné et le cristal minéral, ordonnées par verrées, les décoctions des tamarins ou les infusions des vulnéraires dans lesquelles on dissolvait la manne et le sel prunelle, les diluta-cassiæ, les sirops de chicorées avec la rhubarbe, auxquels succédaient encore les cordiaux et doux alexitères, par les raisons alléguées ci-dessus, c'est-à-dire, pour fortifier et arrêter les superpurgations qui auraient infailliblement causé quelques funestes abattemens; et supposé que la thériaque et le diascordium fussent insuffisans pour remplir cette dernière indication, nous ajoutions la terre sigillée, les coraux, le bol d'Arménie, que nous rendions encore plus efficaces en cas de nécessité, par le mêlange de quelques gouttes de baume tranquille ou de laudanum liquide, ce qui nous a réussi dans plusieurs cas, non-seulement pour arrêter les évacuations immodérées, mais encore pour les insomnies, pour les délires frénétiques, pour les hémorragies et autres symptômes de cette espèce.

La poudre solaire d'Hambourg, le kermès minéral et autres remèdes qui nous avaient été communiqués et fort recommandés, ont été aussi employés en qualité d'émétique et de purgatifs, et ont rempli quelquefois avec succès ces deux indications, observant même que dans certains cas ils ont fait suer et transpirer; mais, comme nous l'avons déjà remarqué, ils nous ont toujours paru insuffisans pour opérer la guérison radicale d'un mal caractérisé par divers symptômes essentiels.

Pour ce qui concerne les sudorifiques, dès que nous apercevions la moindre disposition pour une transpiration libre, ou pour la sueur, en quelque tems de la maladie que ce put être, nous avions beaucoup d'attention pour les mettre en usage, d'autant mieux que quelques malades ont échappé par cette voie, et que nous n'ignorions pas que cette espèce de crise est recommandée comme très-salutaire par tous les auteurs qui traitent de la peste; nous avions donc recours à quelqu'un des cordiaux rapportés ci-dessus; surtout à la thériaque et au diascordium, auxquels on ajoutait la poudre de vipère, l'antimoine diaphorétique, le safran oriental, le camphre, etc.; soutenant l'effet de ces remèdes par la boisson réitérée du thé, les infusions des vulnéraires de Suisse, les eaux de scabieuse, de chardon béni, de genièvre, de diascordium, de rhue, d'angélique et autres recommandés pour pousser du centre à la circonférence, c'est-à-dire pour dépurer la masse des humeurs, par la voie de l'insensible transpiration sans trop émouvoir; observant toujours que les malades ne fussent pas d'un tempéramment trop sec et trop ardent, ou qu'en poussant trop cette espèce de crise, ils ne tombassent dans quelqu'épuisement funeste.

On remédiait aux grandes chaleurs, à l'altération ou soif ardente, par la boisson abondante et réitérée d'eau panée, de tisane d'orge, d'eau de riz, d'eau de poulet, dans lesquelles on faisait dissoudre le sel prunelle ou le nitre purifié, y mêlant par intervale quelques gouttes d'esprit de soufre ou de nitre dulcifié ou de vitriol, comme aussi les confections d'hyacinthe, d'alkermès, les sirops de limon, d'œillet, ou quelqu'autre léger

cordial, pour éviter la surcharge et le relâchement.

Tous ces remèdes employés à propos ou ménagés avec la prudence requise, suffisaient pour satisfaire aux diverses indications de cette seconde classe, pourvu que le terrible préjugé d'incurabilité, la consternation et le désespoir n'en suspendissent pas l'action ; et nous pourrions, si le tems nous le permettait, citer plusieurs exemples de ceux qui soutenus par beaucoup de confiance, de courage et de fermeté, en ont ressenti les bons et salutaires effets; de manière que la nature étant par leur secours fortifiée, soulagée et débarrassée en partie des mauvais levains qui l'opprimaient, et surtout délivrée du danger des inflammations intérieures par la voie des éruptions externes, je veux dire des charbons, des bubons, des parotides, etc., il ne s'agissait plus que de traiter méthodiquement ces sortes de tumeurs, ce à quoi nous nous attachions depuis le commencement du mal jusqu'à la fin, avec d'autant plus d'application, que comme nous l'avons déjà remarqué, la destinée des malades dépendait presque toujours du succès de ces sortes d'éruptions, dont nous donnerons le traitement un peu plus bas, suivant leur variété.

Méthode employée pour traiter les malades de la troisième Classe.

Il serait sans-doute inutile d'entrer dans le détail de la méthode dont nous avons usé pour traiter les malades de cette troisième classe, parce que les accidens dont ils étaient atteints, étant les mêmes que ceux dont il est fait mention dans les deux précédentes, de manière qu'ils se succédaient mutuellement, et que les symp-

tômes rapportés dans la deuxième classe étaient les avant-coureurs de ceux qui sont énoncés dans la première, il est aisé de juger qu'il n'y avait d'autre parti à prendre que d'employer successivement les remèdes employés ci-devant. L'observation que nous avons cru devoir insérer entre la troisième et la quatrième classe, et dans laquelle il est exposé que plusieurs malades périssaient en peu de tems avec des accidens fort médiocres ou beaucoup moindres que ceux qu'on remarque dans les fièvres malignes ou putrides ordinaires ; cette observation dis-je, doit faire juger que cette espèce de malades dans lesquels il ne paraissait assez souvent qu'un peu d'abattement et beaucoup de consternation, demandaient une aussi grande attention que ceux dont les accidens étaient fort considérables, et qu'à la moindre apparence du mal il fallait employer au plutôt, outre les remèdes généraux, tout ce qui était propre à soutenir les forces et à les encourager.

Méthode employée pour traiter les malades de la quatrième Classe.

Il n'y a qu'à jeter les yeux sur ce que nous avons dit ci-devant, touchant les accidens qui caractérisaient, et terminaient la peste, pour juger que cette méthode doit rouler principalement sur la manière de traiter les bubons et les charbons. Il est vrai que les symptômes qui se manifestaient dès le commencement dans les malades de cette quatrième classe, étaient à peu-près les mêmes que ceux des malades de la seconde ; aussi avons-nous d'abord employé les remèdes propres à les combattre, tels que sont

les doux émétiques, les purgatifs délayans et les sudorifiques de même espèce, suivant les indications qui se présentaient, faisant d'ailleurs observer un régime fort exact; mais la destinée du malade dépendant principalement, comme il a été déjà remarqué, de l'éruption notable et de la louable suppuration des bubons et des charbons, ces sortes de tumeurs ont toujours été l'objet de nos soins et de notre grande attention; de manière que ces tumeurs ayant paru constamment aux malades de cette quatrième classe, et à ceux des précédentes, la méthode que nous allons proposer pour leur traitement, doit être considérée comme commune à toutes les classes.

Méthode employée pour le traitement des Bubons.

Ces tumeurs étaient ordinairement situées aux aines, et souvent au-dessous, faisant surtout gonfler les glandes lymphatiques qui sont placées à l'endroit de la gaine des vaisseaux cruraux; il en a paru aussi assez fréquemment aux aisselles, surtout sous le muscle pectoral, comme encore aux glandes du derrière et du dessous des oreilles, aux jugulaires, et sous le menton.

Les bubons dont les malades des premières classes étaient attaqués, se manifestaient souvent dès l'entrée du mal; surtout aux aines et aux aisselles, petits dans le commencement, profonds et très-douloureux : à peine pouvait-on les toucher et manier sans causer des sensations très-vives, ne causant d'ailleurs, dans la plupart, aucun changement à la peau, qu'ils faisaient ensuite enfler à mesure qu'ils grossissaient, devenant sur la fin indolens.

En quelque tems de la maladie que ces sortes

de tumeurs ayent paru, nous les attaquions sans aucun délai, excepté qu'il n'y eut lieu de présumer par les autres accidens que les malades étaient sur le point de périr.

Si la tumeur était petite, profonde, douloureuse, et qu'on eut le tems de travailler à la ramollir, on commençait par l'application des cataplasmes émolliens et anodins; et comme la misère et la désertion ne permettaient pas d'avoir recours à des drogues choisies, on faisait préparer et appliquer sur-le-champ et chaudement une espèce de bouillie avec la mie de pain, l'eau commune, l'huile d'olive, et quelques jaunes d'œufs ou un gros oignon cuit sous la cendre, qu'on avait auparavant creusé et rempli de thériaque, de savon et d'huile de scorpion ou d'olive; employant d'ailleurs pour les personnes commodes, les cataplasmes faits avec le lait, la mie de pain, les jaunes d'œufs, ou avec les pulpes des herbes et racines émollientes.

Mais comme les malades des premières classes périssaient assez souvent subitement dans le tems même qu'on y pensait le moins, nous ne nous avisions guères en pareil cas de prescrire ces sortes d'applications; il fallait nécessairement pour les garantir du dernier danger, travailler à l'ouverture de la tumeur; et pour cet effet nous faisions appliquer, sans différer, une trainée de pierres à cautère dans toute son étendue, les y laissant pendant quelques heures plus ou moins, suivant la profondeur, la situation, le volume des parties et la constitution grasse ou maigre des malades. L'escarre faite, on l'incisait et ouvrait sans aucun délai pour se donner tout le jour convenable à l'examen des

glandes tuméfiées, qu'il fallait mettre en fonte par les digestifs, après les avoir un peu tailladées, ou bien même les extirper si elles étaient mobiles et qu'on put les détacher sans attirer des hémorragies, qui, suivant nos observations, ont toujours été funestes, quoique médiocres; et par cette même raison nous avons cru devoir rejetter la méthode d'extirper ces tumeurs, qui était en usage avant que nous entrassions dans cette ville. Celle de les ouvrir sur-le-champ par la lancette, quoique plus prompte que celle des cautères, nous a paru dans bien des cas insuffisante et moins sûre, comme donnant très-peu de jour, et laissant assez souvent après soi des abcès, des fistules ou des tumeurs squirrheuses. Quant aux ventouses et vésicatoires, leur effet nous a paru tardif, inutile et quelquefois celui de ces derniers dangéreux. Dans certains sujets leur application était suivie d'inflammations intérieures.

Revenant donc aux pierres à cautère, l'escarre étant formée, et les incisions faites avec la précaution de bien découvrir les glandes tuméfiées, dans toute leur étendue, pour ne pas laisser de mauvais reliquat, il n'était plus question que de mettre en fonte ces mêmes glandes, par le moyen des bons digestifs qu'on faisait avec parties égales de baume d'Arcaeus, d'onguent d'althœa, de basilicum, y ajoutant la térébenthine et l'huile d'hypéricum, qu'on mêlait exactement; et supposé qu'il y eut une corruption notable dans la partie, on joignait à la térébenthine et à l'huile d'hypéricum, les teintures de myrrhe, d'aloës, l'eau-de-vie camphrée et le sel ammoniac, détergeant ensuite et nettoyant le pus et la sanie, lorsqu'ils étaient épais et trop corrosifs, avec des

lavages faits avec l'eau d'orge, le miel rosat, le camphre, ou avec des décoctions vulnéraires de scordium, d'absinthe, de petit chêne, de petite centaurée et d'aristoloche : dès que l'ulcère était bien détergé et les glandes tuméfiées entièrement consommées par la suppuration, il ne s'agissait plus que d'appliquer un simple emplâtre pour conduire la plaie à parfaite cicatrice.

Voici présentement, en peu de mots, la méthode dont nous avons usé pour la guérison des charbons, qui en plusieurs circonstances a beaucoup de rapport avec la précédente.

Méthode employée pour traiter les Charbons.

Nous avons observé ces sortes de tumeurs pendant tout le cours du mal, dans un très-grand nombre de malades de toutes les classes, quoique moins fréquemment que les bubons, remarquant très-souvent dans les mêmes sujets ces deux sortes d'éruptions.

Ces charbons se présentaient en différens endroits de l'habitude du corps, surtout aux cuisses, aux jambes, aux bras, à la poitrine, au dos, plus rarement à la face, au col, au bas ventre.

Il paraissaient d'abord sous la forme d'une pustule ou tumeur blanchâtre, jaunâtre ou rougeâtre, pâle dans son milieu ou tirant sur le rouge obscur, qui devenait insensiblement noirâtre, crustacée, et surtout sur les bords, d'ailleurs bigarrée souvent de diverses couleurs, de manière que selon celle qui prédominait, et l'excès ou le défaut de sensibilité et d'élévation, on pouvait lui donner le nom de charbon érysipélateux ou de gangréneux.

Nous attaquions d'abord toutes ces espèces de charbons par des scarrifications, faisant des taillades à droite et à gauche, dans le milieu et sur les bords, jusqu'au vif, et supposé que l'escarre fut épaisse et calleuse, on la cernait, emportant toute l'épaisseur et callosité, autant que la situation des parties pouvait le permettre.

Nous n'avons pas trouvé à propos d'user dans ce traitement des cautères actuels ou potentiels, que nous mettons en usage dans notre province pour les charbons ordinaires, parce que les ayant employés dans le commencement, nous avons observé qu'ils attiraient des inflammations si considérables que la gangrène s'y mettait bientôt après et que les bords se racourcissaient : la pierre à cautère ne réussissait guère que pour les petits charbons qui guérissaient presque sans aucun secours.

Après avoir scarrifié ces tumeurs, on appliquait par-dessus des plumasseaux chargés d'un bon digestif, comme pour les bubons, avec cette différence que nous en faisions retrancher les pourrissans, employant seulement la thériaque, la térébenthine, le baume d'Arcœus et l'huile de térébenthine ; et supposé qu'il y eut beaucoup de corruption, on ajoutait les teintures d'aloës, de myrrhe, de camphre, etc.

On mettait par-dessus les plumasseaux des cataplasmes émolliens et anodins, ou spiritueux et résolutifs, comme sur les bubons, suivant la diversité des indications ; dans la suite des pansemens, les lavages et injections étaient aussi employés de même que pour les bubons, suivant l'exigence des cas ; et si dans le cours de la suppuration, les nouvelles chairs étaient d'une

si grande sensibilité, que les digestifs appliqués causassent une douleur très-vive, comme nous l'avons vu souvent arriver, ou substituait les plumasseaux chargés de nutritum, avec tout le succès possible.

Méthode concernant les malades de la cinquième Classe.

Nous croyons qu'il est inutile d'entrer dans le détail de cette méthode, qui a été employée et qu'on emploie encore actuellement pour la guérison des malades de la cinquième classe, dont les hôpitaux sont remplis, parce que n'étant atteints d'aucun autre accident que des bubons et des charbons mal pansés ou négligés, et par conséquent n'étant plus question que des abcès, des ulcères, des fistules, des squirrhes ou des callosités, que cette négligence et ces mauvais pansemens ont laissé après soi, il ne s'agit plus aussi que de mettre en usage la méthode exposée ci-dessus, ou de se servir des moyens usités en pareil cas, suivant les règles de l'art.

Nous remarquons en finissant que toutes les méthodes proposées ne sont pas si générales et si constantes, qu'elles ne puissent souffrir des exceptions par rapport à certains cas particuliers que nous avons observés pendant le cours de ce terrible mal, et qui serviront de matière pour un Mémoire plus exact; mais elles pourront toujours suffire pour l'instruction des jeunes médecins et chirurgiens engagés à traiter les pestiférés; et en même-tems pour que le public sache ce qu'il faut penser de toutes ces méthodes singulières, et de ces prétendus spécifiques si vantés par le peuple et par les empiriques.

N.° XIV.

Observations sur la maladie contagieuse de Marseille, par Mr. Bertrand, *docteur médecin* (1).

On ne se propose que de donner quelques observations générales, fondées sur des faits et des expériences bien avérées ; c'est pourquoi on n'entrera ici dans aucune explication des symptômes ; on ne rendra pas même raison des changemens fréquens qui arrivent dans le cours de la maladie, ni des observations qu'on en a faites ; toutes ces choses se présenteront d'elles-mêmes à ceux qui sont initiés dans nos mystères. On se dispensera encore de marquer l'origine du mal et d'en suivre les progrès, cela est tout-à-fait étranger et inutile au but qu'on se propose ; on va seulement en distinguer les périodes, et en marquer le tems parce qu'ils influent dans la connaissance de la maladie.

Elle commença, cette maladie, au commencement de juillet par de pauvres gens et dans une rue qui n'est habitée que par de menu peuple. Le premier malade n'eut qu'un simple charbon ; quelques jours après d'autres, dans la même rue, furent attaqués de fièvres qu'on crut simplement

(1) M. Bertrand, de Marseille, mérite une grande confiance. Les observations qu'on va lire furent faites d'après nature, je veux dire sur les malades qu'il traita, sur la triste expérience qu'il fit lui-même de la maladie, et sur celle de toute sa famille. *Note de l'Editeur.*

malignes avec des pustules gangréneuses, et moururent.

Insensiblement le mal pullula dans cette rue; les symptômes de malignité, et les marques extérieures de contagion se multiplièrent avec les malades, jusqu'à ce que la chose éclatat par une plus grande mortalité en un même jour, ce qui fut environ le 20 de ce mois.

En peu de jours le mal se communiqua dans les rues voisines; et à l'entrée du mois d'août il fut répandu dans tous les quartiers; avant le 10 du mois presque dans toutes les rues; et enfin au milieu du mois presque dans toutes les maisons de la ville. Tout le reste de ce mois, et pendant tout septembre, la maladie a été d'une violence extraordinaire et fait un affreux ravage.

Dans le mois d'octobre le mal s'est adouci, il a été moins mortel, et le nombre des malades moins grand, ce qui alla toujours en diminuant les mois suivans. On peut donc fixer le premier période du mal, ou ses commencemens, au mois de juillet; le second, ou la vigueur, à ceux d'août et septembre; le troisième à celui d'octobre ou novembre; et le quatrième à ceux de décembre et janvier : ce qui a paru les mois suivans, a plutôt été les suites qu'une continuation du mal.

Tout ce que nous avons à dire sur la nature de la maladie, c'est qu'il n'y en eut jamais de plus maligne, de plus contagieuse, ni de plus funeste; et on ose assurer que de toutes celles que les historiens rapportent, que les auteurs de médecine décrivent, et que nos négocians et nos gens de mer ont vu dans les différentes contrées du Levant, aucune n'a été si rapide dans ses progrès ni si violente dans ses effets que celle-ci.

Il est évident que la cause de ce mal n'est autre qu'un venin qui se communique par contagion. Nous laissons dire à ceux qui ne voyent la maladie que de loin, que c'est une fièvre maligne ordinaire causée par les mauvais alimens et par la misère, comme étaient celles qui ravagèrent certaines villes du royaume il y a quelques années; ce n'est plus le bas peuple qui a souffert par la disette, que l'on voit attaqué de ce mal, c'est toute une ville, et ceux qu'un état aisé avait garanti des incommodités de la disette n'ont pu se sauver de l'incendie général. Toutes ces grandes idées des systèmes modernes s'évanouissent à la vue de nos malades, et la théorie la plus raffinée se trouve déconcertée, quand il faut mettre la main à l'œuvre.

Il serait difficile de déterminer la nature de ce venin à la manière dont il agit dans le sang. Accoutumés à tout rapporter à nos idées, et ne connaissant que deux manières dont le sang peut être altéré et se corrompre, on demandera d'abord si ce venin dissout le sang, ou bien s'il le fige et coagule. La bizarrerie des symptômes a fait qu'on n'a pu s'assurer précisément ni de l'un ni de l'autre, et que même on a cru voir ces deux états du sang se succéder dans le même malade; on n'a pas pu fonder aucun jugement solide sur la vue du sang dans la palette, ayant paru dans les uns d'une irrésistance naturelle, dans les autres peu lié et peu liquide, dans ceux-là tout-à-fait couenneux et inflammatoire, dans ceux-ci tout-à-fait figé; en sorte qu'il n'en sortait pas une goutte par l'ouverture de la veine, dans les autres entièrement dissous et fondu. Mais comme on ne doit pas croire que le sang ne soit suscep-

tible que de ces deux sortes d'altération que nous connaissons, et qu'il peut y en avoir une infinité d'autres que nous n'avons pas encore découvertes, il est probable que ce venin altère le sang et le corrompt d'une de ces manières qui nous sont inconnues : nous laissons à des physiciens plus curieux et plus habiles à la deviner.

Il n'est pas moins difficile de déterminer la nature de ce venin : la même variété des symptômes rend incertains tous les raisonnemens que l'on pourrait faire là-dessus ; cependant comme ses efforts les plus ordinaires sont les irritations, les chaleurs, les agitations violentes, on peut croire qu'il tient de la nature de l'acre. Nous passons légèrement sur des choses qui sont hors des bornes que nous nous sommes prescrit.

L'ouverture des cadavres n'a rien découvert de particulier sur la notice du mal, ni sur sa cause : dans les uns tout a paru dans un état naturel, et dans les autres on a trouvé quelques légères inflammations dans le bas-ventre, qui étaient certainement les dernières productions de la maladie.

Elle est souvent précédée, cette maladie, de dégoût, de nausées et de vertiges, de douleurs dans les jambes ; quelquefois elle saisit brusquement sans aucune incommodité précédente ; elle se déclare presque toujours par un petit frisson, par des maux de cœur, de nausées, des vomissemens, et le mal de tête, ou des vertiges et des étourdissemens ; à ces frissons succède une fièvre des plus vives et des plus fortes, avec une chaleur acre et brûlante. La violence du mal répond toujours à celle des symptômes qui l'annoncent ; en sorte que si le froid est long, le mal de tête

et le vomissement violens, on doit s'attendre à une grande maladie. Quelquefois ce mal a commencé sans aucun symptôme par une petite fièvre, qui véritablement augmentait bientôt, et ces heureux commencemens étaient presque toujours d'un bon augure pour le malade.

On voit par là que nous n'avons eu que deux sortes de malades ; sans entrer dans des distinctions scrupuleuses, qui en multipliant les espèces du mal ne servent qu'à en donner des idées plus confuses, bien loin de l'éclaircir. Les uns avaient le mal bénin et léger, les autres l'avaient violent ; les uns et les autres avec ou sans éruption extérieures. Nous n'avons rien à dire des premiers ; ils guérissaient d'eux-mêmes, et presque sans aucun secours de l'art ; car ceux qui ne poussaient rien au dehors, voyaient terminer leur fièvre en quatre ou cinq jours par un doux purgatif, ou par une sueur qui succédait à l'opération d'un léger émétique, quand il avait été indiqué. Ceux en qui la nature faisait un généreux effort pour secouer le joug du venin, avaient le plaisir de voir leurs bubons venir d'eux-mêmes à une heureuse suppuration, ou presque sur-le-champ ou bien long-tems aprés dans vingt, trente jours, sans que pendant tout ce tems-là ils ressentissent aucune incommodité. D'autres encore plus heureux les voyaient disparaître et se résoudre insensiblement, sans user d'aucun remède ni d'aucun purgatif, et cela sans aucune incommodité, et avec une parfaite intégrité de toutes leurs fonctions, mais ceux-là faisaient le plus petit nombre, quoiqu'on en dise : car si on considère qu'il n'a pas échappé la moitié des malades, et que parmi ceux qui ont été sauvés, plusieurs ont eu le

mal violent, on reconnaîtra aisément que cette première sorte de malades ne peut pas avoir été si nombreuse.

La seconde espèce de malades a éprouvé toute la rigueur du mal, les uns par des morts subites, sans aucune maladie précédente ; les autres par des morts promptes, en six ou huit heures de maladie, d'autres en vingt-quatre heures, et le grand nombre en deux ou trois jours; et c'étaient ceux qui ne poussaient rien en dehors ou qui ne poussaient que des éruptions faibles et incapables de les dégager, et cela dans le premier et second période du mal ; quand la maladie allait au-delà de trois jours, elle donnait un peu plus d'espérance, surtout quand c'était à la faveur des éruptions extérieures, ce qui est devenu plus fréquent dans le troisième période. Ceux-ci allaient un peu plus loin jusqu'au quatrième, au cinquième ou au sixième jour, et alors si les éruptions se soutenaient, ils se tiraient d'affaire ; mais si au contraire elles s'affaissaient, ou qu'elles disparussent, ces malades mouraient aussi cruellement que les autres.

Quelques uns mouraient sans aucun symptôme sensible, et avec un pouls presque naturel, et ne se plaignant que de faiblesse et d'abattement; ils avaient pourtant des yeux étincelans et le regard égaré ; aussi se méfiait-on toujours de cette fausse tranquillité du malade ; d'autres après une entière cessation des symptômes les plus violens, et se sentant tout à fait bien, mouraient dans la nuit ou le lendemain, sans qu'on put reconnaître aucune cause manifeste d'ue mort si imprévue.

Quand la maladie se terminait heureusement,

c'était ordinairement au huitième jour, ou tout au plus tard au dix, que la fièvre cessait ; et si elle allait au-delà c'était par la résistance de quelque symptôme qui demandait une curation particulière.

La vigueur de l'âge et du tempérament ne servait qu'à rendre le mal plus violent et plus mortel, comme la faiblesse de l'âge, du sexe, et du tempérament rendait plus susceptibles de cette maladie ; aussi avons-nous vu les enfans et les femmes pris les premiers dans toutes les familles, et surtout les femmes enceintes, qu'on a eu le chagrin de voir périr presque toutes. Ce mal n'a épargné aucun âge, il a attaqué toute sorte de personnes, depuis les enfans de lait jusqu'aux vieillards; il a pourtant respecté, pour ainsi dire, ceux qui étaient dans un âge décrépit.

On n'a vu la langue noire qu'à fort peu de malades, mais tous l'avaient blanche et chargée, l'altération était extraordinaire, même avec la fièvre la plus légère, sans pourtant que les malades se plaignissent de cette soif, ni qu'ils sentissent quelquefois cette altération ; les plus malades ont les yeux vifs et étincelans, même dans les plus grandes faiblesses, et les regards affreux, à-peu-près comme les hydrophobiques, et ces yeux étincelans étaient toujours d'un mauvais augure. C'est sans doute par là que quelques chirurgiens qui ont hanté le Levant, se vantent de connaître de trente pas loin si un homme est attaqué de peste.

Les excrémens de nos malades n'avaient rien de particulier ; l'infection n'en était pas même trop grande ; elle l'est beaucoup plus dans les fièvres malignes ordinaires : les urines étaient

presque toujours naturelles ; elles avaient souvent une pellicule huileuse au-dessus, comme celles des phthisiques ; quelquefois elle sont un peu rouges et altérées le premier jour de la maladie, quand la fièvre est violente ; on en a vu pourtant quelquefois d'extrêmement rouges, et presque de la couleur du sang.

On aura de la peine à croire que ces malades n'exhalent point de mauvaises odeurs, et n'ont rien de rebutant. Véritablement après quelques jours de maladie on sent une odeur douceâtre, surtout quand le malade sue, qui est désagréable sans être trop forte ni infecte, et cette odeur douceâtre se communique à tout ce qui a servi à l'usage des malades, aux meubles et aux chambres mêmes, et ne se perd qu'après que ces choses ont passé par l'eau bouillante, et ont été exposées long-tems à l'air.

Les symptômes qui accompagnent la maladie sont les mêmes que ceux des fièvres malignes, avec cette différence qu'ils sont ici plus violens, et qu'ils s'élèvent dès la première attaque du mal, et d'abord après le premier frisson. Tels sont l'abattemeut, inquiétudes, nausées, vomissemens, maux de cœur, défaillance, oppression, diarrhée, hémorragies, affection soporeuse, délire, frénésie, et ces derniers étaient les plus fréquens et les plus ordinaires, et ne finissaient guère que par la mort du malade. Rarement on a vu des convulsions et des mouvemens convulsifs, et ces symptômes paraissaient surtout dans ceux qui n'avaient aucune éruption, ou qui les avaient faibles et languissantes.

Quelquefois le mal prenait en guise de fièvre intermittente par un petit frisson aux extrémités

qui durait quatre ou cinq heures, et revenait tous les jours à la même heure, suivi d'une chaleur forte avec les symptômes les plus fâcheux; aussi le second ou le troisième accès emportait toujours le malade.

Dans le premier période du mal, et au commencement du second, les malades rejettaient quantité de vers par le haut et par le bas, surtout les enfans et les femmes, ce qui joint à la cherté des denrées et à l'abondance des fruits qu'il y avait eu cette année, confirmait nos magistrats et nos citoyens dans la fausse croyance que cette maladie n'était qu'une simple fièvre maligne, causée par les mauvais alimens et par la misère.

On a vu très-peu de malades en qui la nature n'ait fait quelques efforts pour se dégager de ce venin et le pousser dehors par des dépôts ou éruptions extérieures, comme bubons, charbons, pustules, etc. Ceux en qui elle ne poussait rien au dehors éprouvaient toute la rigueur du mal, comme nous l'avons déjà observé, et ils mouraient ordinairement en vingt-quatre heures ou en deux jours, quelques remèdes qu'on leur fit. Ils étaient ordinairement couverts d'exhantèmes, qui étaient l'éruption la plus infructueuse, et ne servait qu'à fonder un pronostic fâcheux; quand elles devenaient noires elles annonçaient toujours une mort prochaine.

Les bubons sortaient aux aînes, et souvent au-dessous, et à ces glandes qui occupent la partie supérieure de la cuisse et sous les aisselles; il survenait des tumeurs au col et des parotides: ils paraissaient dès que le mal se déclarait, ou bien le second ou le troisième jour, et rarement

après la fièvre finie. Les premiers n'étaient souvent d'aucune utilité, et n'empêchaient pas les progrès de la maladie ; les seconds étaient plus favorables et quelquefois véritablement critiques, je veux dire avec diminution des symptômes et de la fièvre qui finit au terme que nous avons marqué, calmant insensiblement à mesure que le bubon s'élève. Les tumeurs du col et les parotides ont presque toujours été mortelles, surtout quand elles étaient doubles, et ces malades périssaient par la suffocation, quelque évacuation que l'on ait pu faire pour la prévenir ; dans le premier et second période du mal, on ne pouvait amener presqu'aucun bubon à supuration ; dans la suite, et sur la fin de ce même période, le mal commençant à s'adoucir, on a vu presque tous les bubons supurer, quoiqu'on n'eut pas changé de remèdes ni de méthodes. Quelques uns, après leurs bubons rentrés ont rendu du pus par les urines pendant plusieurs jours.

Les charbons et les pustules ont été dans tous les périodes du mal une éruption assez favorable et assez sûre, surtout quand il y en avait plus que d'un : les charbons paraissaient comme les anthrax et les charbons ordinaires, et sortaient dans toutes les parties du corps, quelquefois au commencement, quelquefois dans la suite de la maladie, souvent au-dessous du bubon, et presque toujours avec soulagement pour le malade; on a pourtant remarqué que ceux qui venaient au col étaient presque toujours funestes.

Les pustules s'élèvent comme de petits furoncles ou bubons, en forme de pains de sucre avec une rougeur à la base, et un point blanc à la cime : dans quelques heures ce point blanc

se dessèche et devient noir, la tumeur s'étend, sa rougeur diminue, et il se forme une dureté tout au tour de la tumeur. Ces pustules sont fort douloureuses, et font une escarre comme les charbons ; elles paraissaient au commencement ou dans la suite du mal ; et dans le troisième et dernier période, elles sortaient avant que la fièvre se déclarat, et que le malade sentit aucun mal: on en a vu quelquefois sortir sur les bubons et sur les parotides, mais celles-là n'ont jamais été d'un bon augure.

On fondait ordinairement le pronostic de la maladie sur les symptômes qui l'accompagnaient, sur l'état du pouls et sur les éruptions ; il était rare de voir échapper des malades avec des symptômes violens, et sans aucune éruption critique. De même le bon ou le mauvais état du pouls décidait aussi du sort du malade, car ceux qui avaient le pouls bon, ouvert, fort et égal, pouvaient espérer de se tirer d'affaire avec le secours des remèdes, quelque violens que fussent les symptômes ; au lieu que ceux qui avaient le pouls petit, faible, inégal, fréquent et obscur, avaient tout à craindre, quelque léger que le mal parut et quoiqu'il ne fut suivi d'aucun symptôme fâcheux, et souvent même avec les éruptions les plus heureuses. Elles influent encore ces éruptions dans le pronostic de la maladie : celles qui paraissent dès la première attaque du mal sont les moins favorables ; mais celles qui ne se montrent que le troisième ou quatrième jour donnent plus d'espérance, surtout quand elles sont vives et animées.

Par la seule description du mal on voit d'abord que ce n'est point une maladie d'un seul remède,

elle varie autant et même plus que toutes les autres espèces de fièvres ; cette variété, jointe à la bizarrerie des symptômes, ne permettent même pas d'établir une méthode de la traiter fixe et constante.

L'état du pouls, les éruptions et les symptômes déterminent seuls la nécessité de la saignée et de la purgation ; en général celle-là ne doit être ni copieuse ni fréquente, et celle-ci doit être toujours bénigne et légère, et l'une et l'autre ne conviennent point quand les éruptions sont vigoureuses et avancées : le tems où elles conviennent le mieux, c'est le premier jour de la maladie.

Quand le pouls était plein et élevé, et le mal de tête violent, on commençait la curation par une saignée de six onces, suivant la force du pouls, l'âge et le tempérament du malade ; rarement on a eu des indications de la réitérer ; mais après la première saignée, si le malade avait des maux de cœur, ou des nausées, on lui a donné un émétique : si c'était un corps plein et robuste, l'ipécacuanha ; si c'était une personne délicate, l'un et l'autre en dose très-petite et très-modérée.

Si l'émétique ne faisait qu'exciter le vomissement sans faire aller du ventre, d'abord après son opération finie on donnait sur-le-champ un léger purgatif, ou tout au moins un lavement.

Quand le pouls n'était ni plein ni élevé, on se passait de saignée, et on commençait par donner l'émétique toujours en petite dose, pour peu qu'il fut indiqué ; autrement si c'était un corps plein, et que l'on reconnut qu'il y eût beaucoup de corruption dans les premières voies,

on ne donnait qu'un purgatif simple : on n'en a jamais donné que de bénins et légers, et encore en petite dose, parce qu'on avait reconnu que les purgatifs violens et les grandes évacuations ne diminuaient ni la fièvre ni les symptômes, et ne faisaient que hâter la mort du malade : les légers purgatifs, comme la rhubarbe, les tamarins, la casse, la manne et le sirop rosat, faisant toujours une évacuation suffisante et salutaire ; le séné même n'a jamais été employé avec succès, et encore moins quand il a été donné en plusieurs doses de tisane laxative. Rarement on a eu occasion de purger dans le cours de la maladie, à moins qu'elle n'ait traîné en longueur, ou que les fréquens maux de cœur ayent continué après l'émétique ; encore alors faut-il donner la portion purgative à petites reprises, pour être en état de la suspendre dès que l'évacuation aura été suffisante, c'est-à-dire de deux à trois selles : si après cette première évacuation le malade est abattu et le pouls déprimé, on le ranime avec un léger sudorifique et alexitère, auquel on mêle toujours un peu de diascordium pour charmer l'effet du purgatif.

Il est arrivé quelquefois qu'après l'opération de l'émétique ou du purgatif, la fièvre s'est ranimée et que le pouls est devenu plus plein et plus élevé. En ce cas on a fait une seconde saignée, quand il y a eu délire ou assoupissement ou que le mal de tête a augmenté, et on l'a faite au pied, tempérant le malade par des doses d'émulsions simples ou par une eau de poulet, prises pourtant avec modération, de peur de trop relâcher ; car il faut dans cette maladie être toujours en garde contre la diarrhée.

Après l'émétique ou le purgatif donnés, ou même dès le premier jour, si ni l'un ni l'autre n'a pas été indiqué, on doit être attentif à observer le mouvement de la nature par celui du pouls et de la fièvre. S'il paraît trop vif et trop animé pour laisser séparer le venin et tout ce qu'il a converti en sa nature, on peut l'adoucir et le tempérer par des doux délayans, par des tisanes propres, ou par les esprits acides mêlés à l'eau panée, qui est la boisson la plus ordinaire de ces malades, et celle qu'ils ont le mieux supportée : si au contraire ce mouvement paraît lent et faible, on le ranime et on le soutient par de doux alexitères, et cela jusqu'à ce que les éruptions paraissent ; et on continue cette attention jusqu'à ce que il en paraisse quelqu'une, et que l'on en obtienne une louable supuration.

Les forts narcotiques n'avaient pas un succès plus heureux que les violens purgatifs ; ils jettaient toujours les malades dans des faiblesses dont ils ne pouvaient pas revenir, ou dans quelque assoupissement mortel, surtout quand on les donnait au commencement du mal ; ils suspendaient souvent les éruptions prochaines, et rappellaient les symptômes mortels ; on n'en a jamais employé que de légers et en petite dose, et seulement dans le cas du délire et de la frénésie, ou d'une agitation violente : dans les diarrhées on donnait avec succès le diascordium mêlé avec les absorbans : on n'a jamais pu se servir des narcotiques dans les vomissemens, à cause de l'abattement et de la faiblesse qui les suivaient ; on employait plus utilement en ces cas-là les délayans, ou bien le suc de citron, avec quelques grains de sel d'absynthe ; les

cardiaques même ne faisaient qu'augmenter l'irritation de ce symptôme et le rendre plus violent; on ne doit pourtant pas se presser de l'arrêter, car souvent le vomissement arrêté, il survenait des tranchées et des ardeurs d'entrailles qui tourmentaient le malade jusqu'à son dernier moment; ou voit assez la raison de ce changement.

De toutes les évacuations naturelles, la diarrhée a toujours été la plus funeste, à moins qu'elle n'ait été modérée, et qu'elle ne soit venue naturellement, sans être excitée par les purgatifs; on en a vu quelques-uns guerir ainsi, allant seulement deux ou trois fois du ventre par jour; les hémorragies ont été également funestes; quelques unes pourtant ont été salutaires.

L'évacuation la plus utile a été celle des sueurs, et surtout de ces sueurs qui venaient les premiers jours de la maladie, ou après un léger émétique par la quiétude du malade, et qui ne sont excitées que par la chaleur de son propre souffle; car celles qu'excitaient les remèdes, étaient souvent infidèles, et n'avaient quelquefois d'autres succès que l'irritation de la fièvre; les premières arrêtaient les progrès du mal, et souvent l'emportaient tout-à-fait, en faisant disparaître les éruptions; les dernières épuisaient le malade et précipitaient sa mort.

Il suit de là que les sudorifiques les plus bénins étaient les plus convenables; on ne pouvait pas aller au-delà de l'eau de chardon bénit, de la poudre de vipère, et du lilium dans les grandes faiblesses: tout autre sudorifique, comme les volatils, les forts cardiaques et alexitères n'ont jamais fait bon effet, à moins que le malade ne fut dans un abattement extraordinaire. Voilà d'abord un

nombre infini de remèdes alexitères et spécifiques, rapportés par les auteurs, ou proposés par les médecins actuellement en vie, et envoyés ici de différens endroits devenus inutiles, ce qui fait croire ou que ces médecins n'ont jamais traité de peste, ou que s'ils en ont vu ils se sont prévenus sur des observations fausses ou incertaines.

Les oppressions qui accompagnaient cette maladie ne venaient pas toujours d'un engagement dans la poitrine; c'était souvent par la sueur arrêtée, par le froid que le malade prenait en se découvrant, ou par quelque éruption extérieure rentrée. Dans le premier cas, qui est celui d'un engagement de poitrine, de petites saignées convenaient, quand le pouls et les forces du malade le permettaient; mais dans les autres cas ils ne fallait que rappeller les sueurs ou les éruptions par quelque léger sudorifique.

Il paraît par-là que rien n'est plus salutaire à ces malades que de les bien couvrir suivant la saison, et qu'ils n'ont rien de plus contraire que le froid; aussi tous ceux qui ont eu une douce transpiration pendant la maladie, et qui ont eu soin de l'entretenir, se sont presque tous tirés d'affaire; il serait inutile d'entrer dans aucun détail sur le régime de vie qui convient à nos malades : on a tout dit quand on a fait voir que la maladie est des plus aigües.

Le traitement extérieur ne doit pas être moins simple et moins bénin que celui du dedans : tous ces remèdes si recherchés et si singuliers ne sont ici d'aucun usage, et tout ce grand étalage de remèdes externes, dont les auteurs grossissent leurs livres, ne sert qu'à montrer leur ignorance dans ce mal et leur mauvaise foi s'ils l'ont connu,

Aux bubons qui étaient avec inflammation on appliquait des cataplasmes de micapanis avec le lait, ou bien celui d'herbes émollientes, aux autres un simple emplâtre de diachylum, ou quelqu'autre semblable, ou à leur défaut avec le pain et l'huile. On ouvrait ceux-là avec la lancette quand ils étaient en voie de supuration ; on appliquait le caustic à ceux-ci : aux uns et aux autres on n'attendait jamais la maturité ni la supuration, et encore moins à ceux qui étaient durs et sans rougeur, auxquels on appliquait le caustic dès qu'ils lui donnaient prise. Après l'ouverture de la tumeur, ou l'application du caustic, on tâchait d'attirer une prompte suppuration par les remèdes pourrissans et emplastiques. Le digestif simple, l'onguent basilic, celui d'althéa, le baume d'arceus, et autres de cette espèce étaient les plus ordinaires et les plus efficaces avec l'emplâtre de diapalme, et ces remèdes suffisaient jusques à ce que la plaie fut cicatrisée. La cruelle méthode d'arracher les glandes, inconnue dans cette ville, n'y a été introduite et pratiquée que par les étrangers, et ceux qui l'avaient autorisée par leur présence et qui en avaient vu souvent des mauvais effets, ont cru devoir la rejetter dans la suite. La supuration bien ménagée ne manque jamais d'amener la glande, ou tout au moins de la mettre en état d'être séparée sans violence.

Dès que les charbons paraissaient, pour prévenir l'enflure et l'inflammation de la partie qu'ils ne manquaient jamais d'altérer, on y appliquait le cataplasme anodin de micapanis avec le lait, et on se hâtait de les découper les uns par une simple incision en croix, les autres en les cernant tout autour et les autres en dechiquetant

tout le tour de l'escarre, et cette manière est douce et moins douloureuse ; l'escarre découpé, on y appliquait les mêmes pourrissans que ci-dessus, à moins que l'ulcère ne menaçat de gangrène ; alors on rappelle la méthode ordinaire en pareil cas, et on anime les pourrissans.

On traita à-peu-près de la même manière les pustules charbonneuses quand elles n'étaient pas considérables. Les onguents ci-dessus suffisaient pour détacher l'escarre et attirer la suppuration jusqu'à l'entière guérison ; mais quand l'assiette de la pustule était large et dure et l'escarre grand, on y faisait une incision en croix, et à celles dont la dureté était extraordinaire, on appliquait un petit caustic au milieu de l'incision, et puis on les traitait à l'ordinaire.

On a remarqué que tous ces ulcères ne souffrent pas volontiers d'être lavés : les liqueurs spiritueuses les irritent, les décoctions lénientes les relâchent et font croître des chairs baveuses; les vulnéraires et balsamiques produisent quelquefois l'un l'autre de ces deux effets, à moins que les ulcères ne dégénèrent, mais alors ils rentrent dans la méthode ordinaire ; le vin même dessèche la plaie et en supprime la supuration qu'on doit entretenir aussi long-tems que l'on peut, et tout au moins trente-quarante jours, si on veut éviter les suites fâcheuses : c'est aussi pour favoriser cette longue supuration, que l'on doit faire des grandes ouvertures, soit qu'on se serve de la lancette ou du caustic.

S'il survenait quelqu'accident à ces plaies, comme sinus, dépôts, inflammations, gangrènes, chairs baveuses, etc., on traite cela à la manière ordinaire, et par les remèdes les plus simples,

sans qu'il soit besoin d'en avoir de particuliers, qui ne servent le plus souvent qu'à enrichir ceux qui les distribuent, et à répandre un air de mystère sur les choses les plus simples et les plus communes.

C'est une opinion assez commune parmi le peuple, qu'on ne peut pas prendre deux fois de suite cette maladie : c'est dans cette confiance que ceux qui en ont été guéris se livrent plus facilement au service des autres malades, et par là cette fausse croyance a son utilité. Cependant cette opinion est fausse, et on a vû le contraire dans cette triste conjoncture : j'en ai fait moi-même une triste expérience.

Rien ne nous a tant surpris dans cette maladie que la violence et la rapidité de sa contagion. Soit pour le bien commun, soit pour notre intérêt particulier, nous avons redoublé notre attention sur cet article. Prévenu dès l'école, par de célèbres professeurs, que les maladies ne sont point contagieuses par elles-mêmes, nous avons cru que c'était ici l'occasion de vérifier un point aussi important pour le bien public, nous n'avons pas été long-tems à nous détromper de notre erreur, et les preuves que nous avons de la contagion sont si évidentes, et portent sur des faits si constants qu'elles ne laissent aucun doute là-dessus.

Pour ce qui est du tems qu'il faut à ce venin pour se développer, quand il a une fois pénétré dans le corps, il n'y a rien de réglé, aux uns plutôt, aux autres plus tard, suivant les différentes dispositions du sang et selon le concours des causes externes, qui le mettent en jeu et en action ; dans les uns presque sur le champ, au

moins du jour au lendemain, ç'a été le plutôt; dans les autres deux, trois, quatre, cinq, six jours, etc., jusqu'au trente-cinquième jour, qui est le terme le plus éloigné qu'on ait pu observer.

Voilà tout ce que la violence de la maladie et le trouble de cette ville nous ont permis d'observer. Uniquement occupés à faire des observations justes et fidelles, nous n'avons pas eu la même attention à leur donner l'ordre et l'étendue convenables, encore moins à y répandre l'érudition dont elles étaient susceptibles. Il paraît pourtant par ces observations, que cette maladie si extraordinaire ne demande que peu de remèdes très-simples et très-communs, un grand ordre dans la police, beaucoup de soins des malades, et surtout des médecins et des chirurgiens prudens et attentifs; aussi avons-nous vu échouer tous les prétendus spécifiques; car le bruit de cette maladie nous a attiré ici tous les empiriques et gens à secret; nous avons reçu des remèdes et des recettes de toutes les contrées de l'Europe; la Cour même nous en a envoyé plusieurs avec ordre de les composer et de les mettre en usage; rien de tout cela n'a réussi. Les grandes idées des systèmes modernes ne sont ici d'aucun usage. Quoique le mal soit vif et prompt, il ne veut point être brusqué et on ne peut point par les grandes évacuations prévenir la lenteur des crises naturelles, ni en divertir la matière. Il faut ici nécessairement faire revivre le langage et les maximes des anciens, dont toute l'application était d'observer et de suivre les mouvemens de la nature: telle doit être notre attention dans une maladie qui n'est, à proprement parler,

qu'un effort de la nature, ou pour mieux dire, un mouvement du sang, pour chasser un ennemi étranger (1).

N.° XV.

PRÉCIS des différentes Pestes qui ont affligé Marseille (2).

C'est ici la vingtième et la plus cruelle de toutes les pestes qui ont désolé Marseille, et dont les historiens font mention. Nous allons les rappeller ici en peu de mots.

La première et la plus ancienne, arriva 49 ans avant J. C.; c'est César qui en parle, et qui dit que les Marseillais étaient affligés de la peste, lorsqu'ils se rendirent aux Romains; faisant voir par là que c'était moins la faiblesse et le défaut de courage, que les extrémités de la maladie, qui les obligerent à se rendre à ces vainqueurs du monde. L'auteur des antiquités de Marseille ajoute, qu'ils n'étaient pas moins pressés par la famine que par la peste.

(1) Les *Observations* qu'on vient de lire ont été appréciées par le célèbre professeur Pinel, qui s'exprime ainsi dans sa *Nosographie philosophique*, article *Peste* : » On « peut dire qu'il ne reste de bien précis sur la peste de « Marseille que l'écrit modeste d'un médecin ignoré, qui « l'a observée dans le silence, et qui ne paraît avoir eu « d'autre ambition que celle d'être utile et de s'instruire.» *Note de l'Editeur.*

(2) Par l'auteur des Observations précédentes.

La deuxième est celle de l'an 503, dont Aymonius parle en ces termes : En ce tems là il arriva une grande mortalité à Marseille, et dans les autres villes de Provence, par une maladie qui faisait sortir aux hommes des glandes de la grosseur d'une noix aux aines et aux parties les plus délicates. Voilà déjà un des caractères de la maladie fort ancien.

Grégoire de Tours fait mention de la troisième, en 588. Il dit que cette peste fut apportée à Marseille par un navire qui venait d'Espagne chargé de diverses marchandises, qui furent achetées par les habitans ; que la premiere maison attaquée resta entièrement vide par la mort de huit personnes, que le mal ne se répandit pas d'abord dans toutes les maisons, mais qu'après avoir suspendu quelque tems sa fureur, il se répandit d'abord avec la même impétuosité qu'un incendie qui prend à des moissons mûres et prêtes à tomber sous la faulx, qu'il fit tant de ravages que les moissons séchaient sur la terre faute de moissonneurs, et les raisins sur les vignes jusques dans l'hiver, ne se trouvant personne pour les cueillir. Il ajoute que cette peste, après avoir cessé deux mois, recommença comme auparavant, et que le peuple qui était revenu de la campagne avec tant de confiance périt par cette espèce de réchute.

Le même auteur parle de la quatrième en 591, et dit que Marseille fut désolée par la peste en même-tems que l'Anjou, le Maine et le pays Nantais furent affligés de la famine.

La cinquième est marquée dans la Chronique de St. Victor, insérée dans la bibliothèque du P. l'Abbé. Elle porte qu'en 1347 il y eut à

Marseille une mortalité générale qui ne laissa dans cette ville que la troisième partie des habitans ; que cette contagion ravagea toute la terre, et qu'elle dura trois années. Plusieurs auteurs ont parlé de cette peste. Pisson, dans les Annales de l'Eglise d'Aix, dit qu'on l'appellait l'année de la grande mortalité ; que les villes et villages restèrent sans habitans ; et Petrarque ajoute qu'elle dépeupla presque le monde entier ; peut-être parçe qu'elle enleva la belle Laure.

L'histoire de Marseille nous apprend toutes les autres, qui se suivirent d'assez près. A celle de 1476 les consuls restèrent dans la ville, et s'acquittèrent bien de leur devoir ; mais ceux qui se trouvèrent en place huit ans après que la peste revint en 1484, abandonnèrent la ville et cédèrent le gouvernement à d'autres personnes qu'ils mirent à leur place. Vingt ans après, Marseille fut encore attaquée de peste en 1505, et elle y reprit les deux années suivantes en 1506 et 1507. La seconde des trois commença au mois de mars, dura jusqu'à Noël ; et après avoir calmé quelques mois, elle se ralluma de nouveau, et fit beaucoup de ravages dans toute la Provence.

La peste désola encore Marseille en 1527, et trois ans après parut la douzième en 1530 ; dans laquelle l'historien dit que tous les habitans quittèrent la ville, et que Charles de Monteaux, premier consul, étant alors à la cour pour les affaires publiques, ses collègues abandonnèrent la ville, et mirent trois proconsuls à leur place. Ceux d'aujourd'hui ont montré plus de zèle et plus de courage.

Le même auteur relève l'économie et la bonne conduite qui furent gardées en celle de 1547 ;

il dit que l'on n'y dépensa que 2600 écus, et qu'elle ne fit périr que huit mille personnes.

Celles de 1556 et 1557 ne firent pas de grands progrès ; la rigueur du froid amortit d'abord le feu de la contagion.

Il n'en fut pas de même de celle qui les suivit en 1580 : la peste jointe à la famine fit périr plus de trente mille personnes. Le Viguier et le premier Consul s'enfuirent, les autres se sacrifièrent pour leur patrie, et augmentèrent, par une mort glorieuse, la honte de ceux qui auraient dû les animer par leur exemple. Quoique cette peste eut été fort vive, elle se ralluma le 26 de mars de l'année suivante, qui se trouvait le jour de Pâques, avec tant de fureur, qu'elle ne laissa que deux ou trois mille personnes. Dans le mois de mai, que le mal était dans sa vigueur, et que l'on menait aux infirmeries plusieurs bateaux par jour chargés de malades, Pierre Bouquier, du Martigues, capitaine de la Tour de Bouc, fut nommé par le Roi viguier de la ville, il vint se mettre à la tête des Consuls, malgré la fureur du mal. Les galères d'Espagne qui parurent alors aux environs du Château-d'If, augmentèrent le trouble et l'épouvante de la ville : mais ce sage commandant fit armer sur-le-champ six mille paysans qui vinrent garder les portes de la ville, où l'on n'eut plus d'autre ennemi à craindre que la maladie.

Bien loin de s'aguerrir à ce mal, à mesure qu'il revenait plus souvent, le peuple de Marseille en était toujours plus effrayé : car ayant reparu le 13 novembre 1586, dans trois jours la ville fut entièrement déserte ; soit donc la rareté des habitans, soit la rigueur du froid, elle ne fit pas

de grands désordres ; mais elle recommença au mois de mars de l'année suivante 1587. Les habitans sortirent encore de la ville, et elle cessa entièrement dans le mois de mai.

En l'année 1628, l'armée du marquis d'Uxelles infecta la ville de Lyon, et delà le mal se répandit bientôt en Languedoc, en Dauphiné et en Provence, où la ville de Digne fut la première attaquée ; ensuite Aix (1) et ensuite Marseille, où la peste se déclara le 12 février 1630. La division qui régnait alors dans la ville fit manquer bien de précautions qui auraient empêché les approches du mal ; mais par la sagesse de Léon de Valbelle, seigneur de la Tour, premier consul, et de Nicolas de Gratian, second consul, le bon ordre y fut si bien rétabli, que l'on n'y vit aucun de ces désordres publics qui sont les suites ordinaires de la contagion, quand on ne les prévient pas par une bonne police. Nous renvoyons sur tout cela à l'historien de Marseille, nous contentant de remarquer que la conduite de ces consuls était un beau modèle à imiter. M. Gassendy fait mention de cette peste, dans la vie de M. de Peiresc.

Enfin la dix-neuvième peste est celle de 1649, qui commença comme celle-ci, au mois de juin ; et ayant d'abord calmé, elle recommença violemment au mois d'août, et dura jusqu'au mois de février de l'année suivante.

---

(1) L'Arrêt que rendit alors le Parlement, contenant Réglement sur le fait de peste, fut réimprimé en 1720. On le trouvera dans ce Recueil. *Note de l'Editeur.*

N.° XVI.

Quelques Observations sur l'Origine de la Peste de Marseille (1).

On ne connaît que deux causes générales des maladies épidémiques ou populaires. Ces causes sont l'air et les alimens, qui étant d'un usage commun à tous les habitans d'une même ville, doivent leur communiquer leurs bonnes ou leurs mauvaises qualités, et faire sur eux à peu-près les mêmes impressions.

Pour se convaincre que l'air de Marseille est des plus purs et des plus sains, il n'y a qu'à se représenter la situation et l'heureuse exposition de cette ville. Nous ferons peut-être plaisir à ceux qui la connaissent déjà, de la retracer; et ceux qui ne l'ont pas vue, n'en auront pas moins à lire la description d'une ville aussi célèbre par son antiquité que par ses embélissemens modernes.

La ville de Marseille est bâtie sur le penchant d'une colline qui s'étend du couchant au levant faisant face au midi, vers lequel elle contourne en regardant le nord. La ville bâtie sur le haut de cette colline jusqu'au bas fait la figure d'un fer à cheval, et forme une espèce d'amphitéâtre dont le fond est un grand bassin ovale, qui fait le port. L'entrée de ce port est fermée

(1) Ces observations de Mr. Bertrand tenant encore à la partie médicale, nous devons leur donner place dans ce Recueil. *Note de l'Editeur.*

par la séparation de ces deux collines vers le couchant, et défendue par deux citadelles bâties sur les extrémités de ces collines une de chaque côté. La plus grande partie de la ville se trouve par là exposée au midi, et surtout le port, au tour duquel règne un large quai qui, par l'égalité du pavé, par la vue des galères et des vaisseaux de toute nation dont le port est rempli toute l'année, par la diversité des boutiques qui les bordent, et par la variété des marchandises qui y sont exposées, forme une promenade aussi commode qu'agréable.

On trouve dans toutes les places publiques, et presque dans toutes les rues, des fontaines dont les eaux se répandent dans toute la ville, en lavent les rues et en entraînent toutes les immondices dans la mer. Quoique le Port reçoive toutes ces eaux, il ne s'en élève point de mauvaise odeur ni de vapeurs infectées, parce que son embouchure étant étroite, il y a un petit courant qui en renouvelle continuellement les eaux; d'ailleurs il y a toute l'année des pontons destinés à le curer, et ces immondices sont jettées loin dans la mer.

Derrière ces collines sur lesquelles la ville est bâtie, s'étend une grande et vaste plaine, à plus de deux lieues, bordée par d'autres collines couvertes de thym, de romarin et d'autres herbes aromatiques qui croissent aussi en abondance sur de petites collines qui s'élèvent en quelques endroits de cette plaine. C'est dans cette étendue qu'est le terroir de cette ville, lequel stérile et ingrat de sa nature, est devenu par l'industrie et par l'opulence de ses habitans, le plus agréable et le plus fertile. Un nombre infini de maisons

de campagne, qu'on appelle *bastides*, et qu'on fait monter à plus de 8000, augmentent la beauté de ce terroir, et par leur variété et leur bizarre arrangement font voir une seconde ville dispersée dans une vaste campagne. Les endroits les plus élevés de ce vaste terroir sont plantés d'oliviers et de figuiers, dont le fruit porte par excellence le nom de figues de Marseille, et de vignes dont la favorable exposition rend les vins si excellens que Martial les appelait des vins fumeux. Tout le reste de ce terroir n'est que prairies et jardinages, avec des arbres fruitiers de toute espèce, qu'on arrose des eaux de divers ruisseaux et d'une petite rivière qui vont se jetter dans la mer.

Heureux le peuple qui jouit d'une si favorable exposition ! il ne peut qu'y respirer un air très-pur et très-sain, qui, joint à la douceur du climat, rend cette ville un des plus agréables séjours du Royaume. Aussi y voit-on rarement des maladies épidémiques. Je n'y en ai pas vu d'autre que celle qui suivit le rude hiver de 1709, et qui fut commune à toutes les autres villes du Royaume, par le désordre général que fit dans toute la nature un froid si extraordinaire ; et même les médecins disent que les maladies ordinaires, qui dans toutes les autres villes suivent les révolutions des saisons, ne font que se montrer en celle-ci dans un très-petit nombre de malades. D'où viendrait donc cette prétendue infection de l'air, capable de produire la maladie d'aujourd'hui ?

Les mauvais alimens sont encore une source féconde de maladies populaires. La raison en est assez connue. On peut pourtant encore moins

soupçonner cette cause que les autres. Jamais année fut plus fertile que celle-ci. Quoique le bled et toutes les autres denrées aient été un peu chères, c'était moins par la disette que par le prix excessif de l'argent. Le peuple de Marseille n'a jamais tant gagné que cette année, où les remboursemens avaient mis les riches dans la nécessité de faire des entreprises, à bâtir des maisons, en culture des terres, et en commerce pour conserver leurs fonds; et tous ces travaux, dont le prix était considérablement augmenté, avaient procuré des gains immenses aux pauvres et aux artisans ; aussi étaient-ils tous à leur aise: on les voyait aller de pair avec les bourgeois, et même les effacer par la vanité et leur luxe. Ce n'est pas dans les grandes villes où le peuple souffre par la misère, et encore moins dans une ville de commerce : il y trouve toujours les moyens de se sauver de l'indigence, et de se garantir de cette extrême misère.

On voudra peut-être accuser l'abondance des fruits, comme l'aliment le plus ordinaire du pauvre et le plus facile à corrompre, d'autant mieux que quelques malades rendaient quantité de vers. Mais quand a-t-on vu que les fruits et la corruption qu'il font aient causé une maladie si violente ?

Il suit de tout ce que nous venons de dire que la peste de Marseille ne reconnaît aucune de ces causes générales des maladies épidémiques. Elle ne peut donc y avoir été apportée que par la contagion et par la communication de quelque personne, ou par des marchandises infectées.

N.° XVII.

NOTES sur la Relation historique de la Peste de Marseille en 1720, imprimée à Cologne, chez Pierre Marteau, imprimeur-libraire, 1721 (1).

La *Relation historique de la Peste de Marseille en* 1720, imprimée à Cologne, chez Pierre Marteau, imprimeur libraire, 1721, est un ouvrage très-bien écrit et avec esprit, mais avec encore plus de malignité. L'auteur loue tout le monde sans mesure, pour pouvoir ensuite avec plus de vraisemblance y débiter contre presque tout le monde aussi, bien de choses désavantageuses; et avec la même mauvaise foi faire passer pour des vérités les louanges affectés qu'il donne à quelques personnes qu'il sait parfaitement n'en avoir mérité aucune dans cette occasion; mais qu'il est de l'intérêt d'un certain parti de faire passer pour des hommes puissans en œuvres et en paroles. On sait que cet ouvrage qui paraît être de plus d'une personne, a été retouché par le P. de Lurins de l'Oratoire, qui y a ajouté et retranché ce qu'il a jugé à propos. Ceux qui l'avaient lu avant qu'il fut imprimé

(1) La *Relation historique de la Peste de Marseille* est assez répandue pour que nous nous abstenions de la reproduire. Ces Notes critiques sont moins connues. Elles forment un petit volume in-12. Turin, chez Fontana, imprimeur et marchand-libraire, 1722. *Note de l'Editeur.*

ne peuvent douter qu'il n'y ait fait plusieurs changemens essentiels. L'auteur est M. Bertrand, médecin de Marseille, originaire du Martigues, homme très-certainement habile, mais animé par un esprit de parti qui ne lui a pas permis d'être aussi sincère dans son livre imprimé, qu'il l'avait, dit-on, été dans son livre manuscrit.

On ne sait pourquoi il n'y a pas mis son nom. Ce ne peut être ni par humilité, ni pour éviter de s'attirer, comme il l'a fait, les reproches d'une infinité de gens maltraités et mécontens; car, depuis plus d'un an, par lui-même et par ses amis, il a annoncé dans Marseille cette Relation, et s'en est sans façon déclaré l'auteur dans le public qui l'attendait avec impatience; qui l'a lue avec avidité dès qu'elle a enfin paru, mais qui a été surpris de n'y pas trouver ce qu'il avait lieu d'attendre d'une personne qui fait profession de probité.

M. Bertrand, *chap.* 4, *page* 49, avance que le sort tomba sur M. Michel, médecin, pour aller traiter les pestiférés qui étaient à l'infirmerie, et s'y renfermer avec eux. Le sort n'y a eu aucune part. Non-seulement il accepta de bonne grâce la périlleuse commission qui lui en fut donnée, et sans balancer sur cela un instant, mais il s'offrit même pour cet emploi, qui ne fut jamais affecté au plus jeune des médecins, et dont M. Bertrand ne fut point alors jaloux. Pourquoi lui envier et vouloir diminuer à présent une gloire qui lui est due à si juste titre, et qu'il a d'ailleurs si bien soutenue depuis par un travail continuel, auquel il a plu à Dieu de donner presque par tout un succès très-peu ordinaire.

M. Granelli, jeune prêtre du diocèse de Grasse,

le premier de tous qui s'est volontairement sacrifié au service des pestiférés, ne méritait-il pas d'avoir place dans cet ouvrage ? Son zèle avait fait assez de bruit et avait assez édifié tout Marseille, pour que M. Bertrand en eut entendu parler. L'aumônier des infirmeries étant mort de peste après avoir administré les Sacremens aux pestisférés qui y étaient, ce généreux ecclésiastique alla de lui-même s'offrir à M. l'Evêque de Marseille, et lui demander la permission de s'enfermer dans l'infirmerie pour y faire la dangereuse fonction d'aumônier. Le Prélat accepta ses offres, l'embrassa et lui donna mille bénédictions. Accompagné de celles du public, il entra à l'infirmerie le même jour que M. Michel. Dieu la conservé dans le plus évident et le plus long des dangers. Il n'en est pas dit un mot.

Chap. 5, *pag.* 52. On prête ici à M. Peissonel le fils, des lettres qu'il n'écrivit jamais, ou qui du moins n'eurent jamais l'effet qu'on leur attribue. Tout le monde sait qu'une lettre d'un gentilhomme de Marseille à un conseiller de ses amis, ayant été lue au Parlement, ce fut en conséquence de cette lettre et non d'aucune de M. Peissonel que l'Arrêt dont il est ici fait mention, fut rendu pour la conservation du reste de la province. Il n'en faut donc pas faire un crime à M. Peissonel, qui d'ailleurs ne serait pas fort blâmable d'avoir averti le Parlement que la peste etait à Marseille.

Chap. 6, *page* 64. Pourquoi faisant profession de ne rien dire que de constant et avéré, sur une simple imagination taxer M. Estelle d'une duplicité indigne de lui, et d'ailleurs très-inutile ? Notre auteur ne prodigue guère ses louanges à nos dignes Echevins ; et il ne laisse échapper

aucune occasion de leur donner adroitement tout le blâme imaginable. N'a-t-il point quelque lieu de se plaindre d'eux ? Et ne cherche t-il pas à s'en venger un peu ?

Le Chapitre 7 est à la louange de l'illustre Corps des galères, auquel notre ville ne saurait jamais marquer assez de reconnaissance, puisqu'elle lui doit son salut. Mais les deux Chefs-d'escadre qui pendant la peste en ont successivement été les commandans, ne devaient-ils pas être un peu plus distingués ? M. de Barras en particulier.

Il a eu beau faire pendant la contagion, il parle et il écrit trop bien ; il ne sera dit pas un seul mot de lui dans une relation où il est parlé de tant de personnes qui le méritent moins que lui. Quoi de plus partial !

Chap. 8, *page* 87. N'est-ce pas par une fade plaisanterie qu'après avoir représenté M. Dieudé, échevin, président aux feux conseillés par M. Sicard médecin, il est dit que cet échevin s'est toujours prêté aux emplois les plus pénibles ? Et M. Bertrand, après avoir maltraité M. Sicard, a-t-il cru pouvoir en user de même à l'égard de tous nos échevins, qu'il donne au public comme gens d'un caractère *à se laisser aller à tout vent de doctrine* ? Ils sont bien éloignés d'être tels, mais ils étaient toujours prêts à tout tenter pour le salut de leur patrie. La plus grande de leurs fautes est de n'avoir pas consulté M. Bertrand et de n'avoir pas suivi ses avis ; s'ils l'eussent fait, ils eussent été les plus grands hommes de l'univers.

Même chapitre, *page* 90. Il est dit, que la plupart des religieuses de Marseille allèrent rejoin-

dre leurs familles. C'est leur faire tort et trahir la vérité. Quoique les Saints Canons leur ouvrissent les portes de leurs Monastères dans cette triste occasion, la plupart aimèrent mieux demeurer dans le danger que de sortir de leurs maisons. Des deux Monastères de la Visitation, de ceux des Carmelites, des religieuses du Saint-Sacrement, quoique très-exposées, et des Capucines, il n'en sortit pas une seule : et des autres Monastères, qui sont en grand nombre, y en ayant seize dans cette ville, il n'en est sorti que très-peu, à la reserve d'un seul Monastère. C'est un fait constant.

Page 93. Toutes les Eglises furent si peu fermées dès le 10 août, que M. l'Evêque dit le 10 la messe à St. Laurent, le 15 à la Major, et le 16 dans la Chapelle de St. Roch des Trinitaires, et donna ces jours là la communion à un peuple immense. La Cathédrale ne fut fermée que le 24 août, ainsi que la plupart des autres Eglises; si quelques unes le furent dès le 17, il y en eût très-peu, et elles ne le furent que parce que l'on y jettait déjà des cadavres lorsque l'on en trouvait les portes ouvertes. L'Eglise de Ste. Croix a été ouverte jusques à la mi-septembre, celle de St. Jaume pendant toute la peste.

Chap. 10, *page* 113. Ce ne furent point les empressemens du peuple qui firent faire la procession de St. Roch; il ignorait parfaitement qu'il y eut sur cela quelques difficultés. La piété de M. le Gouverneur et de MM. les Echevins, et leur confiance dans ce grand Saint les portèrent à demander qu'elle fut faite, et contre l'ordinaire, les uns et les autres voulurent y assister. M. l'Evêque y officia pontificalement avec

tous les curés de la ville ayant leurs étoles : le peuple y assista avec un empressement et une devotion extraordinaire. Au retour de la procession, M. l'Evêque profita de cette occasion pour exhorter à appaiser la colère de Dieu par une sincère pénitence, et donna la bénédiction du Très-Saint Sacrement, dans l'église des Trinitaires, où l'on conserve une rélique de Saint Roch.

Même Chap. p. 132. M. Augier, médecin, est accusé de désertion, réduite à lui seul en fait de médecins. Mais si son excuse, prise du peu de santé dont il jouissait alors, est légitime, ce que M. Bertrand n'ose pas tout-à-fait nier, pourquoi le mettre le seul des médecins au nombre des déserteurs ? Pourquoi n'avoir pas pour son confrère la même crédulité qu'il veut que le public ait à son égard au sujet de ses maladies? Pourquoi ne pas prendre sa défense comme celle de M. Audon, accusé de ne toucher les bubons qu'avec son bâton ? M. Augier ne pense pas, en matière de religion, comme M. Bertrand ; il s'en faut bien. Cela suffit : on l'abandonne, et on l'abandonne seul. Cette affectation est, en vérité, bien peu charitable.

Chap. 11, *pages* 144 *et* 145. Le curé qu'il plait à M. Bertrand de faire mourir abandonné de tout le monde, est M. Martin, curé de Saint Martin. Le fait qu'il rapporte est fondé sur de mauvais mémoires. Au commencement du mois d'août ce St. Prêtre fut malade et servi comme s'il n'y avait point eu de peste à craindre. M. l'Evêque alla lui-même le visiter. Guéri de cette première attaque, tout le Chapitre de St. Martin s'étant retiré à la fois, à la reserve de M. Blanc ;

M. Martin chercha, il est vrai, une maison dans sa paroisse où il pût loger sans danger, et être mieux servi que chez lui, où la peste avait pénetré. Un hôte qui visite chaque jour les pestiférés, qui leur administre les Sacremens, et qui en a dans sa propre maison, n'est pas reçu aisément; chacun songe à sa propre sûreté. Il ne put donc trouver ce qu'il cherchait. Que n'allait-il chez M. Bertrand, son paroissien? Il fit part de son embarras à M. l'Evêque, à qui presque tous les jours il allait rendre compte du triste état de sa paroisse. Ce prélat l'adressa au Séminaire et fit écrire de sa part au supérieur. L'on trouva là comme ailleurs des difficultés à le recevoir, et ne pouvant s'éloigner de sa paroisse sans qu'elle en souffrit beaucoup, il fut obligé de demeurer dans la maison curiale. Il était alors plein de santé. Dans les derniers jours du mois d'août il fut de nouveau atteint du mal contagieux qui l'emporta très-promptement. Il ne sortit en aucune façon de chez lui pour demander un secours qui ne lui manqua jamais. Il fut servi par deux personnes du sexe, qui furent ensuite soupçonnées d'avoir pris des aumônes ou dépôts que M. Martin avait entre les mains. M. Baron, sous-diacre de St. Martin, est en vie et il peut rendre témoignage à la vérité. Les secours spirituels ne lui manquèrent pas aussi. M. Audibert le jeune le confessa et lui donna le Viatique.

Ce qui est rapporté au même endroit d'un chanoine de la Cathédrale qui va se réfugier dans le clocher de son église, et qui y meurt abandonné, n'est pas plus sincère. Qui ne frémirait en entendant dire qu'un chanoine meurt

ainsi privé de secours dans un clocher ? Mais il y a de quoi se rassurer. Ce n'est point dans le clocher que M. Baron, chanoine de la Cathédrale, se réfugia lorsque la peste se fut introduite dans sa maison, c'est dans un petit corps de logis joint à la cathédrale, où l'on monte par le même escalier qui conduit au clocher. Il y a là plusieurs appartemens où logent les ecclésiastiques qui sont au service de l'église, et où est la chambre où se reposent les prédicateurs. M. Baron se mit dans la chambre du sacristain en office, qui est la plus commode de toutes, et il s'y trouvait à merveille. Il ne fut point abandonné pendant sa maladie. M. Michel, médecin des infirmeries, et M. Fondoume son chirurgien, dont le zèle se faisait sentir en bien des endroits de la ville, quoiqu'ils demeurassent aux infirmeries, et qui avaient soin du nombre considérable des pestiférés qui étaient à l'évêché, le visitèrent. Il eut même un notaire entre les mains de qui il fit la résignation de son bénéfice, ce qu'aucun autre bénéficier mourant n'a pu faire pendant la peste. M. le Prevôt, rempli de piété et de charité, et au neveu duquel M. Baron résigna son canonicat préférablement à son propre neveu, ne l'aurait certainement pas laissé ainsi sans secours spirituels et temporels à la porte de sa maison et sous ses yeux. Quelle foi peut-on ajouter à un historien qui avance, sans dicernement du vrai d'avec le faux, tout ce qu'il peut avoir ouï-dire, ou ce qu'il invente pour l'ornement de son ouvrage ?

Chap. 12, *page* 170. L'auteur de la Relation dit que le Port était le seul endroit où l'on pouvait passer librement pendant le fort de la peste.

On voit bien qu'il n'y passait pas alors. Ce Port était *comme toutes les autres rues, impraticable non-seulement par les malades et les morts qui le couvraient, mais encore par les hardes infectées*. Et certainement rien n'inspirait tant d'horreur que la vue, l'infection et le profond silence du Port.

Chap. 13, *page* 188. Il ne serait pas fort aisé à M. Bertrand de donner des preuves de ce qu'il avance que tous les chanoines de St. Martin se sont courageusement livrés et ont administré les Sacremens jusques au milieu du mois d'août. La preuve du contraire serait beaucoup moins difficile. Ce qui est certain, est que dans le mois d'août M. l'Evêque passant devant la porte de St. Martin, avant la désertion de ces messieurs, il fut environné d'une foule de peuple qui se plaignait amérement de ce que l'on ne portait pas aisément le Viatique aux malades et de ce que actuellement on refusait de le porter à quelques malades de la rue de l'Escale. M. l'Evêque demanda un surplis et se mit en devoir de le porter lui-même. M. l'abbé Bougerel qui l'accompagnait s'y opposa fortement, en l'empêchant d'entrer dans l'église, et M. le Prevôt de Saint Martin s'offrit à le porter. Ce différent fut terminé par les PP. Récollets, qui servaient déjà dans la paroisse de St. Martin.; ces pères qui avaient vu les malades en question ayant assuré au prélat qu'ils n'étaient pas encore préparés à recevoir notre Seigneur, et que ce ne pouvait être que le lendemain.

Il ne serait pas moins difficile de prouver que tous ces chanoines fussent incommodés lorsqu'ils se retirèrent, où qu'ils manquassent de domesti-

ques et de choses nécessaires à la vie dès *le milieu du mois d'août*. Leurs infirmités, s'ils en avaient, étaient bien cachées ; et comment, gens la plupart riches et de famille, manquaient-ils déjà de domestiques et de choses nécessaires à la vie, dans un tems auquel personne n'en manquait encore ? La partialité est ici trop marquée, et la vraisemblance n'y est pas gardée.

Pourquoi confondre M. le Prevôt de St. Martin avec les chanoines ? C'est lui faire injustice. Quoiqu'il ne soit point chargé du soin des âmes, à cause de sa dignité, il s'est retiré le dernier de tous, et il ne l'a fait qu'après en avoir demandé la permission à son évêque, et lui avoir protesté qu'il administrerait de bon cœur les Sacremens dans la paroisse, s'il le lui ordonnait.

Que M. Bertrand nomme les prêtres que ces chanoines ont donc de leur simple autorité laissé en leurs places, ce qui n'excuserait pas leur longue absence sans la permission de leur supérieur, et une désertion générale dans une nécessité aussi pressante. M. Audibert, qui occupait tout-à-la-fois un canonicat et une place de vicaire, mit en sa place, avec le consentement de M. l'Evêque, pour servir son bénéfice, un frère plein de courage et de zèle, dont j'ai déjà parlé, et qui servit jusqu'à la mort avec une ferveur admirable ; cela ne le dispensait pas de servir son canonicat-cure. M. Blanc est le seul bénéficier qui resta et qui pressé par ses parens d'imiter la conduite des chanoines de son chapitre, en se retirant, leur répondit qu'il ne le ferait jamais à moins que M. l'Evêque ne le fit lui-même aussi. Il mourut bien-tôt de la mort des justes. M. Gantcaume servit jusque à sa bienheureuse

mort par un pur mouvement de son zèle. Ce fut M. l'Evêque qui pourvut au service de cette vaste paroisse, et non les chanoines fugitifs. Ils étaient encore ici lorsque M. l'Evêque alla en personne demander du secours aux Récollets, et les prier de confesser les malades de cette paroisse. Il arriva même une chose qui mérite d'être rapportée. La communauté était alors au réfectoire. Le Père gardien y entra, fit part à ses religieux de la proposition que venait de leur faire M. l'Evêque, ajoutant que si quelqu'un d'eux se sentait assez de zèle et de courage pour l'accepter, il n'avait sans parler qu'à se lever. Chose admirable ! tous, jusqu'aux plus vieux, se levèrent à la fois et sans exception. Le Gardien, touché jusqu'aux larmes, le vint rapporter à M. l'Evêque qui était allé attendre sa réponse dans la maison curiale, et dans la chambre de M. le chanoine Audibert.

La paroisse étant généralement abandonnée, M. Ganteaume, prêtre du bas-chœur, étant seul et ne pouvant suffire à l'administration du Viatique, M. l'Evêque pria M.rs de la congrégation du Saint-Sacrement, dont la maison est voisine de l'église de St. Martin, de se charger du soin de porter le Viatique aux malades de cette paroisse. MM. Servagnet et Couron le firent avec un zèle d'autant plus admirable que ce fut avec répugnance et une espèce de certitude de leur prochaine mort. Ils le témoignèrent à leur évêque sans pourtant se dispenser de suivre ses intentions. Ils moururent pour avoir, sans aucune obligation, fait les fonctions de ceux qui n'osaient les faire, quoiqu'ils y fussent obligés ; ne méritaient-ils pas au moins autant que ceux qui par une

prompte fuite se sont soigneusement conservés, les louanges de M. Bertrand ? Nous le verrons encore devenir l'avocat de ces chanoines destitués. M. l'Evêque envoya M. Laugier dans cette paroisse, où il rendit de grands services et dont il est devenu bénéficier.

Même chap., *page* 189. M. Bertrand qui s'efforce de dissimuler la désertion de MM. de Saint Martin, fait fuir tout le chapitre de la Cathédrale à-la-fois et avec tous les prêtres habitués; *au premier bruit de la contagion.* S'il ne parlait que d'un ou de deux chanoines, on pourrait le lui passer; mais tous, sans exception! le moyen de ne pas s'inscrire en faux! L'Office Divin a été chanté dans la cathédrale et à l'ordinaire jusqu'au 24 août inclusivement; les rues étaient déjà pleines de morts, la porte de l'église en était déjà assiégée. Cela peut-il s'appeler le premier bruit de la contagion ? M. l'abbé de Vintimille, grand-vicaire, avait été envoyé à Aubagne par M. l'Evêque, pour avoir soin du reste du diocèse: cela ne s'appelle pas fuir, mais s'acquitter des devoirs de sa charge. M. le Prevôt est toujours demeuré dans sa maison. M. l'abbé Bougerel, jusqu'à sa mort, n'a jamais abandonné son évêque, sortant tous les jours avec lui, donnant des marques d'une véritable piété et d'un zèle qui le porta même à confesser des malades. M. Baron, autre chanoine, n'est pas sorti de Marseille : c'est lui que M. Bertrand fait mourir dans le clocher. M. de Caux, official, ne s'est retiré dans le terroir, d'où il venait souvent dans la ville, que le 25 août, l'église étant fermée depuis la veille par ordre de M. l'Evêque. M. Faucon, bénéficier de la cathédrale, aujourd'hui chanoine de

St. Martin, a toujours demeuré dans sa maison d'où il allait confesser les malades : c'est lui qui confessa le chanoine Baron dans le prétendu clocher de la cathédrale, et qui porta le Viâtique à l'évêché au chanoine Bougerel. M. Ferry, autre bénéficier, n'a jamais abandonné la maison du chapitre dont il était chargé, et il y a fait des choses dignes d'admiration. Messieurs Bonardery, Nonnet, Funel et Amiel n'ont point fui, et sont morts de peste dans leurs maisons. Aucun d'eux n'était appellant ; il a fallu les disperser tous.

Ce ne sera pas de même aux Accoules. Des appellans de cette église ont réellement fui ; on en fait des héros chrétiens dont le nom doit être à jamais en bénédiction. Au zèle et au courage qu'on leur prête, personne ne les reconnaît ; et ceux d'entre eux qui sont en vie, ne sauraient s'y reconnaître eux-mêmes.

Il est faux que M. Pascal, oratorien bénéficier des Accoules, ait suppléé aux fonctions curiales pendant la maladie de M. Barens, et jusqu'à ce qu'il soit tombé lui-même malade. La preuve est manifeste. M. Pascal s'était retiré à la campagne dès le 17 août, c'est-à-dire avant la maladie de M. Barens, arrivée seulement le 25 du même mois, et il ne fut de retour dans la ville que le 17 octobre. M. Barens avait déjà repris ses fonctions quelques jours auparavant ; c'est un fait dont M. Pascal ne disconviendra pas lui-même. Ces messieurs des Accoules si vantés, virent d'un lieu de sûreté, sans peine et sans jalousie ; pour la première fois, un jesuite nommé le P. de Morthes associé à M. Ribas pour confesser les malades de leur paroisse. Dans un autre tems ils auraient tâché d'y mettre

obstacle, en tems de peste ils s'en donnent bien de garde. Se défaire d'un jésuite et en s'en défaisant se conserver pour la consolation des gens de bien, et la défense de la vérité attaquée par les corrupteurs de la morale, fut pour messieurs Surles, Jahier et Pascal un double profit.

Pagé 190. M. Bertrand sentant bien cependant que l'on peut reprocher à ses amis de n'avoir pas trop rempli leur devoir, avance, pour les excuser, que les bénéfices des Accoules n'engagent pas aux fonctions curiales. Les chanoines des Accoules, cependant, comme ceux de St. Martin, sont curés subsidiaires, chargés comme eux par la bulle de leur érection du soin des âmes, et obligés de confesser leurs paroissiens toutes les fois qu'ils en sont requis, et en particulier en Avent, en Carême et dans les cas de nécessité. Fut-il jamais une nécessité plus pressante ? Mais elle était accompagnée d'un péril trop évident. M. Arnault n'était point vicaire, mais secondaire seulement.

M. Guérin, alors chanoine et à présent doyen des Accoules, a travaillé avec un zèle qui a eu peu d'exemples. Ne se contentant pas de confesser à la suite de M. l'Evêque, il allait partout où il était appellé : un appellant non bénéficier peut en rendre témoignage. Seul chanoine des Accoules qui fut à Marseille, ou qui s'y montrât, M. Guérin a eu seul le soin de tout ce qui regardait son Eglise et le cloitre des chanoines ; et c'est lui seul qui empêcha que les cavaux de cette église fussent, comme à St. Martin, remplis de cadavres pestiférés que l'on voulut y mettre. Il a été frappé de peste, et dès qu'après sa guérison il a pu se traîner il a recommencé à travailler avec le même zèle. La paroisse de Saint

Laurent ayant perdu son curé et se trouvant sans prêtres, M. Guerin y a long-tems fait seul toutes les fonctions curiales sans autre secours que celui que M. l'Evêque lui donnait lui-même en faisant de tems en tems les mêmes fonctions. Rien cependant de plus simple que ce que M. Bertrand veut bien en dire, dans le tems qu'il fait un éloge pompeux et magnifique de M. Estays, qu'on le défie de prouver s'être livré, comme il le dit.

On peut bien le défier aussi de nommer ceux à qui M. Bourgarel a administré les Sacremens, excepté M. Estays. On ne put même savoir au vrai dans la paroisse l'endroit où il était, que lorsqu'il fut tombé malade ; tant il est vrai qu'il allait librement partout ! Ce n'était pas cependant un tems à faire ces bonnes-œuvres en secret.

Page 191. M. Bertrand dit plus vrai qu'il ne pense, en assurant, comme il le fait, que messieurs Surles et Jahier suivirent l'exemple de M. Bourgarel, car ils ne parurent guère plus que lui dans leur paroisse, pendant le fort du mal contagieux. M. Surles était pendant ce tems-là dans le quartier de St.-Just, dans la bastide de son frère, qui y mourut de peste, et auprès duquel il s'acquitta sans doute de ses devoirs. M. Jahier qui peut avoir fait quelques fonctions dans les premiers commencemens du mal, se retira de très-bonne heure dans sa bastide, voisine de la porte de Noailles ; ensuite ne s'y croyant pas assez en sûreté, il s'enferma chez M. Guitton, son oncle. Un médecin de mes amis l'y a vu. M. Guitton n'en disconviendra pas, et l'on peut assurer que l'on ne l'eût pas gardé un seul jour dans cette maison, s'il eût eu le moindre commerce avec des pestiférés ; enfin ils étaient tous deux,

M. Surles et M. Jahier, tellement absens dans le tems que l'on veut, pour l'honneur du parti, leur faire faire des merveilles, que M. l'Evêque à la réquisition des Echevins, leur fit des monitions canoniques comme aux chanoines de Saint Martin, pour les obliger à revenir servir leur paroisse. Ce sont des pièces juridiques contre lesquelles M. Bertrand, qui les dissimule ne peut s'inscrire en faux. Mais plus prudens que messieurs les chanoines de St. Martin, sans être plus courageux ou plus zélés qu'eux, à chaque monition ces deux messieurs vinrent répondre eux-mêmes et se déclarer présens, et la réponse faite, ils s'en retournèrent toujours très-promptement dans leur retraite. C'est ainsi qu'ils ont eu l'adresse de se garantir du mal et de conserver leur bénéfice sans courir beaucoup de risque. Leur prudence est louable, et c'est elle seule que monsieur Bertrand aurait dû louer, et qu'il aurait loué en effet, si les sentimens en matière de religion, semblables aux leurs, lui avaient permis d'être sincère sur leur compte.

Même chap., *pag.* 195. La reconnaissance de M. Bertrand pour les visites qu'il dit avoir reçues du P. Gautier de l'Oratoire, pendant ses maladies, quelles qu'elles ayent été, m'édifient : mais je suis en même-tems scandalisé de lui en voir manquer à l'égard du P. Rigord jésuite. Ce père l'a visité et consolé ; il a confessé sa femme et son fils qui avaient réellement la peste ; il ne lui fait pas l'honneur d'en dire un mot, quoiqu'il lui ait au moins autant d'obligation qu'au P. Gautier, et qu'il en ait à M. Rigord plus d'une qui ne sont pas médiocres. Le P. Rigord est jésuite, le P. Gautier était père de l'Oratoire ;

voilà le poids et le poids, la mesure et la mesure.

Page 196. Ce ne fut point à la fin d'octobre que ceux des PP. de l'Oratoire qui étaient encore à Marseille gagnèrent la campagne, mais le 2 octobre; ils l'ont dit eux-mêmes, et le médecin Bouthilier l'a certifié.

Page 201. M. Bertrand voudrait-il bien nous dire si les deux pères de l'Oratoire qui ont été les témoins de l'action courageuse du P. Levert, jésuite, ont vu ce que fit alors ce père, étant eux-mêmes dans leur rue, ou regardant par les fenêtres de leur maison? L'éclaircissement serait assez nécessaire.

Il n'est pas vrai que le P. Levert ait été l'unique confesseur qui restat pendant tout le mois de septembre. Il y eut toujours dans chaque paroisse quelques prêtres séculiers, quoiqu'en très-petit nombre, qui confessaient les malades partout; il y eut toujours quelques religieux et surtout quelques capucins sur pied. M. l'Evêque confessait lui-même; le P. Dupré, observantin qui était auprès de lui, qui confessait avec lui, ne tomba malade que le 13; M. Guerin le 14, le P. de la Fare le 24 septembre, et M. Bougerel le jour de St. Michel. Voilà des confesseurs pendant le mois de septembre. On vit d'ailleurs avant la fin du même mois les Capucins et les Jésuites qui avaient échappés, quoiqu'encore malades et avec des bubons fluents, se traîner dans nos rues le bâton à la main pour confesser les mourans. On vit encore dans ce tems-là des religieux de ces deux ordres venir des extrémités de leurs provinces pour se sacrifier au service des pestiférés. C'est faire tort au zèle des uns et des autres que de n'en pas rendre témoignage.

Page 205. Le P. de Lurins, reviseur de la Relation, ne pouvant empêcher M. Bertrand d'y parler de bonnefoi à la louange de M. l'Evêque de Marseille, aurait bien mal fait sa cour à sa congrégation s'il n'avait eu l'adresse d'y glisser comme sans dessein et sans affectation quelques mots essentiels, et qui, mêlés avec beaucoup de louanges, rendissent plus vraissemblable tout ce que les PP. de l'Oratoire, ou leurs amis, ont débité de faux contre lui dans des libelles où ils n'ont osé mettre leur nom, et auxquels ce Prélat a répondu, à l'un par des réflexions qui ne souffrent pas de réplique, et à l'autre par une censure aussi pleine de modération qu'elle est bien fondée, dans laquelle il dit être sorti chaque jour sur la fin du mois d'août et dans le commencement de septembre comme dans tout le tems que la peste a duré. Et c'est une vérité dont a été temoin tout ce qui n'était pas alors ou enfermé ou hors de cette ville. On ne la pouvait nier dans le fort de la peste. Tout le monde le voyant chaque jour agir dans nos rues, le parti disait qu'il n'agissait que par vanité; le mal passé on dit qu'il a été enfermé. Mais on s'en avise trop tard. Pour tâcher de soutenir la même fausseté, ou du moins de la faire croire véritable dans les lieux éloignés de Marseille, ce bon père a engagé sans doute M. Bertrand à insinuer que les cadavres assiégeant le Palais épiscopal, le Prélat y est sans pouvoir en sortir; et pour marquer le tems qu'il le suppose ainsi resserré, il le représente sortant enfin à la mi-septembre, malgré les représentations et les larmes de ses domestiques. Je ne sais si ce Prélat réellement enfermé avait le don de se faire voir où il n'était

pas en effet, mais je sais que pendant le tems où on le dit n'être pas sorti de chez lui, nous l'avons vu presque tous les jours dans l'Hôtel-de-ville, y venir parler à nos Echevins ou à M. Capus, dans la chambre des archives où il montait souvent. Il y est venu lui-même prier que l'on fit enlever les cadavres dont sa maison était assiégée. Ces cadavres, dont sa rue comme toutes les autres était pleine, ne l'ont jamais arrêté, et lorsque *vers la mi-septembre*, c'est-à-dire, le 14 septembre cédant enfin *aux conseils des médecins*, *aux prières de ses amis*, aux remontrances et non *aux larmes du reste de ses domestiques*, il alla loger chez M. le premier Président, quartier St. Ferréol; il n'y avait plus de morts auprès de sa maison : MM. les Echevins les avaient fait enlever, et avaient même mis des gardes à sa porte pour empêcher que l'on y en mit de nouveaux. Mais la peste s'était emparée de la maison, où il y avait déjà plusieurs morts et quantité de malades, qui prouvaient assez qu'il n'avait pas été enfermé jusques alors.

La peste et la mort s'introduisirent chez lui dès le 24 août. Il y eut jusqu'à vingt malades, dont quatre seulement ont échappé. On sait assez que sa porte était toujours ouverte aux curés, aux confesseurs et aux médecins, comme aux commissaires des quartiers de la ville à qui il donnait des aumônes pour distribuer à leurs pauvres, et enfin à toute sorte de personnes qui y abordaient sans cesse pour prendre du bouillon et des remèdes. Chacun sait que précisément dans le tems même que M. Bertrand le représente assiégé et ne sortant point, il a visité plusieurs fois les quartiers des Grands-Carmes,

PP. de l'Oratoire, de l'Escale, des Moulins, de St.-Sauveur, de St.-Jean, et qu'il n'est peut-être pas une seule rue de ces quartiers-là, où habitait le petit peuple et où il y avait le plus d'horreur, quelque étroite, quelque escarpée qu'elle soit, où il n'ait alors passé plus d'une fois comme dans toutes les autres rues de la ville.

Je ne suis point sorti de Marseille pendant la contagion; je n'y ai point été enfermé; je n'ai point eu de fréquentes et de longues maladies qui m'ayent retenu chez moi, pendant presque toute la fureur du mal, comme M. Bertrand, et on ne m'a point fait faire de longues quarantaines comme à lui; ainsi je puis aussi bien et mieux que lui, dire quelles ont été les démarches de M. l'Evêque. On veut tâcher de les rendre au moins douteuses depuis la mi-août jusqu'à la mi-septembre. Voyons si pendant ce tems-là ses courses périlleuses et charitables ont jamais cessé.

Je ne puis rendre compte de chaque jour, ne l'ayant pas suivi, je ne parlerai ici que de ce que j'ai vu moi-même, et de ce que je sais avec certitude. Les pauvres qu'il a chaque jour été visiter et soulager chez eux, en diront plus que moi.

Le 15 août, il a dit la messe à la Major et le 16 aux Trinitaires dans la chapelle de St. Roch. Il donna dans l'un et l'autre endroit, la communion à une très-grande quantité de personnes, ce qui n'était pas sans danger. Le soir il parut ces deux jours aux processions. Le 18, je le rencontrai dans la Grande-rue revenant avec le P. Milley de visiter le quartier de l'Escale, qui

était alors le plus affreux de tous. Je sais qu'il a été plusieurs fois depuis dans ce quartier-là, et dans les rues voisines, avec le P. Milley, qui mourut le 2 septembre. Je sais qu'il y devait retourner le 27 août, mais que ce Père lui écrivit le 28 n'avoir osé se rendre à l'assignation, se sentant déjà comme tout infecté et contraint peut-être de ne le plus revoir, ce qui arriva en effet: il l'assura dans cette même lettre, que j'ai vue depuis peu, qu'il n'avait rien à craindre pour lui, et que Dieu n'affligerait pas le troupeau dans la personne du Pasteur.

Je sais que dans ce tems-là il a visité plusieurs quartiers différens de la paroisse de St. Martin, et même la rue de M. Bertrand. Le P. Montagnier qui est plein de vie était un des PP. Récollets qui avaient soin de confesser dans cette paroisse; il l'y a accompagné lui-même: plusieurs fois aussi il a été dans ceux de la paroisse de St. Laurent avec le P. Laurent de Marseille, capucin, mort le 31 août: son compagnon, appellé le P. Nicolas, vit encore.

Dans cet intervalle de tems, je parle toujours de celui qui s'est écoulé depuis la mi-août jusqu'à la mi-septembre, il a été deux fois parcourir le faubourg St.-Lazare, ou bourgade, avec des PP. Observantins, et y soulager l'extrême misère des pauvres. Partout où il passait il répandait l'argent à pleines mains, et partout les pauvres le suivaient en foule et en approchaient comme s'il n'y eût eu point de peste.

Le 22 août, je le vis à la Maison-de-ville, où il alla assister à une conférence où M. le marquis de Pilles l'avait prié de se trouver, voulant l'engager à consentir que l'on prît les églises pour

enterrer les morts dont les rues étaient déjà pleines. Le 23, je le vis dans les petites rues voisines de St.-Jeaume, et il entra chez monsieur Rigord, subdélégué. Le 24, passant devant le Parc, où était M. le chevalier de Rancé, alors commandant des galères, et presque tous messieurs les Officiers des galères, il y entra et leur rendit une assez courte visite. Voilà bien des témoins irréprochables. Le 26, je le vis passer la mer dans un petit bateau pour aller à la Rive-neuve. Le 28, passant au Cours je l'y vis arrêté avec M. de Garcin, supérieur du Séminaire, se parlant assez pres l'un de l'autre pour faire croire qu'ils ne craignaient point la communication. Le 29, au bout du Port et vers la rue des Fabres, il fut investi d'un nombre de personnes de la paroisse de St.-Martin, qui se plaignirent amèrement à lui de la désertion générale de leurs chanoines, qu'ils appellèrent mercenaires ; ils lui représentèrent l'abandon où était la paroisse et lui demandèrent du secours. C'est, dit-on, ce qui détermina ce Prélat à la première monition canonique faite à ces messieurs les fugitifs dès le lendemain 30. Voilà la fin d'août bien remplie : venons au commencement de septembre.

Le 3 septembre, une personne digne de foi, dont je le tiens, le vit vers le milieu de la Grande-rue, étant à côté d'un grand homme tout habillé qui étendu dans le ruisseau agonisait, et M. Guerin était de l'autre côté ; ils fesaient tous deux d'inutiles efforts pour en arracher quelque signe de douleur d'avoir offensé Dieu ; il expira sans en pouvoir donner aucun. Le 5, je le vis à la Canebière, où M. Nicolas aujourd'hui chanoine de St. Martin, le remerciait de la cure

de St. Martin qu'il venait de lui donner. Le 7, je le vis à la Maison-de-ville, où il vint pour régler avec MM. les Echevins ce qui concernait le vœu qu'ils devaient faire le lendemain. Le 8, il vint le matin dire la messe dans la chapelle de l'Hôtel-de-ville, où il reçut le vœu de la ville et donna la communion, après quoi il déjeûna avec MM. les Echevins et autres personnes. Le même jour, après midi, je le vis au Cours confessant des malades, et il alla delà chez M. le curé de St. Ferréol, dont la mère attaquée de peste mourut bientôt. Le 10, je le rencontrai dans le quartier des convalescens revenant de la plaine St. Michel où campaient quantité de malades. Le 11, je le rencontrai sur le Port. Je sais qu'il a été lui-même aux hôpitaux s'informer de leur état. Voilà tout ce que j'en puis dire pour avoir vu moi-même, et avoir su par des personnes de la probité de qui je ne puis douter. Si chacun disait comme moi ce qu'il a vu, on ne trouverait pas de vides. Mais en voilà autant et plus qu'il n'en faut pour prouver qu'il n'a pas été dans la retraite, et dans l'inaction jusques vers la mi-septembre. Il fut obligé de sortir de son palais le 14, et il porta la crainte dans le quartier de St. Ferréol, où l'on ne le vit pas venir sans peine, à cause de son commerce journalier avec les pestiférés, et de la foule de pauvres qui suivaient par tout ses pas, et qui de tous les quartiers de la ville avaient recours à lui, quoique l'on continuat de donner abondamment à la porte de l'Evêché. On ne fut pas médiocrement alarmé dans le même quartier lorsque l'on vit la peste suivre le Prélat dans la maison de M. le

premier Président, et y attaquer d'abord le P. de la Fare, jesuite et ensuite M. l'abbé Bougerel, avec quatre autres personnes de sa maison. Je ne dis mot de ce qui s'est passé après la mi-septembre, puisque personne n'a osé entreprendre de le rendre douteux. On n'a pas pris garde apparemment que ces mots, *vers la mi-septembre* qui sont ajoutés après coup, contredisent positivement tout ce que M. Bertrand n'a pu s'empêcher de dire de M. l'Evêque avant et après cette maligne addition : il le fait aller par toute la ville, accompagné de plusieurs confesseurs vers la mi-septembre, après avoir dit peu de lignes auparavant que le P. Levert était alors l'unique.

Tous ceux qui accompagnaient notre Prélat étant bientôt morts ou malades, il se vit seul avec monsieur Gede son aumônier, sans cesser pourtant de sortir à son ordinaire, quelquefois accompagné de deux de ses gens : je l'ai même vu vers la mi-octobre allant absolument seul du quartier de St.-Ferréol à l'Evêché pour apprendre l'état de ses malades. Telle était son escorte, pendant que tous ceux qui étaient employés à la Maison-de-ville ne marchaient jamais sans avoir avec eux des soldats avec la baïonnette au bout du fusil.

Ce n'était pas seulement les dignes compagnons de M. l'Evêque qui confessaient les moribonds dans les rues et qui entraient dans les maisons, comme monsieur Bertrand l'insinue. Il le faisait lui-même, je l'ai déjà dit, et il entrait dans les maisons où il était appellé. On la vu dans le mois d'août entrer chez un malade vers la Font-longue, et y demeurer assez long-tems ; je l'ai vu moi-même le 22 septembre entrer dans une maison

sur le Port pour y confesser, tandis que le P. de la Fare confessait à quatre pas de là un matelot qui mourut sur-le-champ, après avoir reçu l'absolution.

Il n'y a, je crois, personne de ceux qui ne sont pas sortis de Marseille qui ne l'ait vu dans le fort du mal connfesser en divers endroits de la ville, les moribonds qui étaient mêlés dans les rues avec les morts. Il a administré tous les Sacremens, il a donné les Ordres et la Confirmation pendant la peste, et même l'extrême-onction sur la fin de la contagion. Lorsqu'il n'y eut plus ni curé ni prêtre à la paroisse de Saint-Laurent, et que M. Guerin, doyen des Accoules, y faisait les fonctions curiales, M. l'Evêque y allait tous les quinze jours, de St.-Ferréol, y dire la messe les dimanches à la porte de l'Eglise, y exhorter, y donner la bénédiction nuptiale lorsqu'il y avait des gens qui se mariaient, et y baptiser lui-même les enfans des pauvres pécheurs qui composent presque toute cette paroisse. M. Bertrand a eu des raisons que tout le monde peut comprendre pour passer tout cela sous le silence.

Chap. 14, *page* 217. L'abbaye de St.-Victor n'est sûrement pas la seule église où pendant la peste on a toujours célébré l'office divin sans discontinuer. Ne pouvait-on pas louer en cela l'exactitude de messieurs de St.-Victor, sans faire tort à toutes les religieuses de cette ville qui n'ont jamais cessé de le faire, et dont les chastes gémissemens, les humiliations et les mortifications continuelles, peuvent avoir été aussi agréables à Dieu que les prières des religieux de St.-Victor; plusieurs communautés d'hommes aussi, et entr'autres celle des Capucins, qui

étaient au moins autant et aussi utilement occupés que ces messieurs, ont toujours célébré l'office à l'ordinaire; et dans toutes les églises de la ville, à un très-petit nombre près, on a dit la messe tous les jours.

Chap. 15, *page* 231. Ici paraissent sur la scène nos échevins dans une espèce de désolation, et d'incertitude de ce qu'ils ont à faire, accablés sous le poids de leur administration; et reconnaissant enfin, mais trop tard, combien ils ont eu tort d'avoir laissé se retirer à la campagne *les personnes sages et prudentes qui les auraient aidés de leurs conseils et de leurs soins.* M. le marquis de Pilles est épargné, c'est quelque chose; il en aura coûté à M. Bertrand: on ne saurait certainement avoir trop de secours et de conseil dans des occasions aussi tristes. Mais où, et à qui nos magistrats ont-ils donc paru *dans ces extrémités et prêts à succomber*? Ont-ils fait confidence au seul M. Bertrand de l'embarras où ils se trouvaient sur le parti qu'ils avaient à prendre? Pour nous qui n'étions pas dans ce secret, nous ne nous appercevions pas qu'ils manquassent de conseils. Ils avaient alors à leur tête un gouverneur plein de sagesse, de prudence, de zèle et de courage. Ils l'étaient eux-mêmes, et ils n'ont jamais paru épouvantés dans le danger, découragés par le travail ni incertains lorsqu'il a fallu se déterminer: ils n'étaient point dépourvus de tout secours pour l'exécution; il y avait encore des gens qui *pouvaient seconder* et qui secondaient *leur zèle.* Et s'ils avaient besoin de conseils dans certaines occasions, ils pouvaient encore, et même sans sortir de l'Hôtel-de-ville, trouver des personnes qui n'étaient pas

incapables de leur en donner de bons. M. Pichatty, par exemple, leur a t-il été tout-à-fait inutile? Tout le monde sait avec quel zèle et quelle assiduité il a toujours travaillé pendant tout le tems de la peste. M. Bertrand seul a voulu paraître l'ignorer, et ne se souvenir que du Journal qui lui déplait par le peu de complaisance qui y parait pour les médecins de Marseille et par les louanges qui y sont données aux médecins étrangers. M. Capus, archivaire, est-il donc un homme dont les conseils soient si méprisables? Sa prudence, sa piété, sa capacité, les services essentiels qu'il a rendus à la ville pendant la contagion ne sont ignorés de personne. M. Bertrand seul paraît en ignorer jusqu'au nom même. S'il est forcé d'en parler, il évite au moins de le nommer. C'est du secrétaire des Echevins dont il parle par hazard, et non de monsieur Capus. Si M. Bertrand lui refuse dans sa Relation les louanges qu'il mérite, celles du public et l'approbation générale l'en dédommagent pleinement.

Enfin, si M. de Pilles et MM. les Echevins *prient MM. des galères de les aider de leurs conseils*, c'est qu'ils savent en effet *que personne ne peut leur en donner de meilleurs*. Mais ce n'est en aucune façon parce qu'ils ont perdu la carte, comme l'insinue M. Bertrand.

Chap. 16, *page* 269. Si on n'avait pu *aller par la ville qu'à cheval*, comme l'avance notre auteur, où en auraient été les malades, où en aurions nous été nous-mêmes? Où aurait-on trouvé assez de chevaux? M. de Langeron, M. de Soissan, les gardes, les commissaires des quartiers du terroir allaient à cheval, il est vrai, mais ils étaient les seuls. M. l'Evêque, les confesseurs,

messieurs les Echevins, les médecins, les commissaires établis dans la ville, allaient à pied très-librement, et journellement. Messieurs les officiers des galères en faisaient autant.

Page 275. M. Chirac lui-même et tous les médecins les plus célèbres ayant été maltraités par M. Bertrand, M. Varrin ne devait pas se flatter d'être épargné. Mais sa femme au moins devait s'attendre que sa réputation ne serait pas impitoyablement déchirée, comme celle de son mari et de son neveu, et qu'elle ne serait pas annoncée comme une femme sujette au vin, ce qui paraît bien faux. Un courage si fort au-dessus de son sexe, s'il a été tel que l'assure M. Bertrand, ne devait pas au moins lui attirer ses injures, s'il le trouvait indigne de ses louanges. Que M. Varin ne soit ni médecin ni chirurgien, c'est ce que je ne déciderai pas; mais je dirai avec vérité qu'il a guéri bien des gens, et entr'autres bien des capucins. Je ne sais si M. Bertrand montrerait autant de malades qui ayent été guéris par lui, que M. Varrin en pourrait montrer qu'il a sauvés. Je dirai encore que plusieurs personnes de considération se sont bien trouvées de ce qu'il appelle préservatif, n'en ont point reconnu l'inutilité et la vanité des promesses de ceux qui le distribuaient.

Page 288. Comment en parlant des aumônes de M. l'Evêque, a-t-on pu sans dessein omettre ici la quantité prodigieuse de pauvres de toute espèce qui se rendait chaque jour à sa porte? Cela faisait assez murmurer le voisinage, et peut-être avec raison, pour n'être pas oublié. Ces justes murmures obligèrent enfin le Prélat, depuis le mois d'octobre jusqu'à Pâques, de faire assembler les

pauvres dans le Champ-du-Major, où avant que de faire sa tournée ordinaire dans la ville, il allait lui-même tous les jours, et les derniers mois trois fois la semaine seulement, leur faire distribuer l'aumône en sa présence. Il s'en est trouvé jusques à trois et quatre mille à la fois. Mais notre auteur n'en a peut-être rien vu ni entendu dire, quoique cela fut bien public, que cela fit assez de bruit et que cela ait duré long-tems.

Mais d'où a-t-il appris que *la plupart des Prélats du Royaume ont envoyé à M. de Marseille des sommes considérables, ensuite des quêtes ordonnées dans tous les diocèses par l'assemblée du Clergé* ? etc. Avance t-on de tels faits sans en être sûr ? Cependant les assemblées du Clergé n'ordonnent point des quêtes dans les diocèses, et ce qu'il y a de plaisant, c'est que depuis 1715 il n'y a eu en France aucune assemblée du Clergé. Je savais que pendant les mois d'août et de septembre, M. l'Evêque avait donné tout ce qu'il avait ; que lorsqu'il était dans l'affliction de n'avoir plus rien à donner, qu'il ne trouvait plus à emprunter, qu'il n'avait ni vaisselle d'argent à vendre, ni rien dont il pût faire de l'argent que des chevaux à Aubagne dont personne n'aurait voulu, il reçut de M. le duc de Lausun et de M. le marquis de Biron dix mille livres qu'ils leur envoyèrent et qui passèrent par les mains de M. le premier Président ; je savais que plusieurs autres de ses proches lui avaient envoyé des secours considérables ; que M. le curé de St. Sulpice de Paris, que bien de personnes pieuses, des ecclésiastiques et des inconnus même, avaient eu la charité de lui envoyer des aumônes, et je n'avais pas plus entendu parler de quête

que d'assemblée du Clergé. Je me suis informé de la vérité, et j'ai appris de très-bonne part que tout ce que dit sur cela M. Bertrand est supposé; que M. l'Evêque de Marseille n'a reçu aucune aumône ni considérable ni médiocre de la part d'aucun évêque, excepté de Mgr. le cardinal de Bissy, qui l'a secouru librement et lui a même envoyé des aumônes des religieux Bénédictins de son abbaye de St.-Germain-des-Prés; excepté encore de Mgr. l'Evêque de Fréjus, précepteur du Roi, et de Mgr. l'Evêque de Soissons qui lui en a envoyé, et en son propre, et de la part du clergé de son diocèse. Voilà tout d'un coup la plupart des évêques du royaume réduits à trois. J'ai appris encore que M. le Régent, lorsque la peste fut à Marseille sur sa fin, et qu'elle affligeait à leur tour plusieurs endroits de cette province, écrivit aux évêques de France pour les exhorter à ordonner des quêtes dans leur diocèse en faveur des pauvres de Provence. Mais M. l'évêque de Marseille n'a rien reçu du produit de ces quêtes; et s'il y en a eu, le tout peut avoir été adressé à M. l'archevêque d'Aix, qui n'en a rien envoyé à Marseille, où les secours étaient moins nécessaires qu'ailleurs; mais qui en a fait lui-même, comme dans le reste de la province, une abondante part aux paroisses pestiférées de ce diocèse que M. notre Evêque a toutes secourues selon son pouvoir, qu'il a presque toutes été visiter lui-même, les consoler, les exhorter dans les jours de leur affliction, y dire la messe en bien des endroits, et partout y faire des processions du St. Sacrement et y renouveller l'Amende honorable et la Consécration au Cœur de Jésus. Si M. Bertrand

avait bien voulu s'informer des choses, il aurait parlé plus juste, et n'aurait pas assuré une assemblée du Clergé qui ne fut jamais tenue, et des aumônes qui n'existent que dans son idée.

La maison de M. le Commandant ne fut pas la seule qui fut toujours ouverte même aux médecins; M. Bertrand ne peut ignorer que celle de M. l'Evêque le leur a toujours été, comme à tout le monde, et s'il y est allé, il y a sans doute été lui-même reçu. On allait même entendre la messe dans sa chapelle. Tout le monde y était reçu sans distinction, et il y donnait la communion.

Chap. 18, *pag.* 308. L'auteur de la Relation ayant omis bien des choses plus essentielles, pouvait se passer de faire ici une mention aussi longue et aussi affectée de la prétendue révélation de la dévote qui se confesse au P. Rainier, observantin, étant surtout peu instruit de cette affaire, et avouant n'en avoir rien *appris que par le bruit public*. Si M. Bertrand avait bien voulu rapporter ici la lettre de M. l'Evêque à M. l'ancien évêque de Condom, on aurait vu s'il a donné tête baissée dans la vision, ou si craignant de négliger quelque chose de ce qui pouvait appaiser la colère du Seigneur, et sachant que St. Charles recommande de faire en tems de peste de fréquentes processions, il écrivit à ce confrère respectable par mille endroits, et surtout par sa piété, pour lui demander sur cela des conseils; et nullement ceux de ses religieux, sur les lumières et les inspirations desquels je gagerais hardiment qu'il n'a pas beaucoup compté.

La lettre assez peu mesurée que ces messieurs écrivirent alors à M. de Langeron, et qui est,

dit-on, l'ouvrage de M. de Croze, n'aurait pas dû être mise ici séparée surtout de celles que M. de Marseille écrivit encore à ce sujet.

Page 322. Comment monsieur Bertrand a-t-il pu imaginer que M. de Marseille dut accepter des propositions aussi opposées aux droits et à l'honneur de l'épiscopat que l'étaient celles de messieurs de St. Victor, parmi lesquels il n'y avait alors aucun des anciens?

Pour faire concevoir le ridicule des prétentions de ces messieurs, je n'ai qu'à rapporter ici les termes dont je sais que M. l'Archevêque d'Aix se servit alors en répondant à M. l'Evêque, qui lui avait mandé toutes choses. Le P. Grenier, lui dit-il, est-il donc mort de la peste? s'il est encore en vie, c'est à son tribunal qu'il faut renvoyer messieurs de St.-Victor. On sait assez dans Marseille qu'elle était l'occupation de ce saint prêtre : il n'est pas nécessaire de l'expliquer.

M. Bertrand a-t-il découvert dans les archives de St.-Victor quelque cérémonial ancien sur lequel il puisse décider aussi hardiment qu'il le fait qu'un des plus anciens évêques du Royaume, tel que M. l'Abbé de St.-Victor, doit prétendre à d'autres distinctions que celles que lui offrait M. l'Evêque de Marseille; elles consistaient à lui donner un fauteuil et un prie-Dieu dans un lieu distingué, et à le saluer avant que de donner la bénédiction à son peuple, à la fin de la messe. Je crois avoir ouï dire à des gens qui sont au fait de ces sortes de choses, qu'un évêque dans son propre diocèse n'en pourrait prétendre davantage de la part d'un évêque étranger qui officierait devant lui; que le plus jeune des évêques hors de son diocèse, officiant pontificalement

devant l'Assemblée-générale du Clergé, ne rend pas d'autre honneur aux Cardinaux, Archevêques et Evêques assemblés, ni au Roi même, devant qui il officie, que celui de les saluer d'une inclination de tête avant que de donner la bénédiction pontificale. M. Bertrand aurait donc dû nous dire quelle est cette distinction singulière à laquelle M. l'Abbé de St.-Victor devait prétendre selon lui.

Page 325. Je ne doute point des aumônes qu'une abbaye aussi puissamment riche que l'est celle de St.-Victor a fait aux pauvres de la Rive-neuve pendant la contagion; elles auront, sans doute, passé par les mains de M. Roze, à qui ce quartier doit son salut. Je sais que messieurs de St.-Victor ont pendant ce tems-là fait part de leur pain à plusieurs personnes de la ville, et ayant appris que M. l'Evêque était réduit au pain bis, ils lui en ont aussi envoyé à lui-même. Je sais que dans une chambre au second étage vis-à-vis une fenêtre qui donne sur l'esplanade, ils avaient dressé un autel où l'on disait la messe, et le peuple qui était dehors avait la consolation d'entrevoir pendant la messe les lumières des cierges. Mais je sais qu'il y avait aussi plus d'un endroit dans la ville où l'on pouvait entendre la messe de plus près, et avoir la consolation de la voir dire. Plusieurs communautés avaient fait des barrières aux portes de leurs églises d'où tout le monde pouvait voir dans l'église et entendre la messe sans pouvoir entrer. Ce qui a duré jusqu'à l'ordonnance de M. l'Evêque de fermer les portes des églises, d'y dresser des autels en dehors, et de n'y dire qu'une seule messe, et partout à la même heure.

Page 326. La cérémonie de la Toussaint qui n'est pas rapportée avec exactitude, prouve assez que M. l'Evêque n'avait pas eu le dessein de paraître à la procession des Reliques d'une manière qui marquat aucune juridiction sur St. Victor, ni de s'arroger de nouveaux droits: d'ailleurs il n'y avait point alors de Chapitre de la Major. L'Autel ne fut point dressé au milieu du Cours, mais tout au bout, vis-a-vis l'Eglise du St. Sacrement. M. Bertrand appelle l'action que fit ce jour-là M. l'Evêque, à l'imitation de St. Charles, une *espèce d'amende honorable.* Qu'aurait-il donc fallu faire, qui selon ce médecin en méritat tout-à-fait le nom ? Le Prélat ne dit la messe à cet autel qu'après avoir fait un discours au peuple; qu'après avoir prononcé à genoux au pied de l'autel, une amende honorable au Sacré-Cœur de Jésus (1), en réparation de ses propres péchés et de ceux de son peuple; et après avoir solemnellement consacré cette ville, son diocèse, son cœur et celui de tous ses diocésains au Sacré-Cœur de Jésus, il donna la communion à quelques personnes, et à la fin de la messe, pendant laquelle toutes les cloches sonnèrent dans toute la ville comme pendant la procession, il fit publier son mandement sur l'établissement des fêtes du Cœur et du Nom de Jésus. Pourquoi ne pas dire un mot d'une consécration si solemnelle, et suivie d'un succès si avantageux ? Car le mal ayant toujours diminué depuis ce jour-là, nous devons être persuadés

(1) On trouvera cette Amende honorable dans la suite de ce Recueil. *Note de l'Editeur.*

que c'est aux miséricordes du divin Cœur de notre Sauveur que nous devons notre délivrance. Cette omission n'est pas pardonnable , et on n'en devine pas le motif. Notre médecin serait-il donc opposé à la solide dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, lui qui fait profession d'être si fort attaché à ses grandeurs ?

Page 327. Le 15 novembre, M. l'Evêque de Marseille ayant ordonné à tous les prêtres de dire la messe marquée dans le missel pour le tems de la peste, et à toutes les religieuses de communier en intention d'appaiser la colère du Seigneur , et de donner sur les 4 heures du soir la bénédiction du T. S. Sacrement dans leurs églises, se rendit à la même heure dans l'église des Accoules, où ayant assemblé le reste du clergé séculier, après y avoir fait une exhortation , avait fait réciter les mêmes Litanies et prières que le Pape lui avait envoyées et que Sa Sainteté faisait réciter pour nous à Rome, porta le St. Sacrement , non pas *jusques à la cime du clocher* des Accoules, comme le dit M. Bertrand : la pensée en est ridicule , et l'exécution impossible à tout autre qu'un couvreur ou un maçon ; mais il le porta sur la large terrasse qui est au dessus de cette église , et d'où l'on découvre la ville et le terroir. Il le reposa sur un autel très-propre que l'on y avait dressé ; il y fit avec le clergé de nouvelles prières , et il fit les exorcismes contre la peste, il bénit la ville, le terroir et le diocèse , d'abord avec la vraie Croix dont le Pape lui avait fait présent , et ensuite avec le T. S. Sacrement. Jamais historien ne se piqua moins d'exactitude en rapportant les faits que le paraît faire notre éloquent médecin.

Page 328. M. Bertrand pour diminuer la faute des chanoines de St.-Martin qui ont été destitués, et les faire paraître moins coupables qu'ils ne le sont en effet, s'écarte encore une fois de la vérité en leur faveur. La bulle qui donne la jurisdiction au Prevôt ne l'ôte point à l'Evêque, toujours supérieur et du Chapitre et du Prevôt de Saint Martin. Le soin des âmes n'y est point entièrement réservé aux vicaires; les chanoines en sont positivement chargés; le seul prevôt en est exempt. Un article essentiel de cette bulle qui paraît décider la question, ne devait pas être oublié; il donne au Prevôt même le droit de destituer en tout tems et de sa simple autorité les chanoines qui, absens sans permission, ne reviendront pas dans le tems qui leur sera marqué par le Prevôt. Sommé par leur Evêque de revenir, et dans la plus pressante des nécessités qui furent jamais, les chanoines destitués absens tous à la fois, sans permission de M. l'Evêque, ne reviennent point après trois monitions auxquelles ils ne daignent pas même répondre. Cet Evêque usant de son droit et voulant, comme il le devait, pourvoir au pressant besoin de la paroisse, après un délai très-considérable, après avoir rempli toutes formalités suivant les intentions de la Cour, les destitue et donne leurs bénéfices à des ecclésiastiques qui servent d'abord la paroisse avec zèle et édification, et lui font changer de face: où est l'injustice?

Il n'a paru en aucune façon que ces messieurs avant leur désertion ayent pourvu à l'entretien des curés et bénéficiers, etc. Comment l'auraient-ils pu faire, s'il est vrai, comme l'a dit M. Bertrand, qu'ils manquaient déjà eux-mêmes des

choses nécessaires à la vie, et que pour pouvoir vivre et être servis, ces pauvres gens furent obligés de se retirer à la campagne malgré eux ? En faut-il donc plus pour eux que pour ceux à l'entretien desquels ils ont pourvu ? Cela se contredit manifestement. M. Bertrand n'y a pas pensé. Il faut de grands talens pour être avocat d'une mauvaise cause, et avoir la mémoire heureuse quand on veut soutenir des faits peu véritables.

Page 332. Ces messieurs auraient dû signifier leur retour non le 15 (la sentence de leur destitution était rendue dès le 10 ~~mai~~) mais au moins le 9, pour que leur acte leur fut utile et qu'il méritat qu'il en fut fait mention dans un ouvrage dont l'auteur ne serait pas partial.

De nouveaux chanoines n'ont fait aucune effraction aux portes de l'église et de la sacristie; c'est une pure calomnie. Ils ne sont pas capables d'une telle violence. Il est faux que les anciens chanoines en eussent les clefs ; elles étaient entre les mains de M. Baron, sous-diacre, qui ne les refusait pas. Ces nouveaux chanoines n'ayant ni ornemens ni vases sacrés pour dire la messe, ensuite d'une ordonnanee de M. l'Evêque, s'adressèrent à la justice, c'est-à-dire à la police pour lui demander main-forte ; et de l'autorité de cette même justice, et avec toutes les formalités requises, l'armoire où étaient les ornemens fut ouverte ; voilà ce qu'il plait à notre auteur d'appeler effraction aux portes, enlèvement des ornemens et documens, et ce qu'il qualifie d'entreprise. Cela est-il bien sincère ? Si les mouvemens de ces anciens chanoines irrités sans raison, furent arrêtés, ce ne fut point par l'autorité de M. l'Evêque, comme on le dit, mais

par S. A. R. qui fit écrire par M. le marquis de la Vrilliere à M. le bailli de Langeron, de soutenir les nouveaux chanoines, et d'empêcher les voies de fait des anciens, et s'il était nécessaire de *repousser la force par la force*; et à M. le Président de ne recevoir aucune requête de la part des chanoines destitués. Quand un historien veut être fidèle, il doit se défier des mémoires fournis par les personnes intéressées ou par leurs amis. Il y a à présent toute apparence que les nouveaux chanoines seront plus long-tems paisibles possesseurs de leurs bénéfices que M. Bertrand ne paraît le désirer.

Chap. 20, *page* 334. Jamais il n'a cessé d'y avoir chaque jour de nouveaux malades, et en nombre, avant la Toussaint. Le mal avait diminué avant ce jour-là, il est vrai, mais il n'augmenta pas après, au contraire il diminua toujours peu-à-peu, sans aucune augmentation. L'état des morts et malades de chaque jour en fait foi, et M. Bertrand dans la même page où il le fait augmenter, assure aussi que *la diminution du mal devint sensible en ce tems-là*; ce qu'il prouve lui-même par un état des malades. Augmentation et diminution sensible dans le même-tems ne me paraissent pas trop s'accorder.

Page 336. *Les Pères de l'Oratoire s'offrirent*, dit-on, *eux-mêmes avec leur maison*, dont on avait le dessein de faire un hôpital. Je ne sais comment cela peut être vrai; car M. de Langeron a dit ici avoir eu de très-fortes sollicitations de tous les amis que ces pères ont dans ce pays, et des lettres très-pressantes de ceux qu'ils ont à Paris, pour détourner ce coup. M. Mailhe, médecin, disait sur cela, il y a peu de jours que

le médecin Boyer mena alors chez lui le P. Bougerel de l'oratoire qui était revenu de la campagne pour empêcher l'exécution de ce dessein; que ce père le pria lui-même de représenter à MM. Chicoineau, Verny, Deidier, etc., que leur maison était un collège que l'on allait ruiner entièrement, et qui ne convenait pas au dessein que l'on avait, et il avait raison. M. Mailhe assurait encore qu'il conduisit lui-même chez ces messieurs les médecins, le P. Bougerel qui y parla pour la défense de sa maison avec toute la vivacité et le zèle qui lui sont ordinaires, et en cela personne ne peut le blâmer. Mais si cela s'appelle offrir sa maison et sa personne, j'avoue que je n'y entends rien.

Page 240. M. Bertrand pourrait parler, comme il le fait au sujet des mariages précipités sans faire rire le public à ses dépens, s'il n'était pas lui-même dans le cas; et si pour se consoler de la perte de sa femme, il n'en avait bien promptement pris une seconde plus jeune que la première.

Chap. 21, *page* 365. Les fêtes de Noël furent autrement solennisées que ne le dit M. Bertrand. A toutes les portes des églises où M. l'Evêque faisait dire la messe, il fit ces trois jours de fêtes donner la bénédiction du T. S. Sacrement après la messe; le soir il y fit chanter les vêpres et donner ensuite la bénédiction comme le matin, et partout à la même heure, pour éviter la communication encore dangereuse. Il y avait déjà long-tems que M. l'Evêque disait tous les dimanches et les fêtes la messe à la porte de quelque église ou dans quelque place publique; qu'il y donnait la communion que l'on s'empressait de

recevoir de sa main, et qu'il y exhortait régulièrement à la pénitence. Le jour de Noël il dit la messe le matin, donna la commnnion et la bénédiction du St. Sacrement à la porte de la cathédrale ; le soir il y exhorta et donna encore la bénédiction comme le matin. Il fit la même chose le jour de St. Etienne à St. Martin, et le jour de St. Jean aux Accoules. Il assista aux vêpres, qui dans ces églises furent chantées à la porte. Il fit chacun de ces trois jours des exhortations aux portes de ces trois églises, étant revêtu du rochet du B. Gault, un de ses prédécesseurs, mort en odeur de sainteté, et à l'intercession duquel il exhorte les fidèles d'avoir recours chacun en son particulier, n'étant pas encore permis de rendre aucun culte à ce vénérable serviteur de Dieu, qui n'est pas encore béatifié, quoique nous l'appellions ici bienheureux. Comment notre historien a-t-il pu omettre ici ces circonstances ? Ce pieux évêque avait été père de l'Oratoire.

Page 365. La cérémonie du dernier jour de l'année 1720 n'est pas fidèlement rapportée. Ce jour-là tous les prêtres eurent ordre de dire la messe et les religieuses de communier et exposer le St. Sacrement dans leurs églises ; ainsi toutes les personnes consacrées à Dieu étant en prière, M. l'évêque assembla le clergé séculier et régulier de cette ville dans l'église paroissiale de St.-Ferréol sur les deux heures après-midi ; il y fit une exhortation, après laquelle il fit une procession générale tout au tour des murailles de la ville, et en dehors. Il portait le St. Sacrement dans le Ciboire, et au milieu du clergé le supérieur des Jésuistes de St.-Jaume portait une

relique du B. Jean-François-Régis, un des Saints que l'on invoque particulièrement pour obtenir de Dieu la cessation de la peste, et dont la précieuse mort est arrivée à pareil jour. M. l'Evêque dans cette procession donna la bénédiction du St. Sacrement à toutes les portes de la ville qui étaient fermées, et au terroir dans tous les endroits d'où l'on pouvait en découvrir une partie. Il est vrai que la procession passa au milieu des cimetières des pestiférés, qui étant mal couverts présentèrent aux yeux le plus affreux des spectacles que l'esprit humain puisse concevoir, et que l'on fut en plus d'un endroit obligé de passer sur des cadavres, qui partout paraissaient à demi hors de la terre. Mais M. de Marseille ne s'avisa pas de donner la bénédiction à ces morts. On n'est en usage que de leur donner des prières et de l'eau bénite. Le peuple enfermé dans la ville suivait en dedans la procession avec une dévotion singulière.

Page 366. Jamais il n'y eut de cérémonie plus dévote et plus touchante à-la-fois que celle qui fut faite à la cathédrale le 14 janvier 1721, et cependant M. Bertrand l'oublie totalement. Ce jour-là fut chômée pour la première fois, la nouvelle fête du St. Nom de Jésus, établie depuis quelques mois. La veille et le jour il y eut sonnerie générale de toutes les cloches de la ville. M. l'Evêque assemble à la grand'messe, à vêpres et à tout l'office, tout le clergé séculier et tous les supérieurs de toutes les communautés de la ville; il officia pontificalement la veille et tout le jour, et le matin et le soir, il porta processionnellement et avec une solennité et un appareil véritablement magnifique, le St. Sacrement à la

porte de l'église, où il donna la bénédiction du St. Sacrement, qui fut également donnée aux portes de toutes les églises désignées pour la messe. Le peuple témoigna un empressement et une dévotion dans cette occasion qui doit avoir contribué à appaisser la colère du Seigneur, dont on ressentait encore quelques effets.

Chap. 22, *page* 369. Dans tout ce chapitre il n'est parlé que des divers ouvrages qui ont été faits à l'occasion de la peste de Marseille. Il n'y a point d'auteurs de ces ouvrages, médecins, poétes, orateurs qui ayent pu échapper à la mordante et pitoyable censure de M. Bertrand. Il n'en épargne aucun. C'est à eux à se défendre; je leur ferais tort si je ne leur en laissais le soin; mais je ne puis me dispenser de faire quelques notes sur ce chapitre comme sur les autres.

Page 371. M. Bertrand trouve très-répréhensible un ecclésiastique qui a reproché leur fuite à nos curés, etc. S'il l'avait reprochée à tous en général il serait bien blâmable en effet. Il sait que presque tous ont édifié le public par leur zèle et leur courage, que la crainte de la mort n'a jamais diminué. Mais il ne mérite point la sevère réprimande du médecin, pour avoir reproché leur fuite trop réelle à plusieurs autres curés, c'est-à-dire à tous ceux qui composaient le chapitre de St.-Martin, et à plusieurs du chapitre des Accoules qui étant tous curés, ne peuvent trouver mauvais que l'on leur en donne la qualité, et que l'on déplore leur fuite. D'ailleurs un des chanoines de St.-Martin était encore vicaire de la paroisse. Voilà donc réellement un nombre considérable de personnes chargées par leur bénéfice du soin des âmes qui ont fui. Que M. Bertrand

se dise donc à lui-même ce qu'il lui plait de dire à l'ecclésiastique qu'il attaque : *Ce sont des faits qu'il n'est pas permis d'ignorer à ceux qui écrivent de semblables histoires.*

Page 372 *et la suivante.* Ce qui est dit à l'occasion de l'ouvrage de M. Pichatty, constamment plus exact, plus sincère, et par une suite nécessaire, beaucoup meilleur que celui de M. Bertrand, est mille fois plus injurieux à MM. les Echevins qu'à cet avocat, qui n'ayant pas moins d'esprit que M. Bertrand saura bien, s'il le juge à propos, lui rendre la pareille et faire remarquer dans sa Relation beaucoup d'expressions peu françaises, qui le dédommageront de cette *rafle de tout* dont il fait mention avec une affectation si marquée.

Page 374. Le titre ridicule et peu spirituel qui fut mis à quelques mauvais vers auxquels un jeune capucin travaillait encore, et que l'on fit imprimer à son insçu, ne mérite certainement pas de trouver ici sa place, quoiqu'il soit la production admirable de l'esprit incomparable du P. Bougerel de l'Oratoire, dont il ne fut pas un fruit précoce mais un des meilleurs, dit-on, et des premiers. Ceux qui furent accusés d'être les auteurs de cette fade plaisanterie, furent obligés d'aller demander pardon au jeune capucin, et de leur mauvaise foi et de leur peu de ménagement à son égard, de sorte que ces prétendus *plaisirs innocens* qui ne firent nul tort au capucin, causèrent à ces esprits originaux un véritale chagrin, dont le charitable M. Bertrand a voulu inutilement les dédommager.

Page 386. M. Bertrand à-t-il cru pouvoir impunément attaquer et traiter indignement les

plus célèbres médecins du royaume: la suite nous fera voir s'il se sera trompé.

Page 386. On serait quasi tenté de croire que ce médecin accusé de donner dans la nouveauté et l'erreur, ne respecte pas trop l'immortalité des âmes, car c'est ainsi qu'il s'exprime: *si la mort de quarante mille âmes n'a pu les convaincre*, etc. Le commun des médecins, souvent et trop souvent tue les corps, mais M. Bertrand bien au-dessus du commun, tue les âmes; qui ne craindra de donner sa pratique à un tel médecin?

Chap. 23, *pages* 407 *et* 408. Notre auteur si libéral dans ses louanges à l'égard de M. Peissonnel le père, qui en a assurément mérité beaucoup pendant la peste, n'est pas moins libéral en duretés et en injures à l'égard de M. Peissonnel le fils, dont il a déjà parlé d'une manière cruelle: il le traite ici en écolier et donne quasi à son ouvrage le même titre que celui que l'on mit aux vers du capucin étudiant en philosophie. Mais cependant ce M. Peissonnel, qu'il appelle *pygmée*, et qu'il dit *être peu digne de colère et de ressentiment*, lui a, dit-on, fait connaître que son juste ressentiment est à craindre, et lui a fait nier être l'auteur de sa Relation. Un pareil désaveu, arraché par la crainte, doit, si le fait est véritable, comme on l'assure, doit, dis-je, satisfaire M. Peissonnel.

Page 408. C'est au confesseur de M. Bertrand et non à moi à faire des remarques et des réflexions sur la manière peu charitable et peu chrétienne dont il parle du frère Victorin, Augustin-réformé. Que ne donne t-il pas à entendre sur les mœurs de ce bon religieux, en disant qu'il *avait bien montré d'autres talens que celui de*

quêteur, mais que l'on ne lui savait pas encore celui d'être physicien et chimiste; et quelques lignes après : *on ne sait où est-ce que ce Frère a si bien appris à connaître le mercure.* Dans quelle école, grand Dieu ! ce médecin a-t-il appris lui-même à déchirer ainsi la réputation de son frère ? Et comment pourra-t-il jamais réparer le tort qu'il lui fait ? Cela ne se sent pas trop de la morale sévère ; cependant le P. Lurins l'a passé.

Chap. 24, *page* 450. Ce qui est appellé ici suite de la peste pourrait bien, ce me semble, mériter encore le nom de peste sans adoucissement. MM. les Echevins et les commissaires peuvent, mieux que personne, prononcer sur cela. Rechûte ou non, le mal était encore au milieu de nous dans les mois de février et de mars. Quoique la maladie fut moins contagieuse, elle l'était cependant. M. Bertrand lui-même page 464, dit *qu'elle n'était pas encore sans dangers et sans contagion.* Le nombre de nouveaux malades et des morts en fait la preuve. Mais ce n'est pas là la première ni la dernière contradiction de notre écrivain.

Page 455. La manière de distribuer la magnifique aumône du défunt Pape, d'heureuse et de sainte mémoire ; les personnes à qui on en ferait part ; la quantité de blé qui serait donnée aux pauvres communautés d'hommes et de filles ; le pain et l'argent qui seraient distribués par mois ou par semaines dans les paroisses de la ville, et dans les quartiers du terroir, tout fut réglé de concert avec MM. les Echevins ; et M. l'Evêque voulant que l'aumône du Saint Père ne fut point confondue avec les autres, ne se servit point pour cette distribution, comme souvent il l'avait

fait auparavant, des commissaires des quartiers de la ville : il n'en voulut rien toucher lui-même. Le tout fut remis aux chanoines et prêtres qu'il commit à cet effet, et qui les distribuèrent toujours.

Page 456. M. Bertrand semble douter que M. l'Evêque ait dit vrai lorsqu'il assure n'avoir permis l'usage de la viande quatre jours de la semaine qu'après avoir consulté les médecins et les casuistes. Il est vrai que ce médecin ne fut pas appellé à cette assemblée. MM. Deidier et Pons s'y trouvèrent : ils méritent bien le nom de médecins, quoiqu'étrangers. MM. Michel et Reynaud y avaient été appellés ; le premier n'y assista pas ; il y eut nombre de casuistes.

Page 456. Pendant que M. l'Evêque faisait aux capucins, dans le carême, la solennelle neuvaine au Sacré-Cœur de Jésus, dont parle ici M. Bertrand, la plupart des religieuses de la ville la faisaient aussi dans leurs églises; ce qu'elles avaient déjà fait. Ce ne fut point immédiatement après cette neuvaine que M. l'Evêque fit sa mission aux soldats de Flandre et de Brie ; ce ne fut qu'après la quinzaine de Pâques, et pour les disposer à s'acquitter dignement du devoir pascal, qui était différé pour tout le monde : les seuls soldats s'en acquittèrent alors.

Page 466. M. le Commandant ne mit des gardes aux portes des églises que de concert avec M. l'Evêque ; et ce ne fut point pour cette raison que M. l'Evêque dit le lundi de Pâques la messe au haut du Cours. Ce fut à l'occasion du Viatique qu'il porta ce jour-là aux malades de la paroisse de St.-Martin. J'ai déjà remarqué que depuis le mois de novembre ce Prélat disait les

fêtes et les dimanches la Ste. messe tantôt à la porte d'une église tantôt à la porte d'une autre, tantôt à une place publique et tantôt à l'autre ; qu'il y donnait la communion et exhortait le peuple à la pénitence. Il avait aussi été très-souvent pendant nos malheurs la dire à la porte de Notre Dame de la Garde : il n'est donc pas vrai qu'il n'ait commencé de le faire que le lundi de Pâques. Il n'y eut rien de nouveau pendant cette semaine, destinée par M. l'Evêque à porter le Viatique aux malades des différentes paroisses de cette ville, que la consolation de voir pendant les messes du Prélat le St. Sacrement dans le ciboire, exposé sur les autels dressés dans les places voisines de chaque paroisse et d'en recevoir la bénédiction à la fin de la messe, à laquelle il communiait une quantité prodigieuse de gens qui ne pouvaient se résoudre à laisser passer la quinzaine de Pâques sans communier. M. Bertrand a tort de vouloir faire entrevoir ici de la mésintelligence entre M. de Langeron et M. l'Evêque, et même des voies de fait de part et d'autre. Ils ont toujours agi de concert, et vecu pendant la peste comme auparavant dans une union très-parfaite.

Page 476. La procession de la Fête de Dieu avait été précédée de celle de St. Marc, des Rogations et de celle de St. Cannat, qui se fait le jour de l'Ascension. Celle de la Fête de Dieu eut cela de remarquable que M. l'Evêque s'arrêta à toutes les rues et traverses de la ville et y donna la bénédiction, que le peuple reçut partout avec larmes. M. l'Evêque avait défendu tous les reposoirs, excepté celui de l'Hôtel-de-ville ; M. de Langeron l'ayant désiré ainsi pour éviter

la communication. Tout le monde obéit à la défense, excepté les PP. de l'Oratoire, chez qui depuis plusieurs années le Prélat ne s'arrête pas. M. Bertrand n'était pas obligé à faire cette remarque. Ce jour-là et pendant toute l'octave M. l'Evêque porta processionnellement de l'église de Saint Martin, le St. Sacrement sur un autel dressé à l'ordinaire au haut du Cours, et y donna tous les soirs la bénédiction à un peuple immense. On la donna aussi à la porte de toutes les églises où l'on devait dire la messe pour le peuple.

Ces notes, dans lesquelles je n'ai pas relevé tout ce qui m'en fournissait le sujet, devant être suivies d'autres ouvrages moins abrégés, dont quelques uns traiteront de la maladie contagieuse, je n'entré dans aucun détail sur les observations de M. Bertrand, j'en laisse tout le soin aux maîtres de l'art.

Je ne crains point que l'on m'accuse avec raison d'avoir dans mes notes manqué de sincérité, comme M. Bertrand dans sa Relation; mais des personnes prévenues ne m'accuseront-elles point aussi de la même partialité qu'avec tant de fondement je reproche à cet auteur? On me rendra sans doute sur cela la justice qui m'est due, si on veut bien faire réflexion que dans ces notes je ne loue et ne blâme personne à dessein; que je rapporte seulement des faits d'une notoriété publique qu'il a plu à M. Bertrand de changer. Je l'ai fait sans passion, sans partialité et encore une fois sans m'écarter en rien de la vérité. J'aurais sur cela pour garans, non seulement M. l'Evêque et messieurs les curés et confesseurs, etc., mais encore messieurs les Commandans et les Magistrats qui ont gouverné cette

ville pendant nos malheurs, et tout le peuple enfin dont ils ont fait la consolation dans les jours de son affliction.

…ation. fausse et hypocrite est du fr. Victorin —

N.° XVIII.

DISCOURS sur ce qui s'est passé de plus considérable à Marseille pendant la Contagion, en 1720. Marseille, chez Jean-Antoine Mallard, *imprimeur du Roi et de la Ville, au St. Nom de Jésus, vis-à-vis la Loge.* (1)

Personne n'ignore à quel degré de magnificence Marseille s'était élevée par tant de prospérités éclatantes, qui depuis plus de 2000 ans qu'elle subsiste, l'ont toujours aussi constamment suivie

(1) La maladie diminuant tous les jours, de plus en plus, vers la fin de 1720, on commença à voir paraître divers Ecrits sur la Contagion. A des Relations fort courtes, et fort succintes qui n'étaient proprement que des Lettres adressées à des amis, succéda le *Discours* que nous réimprimons dans ce Recueil. Je ne sais, dit l'auteur de la *Relation historique de la Peste de Marseille*, si ce discours a été prononcé quelque part, mais je sais bien qu'il méritait de l'être. Les malheurs de la Contagion y sont décrits d'une manière bien touchante et bien vive. Les fréquens passages de l'écriture, et les sentimens de piété dont il est rempli, nous font croire que c'est quelque ecclésiastique qui en est l'auteur.....

Relat. hist. de la Peste de Marseille, par Bertrand. *Cologne* 1721.

Ce discours donna lieu à deux critiques qui furent imprimées et répandues dans le public, *moins pour lui donner une mauvaise idée de l'ouvrage*, y est-il dit, *que pour le faire rire un moment après avoir resté si longtems dans les allarmes.* (*Note de l'Editeur.*)

dans ses entreprises, que glorieusement distinguée dans le Royaume. La nature par un heureux climat, la fortune par des succès surprenans semblaient avoir pris plaisir à la rendre et plus agréable et plus florissante. Un si long espace de tems, qui par une ordinaire fatalité jette la plupart des villes dans la ruine et la décadence, n'avait pu lui rien faire perdre de sa splendeur. Sa gloire croissait à proportion de ses années, et chaque siècle y voyait naître des nouveaux lustres et de nouvelles grandeurs. Ferme au milieu des révolutions les plus imprévues, intrépide dans les guerres les plus cruelles, elle se dérobait heureusement aux périls qui la menaçaient; son bonheur triomphait toujours des efforts des unes, et sa force de la fureur des autres. Les Bourbons et les Charles-quint, que Rome même n'avait pu arrêter, ne trouvèrent dans sa valeur que leur confusion, dans ses murailles que d'invincibles barrières à leurs victoires. Mais si son courage la fit redouter autrefois, ses avantages la faisaient encore plus aimer aujourd'hui. La beauté de son cours, la sûreté de son port, la multitude de ses habitans, le grand nombre de ses maisons de campagne, la fertilité de son terroir, ses correspondances, son étendue, sa situation la rendaient une des villes les plus importantes et les plus délicieuses. Son commerce y attirait toutes les nations par intérêt, et ses charmes les y arrêtaient par amour. Il était presque impossible de ne pas aimer un séjour si agréable, qui faisait perdre aux étrangers le souvenir de leur patrie, dès qu'ils en avaient goûté les douceurs. Tout n'y respirait que la joie, tout y flattait les passions les plus délicates, tout s'y ressentait de

son opulence. L'industrie, l'activité, le travail étaient les sources de ses trésors. Elle portait son négoce auissi loin que le soleil porte sa lumière. Nul pays quelque éloigné et barbare qu'il fut, n'échappait ni à ses recherches, ni à son avidité; et pourvu qu'il lui procurât de quoi satisfaire à ses désirs insatiables, elle ne trouvait rien sur les mers les plus orageuses qui put alarmer sa hardiesse. Ses riches vaisseaux n'y faisaient pas moins couler l'abondance, que les délices. Enfin on voyait renaître en elle une Lacédémone par sa valeur, une Ophir par ses richesses, une Thèbes par son étendue, une Tyr pour son commerce, et une Athènes par les savans hommes qu'elle a produits. Heureuse si une excessive prospérité n'eût été suivie d'une plus monstrueuses corruption!

Mais helas! qu'il est difficile de conserver l'innocence dans une haute fortune, où tout la combat, et où tout nourrit la cupidité! On est rarement innocent, quand on est trop heureux, et un état qui flatte les passions, ne peut qu'étouffer la vertu la mieux affermie, la mesure du vice est presque toujours celle de la prospérité; *Crescit cum prosperitate vitiositas* (1). Marseille opulente devint en même-tems criminelle : le poids de sa félicité l'entraîna dans les plus grands désordres, dans le juste fléau qui l'accable aujourd'hui. Toute son élévation n'a servi qu'à hâter son malheur, et à rendre sa chûte plus éclatante. Je voyais avec plaisir cette ville monter au comble de sa gloire, par un heureux concours de tant d'avantages qui la distiguaient des autres; mais

---

(1) Salv. de Gub., L. 7.

je la vois avec douleur, le dirai-je, et pourquoi craindre ici de lui appliquer les justes reproches de son illustre Salvien ; je la vois dis-je, tomber dans le plus outré libertinage et dans les iniquités les plus marquées : *Videm urbem omni iniquitatum genere ferventem* (1). J'y vois les vices surpasser ou du moins égaler ses richesses : *Plenam divitiis, sed magis vitiis* (2) ; j'y vois le nombre de ses infamies ne point céder à la multitude de ses habitans : *Plenam turbis, sed magis turpitudinibus* (3) : j'y vois les uns par les usures et les rapines, les autres par l'impureté disputer à l'envi à qui possédera mieux l'art infâme de devenir ou plus impur ou plus riche : *Alios rapacitate, alios impuritate certantes* (4) : j'y vois ceux-ci perdre leur raison dans les fumées du vin, ceux-là leur santé et leur bonheur dans l'excès des débauches, et presque tous leur religion dans la molesse et la volupté : *Alios vino languidos, alios cruditate distentos* (5). Mais faut-il que semblable au fils indiscret de Noël, je vienne révéler ici la honte d'une ville qui m'a donné le jour, et dévoiler par imprudence ce que je devrais couvrir par devoir ? Helas ! plût à Dieu que la conduite que le Seigneur vient de tenir sur elle ne m'y eut pas obligé ; je demeurerais dans le silence, si le Ciel en se déclarant contre elle n'eût manifesté ses désordres par des punitions si terribles : car enfin l'évidence des châtimens ne doit-elle pas être suivie de celle de la cause qui les a attirés, et peut-on dissimuler les crimes là où l'on voit de si visibles vengeances ?

---

(1) Salv. de Gub. L. 7. (2) *Ibid.* (3) *Ibid.* (4) *Ibid.* (5) *Ibid.*

L'honneur du coupable ne dut jamais affaiblir l'intérêt qu'on doit avoir pour la justice du juge; et entre un Dieu vengeur, et une ville sévérement châtiée, peut-on menager celle-ci sans accuser le Seigneur de pousser trop loin sa vengeance ? Puisque, comme dit St. Augustin, *sous un Dieu juste on ne peut être misérable qu'avec justice.* Pourquoi donc la honte qui n'a pu arrêter tant d'infâmes actions qui s'y sont commises, arrêterait-elle aussi ma plume qui ne les dépeint qu'avec douleur ? *Ut quid me scribere pudeat quod illos non puduit facere* (1) ? Sans doute, ne craignons point de le dire, ses injustices l'ont plongée dans les calamités qu'elle ressent, son luxe dans la misère qu'elle souffre, sa sensualité dans les horreurs de la mort à laquelle elle est à tout moment exposée. Elle n'a pu dérober ses déréglemens ni à la vue ni à la colère d'un Dieu : *Vidi Dominus et ad iracundiam concitatus est* (2). Le Seigneur y a vu l'orgueil fouler aux pieds les misérables, l'avarice établir des familles sur les ruines de la veuve et de l'orphelin, l'ambition courir sans retenue aux dignités et aux honneurs, l'impureté avoir recours aux biens et aux plus noires intrigues pour contenter ses infâmes désirs, le luxe régner sans modération dans tous les états, le vice forcer même les barrières des autels : *Vidit Dominus*; il y a vu la fraude dans le commerce; la chicane dans le barreau, l'indévotion dans le Sanctuaire. *Vidit Dominus :* tant d'excès et de désordre ne devraient-ils pas l'obliger de faire éclater sa justice et de la châtier sans ménagement,

(1) D. Bern., Epist. ad Fulc. (2) Deuter. 32.

puisqu'elle s'y était livrée sans reserve ? *Et ad iracundiam concitatus est.* Mais comme il ne punit qu'à regret, et qu'il ne se sert des remèdes les plus violens qu'après avoir inutilement employé les plus doux, il l'avait menacée auparavant par la stérilité des années de tout le poids de sa colère, si elle ne l'appaisait par une sincère conversion. Le Ciel ne lui donnait qu'avec peine de la pluie pour arroser ses campagnes, et la terre semblait ne lui accorder qu'avec chagrin de quoi se nourrir et échapper à la famine. Tout cela loin de lui faire ouvrir les yeux sur ses égaremens, l'y replongea encore davantage. Enfin Dieu fut contraint de porter le fer et le feu à des plaies que l'huile n'avait pu guérir ; et s'il en vient jusques là c'est nous mêmes qui lui faisons violence, et qui armons toute sa divinité contre nous : *Vim Deo facimus iniquitatibus nostris, et ipsi nos iram divinitatis armamus* (1). Puisque nous n'avons mis aucune borne à nos passions, il n'en va point mettre aussi dans ses vengeances : il nous va bientôt frapper par les endroits les plus sensibles et qui ont le plus contribué à nos déréglemens, parce que sa justice met toujours une sage convenance entre le crime et la peine, en permettant que ce qui avait malheureusement servi à l'entretien du péché, serve aussi à la ruine du pécheur : *Inde punimur unde delectamur* (2). Il va faire bientôt de l'instrument de notre cupidité celui de sa colère et de sa fureur. La foudre se forme déjà entre ses mains, et un feu invisible va bientôt consumer un peuple rebelle. On va voir changer la face de cette

(1) Salv. de Gub., l. 5. (2) D. Bern.

brillante ville, ses joies se convertir en larmes et en gémissemens, ses spectacles en théâtres d'horreur, ses plaisirs en des douleurs affreuses, son abondance en une accablante misère. Ses vaisseaux qui lui apportaient des richesses immenses vont lui faire payer chèrement les avantages qu'ils lui avaient procurés, en ne lui portant en un même jour que la mort, le deuil et la famine; *Venient in una die plagæ ejus mors et luctus et fames* (1). Ses marchands qu'elle avait enrichis vont l'abandonner avec autant de précipitation que de douleur : *Mercatores horum qui divites facti sunt ab ea longè stabunt propter timorem tormentorum ejus flentes ac lugentes* (2). Ses places publiques qui avaient été les témoins du faste de ses citoyens, vont bientôt gémir sous leurs horribles cadavres à peine couverts d'un haillon : *Corpora eorum jacebunt in plateis civitatis* (3). Tout y va être bouleversé, confondu et presque détruit, parce que ses péchés sont montés jusqu'au Ciel : *Quoniam pervenerunt peccata ejus usque ad cœlum* (4). Helas! qu'il est horrible de tomber entre les mains redoutables du Dieu vivant!

Ce fut le 25 du mois de mai qu'un funeste vaisseau venu de Seyde, et commandé par le sieur Chataud, ouvrit le théâtre de nos tragiques malheurs, et devint le fatal instrument dont Dieu se servit pour saper la gloire de cette superbe ville. Le pays d'où il venait était ravagé par la peste, et les marchandises qu'il en avait tiré, avaient reçu par conséquent l'impression de ce mortel venin, qui pendant sa route se fit cruel-

(1) Apocal. 18. (2) *Ibid*, (3) *Ibid*. 11. (4) C. 18.

lement sentir à quelques personnes de l'équipage dont la mort fut le prélude de ce qui devait bientôt arriver. Le capitaine consulta à Livourne des médecins qui, trompés ou séduits, certifièrent authentiquement que les alimens corrompus par une longue navigation, avaient causé cette mort, et les autres maladies qui étaient encore sur ce vaisseau. Ce malheureux certificat releva son courage, et anima sa hardiesse; muni d'une telle patente, il vint aborder à Marseille, sans prévoir ni craindre les malheurs où il l'allait précipiter. O jour de calamité et de tribulation! *Dies tribulationis et angustiæ* (1)! A quelle douleur et à quelle amertume n'allons nous pas être livrés? Nos beaux jours se sont évanouis et il n'en succédera plus que de terribles et d'affreux.

Le voilà donc arrivé ce vaisseau meurtrier, chargé de toutes les horreurs de la mort, et portant avec lui de quoi détruire non-seulement une ville, mais même tout un monde. Les Intendans de la santé, après en avoir examiné les patentes, lui ordonnèrent une quarantaine et en firent transporter les marchandises aux infirmeries, et en même-tems la contagion avec elles. Qui eut jamais cru que des personnes établies pour conserver la santé, eussent innocemment contribué à nous la ravir? Mais Dieu pour exécuter ses justes vengeances, se sert de nous pour nous punir nous mêmes. Qu'on dise tant qu'on voudra que c'est l'intérêt, le crédit ou l'imprudence qui firent donner l'entrée à ces marchandises; pour moi je ne connais ici que cette suprême cause qui dispose tous les événemens suivant les desseins

(1) Soph. 1.

qu'a la Providence de récompenser, de punir et d'éprouver. Je dois avouer encore, que ces Intendans ont pris toutes les mesures que la prudence humaine peut suggérer pour prévenir notre perte. Rien n'a échappé à leurs précautions. Mais peut-on échapper aussi à la justice Divine, et peut-on veiller efficacement à la conservation d'une ville, si Dieu n'en est le gardien et le protecteur ? *Nisi Dominus custodierit civitatem, frustrà vigilat qui custodit eam* (1). Le tems de ses vengeances était marqué, et il fallait qu'il arrivat, malgré tous les efforts qu'on eut pu faire pour éluder l'exécution de ses décrets aussi justes qu'infaillibles. N'attribuons donc point cet événement qui a été le principe de notre malheur, ni à une téméraire imprudence, ni à un aveugle destin, mais à la volonté de Dieu, qui l'a permis par justice, parce que nous l'avions mérité par nos crimes. *A Domino factum est istud* (2). Avançons, et voyons les terribles suites de cette malheureuse entrée.

Quelques portefaix qui avaient travaillé au transport de ces pernicieuses marchandises, furent d'abord les premières victimes que la contagion immola à sa fureur. Une mort si prompte allarma les Intendans, et réveilla leur attention, mais ils furent bientôt rassurés par le rapport du chirurgien des infirmeries, qui leur dit que la peste n'y avait eu aucune part. Fatale erreur ! qui causa sa perte et celle de sa famille.

Cependant la contagion ne se contentant pas d'être renfermée dans les infirmeries, se fraya un chemin dans la ville pour y déployer toute

(1) Psal. 126. (2) Ps. 117.

sa violence. C'était là où elle réservait ses plus grands coups, et où elle devait paraître avec toutes les horreurs qui en sont inséparables. Habile à se contrefaire, elle se déguisa au commencement sous différens symptômes qui la faisaient méconnaître, et qui donnaient le change à la plupart des médecins, afin que nos précautions en fussent moins exactes, et notre ruine plus assurée. Il semblait qu'elle n'attendait que l'impossibilité de notre fuite pour se déclarer ouvertement. Elle attaqua d'abord ces maisons où s'étaient retirées quelques personnes qui étaient venues sur ce vaisseau, plus formidable et funeste à Marseille que tant d'armées navales qui n'avaient jamais pu altérer sa tranquillité. La mort favorisant ses desseins, emportait sans retardement ceux qu'elle frappait sans miséricorde. Les magistrats quoiqu'incertains de la nature de cette maladie, mais d'ailleurs attentifs au salut de la ville, coururent au besoin qui les appellait, et voulant prévenir nos malheurs, firent transporter aux infirmeries tous les morts et les malades qu'ils trouvèrent, et donnèrent tous les ordres nécessaires pour arrêter le cours du mal, qu'ils ne connaissaient pas encore bien et contre lequel il était de l'intérêt public de se précautionner avec autant plus de prudence que les suites en étaient plus dangereuses. La contagion sembla céder à leur vigilance, à leurs soins et à leurs travaux, et fut près de quinze jours sans porter sa fureur plus loin. Mais c'était un feu caché sous la cendre, et qui devait bientôt embraser toute la ville, et porter partout la désolation et la terreur.

Cette interruption fit croire que ce n'était

qu'une fausse allarme, que la crainte avait fait donner. Chacun raisonna là-dessus selon son caprice. Ceux-ci se persuadaient que ces morts précédentes n'étaient que le prix honteux d'une passion infâme ; ceux-là qu'elle n'étaient que l'ouvrage de l'ivrognerie, de la débauche ou de la misère. Aucun ne voulait convenir qu'elles fussent celui de la contagion. On crut n'avoir rien à craindre et la communication n'en devint ni moins gênée, ni moins libre. Helas ! notre aveuglement nous faisait courir à notre ruine avec autant de vitesse, qu'il nous cachait le précipice qui était creusé sous nos pieds ; et tandis que personne ne désirait sa perte, personne n'agissait pourtant pour la prévenir. *Tanta animorum cæcitas fuit, ut cum absque dubio nullus perire vellet, nullus tamen id ageret ne periret* (1). Il semblait qu'il serait entré de la faiblesse dans l'aveu de la contagion, et de la honte dans les justes raisons q'on avait de craindre ce qui n'arriva que trop dans la suite ; car lorsqu'on se livrait ainsi à une sécurité aussi fausse que trompeuse, la contagion qui semblait, si je puis parler ainsi, s'être repentie de nous avoir accordé une trève si courte, reprit bientôt de nouvelles forces du repos qu'elle nous avait donné, et se jetta furieusement sur une rue nommée l'Escale, qui n'était habitée que par de pauvres gens. Ce fut là, qu'aidée de la misère, elle fit un horrible ravage, qu'on ne pouvait regarder sans frayeur, et auquel on ne pouvait remédier sans péril. Les magistrats allarmés appellèrent les médecins, qui

---

(1) Salv. de Gub., L. 6.

après avoir visité ces malades, se trouvèrent partagés en des sentimens si différens, qu'ils contribuèrent à nous mieux affermir dans nos premières opinions qui nous flattaient trop, pour pouvoir nous en défaire si aisément. Les uns assuraient que cette maladie ne provenait que des vers, ou des mauvais alimens, dont ces misérables personnes avaient été contraintes de se nourrir dans un tems où la révolution des monnaies semblait avoir autorisé les marchands à ne taxer leurs denrées qu'au gré de leur avarice: les autres disaient que ce n'étaient que des fièvres malignes, ou tout au plus pestillentielles. Il n'y eut que le sieur Sicard qui, ou plus attentif à examiner la nature de la maladie, ou peut-être plus heureux à deviner, soutint publiquement qu'il n'y avait pas à douter que ce ne fut la peste. Cette diversité d'opinions, à laquelle avaient donné lieu les différens symptômes dont ce mal aussi traitre que funeste s'était enveloppé, n'en donna pas moins à son tour lieu à nos railleries. Les médecins en furent l'objet pendant que la contagion ne se repaissait que des pauvres victimes, mais ils devinrent bientôt celui de nos recherches lorsqu'elle commença à frapper indifféremment toute sorte de personnes.

Ce fut alors que la frayeur s'empara des esprits qui n'avaient regardé jusqu'alors tant de morts si précipitées, que comme le sort malheureux d'une pauvreté accablante. Les plus incrédules furent confondus, les plus intrépides ébranlés; tous généralement, abattus, interdits. Chacun songea à la fuite qui parut l'unique ressource pour se dérober au péril qui devenait tous les jours moins équivoque à mesure que la contagion

faisait un progrès plus effroyable. Mais le parlement la rendit impossible par un arrêt aussi rigoureux que nécessaire ; car sur le soupçon qu'il prit que ce ne fut la peste, il défendit aux habitans de la province, sous peine de la vie, de recevoir et de communiquer avec ceux qui sortiraient de Marseille. Aussitôt toutes les villes jusqu'aux moindres villages fermèrent leurs portes ; les passages furent soigneusement gardés, toute la Provence en mouvement et en allarme ; on porta les précautions presqu'à un excès barbare, et on commença à ne plus regarder les Marseillais qu'avec horreur, à les fuir avec soin, à les traiter avec inhumanité, en leur refusant même ce qu'on accorde aux plus vils animaux. Infortunés habitans d'une ville malheureuse ! menacés de la contagion, rebutés partout, chassés de tous les pays, abandonnés de tout le monde, livrés à toutes les rigueurs d'une calamité horrible, où en fûmes-nous réduits ? Si nous prenions le dangereux parti de demeurer dans nos maisons, la crainte nous déchirait d'autant plus cruellement que la mort nous paraissait plus assurée : *Intus timores* (1). Et si nous cherchions ailleurs un asile pour nous mettre à couvert de l'orage, nous avions à combatre la dureté des gens que l'amour de la vie rendait inflexibles et intraitables : *Foris pugnæ* (2). Nos prospérités éclatantes nous faisaient rechercher autrefois de nos voisins ; mais nos malheurs ne nous en ont rendus aujourd'hui que l'opprobre : *Facti sumus opprobrium vicinis nostris* (3). La gloire, la magnificence, les plaisirs, la fortune, tout vient de nous abandonner,

Cor., 4 (1). Ibid. (2). Psal., 78 (3)

et de s'évanouir comme l'ombre : *Transierunt illa omnia tanquam umbra* (1). Et il ne nous en reste plus que la honte d'être malheureux, sans ressource, et accablés, sans espérance de pouvoir un jour nous relever de nos disgraces.

La peur cependant avait défiguré toute la ville, et lui avait ôté cet éclat qui la rendait si brillante et si aimable. Ceux qui avaient des maisons de campagne s'y réfugièrent, et s'y crûrent en sûreté, ne pensant pas qu'ils n'allaient différer leur mort que de quelques jours. Les galères se barricadèrent à la Rive-neuve, et rendirent par leur retraite, le port aussi lugubre que désert. Les boutiqnes fermées, les ouvrages cessés, le commerce interrompu, les églises abandonnées, tout n'offrait à la vue que d'effrayans spectacles : le deuil et la consternation passèrent jusqu'aux cloches, dont le silence n'annonçait que trop la tristesse des habitans, l'interruption des offices divins, et le danger des assemblées. Mais si la crainte avait causé un changement si prompt, la misère en fit un à son tour qui aurait eu des suites fâcheuses s'il n'eût été aussitôt appaisé. Une multitude infinie de pauvres que la faim rendait furieux, et que l'impuissance de travailler, et la cherté des vivres jettaient dans le désespoir, enfoncèrent les boutiques des boulangers qui, à peine se dérobèrent à leur violence, et auraient fait sans-doute des plus grands désordres, si les magistrats ne les eussent arrêtés en leur faisant donner du pain. Hélas ! quel triste changement ! Marseille autrefois la nourrice de la Provence peut à peine donner à ses

(1) Sap., 5.

habitans de quoi entretenir une languissante vie que la mort va bientôt leur enlever.

Ce n'est encore ici que le commencement de nos maux. La contagion va fournir d'autres spectacles bien plus affreux ; et, traînant après soi toute sorte de calamités, elle va détruire une ville que le Seigneur, si je puis le dire, avait abandonnée à sa discrétion. Quelques efforts que l'on fît, on ne put arrêter sa furie, ni parer ses coups. Se jouant alors de toutes nos précautions, elle s'empara enfin de tous les quartiers. Les magistrats à qui le salut de la patrie était plus cher que le leur propre, touchés de tant de malheurs, travaillaient continuellement à remédier aux effroyables désordres qui naissaient tous les jours. Leurs travaux ne pouvaient être ni interrompus par les dangers, ni diminués par l'intérêt de la vie : agissans sans relâche, ils se refusaient les heures mêmes destinées au repos : la nuit leur voyait exécuter avec vigueur, ce que le jour avait vu résoudre avec prudence. Tant de pénibles fatigues faillirent à nous enlever un illustre gouverneur, qui pour être trop attentif à nos intérêts, le fut moins au soin de sa personne : mais la contagion se roidissant de plus en plus contre leur activité et leurs mouvemens, n'en devenait que plus furieuse. Elle donnait tant de morts à la fois qu'il fallut avoir recours aux tombereaux pour les enlever, et faire en public ce que la crainte d'épouvanter le monde faisait faire en secret. La vue de ces horribles charriots redoublaient la frayeur des habitans, qui n'étaient déjà que trop allarmés. Les uns fuyaient à travers les campagnes, les autres allaient camper sous des tentes, ceux-ci se mettaient dans

des vaisseaux au milieu de la mer, ceux-là se renfermaient dans leurs maisons; personne ne paraissait dans les rues, hormis quelques pauvres qui gémissaient sous le poids d'une extrême misère.

On n'est presque jamais malheureux à demi, et un malheur est ordinairement la suite d'un autre. Il semblait que la contagion n'eut pas eu assez de force pour nous perdre, si la situation effroyable où on se trouvait n'eut contribué encore à nous ôter les moyens de nous soustraire à une ruine que tout rendait inévitable. La ville manquait d'argent, de blé, de viande, du bois, et généralement de toutes les provisions qui sont d'une nécessité absolue. Rien n'y entrait depuis long-tems; la peur en avait éloigné tous nos voisins. Quoiqu'on eut mis des barrières à l'extrémité du terroir pour les engager à y venir sûrement, ils trouvaient dans le nom de peste, plus de terreur que d'attraits dans les plus grands profits; et si l'avarice en rendait quelques-uns plus courageux, il nous fallait payer leur hardiesse aussi chèrement que leurs denrées. Cette cherté se répandait ensuite des barrières dans la ville avec tant d'excès, que les pauvres expiraient dans les rues, les riches étaient contraints de chercher dans la vente ou dans l'engagement de leurs meubles les plus précieux, de quoi échaper à la famine: *Dederunt pretiosa quæque pro cibo ad refocilandam animam* (1). Les magasins, les greniers, les caves, tout était fermé, et il fallut, en les enfonçant, avoir par la force ce qu'on refusait par la crainte.

Thren., 1.

De si grands maux excitèrent la compassion des plus grands cœurs. Mgr. le Régent n'apprit qu'à regret le péril où Marseille se trouvait engagée ; et, portant sa générosité aussi loin que la misère y poussait ses rigueurs, il n'oublia rien pour lui procurer des secours aussi prompts qu'ils étaient nécessaires, soit en y faisant couler des sommes d'argent proportionnées à ses pressans besoins, soit en lui envoyant les plus habiles médecins que Montpellier ait jamais produits, soit enfin en lui donnant en la personne de M. de Langeron un commandant d'une expérience consommée, d'une fermeté inébranlable, d'une pénétration sans bornes et d'une activité presque sans exemple. Le Pape même, dont la charité est aussi étendue que sa puissance, touché des calamités horribles qui désolaient Marseille, ne se contente pas d'implorer la miséricorde du Seigneur par des prières publiques, et des processions où il assistait lui-même, et de le prier par des vœux ardens d'appaiser sa juste colère, mais il envoya même 3500 charges de blé pour la nourriture des pauvres. L'assemblée des Saints publiera à jamais une aumône si digne de l'abondance de sa charité et de la grandeur de son cœur : *Eleemosinas illius enarrabis omnis Ecclesia Sanctorum* (1).

Tandis qu'on travaillait avec tant d'empressement à nous secourir, la contagion travaillait avec un succès plus funeste à nous perdre ; renversant toutes les digues qu'on opposait à sa furie, rendant toute la médecine aussi impuis-

(1) Eccl. 21.

sante à lui résister qu'à la bien connaître, portant partout la désolation et la mort; elle ne fit enfin de la ville la plus étendue, qu'un plus vaste et affreux cimetière, dont la vue jettait dans une mortelle consternation un malheureux reste de vivans, qu'une si évidente nécessité de mourir avait presque à moitié arraché à la vie. Elle n'épargnait ni pauvre ni riche, ne mettant d'autre différence entre eux que plus ou moins de précipitation dans leur mort. Elle attaquait les uns dans leurs maisons qui paraissaient inaccessibles, les autres sous les tentes et dans les rues, sans que la force d'une santé vigoureuse, ni les précautions les mieux observées, ni les préservatifs les plus recherchés fussent capables de l'écarter ni de la vaincre. Cruelle sans égard, elle frappait sans autre pitié que celle d'abréger les douleurs, en abrégeant une vie insupportable; opiniâtre dans son acharnement, elle ne sortait point d'une famille qu'elle ne l'eut presque entièrement détruite; semblable à un feu dévorant qui ne s'éteint que par l'extinction de la matière à laquelle il s'était attaché; *Ignis usque ad perditionem devorans* (2).

Les hôpitaux ne pouvaient contenir tant de malades dont le nombre croissait à tout moment, quoique la mort en emportat tous les jours une quantité si prodigieuse qu'elle nous paraîtrait incroyable, si nous n'en avions été les tristes temoins. Il fallut en construire un plus vaste dans les allées du grand Jeu de Mail. Un ouvrage si nécessaire paraissait impossible dans la situation

---

(1) Job., 31.

présente où on manquait d'ouvriers, des matériaux et de tout ce qu'une construction exige absolument ; mais l'industrie, les travaux, les ressources, l'autorité des magistrats avaient franchi tous les obstacles qui s'opposaient à l'exécution de ce dessein. L'édifice allait être achevé, lorsqu'un vent épouvantable, secondant par son impétuosité la fureur de la contagion, en brisa toutes les charpentes, renversa les tentes dont on l'avait couvert à la hâte, et ravit dans un moment à tant de pauvres malades, l'espérance de pouvoir être secourus. C'est ainsi que tout conspirait à notre perte et que tous les élémens se liguaient contre nous ; l'air par ses orages, la mer par le secours qu'elle avait prêté à la contagion, le Ciel par des influences malignes, s'étaient armés pour la vengeance du Seigneur.

Les malades n'avaient donc plus pour tout asile que les rues ; étendus sur le pavé, abandonnés de tout le monde, livrés aux douleurs les plus amères, devenus le jouet des vents, exposés à toute la bizarrerie de la saison, ils n'appellaient plus que la mort à leur secours, après avoir inutilement imploré celui de leurs parens que la crainte avait éloignés. Tout retentissait de leurs cris et de leurs plaintes. Dans ce triste état rien ne leur était pas sensible que de se voir privés de sacremens. La plupart des curés avaient cherché leur salut dans une honteuse et condamnable fuite. Attentifs à leur sûreté, effrayés par le péril, ils avaient fait céder le devoir et la justice à une lâche peur qui ternira à jamais une réputation qu'ils s'étaient acquise auparavant par un long et pénible travail. Les autres confesseurs, dont la charité était plus courageuse et plus vive,

avaient la plupart péri et trouvé dans leur intrépide zèle une précieuse mort : tels ont été les Capucins, les Récollets, les Observantins, les Jésuites et un grand nombre de pasteurs ; mais entre ceux qui se sont signalés dans ce périlleux ministère, le P. Millay a été celui qu'un zèle héroïque a porté plus avant dans les périls les plus inévitables. Le feu divin dont il était embrasé, le faisait courir sans crainte à celui de la contagion, avec même plus d'empressement que les autres n'en avaient à le fuir et à le craindre. Il était sans cesse au milieu des pestiférés, tantôt à confesser ceux-ci, tantôt à distribuer à ceux-là des aumônes, que sa charité industrieuse arrachait des cœurs les plus avares. Mais si la piété en avait fait un héros, la contagion en fit bientôt un martyr ; et en l'enlevant de ce monde elle ravit aux pauvres leur Tobie, aux pécheurs leur Jonas, aux chrétiens leur guide, aux Jésuites leur nouveau Xavier, et à Marseille son apôtre. Toutes les eaux de la tribulation ne purent éteindre l'ardeur de sa charité, dans laquelle il trouva enfin une mort plus glorieuse que les plus illustres triomphes : *Gloriosiorem triumphis mortem invenit.*

Le peu de confesseurs que la peste avait épargné, ne pouvaient suffire à tant de malades, dont un grand nombre mourait sans confession. Quelque mouvement qu'ils se donnassent, il était impossible que leur activité égalat celle de la contagion, qui devint enfin si furieuse qu'on n'a jamais vu en aucune ville un ravage plus affreux, une désolation plus effrayante, une ruine plus certaine, un renversement plus horrible. Il n'y eut plus alors de famille qui ne fut frappée, et

dès qu'il y avait qnelques malades, la crainte obligeait les parens à les mettre à la rue, sur un mauvais matelas, ou bien s'ils n'étaient pas tout-à-fait si cruels, ils en désertaient eux-mêmes et les laissaient tous seuls sans secours, sans soulagement et sans remèdes. Les plus charitables étaient ceux qui étaient les moins inhumains, et dont la barbarie était un peu plus modérée : l'amitié, la reconnaissance, l'humanité, la chair et le sang n'étaient plus que de faibles liens qu'on brisait sans scrupule. L'amour propre faisait sacrifier à son salut les devoirs les plus inviolables ; et les dangers les plus menaçans semblaient être les titres les mieux établis pour se dispenser des lois que la nature a gravées dans le cœur de tous les hommes. Hélas ! que de tristes et déplorables événemens n'ai-je pas vu ? *Vidi ego illic res lacrymabiles* (1). Le père ne trouvait plus de secours dans le fils, ni le mari dans la femme, et on ne connaissait la maladie de l'un que par la fuite de l'autre : la crainte de la mort avait tari toutes les sources de la tendresse et avait étouffé les sentimens les plus naturels pour ne faire revivre qu'une indifférence aussi cruelle et injuste que le péril semblait la rendre nécessaire. Dès qu'on était attaqué de la contagion, on devenait aussitôt un sujet d'horreur à ceux même de qui on était le plus tendrement chéri, et la plus vive amitié ne servait alors qu'à rendre l'abandonnement plus sensible au malade. On se fuyait avec soin, on tremblait aux moindres approches d'une personne,

(1) Sal. de Gub., liv. 9.

on s'abandonnait mutuellement, et il n'y avait que la crainte qui fut fidelle à nous suivre partout, jusqu'à troubler les repas, interrompre le sommeil, interdire les plaisirs les plus innocens, bannir le repos et répandre enfin sur tous les momens de la vie une amertume la plus dégoûtante. Y eut-il jamais un sort plus malheureux? Quelques efforts que l'on fit, on ne pouvait se dérober ni à la furie d'un mal impitoyable, ni aux horribles inquiétudes d'une crainte à laquelle l'intrépidité la plus entière avait peine à résister.

En effet de quelque côté qu'on se tournât, on ne voyait que des sujets de frémir. La violence d'un venin imperceptible qui s'insinuait dans le corps malgré toutes les précautions dont on peut se servir pour s'en défendre, n'épargnait ni sexe, ni âge, ni condition, et rendait toutes les mesures inutiles. Ceux qui abandonnaient leurs parens malades, et allaient chercher ailleurs une retraite, étaient eux-mêmes bientôt abandonnés à leur tour, et mis à la rue comme les autres. Les places publiques, le cours, le quai du port, quelques longs et vastes qu'ils fussent, ne pouvaient contenir tant de malades qu'on y portait chaque jour. On n'entendait de toutes parts que des plaintes, des cris et des hurlemens effroyables qui perçaient les cœurs les plus durs et les moins ouverts à la compassion. Là on voyait de pauvres malades implorer le secours de ceux que la nécessité contraignait de sortir de leur maison, et leur demander une goutte d'eau pour temperer l'ardeur d'une fièvre qui les consumait, sans que ces prières les plus touchantes pussent leur obtenir ce faible soulagement. Ici on en voyait d'autres que la violence du mal jettait dans les fureurs

insensées, et dans les délires, qui n'étaient terminés que par une mort plus violente. Les uns se jettaient des fenêtres, les autres tombaient à la renverse au milieu des rues, et allaient expirer sur un cadavre déjà corrompu. On en voyait même qui, ne pouvant souffrir d'être abandonnés de ceux à qui la nature les avait unis le plus étroitement, cherchaient dans le désespoir un chemin plus court vers la mort. Le ciel retentissait des cris lamentables d'une infinité de petits orphelins à qui la contagion venait de ravir ce qu'ils avaient de plus cher et de plus nécessaire, et à qui il ne restait pour toute ressource que des larmes impuissantes et inutiles : *Flebilis audiebatur planctus ploratorum infantium* (1). Il y en avait d'autres qui, attachés aux mamelles de leurs mères expirantes, en suçaient un funeste venin et ne tiraient des sources de leur nourriture qu'une mort plus assurée. Peut-on sans frayeur rappeller un si effroyable souvenir, et la plus violente émotion peut-elle se refuser à des idées si affreuses ? Marseille ce séjour des délices et des plaisirs, n'était plus que celui de l'horreur, du ravage, et de la désolation, et sa vaste enceinte n'était pour ses habitans qu'un tombeau plus étendu. Ses rues, ce que je puis dire avec autant de raison que Salvien le disait de son tems, ses rues, dis-je, étaient couvertes d'une multitude presqu'infinie de cadavres de tout sexe et de tout état : *Jacebant si quidem quod ipse vidi atque sustinui utriusque sexus cadavera* (2). La plupart à demi couverts et dont la pourriture avait séparé les membres : *Nuda, lacera* (3) ;

(1) Sap., 18. (2) Salv. de Gub., 6. (3) Ibid.

qui souillaient les yeux par une nudité presqu'entière? *Urbis oculos incestantia*? Et qui étaient la plupart rongés par les chiens qu'une faim excessive avait forcés de se nourrir d'une si horrible viande: *Canibusque laniata* (1). De quelque côté qu'on put jetter les yeux, on ne voyait partout que des mourans et des morts, que la violence du venin avait mis dans des attitudes et des contorsions si épouvantables et avait rendus si noirs, qu'on n'en pouvait soutenir la vüe sans tomber dans un mortel abattement: *Denigrata est super carbones facies eorum* (2). Là était étendue une misérable mère, dont la mort ne précédait que de quelques heures celle d'un malheureux fils qu'elle tenait entre ses bras, et l'union de ces cadavres en montrant la force de la tendresse semblait reprocher à la contagion sa fureur et sa cruauté. Ici c'était une femme que le mari avait jetté des fenêtres pour se délivrer d'une funeste puanteur. Les riches dont la vie avait été distinguée par une vanité monstrueuse, n'ayant plus rien qui put les faire remarquer, étaient confondus avec les pauvres, et entassés les uns sur les autres dans les places publiques; *Non sunt cogniti in plateis* (3). Le passage des rues était fermé par des milliers de cadavres, par des hardes qui avaient servi aux pestiférés, par des chats et des chiens, que la crainte qu'ils ne communiquassent le mal, avait fait tuer: ainsi un reste de vivans était ou forcé de mourir de faim dans les maisons, ou de se précipiter dans le péril pour aller prendre les provisions nécessaires.

(1) Salv. de Gub., L. 6.
(2) Thren. 4. (3) *Ibid.*

Qui a jamais entendu ou été le témoin d'une si étonnante calamité : *Quis audivit unquam tale, et quis vidit huic simile* (1) ? Il n'y a peut-être qu'une Jérusalem désolée qui puisse fournir des pareils exemples.

L'impossibilité d'enlever tant de cadavres et des charognes dont la chaleur avaient hâté la pourriture, et dont les rues étaient couvertes, sans qu'il y eut presque de place à pouvoir marcher, nous menaçait d'une ruine inévitable. On avait sacrifié à ce périlleux enlèvement tout ce qu'il y avait des gens propres à cet exercice, mais la contagion les avait bientôt mis hors d'état de continuer un emploi si nécessaire. Il n'y avait plus dans la ville assez de vivans pour enterrer tant de morts : *nec ad sepeliendum vivi sufficiebant* (2) ; et les plus excessives recompenses ne trouvaient personne sensible à leurs plus grands attraits. Chacun se dérobait à ce travail avec d'autant plus de promptitude que le péril était plus visible et moins douteux. On ne pouvait même engager les paysans à faire des fosses hors de la ville, sans se servir de ce que l'adresse a de plus engageant, et la force de plus sevère. Cependant l'air devenait tous les jours plus contagieux, et les vapeurs malignes qui sortaient de tant de cadavres pourris, nous faisaient craindre qu'une ville la plus peuplée ne fut pour toujours qu'un vaste désert. La mort, pour me servir des termes de Salvien, s'exhalait de la mort même d'autant plus pernicieusement qu'elle était généralement répandue : *Mors de morte exhalabatur* (3).

(1) Isaï. 66. (2) Sap. 28. (3) Salv, de Gub., l. 6.

Malheureux que nous sommes ! où en sommes-nous réduits ? Désolés d'un côté par la contagion malgré tous nos efforts, accablés de l'autre par la misère malgré les secours qu'on nous avait fournis, nous ne coulions plus nos tristes jours que dans la plus triste et la plus perçante douleur. *O infelicates nostras ! ad quid devenimus* (1) ? Les troubles, les allarmes, la confusion, la famine et la mort n'étaient plus que notre partage dans une ville où on ne pouvait distinguer quel sort était plus dur de mourir ou de vivre : *In quâ nescias cujus sit sors pejor ac durior interfectorum an viventium* (2).

Un péril si menaçant fit redoubler le zèle et les travaux des Consuls, qui dans cette extrémité accablante ne trouvèrent d'autre ressource que celle de recourir aux officiers de galères. Après leur avoir dépeint avec les plus vives couleurs l'état déplorable d'une ville au salut de laquelle ils étaient eux-mêmes intéressés, ils en obtinrent un nombre suffisant de forçats, pour qui la liberté devait être la récompense de la hardiesse avec laquelle ils allaient s'exposer au danger. Avec un tel secours, les Consuls travaillèrent avec tant d'empressement à faire enlever les cadavres qu'ils semblaient disputer à l'envi à qui se sacrifierait plutôt aux pénibles et dangereuses obligations de leurs charges. On en voyait l'un à la tête des tombereaux animer ces forçats, à qui la crainte avait abattu le courage, l'autre regarder le péril sans effroi et y courir sans retenue, celui-ci veiller sans cesse à la répara-

(1) Salv. de Gulb., l. 6. (2) *Ibid.*

tion des hôpitaux, celui-là pourvoir à la nourriture des pauvres et au soulagement des malades, et tous ensemble contribuer autant qu'il leur était possible dans cette triste occasion, à tout ce qui pouvait rétablir la santé. Véritablement pères de la patrie, ils ne menagèrent ni leur repos pour aller au devant de son malheur, ni leur vie pour la relever de sa chûte.

Mais tant de travaux loin d'arrêter le cours de la contagion, ne servirent qu'à mieux faire connaître sa rapidité et sa fureur. Indignée, si je puis le dire, de la hardiesse des forçats, elle termina par une prompte mort la témérité qu'ils avaient eue de s'approcher avec si peu de ménagement. La plupart furent frappés, et les autres après s'être enrichis par mille vols qu'ils faisaient impunément dans ces maisons, où tout avait été emporté par la contagion, s'enfuirent et allèrent ailleurs jouir plus sûrement du fruit de leurs crimes. Cette mort et cette fuite allaient nous replonger dans le même péril qu'auparavant et nous ôter l'espérance de survivre à tant de malheurs; si M. de Langeron, que la Cour venait de nommer pour commander dans la ville, n'eut fait changer par une habileté surprenante cette situation effroyable. Sa prudence éclata bientôt par les ordres judicieux qu'il donna, sa justice par des châtimens exemplaires du crime qu'un tems de trouble et de confusion ne manque pas de produire, son autorité par les secours qu'il obtint, sa pénétration par les justes mesures qu'il prit pour détruire un mal si cruel, et son bonheur par tant d'heureux succès qui suivirent toujours ses glorieuses entreprises. En effet dès qu'il eut pris la conduite des affaires, la fortune sembla

ralentir ses poursuites barbares et respecter la présence d'un commandant illustre par un mérite aussi rare, que sa naissance est distinguée. Il s'appliqua d'abord à faire venir des nouveaux forçats pour nétoyer les rues et enlever les cadavres dont la plupart tombaient en pièces, il fit porter les malades aux hôpitaux qui furent bientôt réparés par sa vigilance, il procura des vivres abondans et rétablit la tranquillité. Enfin cette ville par ses soins se trouva dans un mois heureusement changée. Rome ne fut jamais si redoutable à la valeur et à la sagesse de ses Camille et de ses Fabius qui l'enlevèrent à une honteuse servitude, que Marseille le sera à l'intrépidité et à la prudence de son commandant, qui vient de l'arracher, pour ainsi dire, au tombeau; et qui sans doute, pour achever son ouvrage, n'oubliera rien pour réparer nos malheurs, et nous consoler de nos travaux dans une ville sur laquelle l'indignation de Dieu vient d'éclater d'une manière si terrible : *Iste consolabitur nos ab operibus et laboribus manuum nostrarum in terrâ cui maledixit Deus* (1).

Tandis que M. de Langeron s'occupait à dissiper une maladie si meurtrière, Mgr. l'Evêque élevait sans cesse les mains au Ciel pour le rendre favorable à une si importante entreprise. La désolation d'un troupeau qu'il aime avec toute la tendresse d'un Moyse, le pénétrait d'une si sensible douleur qu'il s'offrait tous les jours au Seigneur comme une victime d'expiation pour la délivrance de ses brebis, et désirait, comme

(1) Gen. 5.

St. Paul, d'être anathème pour le salut de ses frères. Quelles illustres preuves dans cette triste occasion n'a t-il pas donné de la grandeur de son amour, de la vivacité de son zèle, de l'abondance de ses aumônes, de l'ardeur de sa charité, de l'étendue de sa religion ! Il faudrait, je ne crains point d'être démenti, retourner sur les actions des premiers héros du christianisme, pour en trouver d'aussi grands exemples. Elevé sans orgueil, il s'humiliait sans répugnance jusqu'à aller dans ces maisons d'où la pauvreté, l'ordure et la puanteur éloignaient tout le monde. Ferme au milieu de l'orage et de la tempête, il soulageait les misères, sans craindre le péril qu'il y avait à approcher les misérables. On le voyait tantôt confesser les pestiférés au milieu des rues, et recueillir les soupirs contagieux sans en appréhender le funeste poison ; tantôt aller dans ces cabanes enlever au désespoir, par ses touchans discours, ceux que le chagrin de se voir abandonnés y faisait courir aveuglément; tantôt ranimer une patience que la douleur avait épuisée et dérober à la honte les nécessités les plus pressantes par des aumônes secrètes. Quelle violence n'a-t-il pas fallu faire à son zèle pour lui défendre l'entrée des hôpitaux et lui ravir la consolation d'y aller s'immoler sans réserve ! Dans un malheur si peu commun, le ménagement de sa personne lui paraissait un crime, l'intérêt de sa vie une faiblesse, la circonspection une lâcheté de l'amour propre, et la mort un martyre qu'il cherchait avec plus d'empressement, que tant de lâches pasteurs n'avaient eu pour le fuir. Que ne puis-je dépeindre ici avec toute la force possible un mérite si épuré et si rare ? Aussi constant dans

l'adversité que modeste dans l'élévation, il trouve dans sa vertu de quoi se garantir de l'orgueil que celle-ci inspire, et de l'abattement que celle-la fait naître : *Nec prosperitate extollitur, nec adversitate quassatur* (1). Le monde n'ayant jamais eu de charmes pour irriter ses desseins, n'avait point aussi de danger qui put abattre son courage ; *Dum nihil habet mundus quod appetat, nihil est quod de mundo pertimescat* (2). Aussi rien ne pouvait suspendre l'exercice de ses devoirs, et un si périlleux ministère a vu rarement un plus intrépide ministre. Que n'a-t-il pas fait pour appaiser la colère de Dieu et arrêter son bras vengeur ! Le Cours de cette ville sera à jamais le témoin de ses humiliations. Il y fit dresser un autel, y alla pieds nuds, un flambeau à la main, comme s'il eut été un criminel condamné à la mort ; et après avoir voué son diocèse au Sacré-Cœur de Jesus, dont il institua la fête, il y offrit le Saint Sacrifice de la messe, qui fut sans doute agréable au Seigneur, puisque dès-lors il commença à regarder avec miséricorde une ville qu'il n'avait regardé jusqu'ici qu'avec indignation : *Ædificavit ibi altare Domino, obtulit holocausta et pacifica et propitiatus est Dominus terræ* (3) : action qui vient de nous retracer ce que Milan dans une pareille conjoncture vit faire à son illustre Charles Borromée. Je serais trop long si je voulais représenter ici tout ce que son zèle lui a fait entreprendre pour désarmer le bras du Dieu des vengeances. Ces exorcismes faits sur la terrasse de l'église des Accoules, ces processions

(1) Greg. l. 10 mors. (2) *Ibid.* (3) Reg. 24.

où on le voyait marcher sans crainte sur des cadavres affreux, cette tendresse pour les pauvres qui lui a fait engager les rentes de plusieurs années pour les sécourir dans un besoin si pressant, ces œuvres de piété que son humilité dérobait au jour, fourniraient sans doute une grande matière à de grands éloges.

Dieu enfin se laissa toucher à des prières soutenues de tant de vertus jointes à des aumônes si abondantes, et trouvant un nouveau Moyse qui lui faisait une sainte violence, il commanda à l'Ange exterminateur de ne plus frapper si rapidement; en effet, la contagion diminua du depuis d'une manière si sensible que nous concevons aujourd'hui la douce espérance d'en être bientôt délivrés. Sortis, pour ainsi dire, du sein de la mort, dégagés des horreurs dont nous avions été enveloppés jusqu'ici, nous commençons à revenir de nos craintes et à goûter une tranquillité dont nous désespérions avec un juste fondement. Nous ne voyons plus d'horribles tombereaux qui nous allarment; plus de cadavres qui nous effrayent! Les rues, par un travail de deux mois sont aujourd'hui nettoyées, les maisons purifiées, la puanteur évanouie, mais malgré tout cela, le cruel Philistin qui nous a désolé est encore sur nos terres, et nous menace de renouveller ses premières fureurs. Ce feu dévorant a bien fui devant l'encensoir d'un Aaron, mais il n'est pas éteint, et il est à craindre que de nouveaux embrasemens ne ramènent des nouvelles désolations. Notre vie, quoiqu'un peu plus asssurée, est encore en danger: *Periclitamur omni horæ* (1).

(1) Cor, 15.

La main du Seigneur, quoique moins appesantie, est encore étendue pour nous faire connaître sans doute que nous devons contribuer par notre pénitence à la désarmer entièrement, et que nous ne verrons la fin de nos maux que par celle de nos crimes : *Adhuc manus ejus extenta* (1). Mais hélas ! loin de retrancher la funeste cause de tant de malheurs, nous la renouvellons encore tous les jours, et le changement de notre sort n'a pu en apporter dans notre conduite. Notre fortune est tombée sans avoir pu entraîner dans sa chûte nos vices et nos désordres qui s'élèvent même sur les débris de notre félicité passée, et qui dans nos disgraces n'ont eu d'autre préjudice que celui de ne pouvoir être poussés jusqu'au raffinement : *Mutata est sors, sed non mutata vitiositas* (2). Les vols, les assassinats, les mariages incestueux et adultères n'ont point été moins fréquens dans l'orage que dans le calme ; la violence du terrible fléau qui nous afflige n'a pu faire perdre celle de nos passions, et on en a vu même de si emportées, que les horreurs de la mort n'ont pas été capables de les contraindre. Enfin, des calamités si redoublées ont vu produire des crimes encore plus multipliés : *Assiduitas illic calamitatum, augmentum criminum fuit* (3). Je ne dis rien qui ne soit public, et plut-à-Dieu qu'il fut moins véritable ! Le tribunal de la justice ne retentirait pas tant des excès qui se sont commis dans ces jours de colère et qui doivent nous faire craindre que Dieu ne nous fasse enfin ressentir tout le poids de son indignation.

---

(1) Isaï, 66. (2) Salv. de Gub., l. 6. (3) *Ibid.*

Qu'elle est redoutable cette indignation, et qu'on est malheureux quand on la force à garder d'autant moins de ménagement dans les vengeances qu'on en a gardé dans le crime ! Marseille vient de l'éprouver elle même. Du plus haut degré de bonheur, elle est tombée dans un abîme de maux si horribles que des siècles entiers verront difficilement guérir des plaies si profondes ; pouvant à peine renfermer dans son vaste sein cette multitude d'habitans qui la rendaient une des villes les plus peuplées, elle se voit aujourd'hui presque déserte par la mort de près de 80000(1) personnes que la contagion lui a enlevées dans six ou sept mois. Ses richesses viennent de l'abandonner, sa félicité est éteinte ; sa gloire détruite, sa grandeur abattue, et elle ne trouve plus dans le souvenir de son opulence passée qu'un plus grand ressentiment de sa misère présente. Est-ce donc là cette superbe Marseille, dont la beauté et les délices attiraient toutes les nations ? *Hæccinè urbs perfecti decoris, gaudium universæ terræ* (2) ? A quelles extrémités est-elle donc réduite aujourd'hui ? Sa pauvreté y accable un malheureux reste d'habitans qui a échappé avec peine à la cruauté d'une contagion la plus horrible. Ses malheurs ont effrayé tous les peuples, ses disgraces ont éloigné tous ses voisins, et sa chûte est si étonnante qu'elle n'est plus aujourd'hui que l'objet de la piété et de la douleur, aprés l'avoir été autrefois de l'étonnement, de

(1) Cette exagération a été relevée dans la Critique de ce Discours, qui fut publiée peu de tems après. *Note de l'Editeur.*

(2) Thren. 2.

l'admiration et de l'amour. C'est ainsi qu'une petite pierre vient d'abattre ce colosse de gloire et de magnificence.

Tremblons, nous tous qu'une grâce extraordinaire a dérobés au glaive de l'Ange exterminateur, et craignons ce Dieu de vengeance, qui, pour parler le langage du Prophète, *fait marcher la mort devant lui, qui d'un seul de ses regards dissipe les nations et réduit en poudre les montagnes du siècle* (1); arrachons lui les armes des mains par une sincère pénitence; appaisons sa colère par nos larmes, satisfaisons à sa justice par nos mortifications: que le changement de notre fortune produise celui de notre vie; et devenus plus infortunés tâchons de devenir plus innocens, et d'employer à la réparation du crime ce qui avait contribué à le faire commettre. Dieu sans doute touché de nos repentirs *n'éteindra pas*, pour parler avec l'écriture, *la mèche qui fume encore, et n'achevera pas de briser un roseau qui l'est déjà* (2); mais donnant un libre cours à sa miséricorde, il fera cesser l'orage qui nous agite, le fléau qui nous consume, la misère qui nous accable, les maux qui nous abattent, et se servira enfin de notre Commandant, comme d'un nouveau Néhémias pour réparer les ruines d'une Marseille désolée.

---

(1) Hebac. 3.
(2) Isaï. 42.

N.° XIX.

BREF de notre S. Père le Pape, à M. l'Evêque de Marseille.

A notre vénérable Frère HENRY, évêque de Marseille, CLEMENT P. P. XI.

(14 Septembre 1820.)

Notre vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique. Notre affection particulière et notre tendresse paternelle pour votre ville, nous a fait ressentir une vive et juste douleur en apprenant par les nouvelles publiques qu'elle est affligée par la peste. Quoique nous craignions que les pêchés des hommes et les nôtres principalement, n'ayent pas peu contribué à cette calamité, puisque le Seigneur a coutume de se servir de ces sortes de fléaux pour faire éclater d'une manière indubitable sa colère contre les peuples ; cependant notre cœur affligé n'a pas été peu consolé dans la pensée que cette même ville est gouvernée par un Evêque plein de probité, de vigilance, de piété et de zèle, qui ne manquera pas non-seulement de procurer exactement à ceux qui seront atteints de cette maladie, tous les secours spirituels et temporels qui pourront dépendre de lui ; mais qui, encore dans ces jours de colère, faisant la fonction de réconciliateur, fera tous ses efforts pour détourner l'indignation divine par ses pieuses et ferventes prières. Cette idée avantageuse que nous avions conçue de vous a plei-

nement été confirmée, par tout ce que nous avons entendu dire, par les lettres de plusieurs personnes, et même par celle que vous avez écrite le 4 de ce mois d'août, à notre cher fils de Gay, chanoine-pénitencier d'Avignon, que l'on nous a fait voir depuis peu de jours ; c'est par toutes ces lettres que nous avons appris, qu'à l'exemple du bon pasteur vous êtes prêt de donner votre vie pour les brebis confiées à vos soins, de visiter même souvent ceux qui sont frappés de peste, de les consoler avec une tendresse paternelle, de les exciter par des avis convenables à leur état, d'avoir recours à la divine bonté pour en obtenir le pardon de leurs pêchés ; de leur administrer vous-même de vos propres mains les sacremens de l'église ; et qu'à l'égard de ceux qui ont moins à souffrir de la maladie que de la faim, vous chercherez tous les moyens de leur fournir les alimens nécessaires pour la conservation de leur vie ; et enfin que vous remplissez parfaitement tous les devoirs d'un bon et très-vigilant Evêque. Nous sommes donc remplis de consolation et pénetrés de joie en vous voyant animé de cette parfaite charité qui ne connait point de péril ; qui dans un tems aussi urgent, fait que vous ne fuyez aucune peine, que vous n'évitez aucun des dangers inséparables de la contagion, et que vous n'êtes point arrêté par la crainte d'une mort qui a paru à la piété des premiers fidèles n'être guère moins glorieuse que le martyre, lorsque l'on s'y est volontairement exposé par les motifs d'une véritable piété, et d'nne foi accompagnée de force et de courage. C'est ce qui nous fait croire que Dieu a envoyé cette funeste contagion, afin que

les contumaces sentant la peine du pêché, soient forcés à baisser enfin leurs têtes orgueilleuses, à rendre au Saint Siège l'obéissance qu'ils lui doivent; et afin que vous ayez vous-même un plus vaste champ d'exercer votre singulière vertu et d'augmenter vos mérites. Mais comme la sollicitude pontificale exige de nous que nous ne nous contentions pas de vous donner les louanges que vous méritez en remplissant si dignement le devoir pastoral; mais que sans attendre que vous nous en priez, nous donnions à votre zèle tous les secours spirituels et temporels qui dépendent de nous, ouvrant les trésors de l'église dont le Très-haut a confié la dispensation à notre humilité, nous avons accordé dans les présentes nécessités plusieurs indulgences au clergé et au peuple commis à vos besoins, comme vous le verrez plus amplement dans le bref particulier qui vous sera remis avec celui-ci ; nous avons outre cela ordonnné que l'on achetât de nos deniers, et que l'on vous envoyât le plutôt possible environ deux mille boisseaux ou roubiés de froment, mesure romaine, afin que vous puissiez, comme vous le jugerez à propos, le distribuer gratis aux pauvres comme un témoignage de notre tendresse paternelle. Nous ne cesserons au reste de conjurer avec humilité le Dieu tout-puissant de faire ressentir au plutôt à votre troupeau les effets de ses miséricordes, lesquels en bannissent puissamment toutes sortes d'erreurs, et le délivrent de tout ce qui peut causer sa perte. En vous souhaitant enfin de tout notre cœur, notre vénérable Frère, le secours continuel de la grâce de Dieu, nous vous donnons avec tendresse notre bénédiction apostolique.

Donné à Rome à S.te-Marie-Majeur sous l'anneau du pêcheur, le 14.me jour de septembre 1720, et de notre pontificat le 20.me.
Signé Jean-Cristophe, Archevêque d'Amasie.

AUTRE BREF à notre vénérable frère l'Evêque de Marseille, Clément, pape XI.

Notre vénérable Frère, Salut et Bénédiction apostolique. Ayant appris avec une sensible douleur que la peste est dans votre ville de Marseille, et peut-être dans d'autres lieux de votre diocèse, et comme il est à craindre, ce qu'à Dieu ne plaise, que la contagion ne passe encore dans d'autres endroits du même diocèse, Nous, voulant contribuer à la consolation spirituelle et au salut de ceux qui sont frappés de peste ou qui le seront dans la suite (ce que nous ne souhaitons pas) ainsi qu'à la consolation et au salut de ceux qui serviront ces sortes de malades, nous confiant en la miséricorde du Dieu tout puissant et à l'autorité de ses bienheureux Apôtres Pierre et Paul, nous accordons indulgence plénière de tous péchés à tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe de la ville et du diocèse de Marseille, qui seront infectés de peste (ce que nous prions la bonté Divine de ne pas permettre) Nous accordons une semblable indulgence aux prêtres qui administreront les Sacremens aux pestiférés, ou à ceux qui sont soupçonnés de l'être, aux médecins, chirurgiens qui travailleront à leur guérison, à tous ceux qui donneront du secours à ces malades dans leurs nécessités, aux sages-femmes qui assisteront dans leur accouchement les

femmes enceintes malades de peste ou soupçonnées de l'être, aux nourrices qui allaiteront leurs enfans, à ceux qui conduiront des personnes qui ont la peste ou qui en sont soupçonnées aux hôpitaux, aux petites habitations ou autres lieux destinés, ou qui le seront, pour en avoir soin; à ceux aussi qui porteront à la sépulture les corps de ces sortes de personnes, ou qui les enséveliront; et enfin à tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe qui donneront aux pestiférés, ou à ceux qui sont soupçonnés de l'être, à manger ou à boire, ou leur rendront quelqu'autre service nécessaire; à ceux qui les visiteront et consoleront, ou qui auront soin d'eux de quelle manière que ce puisse être pour le spirituel ou le temporel, ou qui exerceront envers eux quelqu'œuvre de miséricorde une fois la semaine, si étant véritablement pénitens et confessés et ayant reçus la Ste. Communion, ils récitent le Chapelet ou la troisième partie du Rosaire de la Bienheureuse Vierge Marie, ou les Sept Pseaumes pénitentiaux. Nous accordons aussi, dans le Seigneur, indulgence plénière et remission de leur péchés, à l'article de leur mort, à ceux qui frappés de peste véritablement pénitens, après avoir reçu la Ste. Communion, ou s'ils ne le peuvent faire étant au moins contrits, invoqueront de bouche, ou s'ils ne le peuvent au moins intérieurement, le Sacré Nom de Jésus. Voulant encore tirer du trésor de l'Eglise et donner aux morts les secours convenables, nous ordonnons que toutes les fois que quelque prêtre que ce soit, séculier ou régulier, dira, à un des Autels que vous aurez désigné dans la ville ou dans le diocèse de Marseille, la messe pendant le tems de la contagion, pour le repos de

l'âme de quelque fidèle que ce soit, décédé de peste, et détenu en Purgatoire, il gagne indulgence par voie de suffrage; en sorte que par les mérites de Jésus-Christ, de la Bienheureuse Vierge Marie et des Saints, il soit délivré des peines du Purgatoire. Dérogeant en tant que de besoin à notre Constitution *De non concedendis indulgentiis ad instar*, et à toute autre Constitution et Ordonnance Apostolique qui y soit contraire. Les présentes valables seulement pour six mois, à compter du jour de leur publication, et seulement pendant que la contagion durera.

Donné à Rome, à Ste. Marie-Majeur, sous l'anneau du pécheur, le 15.me jour de septembre 1720, et de notre pontificat le 20.me

Signé F. Carol. OLIVIERI.

HENRY-FRANÇOIS-XAVIER DE BELSUNCE DE CASTELMORON, par la Providence Divine et la Grâce du St. Siége Apostolique, Evêque de Marseille, Abbé de Notre Dame des Chambons, Conseiller du Roi en tous ses conseils, au Clergé séculier et régulier de cette ville, Salut et Bénédiction en notre Seigneur Jésus-Christ.

Les prêtres tant séculiers que réguliers, pourront gagner l'indulgence accordée pour les morts par notre S. P. le Pape, en disant la messe dans notre Cathédrale à l'Autel du St. Sacrement, et dans toutes les Eglises des paroisses et des communautés de cette ville, au Maître-Autel; dans les Eglises des paroisses, des succursales ou des quartiers du reste de notre diocèse, également au Maître-Autel; dans la ville de la Ciôtat, au

Maître-Autel de la paroisse et à celui des Pères Capucins et Minimes ; et à celle d'Aubagne, à celui de la paroisse et des Observantins seulement. Nous conjurons tous les prêtres de notre diocese, séculiers et réguliers, de profiter de cette occasion, pour procurer la délivrance de tant de milliers de personnes qui sont mortes pendant cette contagion, et par lesquelles on ne songe pas encore à faire faire aucune prière. Nous leur recommandons expressément de demander à Dieu, dans leurs prières, la conservation du St. et charitable Pontife, dont nous recevons dans ces jours de larmes et de désolations, des marques de bonté si consolantes, si précieuses pour nous, si avantageuses et si honorables pour Marseille. Nous ordonnons enfin à tous les prêtres de notre diocèse, séculiers ou réguliers, de dire chaque semaine une fois, lorsqu'il y aura un jour libre, la messe *Pro vitanda mortalitate*, qu'ils trouveront dans le missel.

Donné à Marseille, le 9 octobre 1720.

Signé † Henri, Evêque de Marseille.

N.° XX.

MANDEMENT de Mgr. l'Evêque de Marseille, pour la célébration de la fête du Sacré-Cœur de Jésus.

(16 Juin 1721.)

Henry-François-Xavier de BELSUNCE de CASTELMORON, par la Providence Divine et la Grâce du St. Siége Apostelique, Evêque de

Marseille, Abbé de Notre-Dame des Chambons, Conseiller du Roi en tous ses conseils, au Clergé séculier et régulier, et à tous les fidèles de cette ville ; Salut et Bénédiction en notre Seigneur Jésus-Christ.

Ayant ressenti d'une manière aussi prompte, aussi marquée et aussi continuelle, les merveilleux effets de la bonté et des miséricordes infinies du Sacré-Cœur de Jésus, dès que nous y avons eu recours, il est bien juste, mes très-chers Frères, que pour lui en témoigner notre parfaite reconnaissance, nous n'oublions rien de ce qui peut rendre solennelle la Fête que nous avons instituée, et surtout la première fois que nous la célébrons, quoique nous ne jugions pas à propos d'ordonner à cette occasion l'ouverture de nos églises.

A ces causes, après en avoir conféré avec nos vénérables Freres les Prevôts, Chanoines et Chapitre de notre Eglise cathédrale, nous avons ordonné et ordonnons que toutes les cloches des églises et chapelles de cette ville soient sonnées en solennité jeudi prochain 19 de ce mois, veille de la nouvelle fête du Cœur adorable de Jésus ; premièrement à midi, et ensuite le soir du même jour depuis sept heures et demie jusqu'à huit. Nous ordonnons pareillement la même sonnerie générale pour le lendemain, jour de la fête, depuis six heures du soir jusqu'à sept. Nous ordonnons à tous les Chapitres, à tous les Curés et Prêtres des paroisses de cette ville, et à toutes les Communautés qui y sont en usage, d'assister à nos processions générales, de se rendre exactement à notre Eglise cathédrale vendredi prochain, à cinq heures du soir, pour accompagner le Très-Saint Sacrement, que nous porterons

processionnellement au même endroit du Cours où le jour de la Toussaint de l'année dernière nous consacrâmes notre diocèse et les cœurs de tous nos diocésains au divin Cœur de Jésus, et où nous lui fîmes Amende honorable et pour nos péchés en particulier, et pour tous ceux en général qui ont attiré sur nous le terrible fléau dont nous avons été si long-tems affligés, mais dont il semble que nous pouvons nous flatter d'être actuellement délivrés. La procession descendra de la place de Linche sur le Port par la rue Radeau : elle passera le long du Port, de la Canebière et du Cours, au haut duquel sera dressé un autel pour y reposer le Très-Saint Sacrement. Là le Clergé séculier et régulier étant placé au tour de cet autel, nous renouvellerons l'Amende honorable que nous y fîmes et notre consécration au Cœur de Jésus, et nous y donnerons la bénédiction du Très-Saint Sacrement. La procession retournera ensuite à notre Eglise cathédrale par la place St.-Martin, par le Grand-Puits et par la Grande-Rue, à l'ordinaire. Nous exhortons tous les prêtres et ecclésiastiques qui sont en cette ville, de se joindre au Clergé de quelqu'une de nos paroisses pour assister en surplis à cette procession solennelle. Nous accordons quarante jours d'indulgence à tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe, qui véritablement contrits et pénitens, conjureront le Seigneur de faire ressentir ses anciennes miséricordes à cette ville, à ce diocèse, à cette province affligée, de les délivrer de toute contagion, et d'en préserver le reste du Royaume, et qui entrant dans nos intentions, consacreront à jamais leurs cœurs au Sacré-Cœur de notre Sauveur. Nous conjurons

enfin les habitans de cette ville de contribuer autant qu'il est en eux à la solennité d'une Fête aussi intéressante et aussi touchante pour eux, et de la passer le plus saintement qu'il leur sera possible. Que ce soit pour nous un jour consacré à la pénitence, à la prière et aux œuvres de piété, si nous voulons toucher le Cœur adorable de notre Sauveur.

Nous avertissons tous ceux qui dans notre diocèse sont obligés à réciter l'Office divin, que jeudi prochain ils doivent dire les vêpres doubles du Cœur de Jésus, avec commémoraison de l'octave du St. Sacrement.

Le Cœur adorable de Jésus-Christ ayant plus souffert que celui de tous les martyrs ensemble, et ayant toujours été embrasé par les flammes de son amour pour les hommes, même les plus ingrats, nous avons réglé que les ornemens dont on se servira désormais dans notre diocèse le jour de la fête du Cœur de Jésus, seront de couleur rouge, comme au jour de la Pentecôte.

Et sera notre présente Ordonnance envoyée et affichée partout où besoin sera.

Donné à Marseille dans notre Palais épiscopal, le 16 juin 1721. Signé † HENRY, Evêque de Marseille.

Par Monseigneur.

COUDOUNEAU, Prêtre-Secrétaire.

N.° XXI.

MANDEMENT de Mgr. l'Evêque de Marseille, pour détruire les faux bruits qui s'étaient répandus touchant le prétendu renouvellement de la Contagion.

(22 Juillet 1721.)

HENRY-FRANÇOIS-XAVIER DE BELSUNCE DE CASTELMORON, par la Providence Divine et par la Grâce du St. Siége Apostolique, Evêque de Marseille, Abbé de Notre-Dame des Chambons, Conseiller du Roi en tous ses conseils : au Clergé séculier et régulier de la ville et du terroir de Marseille, Salut et Bénédiction en notre Seigneur Jésus-Christ.

Nous sommes persuadés, M. T. C. F., que vous n'êtes point du nombre de ceux dont la confiance et la foi ont été ébranlées au premier bruit d'une rechûte imaginaire, et à qui nous pourrions en ce jour faire le même reproche que Jésus-Christ à St. Pierre effrayé, et leur dire : Homme de peu de foi, pourquoi avez-vous douté? Pourquoi avez-vous douté de la bonté et de la puissance du Sacré-Cœur de Jésus dans le tems même que vous continuiez à en ressentir les merveilleux effets? Pour vous, ministres du Dieu vivant, ce n'est point sur la faiblesse d'un bras de chair que vous vous appuyez, ce n'est point sur la prudence des enfans des hommes que vous fondez vos espérances dans les jours de tribulation, mais uniquement sur l'invocation du nom

du Seigneur. Vous savez comme nous, combien inutiles seraient les justes mesures, les sages précautions, les soins continuels, les peines et les veilles de celui à qui, pour notre bonheur, la garde et la santé de cette ville ont été confiées, si Dieu ne bénissait lui-même son zèle, ses desseins et ses travaux, et s'il ne daignait garder lui-même, conserver et protéger les précieux restes de cette ville infortunée. Dieu, vengeur du crime, a voulu se servir du plus redoutable des fléaux pour punir les hommes ingrats et rebelles à ses saintes lois. Nous étions les plus coupables; sa juste vengeance a commencé par nous. Nous avions été insensibles à ses premières menaces; il a appesanti son bras sur nous d'une manière mille fois plus terrible que partout ailleurs; et plus long-tems que partout ailleurs aussi, il nous a fait contempler dans les ombres et les horreurs de la mort le chatiment des pécheurs. Mais il s'est enfin souvenu de ses anciennes miséricordes. Convaincus que le péché est l'unique source de de nos malheurs, que nos seules prières, nos larmes, notre pénitence, notre sincère retour vers le Seigneur pouvaient en procurer la fin, nous eûmes recours il y a plusieurs mois au Divin Cœur de Jésus, plein de compassion et de tendresse pour les hommes. Il se laissa toucher à nos gémissemens, et à ceux d'un peuple humilié sous ses coups, et par un effet de sa miséricorde infinie, les horreurs de la contagion diparurent à nos yeux, la mortalité diminua sensiblement et sans interruption, et depuis ce tems-là, bien loin d'avoir à gémir sur les malheurs d'une rechûte dont le faux bruit s'est répandu partout sans fondement, nous n'avons, vous

le savez, qu'à rendre de continuelles actions de grâces au Seigneur, qui a tellement suspendu toutes les maladies, que de mémoire d'homme on n'a vu dans Marseille si peu de malades, et si peu de morts qu'il y en a actuellement; et dans ce qui a même allarmé depuis peu de jours, on doit nécessairement trouver une forte preuve que le mal et ses suites ne sont plus les mêmes. Cependant, M. T. C. F., nous avons toujours de tems-en-tems quelques malades, quoiqu'en très-petit nombre; quelques paroisses de notre diocèse sont encore attaquées de la contagion; plusieurs endroits de cette province sont encore livrées à la douleur, à la confusion et à la mort. Marque trop certaine que Dieu offensé n'est pas encore appaisé. Nous frémissons, lorsque nous faisons réflexion combien de pécheurs ayant oublié tout ce qu'ils ont vu, tout ce qu'ils ont éprouvé de la justice d'un Dieu irrité, vivent déjà parmi nous dans le crime et dans l'irréligion, et combien peu de personnes songent à satisfaire à la justice Divine par une sincère pénitence. C'est à nous, ministres du Seigneur, à pleurer sur nos propres péchés plus capables que ceux des enfans du siècle d'attirer la vengeance du Ciel; c'est à nous à intercéder pour ceux du peuple; c'est enfin à nous principalement à avoir recours à la prière, au jeûne et à la pénitence, afin d'obtenir du Dieu des miséricordes qu'il fasse enfin cesser dans notre ville jusqu'aux moindres apparences de peste, qu'il en préserve les paroisses de notre diocèse qui n'en ont pas été attaquées, qu'il en délivre celles qui le sont encore, et le reste de cette province. Demandons-lui avec instance de conserver, dans le danger où il est exposé, notre

illustre Métropolitain, dont la piété exemplaire, le zèle ardent pour la Ste. Doctrine, la charité sans bornes, et toutes les vertus épicopales rendent sa vie si chère à tous les gens de bien, et si nécessaire pour le bien de l'Eglise.

A ces causes, après en avoir conféré avec nos vénérables frères les Prevôt, Chanoines et Chapitre de notre Eglise cathédrale, nous avons ordonné et ordonnons à tous les prêtres séculiers et réguliers, exempts et non exempts, qui sont dans cette ville et le terroir, de dire samedi prochain, 26 de ce mois, la messe aux intentions ci-dessus marquées, y ajoutant la Collecte *Deus qui non mortem, etc.*, de la messe *Pro vitandâ mortalitate et pestilentiâ.*

Nous ordonnons à tous les ecclésiastiques et religieux non prêtres, et à toutes les religieuses qui sont dans cette ville, de communier le même jour et aux mêmes intentions. Nous ordonnons que le soir du même jour, le T. St. Sacrement, étant exposé dans toutes les Eglises de cette ville, tous les religieux et toutes les religieuses prosternés devant le T. St. Sacrement, employent environ l'espace d'un quart d'heure à détester dans l'amertume de leurs cœurs leurs propres péchés, et ceux du peuple qui ont attiré sur nous la juste vengeance du Seigneur, dont ils tâcheront d'appaiser la colère par leurs gémissemens, leur humiliation et la sincérité de leur repentir. Ensuite, avant que de donner la Bénédiction du T. St. Sacrement, on chantera dévotement et lentement le Pseaume *Miserere*, *Tantum ergo*, les oraison du St. Sacrement, celle du Cœur de Jésus, celle qui commence par ces mots: *Deus qui non mortem*, qui aura été dite à la messe,

celle de la T. Ste. Vierge, et enfin celle de Ste. Anne, dont l'Eglise fait la fête ce jour-là. Comme la prière fortifiée par le jeûne est plus efficace, nous ordonnons à tous les prêtres, à tous les ecclésiastiques, à tous les religieux et à toutes les religieuses de cette ville et du terroir, de jeûner ce même jour, les exhortant même de jeûner au pain et à l'eau, à moins que leurs infirmités ou leur âge ne les en empêchent. Nous espérons de la miséricorde de notre Dieu qu'il ne rejettera pas les prières et la pénitence de tant de fidèles ministres et de tant de personnes qui ont tout quitté pour le suivre et se consacrer à son divin service.

Nous ordonnons à toutes les religieuses de notre diocèse qui sont dans cette ville ou dans le terroir, hors de leurs couvens, d'y rentrer au plutôt pour y vivre selon l'esprit de leur état, et dans la pratique de leurs saintes règles. Et sera notre présent Mandement envoyé partout où besoin sera, à la diligence de notre promoteur.

Donné à Marseille dans notre Palais épiscopal, le 22 juillet 1721. Signé † HENRY, Evêque de Marseille.

Par Monseigneur.

COUDOUNEAU, Prêtre - Secrétaire.

N.° XXII.

MANDEMENT de Mgr. l'Evêque de Marseille, pour l'ouverture des Eglises de la ville.

(22 Août 1721.)

HENRY-FRANÇOIS-XAVIER DE BELSUNCE DE CASTELMORON, par la Providence Divine et la Grâce du St. Siége Apostolique, Evêque de Marseille, Abbé de Notre Dame des Chambons, Conseiller du Roi en tous ses conseils, au Clergé séculier et régulier, et à tous les fidèles de notre diocèse : Salut et Bénédiction en notre Seigneur Jésus-Christ.

Enfin, mes très-chers Frères, vos justes désirs vont être accomplis. Le Seigneur qui nous a châtié dans sa colère à cause de nos iniquités, pour signaler ensuite sa miséricorde, a prêté l'oreille à notre voix, il a exaucé nos vœux, et s'il nous a conduits jusqu'au bord du sépulchre, il nous en a ramené. Si pour satisfaire à sa justice, il nous a fait servir d'exemple à toutes les nations, s'il a fait voir à leurs yeux son bras saint, élevé et appesanti sur nous en punition de nos crimes, il veut aussi par un effet de sa bonté, qu'à présent notre heureuse expérience apprenne à toutes les régions de la terre que nous avons un Sauveur, au Sacré-Cœur duquel les hommes ne s'adressent pas en vain dans la tribulation, et dans la sensibilité et la compassion duquel ils trouveront toujours un remède assuré à tous leurs maux.

En effet, M. T. C. F., après tous ceux qui nous sont arrivés à cause de nos œuvres très-déréglées et de nos énormes péchés, il nous a enfin délivrés du châtiment dû à nos iniquités, et nous a sauvés, comme nous le voyons aujourd'hui, dès que nous nous sommes consacrés au Divin Cœur de Jésus. Il veut aujourd'hui, ce Dieu des miséricordes, consoler enfin son peuple affligé, le faire monter sur la montagne sainte et le remplir de joie dans sa maison consacrée à le prier, d'où les désordres multipliés et le peu de respect dans le lieu saint, l'avaient exclu depuis long-tems. Oui, M. T. C. F., si nous avons été frappé d'une manière si terrible, si la douleur et la mort ont été introduites dans presque toutes vos familles, si nous avons vu jusques dans nos rues les plus fréquentées, cet amas et ce mélange monstrueux de morts et de mourans, dont il n'y a point eu d'exemple ailleurs; si les portes de nos Eglises, seul endroit où vous auriez pu goûter quelque consolation dans votre amère douleur, vous ont été fermées, pendant un an entier; c'est principalement en punition de vos profanations et de vos impiétés dans ces mêmes Eglises. Celui qui habite dans le Ciel est lui-même présent dans ces Saints lieux; il en est le protecteur, et il frappe de plaies et fait périr ceux qui y viennent pour y faire du mal. Sa colère fait tomber devant lui ceux qui violent son sanctuaire, qui déshonorent le tabernacle de son nom, et renversent par leur impiété la majesté de son Autel. O vous, libertins du siècle! si au scandale des fidèles vous recommencez à entrer dans l'auguste Maison de Dieu comme dans un lieu profane, si vous vous

y tenez encore, comme autrefois, dans des postures aussi impies qu'indécentes ; si l'on vous y voit dans le tems-même le plus saint de nos Divins mistères ne fléchir qu'avec peine un seul genou devant le Dieu vivant ; si vous faites désormais de la Maison de prière un lieu de conversation, de scandale et d'intrigues criminelles ; tremblez, ces menaces s'adressent à vous ; les trésors de la colère de celui qui a la puissance de la vie et de la mort ne sont point épuisés, il se venge du pécheur quand et de la manière qu'il lui plait. O vous femmes et filles mondaines, qui n'avez point de pudeur de vous montrer avec des robes sans ceinture et dans un déshabillé indécent et immodeste, qui dans les femmes chrétiennes ne peut être autorisé par une mode qui paraît avoir été inventée par le libertinage et la dissolution, pour en cacher les hönteuses suites, soyez saisies d'horreur et d'effroi, si vous osez entrer dans le temple de Dieu vêtues d'une manière aussi peu respectueuse : c'est lui-même qui vous avertit par un de ses prophètes. Je punirai, dit-il, tous ceux qui entrent insolemment dans le Temple, et qui remplissent d'iniquités et de tromperie la maison de leur Seigneur et de leur Dieu. Malheur à ceux, M. T. C. F., qui ont pleuré sur leurs désordres dans le tems qu'ils en ont éprouvé le juste châtiment, et qui les ont oubliés dès le moment que ce châtiment leur a paru fini ; qui ont promis de se corriger lorsque la main du Seigneur a été étendue sur eux, et dont toutes les résolutions se sont évanouies dès que leur crainte a cessé ; que nous avons vu nous mêmes implorer avec cris et avec larmes la miséricorde de Dieu, dans le tems qui les

frappait, et qui déjà ont provoqué son courroux par leurs crimes et mérité de nouveaux coups. Que le souvenir des bienfaits que nous avons reçus du Seigneur, serve non à augmenter notre ingratitude, mais à exciter notre juste reconnaissance; et puisque Dieu nous a donné du tems pour faire pénitence, n'en abusons point pour devenir encore plus superbes et plus criminels. L'entrée du Temple du Très-haut ne nous étant plus interdite, entrons-y avec un cœur brisé de douleur dans la vue de nos péchés, véritable source de nos maux, et dans l'amertume d'un regret sincère, disposition nécessaire pour être exaucés. Prosternés aux pieds du juge des nations, de la fureur duquel nos frères, peut-être moins coupables que nous, ont éprouvé les tristes effets; reste d'un peuple immense qui habitait cette grande ville, reconnaissons que si nous n'avons pas péri avec tous les autres, c'est par sa bonté. Abattus, anéantis devant ses yeux dans la vue de nos crimes, mettons toute notre confiance dans sa miséricorde, attendons tout de lui. La mort est encore à nos portes, la funeste semence de la contagion est peut-être encore au milieu de nous; mais si vous vous empressez d'aller à Dieu et de conjurer par vos prières le Tout-puissant.... Si vous marchez désormais devant lui et avec un cœur pur et droit, il se lévera aussitôt pour vous secourir, et il recompensera votre justice par la santé, la tranquillité, et la paix qu'il fera regner parmi vous.

A ces causes, après en avoir conferé avec nos vénérables frères les Prevôts, Chanoines et Chapitres de notre église cathédrale; après avoir déferé à toutes les représentations qui nous ont

été faites ; après nous être prêtés à tout ce que le bien public a fait désirer de nous ; après avoir accordé tous les différens délais qui nous ont été demandés, et même trois semaines de plus, et avoir pris sur cela l'avis des médecins, nous avons ordonné et ordonnons que toutes les églises de cette ville, de la désinfection desquelles nous sommes certains, soient enfin ouvertes à tous les fidèles, le mercredi 20 de ce mois, et que dans toutes celles où on le pourra, on y chante le même jour le *Te Deum* en actions de grâces de l'ouverture de nos églises. Nous exhortons tous les fidèles de cette ville à jeûner la veille de ce jour tant désiré, en réparatian de toutes les irrévérences commises dans ces mêmes églises. Nous renouvellons notre Ordonnance du 3 décembre 1711, sur les immondices et les profanations qui se commettent dans les églises, et celle du 19 février 1716, par laquelle nous défendons de laisser entrer dans le temple de Dieu, les femmes et filles avec des robes flottantes et sans ceintures. Nous ordonnons à tous chapitres, curés, supérieurs et supérieures des communautés de cette ville, de tenir la main à leur exécution. Nous leurs ordonnons d'empêcher que l'on ne parle de choses inutiles dans leurs sacristies ; exhortant tous les chapitres, à punir, même par la ponctuation, les prêtres de leurs églises qui, oubliant la sainteté de ce lieu destiné à la prière des ministres du Seigneur, continueraient à s'y entretenir comme dans un lieu profane, et nous recommandons expressément à tous les confesseurs, de mettre tout en usage pour arrêter la monstrueuse licence avec laquelle les femmes commencent à paraître partout à demi-vêtues,

et avec un air de liberté qui ne peut tout au plus être permis que dans l'intérieur de leurs maisons.

Nous exhortons tous les Fidèles à reprendre avec une nouvelle ferveur et une nouvelle exactitude, le St. exercice de l'adoration perpétuelle et publique du Très-Saint Sacrement, que nous avons établie depuis quelques années dans plusieurs paroisses de cette ville. Ayant été obligé de différer la Pâques jusqu'à présent, nous en fixons aujourd'hui le tems au Dimanche 24 de ce mois, et comme, attendu le petit nombre de confesseurs qui nous reste, et le tems considérable qu'il y a que plusieurs personnes ne se sont confessées, il ne serait pas possible à tous de s'acquitter dignement de cet indispensable devoir dans l'espace de quinze jours, nous en prolongerons le tems jusqu'au Dimanche 5 octobre inclusivement. Nous vous conjurons, M. T. C. F., de retourner à Dieu dans la sincérité de vos cœurs, afin qu'il se fasse sentir à nous, non plus le Dieu des vengeances, mais le père des miséricordes; et nous vous recommandons particulièrement d'avoir incessamment recours à la puissante protection de la Ste. Vierge, afin que par son intercession elle obtienne notre réconciliation avec le Seigneur encore irrité contre nous. Pour éviter une communication qui pourrait peut-être paraître encore dangereuse, nous défendons toute exposition et Bénédiction particulière du Très-Saint Sacrement, révoquant à cet effet, toutes les permissions que nous ou nos grands vicaires nous avons données par le passé; nous défendons toute prédication et même les prônes, jusqu'à ce qu'il en soit par nous autrement ordonné, permettant seulement aux curés

après la publication des mariages, d'exhorter briévement les fidèles à une sincère pénitence, à s'acquitter dignement du devoir pascal, et à leur faire connaître que quoique le tems ordinaire de la Pâques soit passé, l'obligation est toujours la même pour eux, et cela pendant l'espace d'un demi quart d'heure ou d'un quart d'heure tout au plus, et sans monter en chaire. Il est bien juste, M. T. C. F., de témoigner notre reconnaissance envers ceux qui nous ont secouru dans le besoin, et qui ont soulagé la misère des pauvres dans les jours de notre affliction. Ne pouvant le faire que par les prières que nous offrons pour eux au Seigneur, nous ordonnons, 1.° Que le 25 de ce mois, fête de St. Louis, patron du Royaume, et du Roi en particulier, le Très-Saint Sacrement soit exposé pour Sa Majesté dans toutes les églises de cette ville, et que tous les prêtres disent à leurs messes, ce jour là, la Collecte *Quæsumus omnipotens Deus ut famulus tuus Ludovicus rex noster*, *etc.* Ordonnons que le soir la bénédiction du T. S. Sacrement, à laquelle sera chanté l'*Exaudiat* et la susdite oraison, soit donnée dans toutes les Eglises à-la-fois, et à la même heure, c'est-à-dire à six heures du soir. Vous savez, M. T. C. F., quelle immense charité le Roi fait actuellement à cette province affligée, et nous ne devons pas vous laisser ignorer que plus d'une fois, pendant la contagion, nous avons eu l'honneur de recevoir de sa main des aumônes particulières. Qu'il est consolant pour nous et qu'il est beau de voir ce jeune monarque déjà sensible au malheur de ses peuples, touché de leur misère, aimer à les secourir, et pour les soulager,

se priver de lui-même de ce qui est pour ses plaisirs innocens ! preuve certaine qu'il a hérité de la piété et de la charité du religieux prince qui lui a donné le jour ; heureux présage de la félicité des peuples soumis à ses lois. Nous ordonnons 2.° que le 31 de ce mois, jour de St. Lazare, le St. Sacrement soit également exposé dans toutes les Eglises pour l'auguste Prince qui nous gouverne, de la bonté singulière duquel cette ville a reçu dans son affliction des marques trop éclatantes et trop solides pour qu'elle en puisse jamais perdre le souvenir. Nous ordonnons 3.° que le St. Sacrement soit exposé de la même manière le dimanche 7 septembre, pour l'illustre Commandant, au zèle, au courage, à la vigilance et à la prudence duquel Marseille doit une éternelle reconnaissance ; pour notre illustre Gouverneur, qui dans toutes les occasions se montre toujours le père de sa patrie ; pour nos zélés Echevins, qui mille et mille fois ont courageusement exposé leur vie pour le bien public, et que le Seigneur a conservé par une espèce de miracle ; enfin pour tous ceux qui leur ont prêté leurs soins pour le bon ordre et pour la santé de cette ville. Nous ordonnons 4.° la même exposition du Très-Saint Sacrement le 8 septembre, fête de la Nativité de la Ste. Vierge, pour l'illustre Corps des galères, qui dans la terrible situation où nous avons eu le malheur de nous trouver, a signalé son zèle en tant de différentes manières pour cette ville infortunée, que nous pouvons dire avec vérité qu'elle lui doit son salut. 5.° Nous ordonnons enfin que les mêmes choses soient exécutées dans toutes les Eglises de cette ville, le dimanche 14 septembre, pour toutes les personnes qui ont

eu le courage de donner à nos malades les secours spirituels dont ils avaient besoin, et pour toutes celles qui par une charité véritablement chrétienne, nous ont envoyé des aumônes auxquelles bien de pauvres familles doivent la santé et la vie. Nous ordonnons qu'à tous les jours ci-dessus marqués on donne la Bénédiction du St. Sacrement dans toutes les Eglises à six heures du soir, et que l'on y dise l'Oraison *Pro salute vivorum* : *Prætende Domine, etc.*, que tous les prêtres diront le matin à leur messe. Nous ordonnons à toutes les religieuses de cette ville de communier aux susdites intentions les jours auxquels nous venons d'ordonner l'exposition générale du St. Sacrement, et nous accordons quarante jours d'indulgence à toutes les personnes de l'un et de l'autre sexe, qui véritablement contrites de leurs péchés, ces mêmes jours et aux mêmes intentions, reciteront cinq fois *Pater noster* et cinq fois l'*Ave Maria ;* et sera notre présent mandement lu et publié, affiché et envoyé partout où besoin sera, à la diligence de notre Promoteur.

Donné à Marseille dans notre Palais Episcopal, le 22 août 1721. Signé † Henry, Evêque de Marseille.

Par Monseigneur.

Coudouneau, Prêtre-Secrétaire.

N.° XXIII.

MANDEMENT de Mgr. l'Evêque de Marseille, qui ordonne de rendre à Dieu de solennelles actions de grâce de ce que par sa miséricorde la contagion a entièrement cessé dans Marseille, etc.

(26 Septembre 1721.)

HENRY-FRANÇOIS-XAVIER DE BELSUNCE DE CASTELMORON, par la Providence Divine et la Grâce du St. Siége Apostolique, Evêque de Marseille, Abbé de Notre Dame des Chambons, Conseiller du Roi en tous ses conseils : au Clergé séculier et régulier, et à tous les fidelles de notre diocèse, Salut et Bénédiction en notre Seigneur Jésus-Christ.

Le Seigneur, M. T. C. F., a exercé sur nous, dans sa justice, ses plus redoutables vengeances : les douleurs de la mort nous ont assiégés pendant un an entier ; des milliers de victimes ont été de toute part immolées à la colère de Dieu, allumée par nos crimes ; le deuil et les larmes ont fait le triste partage de cette ville désolée, devenue dans son affliction un sujet de crainte et d'horreur à toutes les nations de l'univers, qui des extrémités de la terre venaient auparavant y aborder avec empressement. Mais enfin nous éprouvons dans cet heureux jour que si le Dieu des miséricordes se fâche contre les pécheurs, s'il les menace, s'il les frappe, son courroux ne dure pas toujours et cède à la fin

à sa bonté. Nos gémissemens et nos cris se sont fait entendre à lui ; son cœur a été touché de nos maux ; il a dit à l'Ange exterminateur : c'est assez, retenez votre main ; et la dure plaie dont il nous a si long-tems frappé, a entièrement cessé, de sorte que depuis que nos Eglises sont ouvertes, il n'y a pas eu dans cette ville et le terroir un seul malade soupçonné de peste. Ne soyons pas, M. T. C. F., du nombre de ces impies orgueilleux et de ces ingrats qui donnent aux causes naturelles ce qui ne vient que de Dieu ; souvenons-nous que si nous n'avons pas péri comme tant de nos frères, que si la santé est à présent plus parfaite que jamais parmi nous, nous le devons uniquement à la bonté de notre Dieu. Ne nous taisons donc point, et ne demeurons point dans le silence devant le Seigneur notre libérateur. Offrons-lui à l'envi des sacrifices avec des cantiques de louanges ; rendons-lui tous les vœux que nous avons faits pour notre salut. Et vous, M. T. C. F., qui allez sur la mer et sur toute l'étendue de ses eaux, publiez ses louanges d'un bout de la terre à l'autre, annoncez à toutes les nations, même les plus barbares, la gloire, la puissance et les miséricordes infinies du Sacré-Cœur de Jésus, qui vient de faire des prodiges en notre faveur, et qui a fait enfin succéder la joie aux longues et affreuses calamités que nous avons souffertes. Mais ne nous livrons point cependant à une joie profane capable d'irriter de nouveau le Seigneur ; que notre joie soit toute sainte, qu'elle soit même mêlée de crainte et de douleur ; la mort est encore chez nos voisins, vous le savez, craignons que l'abus que nous faisons, tous les jours, de la vie et de la santé

que Dieu nous a conservées dans sa clémence, ne nous rende digne des mêmes châtimens dont nous avons été les temoins. Venez donc, M. T. C. F., dans l'auguste Temple du Dieu vivant, mais avec un cœur contrit et humilié ; venez-y offrir avec nous des holocaustes en action de grâces et y accomplir les vœux que vos lèvres ont prononcé. Que votre reconnaissance consiste principalement à bannir de vos cœurs tout ce qui peut déplaire à notre Sauveur, et à consacrer ces mêmes cœurs à jamais et sans réserve au Sacré-Cœur de Jésus, auquel nous devons notre délivrance d'une manière si marquée. Si vous le faites, M. T. C. F., vous ressentirez bientôt encore de nouveaux effets de sa miséricorde ; bientôt vous serez dédommagé par d'abondantes consolations, des jours et de l'année entière que nous avons passé dans l'affliction et dans la douleur ; votre ville, où les étrangers commencent déjà à venir de toutes parts, reprendra son ancien éclat, elle deviendra plus florissante, plus peuplée que jamais, et vous verrez de vos jours sa puissance, ses richesses, son commerce devenir l'étonnement et la jalousie des nations. Rendons donc en ce jour nos actions de grâce à notre libérateur ; bénissons-le de ce qu'il s'est mis en colère contre nous, parce que cette colère s'est changée en un excès de bonté, depuis que nous avons eu le bonheur, et peut-être les premiers de l'univers, de nous consacrer solennellement au Divin Cœur de Jésus, source inépuisable de toutes les grâces.

A ces causes, ayant égard à la réquisition que nous en ont fait les pieux et zélés Magistrats de cette ville, et après en avoir conféré avec

nos vénérables frères les Prevôt, Chanoines et Chapitre de notre cathédrale, nous avons ordonné et ordonnons que lundi, jour de St. Michel 29 de ce mois, on rende à Dieu de solennelles actions de grâce de ce que par sa miséricorde, la contagion a entièrement cessé dans cette ville et le terroir, et qu'elle paraît aussi avoir fini dans tout le reste de notre diocèse. Et afin que ce jour si fort désiré soit absolument consacré à la juste reconnaissance que nous devons au Seigneur pour un bienfait aussi signalé, le matin, sur les dix heures, nous lui offrirons dans notre cathédrale le St. Sacrifice de la messe en action de grâces, et nous y officierons pontificalement. Nous exhortons tous les chefs ou supérieurs des Eglises et communautés de cette ville d'y assister, et nous accordons quarante jours d'indulgences à tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe qui y assisteront aussi avec un cœur véritablement contrit, et qui se joindront à nous pour remercier le Seigneur de notre délivrance. Nous ordonnons que le soir, à trois heures après midi, le *Te Deum* soit chanté dans notre dite cathédrale, et qu'ensuite il soit fait une procession générale, à laquelle seront portées les reliques les plus considérables de celles qui sont conservées dans notre dite cathédrale, avec celles de St. Roch; au retour de laquelle procession nous donnerons la Bénédiction du Très-Saint Sacrement, à laquelle on chantera le *Laudate Dominum omnes gentes* et le *Tantum ergo*, avec les oraisons du Très-Saint Sacrement, du Sacré-Cœur de Jésus, celle qui est marquée pour l'action de grâce et celle de la Ste. Vierge. Nous ordonnons que dimanche 8 octobre, dans toutes les paroisses de cette ville, dans celles du

terroir et dans toutes les églises des quartiers, on chante après les vêpres le *Te Deum* et que l'on y donne la Bénédiction du St. Sacrement comme ci-dessus. Voulons que les mêmes choses soient exécutées daus toutes les paroisses de notre diocèse, dont les églises sont ouvertes, le premier dimanche après la réception de notre présent mandement. Quoiqu'il n'y ait plus rien à craindre de la communication, cependant comme beaucoup de gens sont à présent à la campagne, nous ne permettons de faire les prônes et de prêcher dans les églises de cette ville qu'au jour de la Toussaint, de donner des Bénédictions du Très-Saint Sacrement qu'après en avoir obtenu de Nous une permission particulière. Nous ordonnons à tous les prêtres séculiers ou réguliers, exempts ou non exempts, qui se trouvent dans cette ville et le terroir, de dire à leurs messes pendant neuf jours consécutifs, à commencer lundi prochain, jour de St. Michel, la Collecte *Pro gratiarum actione*, et de cesser de dire celle de St. Roch. Mais comme la charité et la reconnaissance demandent de nous que nous priions le Seigneur pour ceux qui sont encore dans les horreurs dont Dieu nous a fait la grâce de voir la fin, et qui nous ont eux-mêmes secourus de leurs prières dans les jours de notre affliction, nous ordonnons à tous prêtres séculiers et réguliers de notre diocèse, après les neuf jours d'action de grâces, de dire tous les jours à leur messe, jusques à nouvel ordre, l'oraison *Pro vitandâ mortalitate*, pour demander à Dieu de détourner sa colère de dessus ce royaume, et en particulier de dessus Avignon, et de préserver de tous dangers son illustre et St. Pontife qui

a fait tant de prières pour nous dans le tems que cette ville était dans la triste situation où se trouve la sienne aujourd'hui. Nous ordonnons enfin à toutes les communautés de filles de notre diocèse, de nommer une de leurs religieuses pour faire chaque semaine une communion extraordinaire à cette même intention ; les grandes communautés en nommeront deux. Et sera notre présent mandement lu, publié, affiché et envoyé partout où besoin sera, à la diligence de notre Promoteur.

Donné à Marseille dans notre Palais Episcopal, le 26 septembre 1721. Signé † HENRY, Evêque de Marseille.

Par Monseigneur.

COUDOUNEAU, Prêtre et Secrétaire.

N.° XXIII.

MANDEMENT de Mgr. l'Evêque de Marseille, pour renouveler l'action de grâces au Sacré-Cœur de Jésus, le jour de la Toussaint.

(15 Octobre 1721.)

HENRY-FRANÇOIS-XAVIER DE BELSUNCE DE CASTELMORON, par la Providence Divine et la Grâce du St. Siége Apostolique, Evêque de Marseille, Abbé de Notre Dame des Chambons, Conseiller du Roi en tous ses conseils ; au Clergé séculier et régulier et à tous les fidèles de notre diocèse : Salut et Bénédiction en notre Seigneur Jésus-Christ.

Ne nous lassons point, M. T. C. F., de rendre au Seigneur notre Dieu, de continuelles actions de grâces de ce que par son infinie miséricorde il nous a totalement délivrés du plus formidable de tous les fléaux. Il nous convient de lui en témoigner particulièrement notre juste reconnaissance dans le jour auquel l'église fait la Fête de tous les Saints. Ce fut en effet dans ce jour de solennité qu'environnés des ombres de la mort, nous élevâmes nos yeux vers cette montagne sainte, d'où nous est venu le secours que nous attendions. Ce fut en ce jour que dans l'amertume de nos cœurs, nous fimes l'année passée Amande Honorable au Divin Cœur de Jésus, pour tous les péchés qui avaient allumé sa juste colère contre nous, et que nous nous consacrâmes solennellement à lui. Ce fut aussi en ce même jour de grâces et de bénédiction dont la mémoire doit être célebrée d'âge en âge parmi vous, que ce Sacré-Cœur qui a été ouvert pour se faire connaître à nous, commença à nous faire ressentir les effets de sa miséricorde. Le Dieu de bonté qui, selon l'expression de Tertullien, est plus père que tous les pères de l'univers, c'est-à-dire plus sensible à nos maux, et plus prêt à nous pardonner dès lors que nous retournons sincèrement à lui; que les hommes les plus tendres ne sont touchés des malheurs de leurs enfans, et ne sont portés à user de clémence envers ceux qui leur sont le plus étroitement unis par les liens du sang et de la nature ; le Dieu de bonté jetta enfin les yeux sur cette ville infortunée, il en vit toute la désolation, il fut touché et attendri par nos larmes, et dès ce même jour les horreurs de la peste cessèrent de se montrer

à nous, et la mortalité diminua d'une manière si prompte, si sensible et si continuelle, que nous pouvons, et devons en quelque façon regarder ce jour comme celui de notre délivrance. Quelle fut en particulier notre consolation en vous voyant accourir de toute part à la cérémonie de ce jour, et y assister avec un saint empressement que ni la vaine crainte de la communication, ni la fausse prudence de la chair, ne purent arrêter ou modérer dans vous! Quelles espérances pour votre conversion et pour votre salut ne nous firent pas alors concevoir ces larmes si touchantes et si abondantes tout-à-la-fois que nous vîmes répandre dans cette occasion! Heureux si cette consolation eut été de plus de durée, et si ces espérances eussent été moins trompeuses! Du milieu des morts et des mourans, attendant vous-même à tous momens d'être frappés par le glaive de l'ange exterminateur, vous criâtes alors vers le Seigneur; vous désirâtes de vous réconcilier à lui par la participation des Sacremens; et vous formâtes pour l'avenir de salutaires et de saintes résolutions; mais hélas! dès les premiers jours que le calme commença à succéder à la plus affreuse des tempêtes, dès les premiers jours de santé, dès que le danger vous parut fini, plusieurs d'entre vous oublièrent toutes les résolutions que leur cœur avaient formées; ils ne songèrent plus à satisfaire à la justice du Seigneur, et il en est qui, au scandale du public, ne se sont pas même mis en peine de s'acquitter du devoir pascal, indispensable pour tout chrétien, sans se souvenir des terribles jugemens de Dieu dont ils ont été si long-tems les témoins, sans craindre de provoquer de nouveau sa juste colère,

et d'attirer sur eux et sur cette ville de nouveaux effets de sa vengeance. Nous voyons à présent dans cette ville avec autant d'étonnement que de douleur, le crime se montrer déjà et se multiplier avec plus de hardiesse et d'impiété que jamais. Quel plus funeste aveuglement ! Rentrons dans nous, M. T. C. F., souvenons-nous des résolutions que nous fîmes dans les jours de tribulation et à la vue du tombeau ouvert pour nous recevoir, et soyons plus fidèles à les exercer. Les vérités éternelles qui firent l'année passée de si fortes impressions sur vos esprits et sur vos cœurs, n'ont point changé depuis que la santé a été rendue à cette ville : la mort que vous vîtes de si près et avec tant d'effroi, est peut-être bien moins éloignée de vous que vous ne pensez ; le Dieu que nous adorons est toujours le même, toujours le Dieu de la vie et de la mort, toujours le Dieu des vengeances pour les ingrats et les impies qui abusent de ses grâces et qui vivent dans le désordre ; mais toujours aussi le Dieu des miséricordes pour ceux qui retournent à lui dans la sincérité de leur cœur. Si l'impie, dit-il, fait pénitence de tous ses péchés, il vivra et je les oublierai tous. En quelque jour qu'il se convertisse, dans le même jour son impiété lui sera pardonnée et elle ne lui nuira point. Puisque sa voix se fait aujourd'hui entendre à nous, n'endurcissons point nos cœurs ; convertissons-nous à lui dans ce jour mémorable que nous devons regarder comme l'anniversaire du commencement de notre délivrance ; renouvellons nos humiliations, la consécration de nos cœurs qu'il nous presse sans cesse de lui donner, et rendons-lui de nouveau nos actions de grâces de ce qu'à pareil

jour il a voulu montrer en nous toute l'étendue de sa miséricorde, pour, servir d'exemple à ceux qui croyent en Jésus-Christ et qui mettent toute leur confiance dans la bonté et la puissance de son Sacré-Cœur.

A ces causes, après en avoir conféré avec nos vénérables frères les Prevôt, Chanoines et Chapitre de notre église cathédrale, nous ordonnons que samedi, premier du mois de novembre, fête de tous les Saints, la Bénédiction du Très-Saint Sacrement soit donnée le soir dans toutes les églises de cette ville et du terroir, à laquelle Bénédiction on chantera en action de grâces le *Laudate Dominum omnes gentes*, et ensuite le *Tantum ergo*, avec les versets et oraisons du Très-Saint Sacrement, du Sacré-Cœur de Jésus, celle qui est *Pro gratiarum actione*, celle de la Sainte Vierge et celle de tous les Saints. Nous ordonnons qu'avant que de donner la bénédiction, le prêtre qui la donnera, à genoux au pied de l'autel et le flambeau à la main, prononce d'une voix assez haute et assez distincte pour se faire entendre du peuple qui sera dans l'église, l'amende honorable et l'acte de consécration que nous prononçâmes au Cours, et que nous avons fait imprimer, se souvenant de retrancher les expressions qui ne convenaient qu'à nous. Dans les grandes églises, où le prêtre ne pourrait aisément se faire entendre que d'un petit nombre de personnes, on pourra faire monter dans la chaire du prédicateur un prêtre en surplis qui, le flambeau à la main, y prononcera les susdits actes. Nous ordonnons à tous les frères pénitens de faire la même chose le matin dans leurs chapelles. Ce qui sera désormais exécuté tous les

ans dans cette ville et tout le diocèse, le jour et fête du Sacré-Cœur de Jésus. Nous ordonnons que les mêmes choses soyent exécutées dans toutes les paroisses de notre diocèse au jour de la Toussaint, ou le premier dimanche après la réception de notre présent mandement, dans les endroits où l'on ne l'aura reçu qu'après le jour de la fête. Nous accordons quarante jours d'indulgence à tous les fidèles de notre diocèse de l'un et de l'autre sexe, qui véritablement contrits demanderont au Seigneur la conversion des pêcheurs, que la plus affreuse de toutes les pestes n'a pas été capable de toucher, qui le conjureront de continuer à faire ressentir ses anciennes miséricordes à cette ville et à ce diocèse, et de préserver ce Royaume de toute contagion ; et enfin, qui, entrant dans nos intentions, consacreront leurs cœurs au Cœur de Jésus. Nous exhortons ceux qui n'ont pas encore fait leurs Pâques, et néanmoins leur enjoignons de s'acquitter de cet indispensable devoir pendant l'octave de la Toussaint, les avertissant que ce tems expiré, nous serions contraints de les y obliger par les censures de l'église. Nous permettons à toutes les paroisses, communautés, etc., de reprendre à la Toussaint tous leurs exercices ordinaires et de piété, et d'exposer le Saint Sacrement dans leurs églises aux jours auxquels elles sont en usage de l'exposer, selon la permission qu'elles en ont, signée de nous. Nous révoquons toutes les permissions que nous avons données pendant la peste et à l'occasion de la peste, comme celle d'absoudre des cas réservés, de dire la messe dans des bastides sur des autels portatifs, et de la dire dans des chapelles domestiques les jours qui sont exceptés dans les permissions ordi-

naires Et sera notre présent mandement lu et publié au prône des paroisses, affiché et envoyé partout où besoin sera, à la diligence de notre promoteur.

Donné dans le terroir de Marseille, le 15 octobre 1721. Signé † HENRY, Evêque de Marseille.

Par Monseigneur.

COUDOUNEAU, Prêtre et Secrétaire.

Amende honorable au Sacré-Cœur de Jésus.

Souffrez, ô Cœur divin de Jésus notre Sauveur, que nous nous adressions à vous, quoique nous ne soyons que cendre et que poussière. Prosternés au pied du trône de votre miséricorde, nous venons dans l'amertume de nos cœurs reconnaître devant vous et détester en votre présence nos désordres passés et notre monstrueuse ingratitude. Dès le premier moment de notre vie, vous n'avez cessé de nous combler de biens; vous nous avez attendu et recherché dans nos égaremens; vous nous avez prévenu de vos grâces dans le tems même que nous nous en rendions plus indignes; nous avons résisté à ces grâces, nous avons méprisé ces recherches, nous ne nous sommes servis de ces biens que nous avons reçus de vous que pour en abuser; votre patience à nous attendre dans nos désordres n'a fait qu'augmenter notre orgueil, et nous rendre plus hardis et plus téméraires à vous offenser; nos péchés se sont multipliés à l'infini, nos crimes ont justement armé

contre nous votre bras vengeur dont nous avons senti presque toute la pesanteur. Pénetrés d'un sensible regret de vous avoir ainsi forcé à nous punir d'une manière aussi terrible, nous avons recours à votre miséricorde ; enfans prodigues, nous retournons à notre père, dont la bonté du cœur nous est connue, et dans les sentimens de la plus sincère douleur, et le pasteur et le troupeau, nous venons tous ensemble dans ce jour de solennité et de grâces, vous demander très-humblement pardon, et faire amende honorable à votre Divin Cœur dans le Très-St. Sacrement pour toutes les indignités, les outrages, les mépris, les irrévérences que vous avez souffert sur nos autels dans cette ville infortunée, et dans le reste de l'univers, pour toutes les communions indignes et sacrilèges, les impiétés, les impuretés, les usures, les larcins, les médisances, les calomnies, enfin pour tous les crimes qui ont attiré sur nous le terrible fléau qui nous a si long-tems affligé. Nous voici prêts, ô mon Dieu, si vous l'ordonnez ainsi, à recevoir de votre main la juste punition et la mort même qui nous a épargné jusqu'à présent, mais que nous n'avons pas moins méritée que tant de milliers de nos frères qui ont été frappés, qui sont tombés à nos côtés, qui sous nos yeux ont été sacrifiés à votre justice, et dont les cadavres ont rempli et infecté nos rues. Mais Seigneur, nous vous avons offensé parce que nous sommes hommes, pardonnez-nous parce que vous êtes Dieu. N'êtes-vous pas toujours ce père des miséricordes, qui ne veut point la mort du pécheur, mais sa conversion et sa vie ? Que votre Sacré-Cœur, de la clémence et de la bonté duquel nous ressentons déjà depuis

plusieurs mois les merveilleux effets, après avoir tristement contemplé dans les ombres et les horreurs de la mort, et avoir vu de nos yeux le châtiment des pêcheurs, que ce Divin Cœur, source inépuisable de toutes les grâces, se laisse toucher en ce jour par notre pénitence, par nos cris et par nos larmes. Conservez, Seigneur, les tristes restes d'un peuple qui vous fut cher, et que vous appellâtes par préférence à la connaissance de votre Saint Nom, presque dans le même tems que vous repandîtes votre sang adorable pour lui comme pour tout le reste des hommes. Par le mérite de ce précieux sang, par la bonté de votre Sacré-Cœur, éloignez, ô mon Dieu, éloignez à jamais de cette Ville, de ce Diocèse, de cette Province et de ce Royaume, la contagion et la mort. Conservez et bénissez la personne sacrée de notre Roi et celle du Prince qui nous gouverne. Attirez à vous nos cœurs, non plus par la rigueur de vos redoutables jugemens et de votre vengeance, mais par les attraits de votre grâce et la douceur de votre cœur. Anéantissez nos cœurs criminels, donnez-nous-en de nouveaux qui ne soyent occupés désormais qu'à détester leurs désordres passés, qu'à vous plaire, qu'à vous servir, et qu'à mériter la gloire éternelle, pour laquelle ils ont été créés. Ainsi soit-il.

Acte de Consécration au Cœur de Jésus.

O Cœur adorable du Sauveur de tous les hommes, je vous consacre de nouveau, dans cette solennité, cette ville et ce diocèse, mon cœur et ceux de tous mes diocésains. Nous dévouons tous ensemble entièrement sans réserve

et sans retour tous nos cœurs à votre divin service : venez, ô Dieu de bonté, venez en prendre possession ; venez y regner seul, venez en bannir l'amour profâne et criminel des créatures et des biens périssables. Chassez-en tout ce qui vous y déplait, purifiez leurs intentions, ornez-les de toutes les vertus qui peuvent les rendre des cœurs selon le vôtre, doux, humbles et patiens ; embrasez-les du feu sacré de votre amour ; qu'ils n'oublient jamais les saintes résolutions qu'ils ont formées dans ces jours de deuil et de larmes ; fortifiez leur faiblesse, soyez leur guide, leur consolateur, leur défenseur. Que rien ne soit jamais capable de les séparer de vous pendant la vie, et surtout au moment redoutable de la mort ! Qu'ils ne respirent plus que pour vous, afin que nos noms étant écrits dans votre cœur comme dans le livre de vie, nous vous adorions tous, nous vous louions, nous vous bénissions, nous vous aimions pendant toute l'éternité ! Ainsi soit-il.

N.° XXIV.

ACTE DÉCLARATIF de l'état de la santé dans la ville de Marseille, au 30 septembre 1721.

Ce jour, dernier septembre 1721, M. le Bailly de Langeron, chef d'escadre des galères du Roi, maréchal des camps et armées de Sa Majesté, commandant dans cette ville de Marseille, son terroir et lieux circonvoisins, et MM. Estelle,

Audimar, Moustier et Dieudé, échevins, protecteurs et défenseurs des privilèges, franchises et libertés de cette dite ville, conseillers du Roi, lieutenans généraux de police, étant assemblés dans l'Hôtel-de-ville avec les principaux officiers municipaux ; savoir : le Procureur du Roi et de la police, les Intendans de la santé, les députés de la chambre du commerce, les directeurs des hôpitaux, plusieurs des commissaires généraux et particuliers des quartiers et paroisses, et autres notables citoyens.

M. Estelle, premier échevin, a représenté à l'assemblée, que l'incertitude où l'on peut être dans les pays étrangers de l'état où la santé se trouve dans cette ville, pouvant empêcher ceux qui y ont des affaires et négoces, de prendre les mesures qui leur conviennent, il serait à-propos, pour que chacun fut instruit et certain de la vérité, de manifester par un Acte le bon état où la santé y est à présent, et que le jour d'hier, après quarante jours passés sans qu'il ait plus paru aucune marque de contagion, le *Te Deum* fut chanté en action de grâces pour la délivrance de ce mal.

Sur quoi aux fins susdites, et en foi et témoignage de la vérité, nous Commandant, Echevins et Officiers, Citoyens et Assemblée, déclarons et faisons savoir, que depuis le 19 août dernier, il n'y a eu aucun malade atteint et ni suspect du mal contagieux dans cette ville de Marseille ; et comme précédemment ce mal avait si fort baissé et diminué depuis quelques mois, qu'il n'en tombait plus que très-peu, et encore par intervalle, et de loin en loin, que la communication paraissait même n'avoir plus aucun effet dangereux,

et que les désinfections générales avaient été réitérées tant de fois avec tant d'exactitude, qu'il ne reste rien qu'il n'ait été parfaitement purgé, ayant lieu de croire dans cette heureuse situation, que Dieu nous a fait la grâce de nous délivrer entièrement de ce mal; nous priâmes M. l'Evêque de faire chanter le *Te Deum* en action de grâces; ce qui fut fait le jour d'hier, 29 septembre, à l'église cathédrale, où il officia pontificalement, et où nous, Commandant, assistâmes avec MM. les Echevins, aussi bien qu'à la procession générale qui fut faite ensuite avec toute la solennité possible, et un concours extraordinaire, tant de la noblesse que des négocians et du peuple, ce qui fut suivi de feux de joie et autres rejouissances publiques; et d'autant qu'il importe au bien du commerce de mériter la confiance de nos voisins, et des nations étrangères, voulant employer pour cela les moyens qui nous paraissent les plus efficaces, nous avons déterminé de commencer dès demain une seconde quarantaine de santé, pendant laquelle les mêmes précautions dont on a usé dans la première, seront exactement gardées et observées; en foi de quoi le présent Acte a été dressé au lieu, an et jour que dessus; aux extraits et exemplaires duquel, signés par le sieur Capus, archivaire et secrétaire de la ville, foi sera ajoutée comme à l'Original par nous signé.

Le Bailli de Langeron; Estelle, Audimar, Moustier; Dieudé, échevins; Pichaty de Croissainte, procureur du Roi; A. Magalon, C. Rose, E. Roland, H. de St.-Jacques, C. F. Tiran, J. B. de St. Michel, J. Laurens, Piquet, Gueydon, F. Dupuis, Betandier, A. M. Borely, Seren,

Cornier, intendans ; Barthalon, E. Remusat, P. Remusat, Aillaud, députés ; Nogaret, Grimaud, Castellane, Guillet, Dauphin, Ricard, P. Gros, P. Seren, Ganteaume, Marin, Beaussier, L. Martin, Seguin, le chevalier Rose, Dupuis, Guillhermy, Rebuty, Pacte, Amirat, Chaud, Audier, Amouroux, Roustan, Issery, Guieu, Armand, Costa, Lebois, Long, Mane, Gubert, Constan, Compian, H. Latil, F. F. Seren, J. B. Magy, J. Arnaud, J. Roman, Roux l'aîné, Lambert, St.-Amant, Cauvin, Demandols, Allemand, G. Maurin, David, J. B. Besson, etc. Collationné par nous archivaire et secrétaire de la ville. Signé CAPUS.

N.° XXV.

ACTE DÉCLARATIF de ce qui s'est passé dans la ville de Marseille et dans son terroir, pendant la Quarantaine de santé qui a commencé le 1.er octobre dernier et qui a fini aujourd'hui 9 novembre 1721, et de tout ce qui a été pratiqué de plus essentiel, avant ladite quarantaine, pour arrêter le progrès de la contagion et pour l'éteindre entièrement.

Cejourd'hui 9 novembre 1721, M. le Bailli de Langeron, chef d'escadre des galères du Roi, maréchal-des-camps et armées de Sa Majesté, commandant dans cette ville de Marseille, son terroir et lieux circonvoisins, et MM. Estelle, Audimar, Moustier et Dieudé, échevins, protec-

teurs et défenseurs des privilèges, franchises et libertés de cette dite ville, conseillers du Roi, lieutenans généraux de police ; étant assemblés dans l'Hôtel-de-ville et chambre du conseil, avec le Procureur du Roi de la police, orateur de la ville, les Intendans de la santé, les députés de la Chambre de commerce, les Capitaines de ville, les Médecins de l'aggrégation, les Directeurs des hôpitaux, les Commissaires généraux et particuliers des quartiers et paroisses, les Inspecteurs du terroir et autres notables citoyens de cette ville.

M. Estelle, premier échevin, a représenté à l'assemblée que la santé était (par la grâce de Dieu) à présent parfaite dans cette ville et son terroir, n'ayant en effet reçu aucune atteinte pendant la quarantaine de santé que nous venons de faire, qui a commencé le premier octobre dernier et qui a fini aujourd'hui 9 novembre 1721, non plus que pendant la précédente, qui commença le 19 août dernier et qui finit le 29 septembre suivant ; et la communication depuis long-tems n'y paraissant plus dangereuse, quoiqu'elle fut aussi libre qu'elle l'était avant la contagion, jointe à l'attention que l'on a eu de se garder du dehors et de ne rien recevoir d'aucun endroit, soit par mer ou par terre, qu'avec toutes les précautions les plus exactes ; il a aussi représenté que la désinfection d'une aussi grande ville que celle de Marseille, étant d'un détail très-étendu, l'on pourrait croire dans les pays étrangers qu'elle n'a pas été faite dans toute sa perfection et qu'en désinfectant tous les linges, hardes et meubles des maisons, on n'aura peut-être pas purgé et désinfecté aussi exactement

toutes les marchandises susceptibles, et que l'on se sera relâché dans un travail aussi immense, il serait à-propos de rassurer là-dessus tout le monde, et de manifester par un acte authentique l'exactitude avec laquelle tout a été purgé et désinfecté.

Sur quoi aux fins susdites, et en témoignage sincère et authentique de la vérité, nous Commandant, Echevins, Procureur du Roi, Intendans de la Santé, Députés du commerce, Capitaines de ville, Médecins, Directeurs des hôpitaux, Commissaires-généraux et particuliers des quartiers et paroisses, Inspecteurs du terroir, Officiers, Citoyens et assemblée générale, disons, déclarons et faisons savoir, que pendant notre 40^{ne} de santé qui a fini aujourd'hui 9 novembre 1721, non plus que pendant la précédente, il n'y a eu (par la grâce de Dieu) aucun accident suspect de contagion dans cette ville de Marseille ni dans son terroir; que la santé y est bonne et parfaite, et qu'il n'y a rien dans aucun endroit de cette ville, églises, hôpitaux, communautés de religieux et religieuses, port, faubourgs, terroir, hameaux et bastides, qui n'ait été purgé et désinfecté avec la dernière exactitude, et cela par plusieurs fois, pour plus grande sûreté, et ensuite bien vérifié par diverses revues générales; et pour ce qui concerne les meubles, hardes, linges et effets de maisons où il y avait eu des malades ou des morts, aussi bien que de tous les appartemens et recoins d'icelles, depuis la cave jusqu'au grenier, la désinfection en a été faite dans la forme réglée par une même délibération prise sur ce sujet, et qui fut prescrite par les Ordonnances sur ce rendues les 30 sep-

tembre 1720 et 10 janvier 1721 ; laquelle forme a été la plus exacte, la plus sûre, et la plus scrupuleuse que l'on ait pû imaginer, et que de plus elle a été faite très-exactement et avec toute l'attention possible, par des gens experts et de confiance, sous les yeux des Commandans généraux et particuliers, et même de MM. les Echevins; et à la campagne, sous les yeux des Capitaines et Commissaires des quartiers, et sous ceux des Inspecteurs du terroir. Après avoir fait brûler tout ce qui était le plus infecté, et qui ne méritait pas la peine d'être conservé, le surplus a été échaudé, lessivé, lavé et parfaitement purgé, ou sur le lieu, ou hors la ville, aux lavoirs et lieux de desinfection établis à cet effet. Toutes les maisons, appartemens et ce qui les compose, les murailles, les poutres et les solives, après plusieurs parfums, ont été nétoyés, frottés et lavés avec du vinaigre ou du blanc de chaux, et cette désinfection générale a été ensuite réitérée plusieurs fois et en divers tems à la ville et à la campagne, en exécution des Ordonnances des 8 février, 8 juillet et 14 août derniers; et pour ce qui est de toutes les marchandises susceptibles qui étaient dans lesdites maisons, vestibules et appartemens d'icelles, magasins, boutiques, fabriques, et sur les navires et bâtimens du port, elles ont été toutes, sans exception (à la diligence des Intendans de la santé, et en exécution d'une Ordonnance rendue à ce sujet le 16 décembre 1720) transportées sur l'Isle de Pomègue, distante de trois milles de la ville, et y ont demeuré en purge et à l'évent pendant plus de 4 mois, et delà encore fort long-tems dans les infirmeries ou lazaret,

d'où elles n'ont été retirées que depuis la fin de toutes les désinfections. Après uue purge aussi bien exécutée, l'on ne doit plus faire de difficulté en aucun endroit du monde, d'y recevoir lesdites marchandises ; tous les navires même et les barques des bâtimens du port, leurs agrès et apparaux, et notamment les voiles, tentes, bannières, flammes et banderolles ont été pareillement bien purgées et désinfectées, à la diligence desdits Intendans de la santé, et en exécution de la susdite Ordonnance du 20 décembre 1720 ; de sorte qu'il n'y a rien dans cette ville et dans son terroir qui ne soit bien net, bien sain et hors de toutes sortes de soupçon, et qui puisse faire changer ni altérer la bonne santé dont on y jouit à présent. La libre communication qu'il y a dans tous les endroits de la ville et entre les habitans et ceux de son terroir, le changement considérable de maisons qui a été fait le jour de St. Michel dernier, et qui a donné lieu au maniement et transports d'une infinité de meubles et de hardes, l'ouverture générale de toutes les boutiques, fabriques et magasins, l'achat continuel que l'on y fait de toutes sortes de marchandises, tant pour la subsistance que pour l'habillement et entretien des familles ; tout cela n'ayant produit aucune altération ni changement à la santé parfaite dont on jouit dans cette ville et dans son terroir depuis près de trois mois ; l'on ne doit plus douter de notre heureuse situation, dans laquelle nous tâcherons de nous maintenir, en continuant nos précautions sur ce qui nous vient, tant du côté de la mer que de celui de la terre, lesquelles précautions consistent à ne recevoir personne ni aucune marchandise

sans leur faire faire une quarantaine plus ou moins longue, selon les endroits d'où elles viennent, n'en exemptant pas même celles qui viennent des lieux sains ; en foi et en témoignage de tout ce que dessus, le présent acte a été dressé et signé au lieu, an et jour susdits, aux extraits et exemplaires du quel, signés par le sieur Capus, archivaire et secrétaire de la ville, pleine et entière foi pourra être ajoutée comme à l'original qui demeure annexé aux archives de cette ville.

Le bailli de Langeron ; Estelle, Audimar, Moustier, Dieudé, échevins ; Pichatty de Croissainte, procureur du Roi, orateur ; André Magalon, de St.-Jacques, Roland, Tiran, de St.-Michel, J. Dupuis, C. Rose, Piquet, A. M. Borrely, J. Laurens, Seren, Betandier, Cornier, Gueydon, intendans ; Barthalon, E. Remusat, P. Remusat, Aillaud, députés ; Descampt, Desperier, Bonaneau, capitaines ; Icard, capitaine faisant les fonctions de major ; Bertrand, Raimond, médecins ; Robert, ci-devant médecin en chef de l'hôpital du Jeu de Mail ; Colomb, Michel, médecins ; Nogaret, Guieu, Guillet, Grimod, Catelon, Amphoux, Marnier, Hermand, Marin, directeur de l'hôpital du Jeu de Mail, Beaussier, directeurs ; Costa, Lebois, Dupuis, Reboul, Rostan, Sallart, Armand, Long, L. Guillhermy, Rebuty, commissaires ; Castellane-Mazaugues, Sebolin, Casteau, Roboly, inspecteurs, etc. Collationné, etc.

N.° XXVI.

ARRANGEMENT pris dans la ville de Marseille, par M. le marquis de Pilles et MM. les Echevins, au commencement du mois de mai 1722.

Sur les déclarations que les médecins et les chirurgiens firent à M. le marquis de Pilles, et à messieurs les Echevins, qu'ils avaient trouvé, dans la rue de la Croix d'or, quelques malades attaqués de la contagion, il fut tenu une Assemblée dans l'Hôtel-de-ville, les Intendans de la santé appellés, dans laquelle il fut délibéré que les malades et les habitans des maisons infectées, seraient enlevés et conduits aux infirmeries, ce qui fut exécuté.

La même rue ayant fourni de nouveaux malades, on les enleva de même avec leurs familles et l'on tint un conseil général dans lequel il fut délibéré, que pour ne pas surcharger les infirmeries des malades et des quarantenaires, il serait établi un hôpital pour les uns et un entrepôt pour les autres; l'hôpital de la Charité et le couvent des Pères de l'Observance furent choisis pour ce dessein, les pauvres de cet hôpital furent conduits à celui des Convalescens, qui se trouvait vide, et cette maison fut destinée aux malades, et le couvent des Observantins pour servir d'infirmerie.

Ces deux établissemens furent disposés avec un ordre et une célérité surprenante; il fut creusé des fosses profondes à la portée de l'hôpital; il y fut transporté la chaux nécessaire pour couvrir

les cadavres; il fut pris un nombre suffisant de corbeaux pour survenir aux enterremens et aux transports des malades; ils furent enfermés et consignés au corps-de-garde établi à cet hôpital, pour qu'ils n'en pussent sortir sans escorte, afin d'éviter leur fuite, dont la province avait eu lieu d'être justement allarmée pendant la dernière contagion, par le défaut de pareille précaution; il fut disposé des chaises à porteur pour les femmes enceintes malades, et des brancards pour les autres; il fut choisi des employés pour servir dans cet hôpital, aux conditions qu'ils y resteraient enfermés pour éviter les suites fâcheuses auxquelles on avait été exposé par leur libre communication dans la ville; afin que les malades ne fussent pas dépourvus des secours spirituels, M. le marquis de Pilles et messieurs les Echevins prièrent Mgr. l'Evêque de nommer des confesseurs pour servir dans cet hôpital, ce qu'il leur accorda, en ayant établi un nombre suffisant.

Les médecins furent appellés à l'Hôtel-de-ville, ils s'y présenterent au nombre de sept, avec le sieur Nelaton, chirurgien major; le sieur Robert, un d'entre eux, offrit de servir dans l'hôpital des malades, les six autres se partagèrent les six quartiers de la ville, choisissant un chirurgien chacun pour l'aider dans les visites des malades; le sieur Nelaton se chargea de visiter les quarantenaires de l'Observance.

Le jour d'après, trois chirurgiens furent choisis pour visiter les malades qui tomberaient dans le terroir; on anima les uns et les autres par une avance de cinq cents livres aux médecins et chirurgiens major, et de trois cents livres aux autres.

Les quatres inspecteurs et les capitaines du terroir avec les commissaires généraux de la ville furent ensuite appellés et rétablis dans les mêmes fonctions qu'ils avaient exercées lors de la dernière peste ; les commissaires particuliers de la ville et ceux du terroir furent sommés de reprendre leurs fonctions.

Le domicile des médecins et chirurgiens de service pour la ville fut affiché dans tous les quartiers, pour leur faciliter l'indication des malades, de la part des commissaires particuliers. L'habitation des chirurgiens de service pour la campagne fut aussi désignée aux officiers du terroir.

Pour prévenir la communication du mal dans les bâtimens de mer, par laquelle Sa Majesté perdit un nombre de ses matelots, parce qu'il n'y avait point été pourvu pendant la dernière contagion, M. le marquis de Pilles établit des capitaines de vaisseau pour commissaires, afin de faire un dénombrement des familles qui s'y seraient réfugiées, et savoir par leur visites journalières tout ce qui se passerait dans le Port.

Les Prud'hommes furent ensuite appellés à l'Hôtel-de-ville, avec lesquels ayant été convenu : que les patrons pêcheurs qui avaient resté dans le Port n'auraient point de communication avec ceux qui avaient transporté leurs familles sur nos côtes ; il fut délibéré de concert, que l'entrée en serait refusée à ces derniers, en recevant pourtant à la chaîne leurs filets pour les teindre, et les leur rapportant après la teinture, que le poisson qu'ils apporteraient serait reçu sur le pillon qui se trouve à l'embouchure du Port, et

qu'il serait fourni à ces patrons, le pain, le vin et les provisions nécessaires, à leurs dépens.

Les patrons pêcheurs, les matelots et leurs familles s'étant attroupés sous des cabanes ou dans de petits taudis le long de nos côtes, il fut établi des commissaires pour les visiter, et les enregistrer, surtout du côté de la Nerte, qui est à une distance de deux lieues et demie de Marseille, afin qu'en cas que la maladie s'introduisit dans ces familles, on ne les vit pas périr entièrement, comme il était arrivé lors de la dernière contagion ; ces précautions pouvaient conserver au Roi un nombre de gens de mer; aussi n'a-t-on pas vu jusqu'à présent un seul malade dans tout le quartier de St.-Jean, habité presqu'uniquement par des marins.

Il fut proposé des personnes pour faire ensevelir les morts, transporter les malades et leurs familles, tant dans la ville que dans le terroir.

Dès la découverte d'un malade, il était sur-le-champ visité ; et s'il paraissait tant soit peu suspect, ou véritablement atteint, il était transporté à l'hôpital de la Charité, et placé ou dans l'appartement des malades ou dans celui destiné pour les douteux ; les habitans de la même maison mis en quarantaine à l'Observance, et la maison infectée parfumée : précaution dont on aurait pu user, quand le grand feu de la dernière peste fut passé.

Il fut nommé des recteurs de service à l'hôpital de la Charité et à l'entrepôt de l'Observance pour éviter les pilleries et les abus qui s'étaient pratiqués dans la dernière peste, de la part des employés au service des hôpitaux.

Quelques morts soudaines ayant effrayé la

plupart des habitans, et les ayant portés à quitter la ville ou à s'enfermer dans leurs maisons, pour prévenir l'avidité des marchands de denrées et de salaisons, et des revendeurs, il fut publié un taux sur tout le comestible.

Pour éviter la mortalité des boulangers, des bouchers et conducteurs des troupeaux, il fut ordonné des barrières à leurs boutiques et à la tuerie.

Il fut établi deux capitaines à chaque porte pour y servir alternativement, avec une consigne et un corps-de-garde.

Il fut dressé des barrières aux extrémités du terroir, auxquelles il fut placé des commis, pour tenir la main à l'exécution du taux sur les denrées, qui fut communiqué à MM. les Procureurs du pays, et qu'ils reconnurent supérieur au prix courant de la province : on évita par là que quelques particuliers ne continuassent la même maltote pratiquée pendant la dernière contagion, au grand préjudice des pauvres habitans de cette ville infortunée.

Il fut établi des barrières au Frioul et à l'Estaque, qui sont les deux extrémités de nos côtes maritimes, la garde en fut commise à deux capitaines de vaisseaux.

Il fut inséré dans les patentes de santé, qui furent expédiées, que depuis le commencement du mois de mai cette ville était atteinte de soupçons de peste.

Quelques personnes au-dessus du commun ayant été attaquées de contagion, on projetta de faire deux autres établissemens, l'un d'un hôpital pour ces sortes de personnes, et l'autre d'un entrepôt pour recevoir les quarantenaires

de la même classe, en supportant les uns et les autres les frais de leur maladie et ceux de la purge.

Ce projet ayant été du goût du public, on choisit le couvent des Pères Augustins déchaussés pour en faire un hôpital, et celui des Pères Minimes pour servir d'infirmerie ; il fut nommé des recteurs pour remplir en ces deux endroits les mêmes fonctions que ceux de la Charité et de l'Observance, il fut creusé des fosses, établi des corps-de-gardes, choisi un chirurgien major et des employés pour servir dans ces deux établissemens.

La maladie ayant baissé au commencement du mois de juin (qu'on regardait comme une époque critique, à cause du plein de la lune, que les Levantins croyent décisif) ne tombant plus qu'un ou deux malades par jour, tant dans la ville que dans le terroir et quelquefois aucun ; les commissaires généraux furent assemblés à l'Hôtel-de-ville, à l'heure du matin que M. le marquis de Pilles avait coutume de s'y rendre chaque jour. Il fut unanimément délibéré en sa présence qu'on procéderait incessamment à la désinfection des maisons contaminées, par l'enlèvement de tout ce qui s'y trouverait dans l'appartement du malade ou du mort, par les lessives des linges, les parfums des boisages, en époussetant et aërant les hardes et meubles, et parfumant tous les appartemens.

Il fut choisi un enclos hors la ville pour y transporter tout ce qui devrait être lessivé, échaudé ou aéré, en prenant la précaution de distinguer par des numéros ou des filets, les effets

de chaque famille, pour éviter la confusion arrivée lors de la précédente désinfection.

Il fut fait un essai de la composition des parfums: elle ne fut pas trouvée dans la forme requise, par le défaut de qualité et de quantité de drogues qui devaient y être employées; on appella le sieur Dufour, maître apothicaire qui en avait le secret, il fut chargé de les composer, après la vérification faite des drogues en présence de M. le marquis de Pilles et de MM. les Echevins, et les parfums furent rectifiés.

Les Commissaires généraux ont ensuite procédé à la désinfection, en conformité du réglement fait par M. le marquis de Pilles et de MM. les Echevins, qui a été rendu public par l'impression et affichés; il ne reste plus qu'un dernier parfum à donner pour que la désinfection soit parfaite: ce qui finira le 12 du mois de juin.

Les parfumeurs, hommes de confiance et autres employés à la désinfection, sous les yeux des Commissaires généraux, furent enfermés à la fin de chaque séance à la maison des enfans abandonnés destinée à cet usage, à laquelle il a été établi un corps-de-garde pour empêcher qu'ils ne communiquent: précaution dont on n'avait point usé jusqu'à présent, la communication libre de ces employés, dans la ville, ayant eu des suites funestes au public.

On n'est point entré dans le détail d'un nombre d'ordonnances et réglemens faits par M. le marquis de Brancas, par M. le marquis de Pilles et par MM. les Echevins: il n'est rien échappé à leurs attentions; elles ont été portées au delà de ce que leurs places exigeaient.

Il a paru inutile de décrire l'arrangement de

chaque établissement en particulier, il suffit d'observer qu'ils ont été portés à un tel point de perfection par le choix des sujets ; et par la manutention des recteurs à l'exécution des réglemens, qu'ils ne laissent rien à désirer pour le sesoûrs des malades, la sûreté des quarantaines et le ménagement des intérêts de la communauté.

Il a été transporté dans l'hôpital de la Charité jusqu'au 7 juin 135 malades, il en est mort 74; des 61 qui restent, il y en a 46 hors de danger, et parmi les autres on en compte que 4 de dangereux ; c'est ce qu'ont déclaré les sieurs recteurs de service audit hôpital.

Après qu'il a été fait lecture de l'arrangement ci-dessus dans le conseil général, qui a été convoqué dans l'Hôtel-de-ville pardevant M. le marquis de Pilles et messieurs les Echevins, et auquel les sieurs Conseillers de ville et les recteurs des hôpitaux se sont trouvés, ils ont unanimement délibéré de signer chacun ledit arrangement.

Fait et délibéré à Marseille, le 8 juin 1722. Signé Pilles. Moustier, Dieudé, Remuzat, Saint-Michel, échevins. Martin, Bremond, Germain, Bonnachere, Roustang, Arnaud, Beaussier, Paradis, Guis, Cordier, Vespin, Mallet, Guilhermi, Routier, Lambert, Nogaret, Blanc, Durant, Reboul, Dot, Ferran, Malaval, Eydin, Grimod, Fabron, Dalmas, Seren, Mane, Lombardon, Latil, Caire, Brunet, Mestre, Biscontin.

N.° XXVII.

ACTE DÉCLARATIF de l'état présent de la santé de la ville de Marseille, et de la désinfection générale qui a été faite par ordre du Roi.

(1.er Décembre 1722.)

Nous, Bailli de LANGERON, Lieutenant-général des armées du Roi, Chef d'escadre de ses galères, et Commandant pour Sa Majesté dans la ville de Marseille.

Savoir faisons : que sur la fin du mois d'août dernier (tems auquel le mal contagieux avait entièrement cessé dans la ville de Marseille et son terroir) ayant reçu les ordres du Roi, qui nous furent adressés par M. le marquis de la Vrillière, secrétaire d'état, au sujet de la désinfection générale que Sa Majesté voulait y être faite, pour y perfectionner et affermir le bon état de la santé, afin qu'à l'ouverture de son commerce les marchandises qui en sortiraient puissent être reçues partout, avec assurance et sans danger ; nous nous appliquâmes aussitôt à prendre les mesures nécessaires et les tempéramens les plus convenables pour y parvenir ; et nous disposâmes toutes choses avec précaution et secret, afin que personne ne fut prévenu des opérations que nous devions faire, et qu'il ne put être rien pratiqué qui les rendit inutiles ou imparfaites.

La première démarche que nous crûmes

nécessaire pour l'exécution de ce que nous avions projetté, fut de savoir s'il y avait un commissaire dans chaque isle, comme nous l'avions établi; nous en fimes une revue conjointement avec les sieurs Echevins, et ayant reconnu qu'il n'en manquait aucun, nous en changeâmes seulement quelques uns qui nous parurent hors d'état d'agir par leurs indispositions, et nous en augmentâmes le nombre dans les isles où nous crûmes qu'un seul commissaire ne pourrait suffire.

Nous en usâmes de même à l'égard des commissaires généraux; il en fut établi de nouveaux; et nous disposâmes les choses de façon qu'il y en eut deux à la tête de chaque département de la ville, qui furent choisis parmi les principaux et les plus zélés habitans.

Avant de convoquer ces commissaires généraux et de leur donner leurs instructions, nous dressâmes une ordonnance le 5 septembre dernier, que nous fimes imprimer secrètement; ensuite de quoi nous les assemblâmes dans l'Hôtel-de-ville le 7 du même mois, à huit heures du matin, où étant en présence desdits sieurs Echevins, nous leur fimes faire la lecture de ladite ordonnance dont la teneur s'en suit :

DE PAR LE ROI.

Le Bailli de LANGERON, Lieutenant-général des armées du Roi, Chef d'escadre de ses galères, Commandant pour Sa Majesté dans la ville de Marseille et son terroir;

En conséquence des ordres de Roi à nous adressés par M. le marquis de la Vrillière, secrétaire d'Etat, en date du 19 du mois dernier,

au sujet de la désinfection générale que Sa Majesté prétend être faite dans cette ville, pour perfectionner le bon état où la santé s'y trouve présentement, et pour faciliter plutôt l'ouverture de son commerce.

Nous ordonnons à tous les commissaires généraux de cette ville, de se porter immédiatement après la publication de la présente ordonnance, chez tous les marchands et négocians de leurs départemens, qui ont des magasins ordinairement fermés, et de se faire remettre les clefs desdits magasins et de toutes les portes qui y ont communication, pour nous être apportées lorsque nous le leur ordonnerons, et de sceller en même-tems toutes les portes desdits magasins, de leur cachets et de celui du propriétaire de chaque magasin.

Les propriétaires desdits magasins où l'on mettra le scellé, fourniront le papier et la cire d'Espagne à ce nécessaires.

Lesdits commissaires généraux feront mettre sur-le-champ, par les propriétaires, une étiquette à chaque clef desdits magasins scellés, lesquelles étiquettes seront signées par lesdits propriétaires conjointement avec les commissaires généraux du département, à qui l'on remettra les clefs.

Defendons à toutes personnes de quelque âge, sexe, état et condition qu'elles soient, de lever lesdits scellés sans notre ordre, par écrit, à peine de la vie. Défendons aussi à tous les commissaires généraux et commissaires particuliers, tant anciens que nouveaux, de sortir de cette ville, sans notre permission par écrit, jusqu'à ce que la désinfection générale soit faite.

Ordonnons aux propriétaires desdits magasins

de ne faire sur tout ce que dessus aucune difficulté, et de se conformer à tout ce que les commissaires généraux de leur département, leur diront, ou leur feront savoir de notre part, sur le sujet dont s'agit, à peine de désobéissance.

Nous entendons au surplus que les marchands et négocians à qui appartiennent les marchandises qui sont dans lesdits magasins, sont censés et réputés (par le fait dont s'agit) propriétaires de ces magasins, quand même ils ne les occuperaient que comme locataires.

Lorsque lesdits Commissaires généraux auront les clefs de tous les magasins de leurs départemens, et que les scellés y auront été apposés en la forme susdite, ils dresseront un état général des magasins de leurs départemens, dans lequel ils feront mention de la rue ou place où ils se trouvent, des noms et surnoms des propriétaires des magasins, des noms et surnoms des propriétaires des marchandises, du nombre des clefs de chaque magasin, et du jour qu'elles leur auront été remises, et que le scellé y aura été apposé, lequel état nous sera par eux remis, et un double aux sieurs Echevins.

Et afin que personne n'ignore sur cela les intentions de Sa Majesté, expliquées dans la présente Ordonnance, elle sera lue, publiée et affichée partout où besoin sera. Donné à Marseille, le 5 septembre 1722. Signé le Bailly de LANGERON. Et plus bas par Mg.r MENETRIER.

LISTE des Commissaires généraux préposés pour la désinfection générale.

PAROISSE DE LA MAJOR.

Quartier de la Major. Messieurs Costa, Laurent.

Quartier de Lorette. Messieurs le Bois, Caire.
des Grands Carmes. Messieurs Paul, Belenger.

PAROISSE DE ST. MARTIN.

Quartier de St. Jaume. Mess. Guilhermy, Reboul.
des Précheurs. Mess. Chaud, Vespin.
des Récollets. Mess. Dupuy, Pre. Seren.
de St. Homobon. Mess. Audier, Borrely.
des Récolettes. M.rs Routier, E. Anselme.
des Capucins. Mess. J. B. Paul, Marnier.
de Robe-verte. Mess. Rouviere, Léon Routier.
de Ste.-Barbe. Mess. Rimbaud, Carfueïl.
de l'Echelle Mess. Senez, Saugey.
des Augustins. Mess. Guis, V.nt Martin.
du Pavé d'Amour. Messieurs Eyssautier, Baltelon.
de la Nonnerie. Mess. Paul, M. Ricard.

PAROISSE DES ACCOULES.

Quartier de la Roquette. Mess. Lance, Salade.
de la Grande Rue. Mess. Bremond, Vin.
du Cheval blanc. Mess. Isseris, J. B. Latil.
de la Loge. Mess. Blanc, F.s Germain.
de St.-Victoret. Mess. Sallard, L. Dauphin.
de la Bonneterie. Mess. Guieu, E. Rolland.
du Panier. Mess. Courtés, Mariage.
de la rne Marignane Mess. Etienne, Croizet de Monteaux.
du St. Esprit. Mess. Bonnefoi, J. Mallet.
de la rue de la Reynarde Mess. Rostan, F.s Lambert.
de la place Vivaux. Mess. Roux, J. B. Magy.

Quartier de la rue des Radeaux. Mess. Fabre, J. B. Fabron.

PAROISSE DE ST. LAURENT.

Quartier de l'Humilité. Mess. Denans, Belleville.
du Coin de Cabriés. Messieurs Nouvel, Seguier.
de la rue St. Laurent Mess. Bressier, P.re Nouvel.
de la rue Bouterie. Mess. Maron, Jacob.
de St. Sauveur. Mess. Manne, Rostany c.
de la rue des Ferrats. Mess. Diego, Seren.
de la rue de Nuit. Mess. Guitton, Pascal.
de la rue Ste. Catherine. Mess. Abeille, Bronde.

PAROISSE DE ST. FERRÉOL.

Quartier de la Cannebière. Mess. L. Guillermy, Villet l'aîné.
des Carmes-déchaussés. Mess. Serre, J. Grimaud.
de la rue St. Ferréol. Mess. Germain, Bagarry.
de la rue de la porte de Rome. M.rs Guion, de St.-Amand.
de Fontaine longue. Mess. Dorel, Ferrary.
de rue Maucouina Mess. Michel, Carraire.
de la rue d'Aubagne Mess. Moussié, Gilly.

RIVE NEUVE.

Quartier des Bernardines. Mess. Brunet, Catelin.
de St. Roch. Mess. Guichard, de Saint-Amant.
de l'isle de Rose. Mess. Germain, Marin, J. B. Rey, Labat.

Quartier du Marquisat. Mess. Claude Rose, Gaspard Maurin, Poëtte, Fçois. Villet.
Le long du quai jusqu'au Chantier. Mess. Jean Roman, Amphoux, Guien, J. B. Besson.
Dessus le Chantier. Mess. Deidier, Jph. Beaussier.

Après quoi, lecture de cette ordonnance ayant été faite aux Commissaires généraux, et en ayant été remis un exemplaire à chacun d'eux, ils allèrent à l'instant dans leurs départemens exécuter ce qui leur était prescrit.

Ces commissaires généraux ayant travaillé en exécution de ladite ordonnance, il nous fut ensuite par eux remis des états de tous les magasins dont ils avaient pris les clefs, et auxquels ils avaient apposé le scellé; par le dépouillement desquels états nous trouvâmes qu'il y avait 940 magasins remplis de marchandises de toute espece.

Voulant nous assurer encore plus de l'exécution de cette ordonnance, nous fîmes de tems en tems des revues dans tous les quartiers de la ville, pour vérifier par nous-mêmes si rien n'avait été omis, et si les scellés avaient été apposés dans les formes prescrites. Lesdits sieurs Echevins en firent aussi de leur côté, et l'on ne trouva jamais le moindre relâchement aux règles ordonnées.

Ayant ensuite considéré que les fripiers doivent être le plus soupçonnés d'avoir des marchandises infectées par les achats qu'ils font indistinctement de celles qui leur sont portées et qu'ils reçoivent de toutes mains, nous crûmes devoir donner notre première attention à la désinfection de leurs effets. Dans cette vue nous usâmes de surprise,

afin que rien ne fut détourné, et nous fîmes enlever (dans le tems que l'on s'y attendait le moins) tout ce qu'ils avaient de suspect, que nous envoyâmes aussitôt au Lazaret par les soins des commissaires destinés à cette expédition, conformément à l'ordonnance suivante.

DE PAR LE ROI.

Le Bailli de LANGERON, Lieutenant-général des armées du Roi, chef d'escadre de ses galères, Commandant pour Sa Majesté dans la ville de Marseille et ses dépendances.

Les fripiers des cette ville étant ceux que l'on doit soupçonner le plus d'avoir des marchandises suspectes de contagion, par les achats qu'ils font ordinairement de toutes celles qui leur sont présentées, sans savoir d'où elles viennent, et étant important de s'assurer de leur désinfection, et de n'avoir sur cela aucun doute;

Nous ordonnons à tous les Commissaires généraux qui sont chargés de faire la visite chez tous les fripiers et fripières de cette ville, d'aller, mercredi 7 de ce mois, dans toutes les boutiques et arrières boutiques, dans tous les appartemens, coins et recoins, caves et greniers, et même sur les toits des maisons desdits fripiers et fripières, pour faire porter au Lazaret tout ce qu'ils y trouveront de susceptible, qui ne sera pas exposé en vente.

Lesdits Commissaires généraux feront mettre lesdits effets susceptibles dans des coffres ou dans des caisses qu'ils fermeront et scelleront de leur cachet et de celui du propriétaire, qui à cet effet fournira le papier et la cire d'Espagne à ce nécessaires.

Le Capitaine du Lazaret les y recevra pour les mettre sous les halles à ce destinées, et ne les faira point ouvrir pour être purgées qu'il n'ait reçu sur cela de nouveaux ordres de notre part.

Les marchandises que lesdits Commissaires ne pourront faire mettre dans des coffres ou caisses, seront mises en ballots bien cousus, et cachetées en la forme susdite aux principaux endroits desdits ballots, sur lesquels le Commissaire général et le propriétaire mettront leurs noms, afin que rien ne soit confondu et que l'on puisse en leur présence les faire ouvrir avec plus d'ordre quand il en sera question.

Lesdits Commissaires ne feront point ouvrir les magasins desdits fripiers et fripières qui se trouveront scellés, en conformité de notre ordonnance du 5 de ce mois, parce qu'il sera pourvu dans la suite à ce qui regarde les magasins scellés.

A l'égard des matelats, lits de plumes, couvertures et coussins qui se trouveront chez lesdits fripiers et fripières, quand même ils seraient exposés en vente, lesdits Commissaires les feront porter au Lazaret, après y avoir attaché une étiquette portant le nom du commissaire général et celui du propriétaire, et ils n'en excepteront que ceux qui se trouveront actuellement à leur usage domestique.

Pour que les Commissaires généraux soient mieux obéis dans l'exécution des ordres dont ils sont chargés en cette occasion, ils iront prendre chacun deux soldats au corps-de-garde établi devant la chapelle des Pénitens gris, proche les Prêcheurs, où M. Potiere, capitaine au régiment

de Flandre et notre aide-de-camp, les leur distribuera.

La maison et le quartier de chaque fripier et fripière où les commissaires généraux doivent se porter, seront indiqués dans le rôle imprimé dont on leur remettra un exemplaire.

Les noms des commissaires généraux qui ont été par nous choisis pour l'opération ci-dessus expliquée, seront mis au bas de la présente ordonnance. Supposé que pour le travail dont il est question, les Commissaires généraux ayent besoin d'aide, ils feront avertir à cet effet, de notre part, les Commissaires particuliers de l'isle où ils seront destinés, suivant ledit rôle.

Si les Commissaires généraux ont besoin de corbeaux pour travailler à l'emballage et au transport des hardes et marchandises suspectes chez les fripiers et fripières, ils en envoyeront demander au nommé Jean-Baptiste qui se tiendra, pour cet effet, au corps-de-garde établi devant ladite chapelle des Pénitens gris.

Les Commissaires généraux ne feront aucun envoi desdites marchandises au Lazaret que les corbeaux qui les conduiront, ne soient escortés par deux soldats, pour empêcher que dans le trajet ils ne communiquent avec personne.

Et s'il y a plusieurs envois à faire dans une même maison, les soldats les y rameneront jusqu'à ce que le dernier envoi soit fait, après quoi ils les remettront au capitaine dudit Lazaret, qui leur fera faire la même quarantaine qu'aux dites marchandises.

Lorsque les Commissaires généraux n'auront plus besoin des soldats, ils les renvoieront à leurs corps-de-garde des Pénitens gris.

Immédiatement après que lesdits Commissaires généraux auront fait leur travail, ils feront un état qu'ils signeront, de toutes les marchandises qu'ils auront envoyées au Lazaret, pour nous être par eux remis, et un double d'icelui aux Echevins.

Les Commissaires généraux qui se trouveront avoir moins de travail à faire, et qui l'auront plutôt fini que les autres, s'aideront s'il en est besoin.

Et afin que lesdits fripiers et fripières ne sachent nos intentions que dans le moment que les Commissaires généraux iront chez eux, et qu'ils ne puissent rien détourner, nous ne faisons publier ni afficher la présente ordonnance, et nous nous contentons d'en donner un exemplaire à chaque commissaire général, à qui nous ordonnons de l'aller exécuter dans le moment qu'ils la recevront.

Donné à Marseille, le 4 septembre 1722.

Signé le Bailli de LANGERON ; et plus bas pour Mgr., MENETRIER.

LISTE des Commissaires généraux qui doivent exécuter l'Ordonnance ci-dessus.

MM. Guilhet, Amouroux, Marin, Beaussier, Reboul, Chaux, Rouvière, Senés, Eyssautier, Guis, Mathieu Ricard, Isseris, Blanc, Renault, Salard, Audier, Samatan, Louis Dauphin, Guieu cadet, Et.e Roland, Jph. Mallet, Rostang, Lambert fils, Rostang l'aîné, Ph. Grimod, Roux cadet, Fabre d'Alep, Belleville, Poette, Louis Guillermi, Villet l'aîné, Roch Grimaud, Herman, Toussaint Catelin, Dominique St.-Aman, Simon Dorel, Ferrari, Carraire, Moussiés, Germain

cadet J.^{n} B.^{te} Rey, Labat, François Villet, J.^{n} B.^{te} Besson, Deidier l'avocat, Rostani cadet, Allemand, Justinien Grimod, Boze, St.-Aman Grégoire, Aubert père, Margaillan, Blaize de la Selle, Tiran, André Jouvence, Costa, Laurens de Magis, Le Bois, Paul comm. gén. à la Major, Et.^{e} Guillermi, Léon Routier, Vincent Martin, Anselme, Didier, ancien courtier, Honoré Latil, Magis, place du Palais, Guillermi fils, droguiste, rue Jérusalem.

Cette ordonnance ayant été exécutée le 16 septembre et les Commissaires généraux nous ayant remis les états de leurs découvertes, nous avons vu qu'il avait été porté au Lazaret trente-quatre ballots et grand nombre de coffres, de caisses et de paquets, le tout rempli de marchandises, hardes et linges, et plusieurs matelats, couvertures et oreillers.

Dans le tems que l'on faisait désinfecter tous lesdits effets, nous nous disposâmes à une opération d'une bien plus grande étendue et telle qu'on le verra dans l'ordonnance ci-après :

De par le Roi.

Le Bailli de LANGERON, Lieutenant-général des armées du Roi, Chef d'escadre de ses galères, Commandant pour Sa Majesté dans la ville de Marseille et dépendances.

Pour continuer l'exécution des ordres de Sa Majesté, au sujet de la désinfection générale qu'elle veut être faite dans cette ville.

1.° Nous ordonnons à tous les Commissaires généraux de se porter à toutes les boutiques des marchands détailleurs de leurs départemens;

conjointement avec les Commissaires particuliers de chaque isle de celles qui sont sous leurs soins, d'y faire une recherche exacte de toutes les marchandises susceptibles qu'elles contiennent, et de les faire porter dans les greniers et dans les appartemens les plus élevés ou les plus aérés de la maison, pour y être déployées et étendues à l'air pendant quarante jours, durant lequel tems l'on tiendra ouvertes les portes et les fenêtres desdits lieux ou appartemens; ces précautions étant suffisantes pour des marchandises dont le débit se fait journellement depuis long-tems, sans que la communication en ait paru dangegereuse.

2.° Si dans la visite que les Commissaires généraux et les Commissaires particuliers feront dans les maisons et boutiques des marchands détailleurs, ils y reconnaissent des marchandises venues d'Avignon ou du Comtat, ils se feront représenter les pièces justificatives du tems de leur entrée dans cette ville, et s'il paraît qu'elles y ayent été introduites depuis que la peste est dans le Comtat, sans avoir été purgées dans le Lazaret, ils y feront porter (avec les précautions accoutumées) non seulement toutes ces marchandises, mais encore toutes celles qui se trouveront dans la même maison, pour y être purgées par l'évent, ainsi qu'on l'a toujours pratiqué pour toutes les marchandises suspectes de contagion.

Ils mettront une étiquette à chaque paquet, caisse et ballot de marchandises qu'ils envoyeront audit Lazaret; ils signeront ladite étiquette conjointement avec le propriétaire desdites marchandises; ensuite de quoi, ils en dresseront

un état qu'ils signeront, pour nous être par eux remis, et un double aux Echevins.

Ils envoyeront pareillement au Lazaret tous les gens de la maison où ces marchandises auront été trouvées, aussi bien que leurs meubles et leurs hardes, après quoi lesdits Commissaires-généraux prendront les clefs de ladite maison, et les garderont jusqu'à ce que le tems de leur quarantaine soit fini.

Pendant le tems desdites quarantaines ils feront donner trois parfums en différentes fois dans tous les appartemens et autres endroits de ladite maison, qu'ils feront nétoyer et balayer en mêmetems, et dans l'intervalle de ces parfums, ils y feront tenir les fenêtres ouvertes, afin que l'air achève de purifier ce que le parfum n'aura pu désinfecter parfaitement, et que la maison soit en état d'y recevoir les personnes et les marchandises (qui en seront sorties) lorsque leur quarantaine sera finie, auquel tems les clefs de la maison seront remises aux propriétaires.

3.° Comme il y a grand nombre de maisons de négocians dont les appartemens, salons et vestibules sont remplis de marchandises susceptibles, les Commissaires généraux, conjointement avec les Commissaires particuliers, visiteront toutes celles de leurs départemens pour voir où il y a de ces marchandises, afin de les faire porter dans les endroits les plus aérés de la maison, pour les y faire éventer de la manière que nous l'avons prescrit dans le premier article de la présente ordonnance; et s'ils y reconnaissent des marchandisses venues d'Avignon ou du Comtat, qui en soient sorties depuis que la contagion s'y est introduite, ils observeront pour ces

dernières marchandises et pour les gens qui demeurent dans la maison où elle seront trouvées, ce qui est porté par l'article 2 de ladite ordonnance.

4.° M. l'Evêque voulant bien consentir que les Commissaires particuliers fassent la même visite dans toutes les communautés de la ville, tant des hommes que des filles, ils y procéderont avec la même exactitude que dans les maisons des particuliers, en la manière suivante :

Lorsqu'il s'agira de faire la visite dans les couvens de filles, ils n'y entreront point, qu'ils n'ayent avec eux un Echevin, suivant l'usage, et l'un des ecclésiastiques nommés à cet effet par M. l'Evêque, dont les noms seront mis à la suite de cette ordonnance.

Et lorsqu'il sera question de la même recherche dans les couvens des hommes, il suffira qu'ils ayent avec eux le supérieur dudit couvent, ou tel autre religieux que le supérieur jugera à-propos de nommer pour les accompagner dans cette opération.

S'ils trouvent dans lesdites communautés des marchandises susceptibles, ils exécuteront ce qui est réglé ci-dessus dans les premier et deuxième articles, selon les cas où ces marchandises se trouveront, à la réserve que les religieux et les religieuses qui seront dans le cas de la quarantaine, la feront dans leur couvent, qui dès-lors sera consigné, et dont lesdits religieux et religieuses ne recevront leur subsistance pendant leur quarantaine, que par des pourvoyeurs qui la leur porteront, sans communiquer avec eux.

Et arrivant comme il est dit ci-dessus que lesdits Commissaires trouvent dans lesdites com-

munautés des marchandises susceptibles, étant à présumer qu'elles ne pourront y avoir été entreposées que pour des motifs suspects, nous enjoignons auxdits Commissaires de nous en donner avis sur-le-champ, pour que nous puissions prendre sur cela les informations nécessaires et faire punir les coupables, suivant l'exigeance des cas.

5.° Les Commissaires généraux porteront leur exactitude jusqu'à visiter avec un ecclésiastique, les sacristies, clochers, coins et recoins, coffres armoires de toutes les églises et des chapelles de cette ville, aussi bien que les caves et tous les endroits les plus cachés desdites églises, chapelles et couvens; et en cas qu'ils y trouvent des marchandises susceptibles, ils nous en donneront pareillement avis, après avoir, pour la plus grande sûreté, exécuté ce qui est ordonné ci-dessus dans les premier et second articles.

6.° Il visiteront aussi tous les hôpitaux et tous les établissemens de piété dépendans de la communauté de cette ville, pour y faire les mêmes recherches, en observant de n'y point entrer sans l'un des directeurs, ou autres personnes chargées du soin desdits établissemens.

7.° Comme l'on ne peut spécifier dans la présente ordonnance tous les endroits que les Commissaires généraux doivent visiter dans cette occasion, ils ne se contenteront pas seulement de visiter toutes les boutiques, arrières boutiques et autres endroits des marchands détailleurs, mais ils visiteront encore, dans leurs départemens, toutes les maisons, de quelque état et condition que soient les propriétaires et locataires, et selon ce qu'ils y trouveront, ils se conforméront à ce

qui est mentionné dans les susdits premier et second articles de la présente ordonnance.

8.° Enjoignons auxdits Commissaires de se porter trois fois par semaine, pendant le tems de ladite quarantaine, dans les maisons et boutiques des marchands détailleurs et dans toutes les autres maisons de leur département, où ils auront fait exposer les marchandises à l'évent, pour reconnaître si l'on y observe ce qui y aura été par eux établi, et en cas de contravention, les coupables seront arrêtés et mis en prison pour trois mois, et leurs marchandises confisquées à la disposition du Roi.

9.° Lesdits Commissaires généraux feront donner de nouveaux parfums dans toutes le maisons où il y a eu des pestiférés ou des malades soupçonnés pendant la dernière contagion. Et quoique l'on doive croire que tout y a été bien désinfecté, ils ne laisseront pas d'examiner avec soin et exactitude si quelque chose y est oublié, auquel cas ils exécuteront ce qui est ci-dessus prescrit.

10.° Lorsque les Commissaires généraux découvriront quelques marchandises qui leur paraîtront suspectes de contagion, ils envoyeront aussitôt demander aux Echevins des corbeaux pour prendre ces marchandises, et les transporter au Lazaret; ils leur demanderont pareillement des tombereaux, s'il en est besoin, et ils se conformeront au surplus à ce qui est porté ci-dessus à l'art. 2 au sujet des étiquettes, afin que les effets des uns et des autres ne soient pas confondus.

11. Lesdits Commissaires généraux feront parfumer toutes les maisons qui, par la mortalité totale de ceux qui les habitaient, se trouvent

encore fermées depuis la première contagion, quoiqu'elles ayent déjà été désinfectées, ne pouvant prendre assez de précautions dans de pareils endroits où l'air n'a pas penetré depuis ce temslà, et ils envoyeront pour ce cas, comme pour les prêcédens et les suivans, demander aux Echevins les parfums nécessaires.

12.° Les Commissaires généraux qui ont des fripiers et fripières dans leur département, y feront faire des parfums dans tous les endroits où ils tiennent leurs marchandises, même dans leurs appartemens, et ils examineront s'il n'y a point été reporté de nouvelles marchandises depuis celles que l'on y a trouvées dans la visite par nous ordonnée le 14 de ce mois, et que nous avons fait porter au Lazaret pour y être purgées.

13.° Pour ce qui concerne les magasins scellés en conformité de notre ordonnance du 5 de ce mois, il y sera incessamment pourvu.

14. Ayant considéré qu'il y a dans de certains quartiers de la ville beaucoup plus de marchands détailleurs que dans d'autres, et que les commissaires généraux qui s'y trouvent établis par notre ordonnance du cinq de ce mois, seraient trop chargés, et mettraient trop de tems à finir leur travail, nous avons jugé à-propos d'en augmenter le nombre dans lesdits quartiers, et d'en insérer les noms et la destination à la suite de la présente ordonnance.

15.° Si dans quelqu'une des isles il manque de commissaires particuliers, les Commissaires généraux en avertiront les Echevins pour y pourvoir.

16. Ordonnons aux Commissaires particuliers d'obéir aux Commissaires généraux pour le fait

dont il s'agit : défendons en même-tems à ces derniers de se reposer entièrement sur les Commissaires particuliers, notre intention étant qu'ils soient à la tête de toute cette opération, et que les Commissaires particuliers n'y soient employés que pour les aider.

17°. Nous ordonnons à tous les Commissaires généraux de n'avoir, dans ce qui leur est prescrit ci-dessus, aucune complaisance, attendu l'importance qu'il y a que tout soit fait avec la plus grande exactitude.

Et afin que personne ne prétende cause d'ignorance du contenu en la présente ordonnance, elle sera lue, publiée et affichée dans tous les lieux, coins et places de cette ville accoutumés, et un exemplaire d'icelle remis à chacun desdits Commissaires généraux, pour qu'ils puissent plus sûrement et plus exactement s'y conformer.

Donné à Marseille, le 22 septembre 1722.

Signé le Bailli de LANGERON ; et plus bas par Mgr., MENETRIER.

NOMS des Ecclésiastiques choisis par M. l'Evêque pour se trouver à la visite des Maisons Religieuses, des Communautés, et Eglises de cette ville.

M. Decaux, chanoine et official, pour les maisons du premier monastère de la Visitation, de la Miséricorde, des Présentines et des Répenties.

M. le Sacristain de St.-Victor, Grand-vicaire de M. l'Evêque dans le district de l'Abbaye, pour les religieuses Bernardines de la Rive-neuve.

M. Carbonel, M. Boyer, bénéficiers de la

cathédrale, M. Rastegue, vicaire de la cathédrale, M. Baumer, bénéficier des Accoules, pour toute l'étendue de la paroisse de la cathédrale et de celle de St.-Laurent.

M. le Prevôt de St.-Martin, M. Faucon, M. Nicolas, chanoines de St.-Martin, M. Pourrière, vicaire de St.-Ferréol, pour toute la paroisse de St.-Martin et celle St.-Ferréol.

M. Caulet, M. Barens, chanoines des Accoules, M. le Chef, bénéficier, M. Giraud, vicaire des Accoules, pour la paroisse des Accoules.

Lesquels ecclésiastiques (suivant ce qui est reglé par M. l'Evêque) pourront se partager, suffisant qu'un ou deux d'entr'eux se trouve à chaque église, chapelle et maison religieuse.

Liste *des Commissaires généraux choisis par augmentation, pour aider aux autres Commissaires généraux dénommés dans notre Ordonnance du 5 de ce mois, à faire la désinfection générale des marchandises susceptibles de cette ville, et des quartiers qui leur sont destinés pour cette opération.*

Pour la Grande-Rue. MM. Jn. Bte. Simon, Reynault, Guilhet, Boze, Castellane fils, Gaspard Sieuve.

Pour la Bonneterie. MM. J. Cordelier, Sieuve neveu, Amouroux, Aubanel, Demandols, Roch-Grimod, Roland, Lombardon.

Le long du Port. MM. Tiran, Herman, Lambert fils, Jacques Pastour, Piquet l'aîné, Piquet cadet, Audibert de Routier, F. Cauvin.

A la Canebière. MM. Arennes, Lazare Blanc, Rimbaud neveu, Gratian.

Le long du Cours. MM. Paillet, capitaine André Achard, Jouvence, Samatan, Mathieu; Trouillier, St.-Jacques aîné, Jouvin, Ignace Roux.

La Coutellerie. MM. Lavaison, Ganteaume, Mille, Bouvignan, Jph. Arnaud, J. B. Agnel.

Le même jour de la publication de cette Ordonnance, nous fîmes avertir tous les Commissaires généraux, de se rendre à l'Hôtel-de-Ville, où étant tous assemblés en présence desdits sieurs Echevins, il leur en fut remis un exemplaire à chacun avec ordre de s'y conformer.

En exécution de cette Ordonnance, toutes les boutiques, arrières boutiques et appartemens des maisons de tous les marchands détailleurs, tous les vestibules, salons et chambres des maisons de tous les négocians en gros, furent visitées dans tous les coins et recoins, et toutes les marchandises susceptibles qui s'y trouvèrent, furent portées aux endroits les plus élevés et les plus aérés de la maison où elles furent déballées, dépaquetées, déployées, étendues et mises à l'évent.

Les maisons de tous les particuliers bourgeois, artisans et autres généralement quelconques sans exception, furent visitées.

Mêmes perquisitions et recherches furent faites dans les couvents des hommes et des filles, communautés, hôpitaux, établissemens de piété, églises, chapelles et maisons claustrales.

Ces visites ont été faites avec tant d'exactitude qu'il a été trouvé :

Dans le clocher de l'église des Accoules, plusieurs vieilles hardes cachées qui furent portées au Lazaret.

Dans la maison du sieur Chardousse, prêtre,

mort de la dernière contagion, à la rue d'Aubagne, deux ballots de hardes qui furent aussi portés au Lazaret.

Dans celle du sieur Arnaud, mort de la dernière contagion, à la Grande-Rue, plusieurs marchandises que l'on fit aussi porter au Lazaret.

Dans celle du sieur Jh. Boyer, mort de la dernière contagion, rue N. D. de la Garde, une balle et un ballot de bourre de soie, portés audit Lazaret.

Dans celle du sieur Boyer, 32 balles de soie d'Espagne, qui furent pareillement portées au Lazaret, parce que l'on n'était pas assuré de leur désinfection.

Dans une maison particulière de cette ville, un ballot de soie appartenant au sieur George, porté au Lazaret par la même raison.

Dans la maison du sieur Pierre Gautier, rue de la Bonneterie, deux ballots de soie, portés audit Lazaret. Ledit Gautier à qui ils appartenaient, n'ayant pu justifier pour lors le tems de leur entrée, ni le lieu d'où ils étaient venus, il fut envoyé lui-même audit Lazaret avec toute sa famille, conformément à notre Ordonnance.

Sur le toit d'une maison rue de l'Oratoire, plusieurs vieilles hardes cachées entre une cloison et un tuyau de cheminée, qui furent brûlées.

Et dans diverses maisons fermées, plusieurs haillons que l'on fit brûler, et quelques linges et hardes que l'on fit parfumer et échauder, attendu qu'elles méritaient être conservées.

Il fut fait ensuite plusieurs parfums réitérés dans tous les endroits où les susdits effets avaient été trouvés, aussi bien que dans toutes les maisons

des fripiers, en conformité de ce qui est porté par ladite Ordonnance.

Après que les commissaires généraux eurent fait exposer à l'évent dans tous les endroits les plus élevés et les plus aérés des maisons, toutes les marchandises susceptibles qu'ils avaient trouvées chez les marchands détailleurs, chez les négocians en gros et chez les autres particuliers, ils firent régulièrement leurs visites et tournées trois fois la semaine chacun dans son département, pour reconnaître si les marchandises qu'ils avaient fait mettre à l'évent y étaient toujours exposées, et si le propriétaire n'en avait rien déplacé.

Nous nous portâmes souvent sur les lieux pour examiner si le tout était bien observé; les sieurs Echevins en firent de même, et nous eûmes la satisfaction de voir que nos ordres étaient partout exactement suivis.

Comme le faubourg de Saint-Lazare et les bastides du terroir ne demandaient pas une moindre attention de notre part que la ville, nous résolûmes d'y ordonner une semblable désinfection, et après l'avoir concertée avec M. le marquis de Mizon, que nous avions chargé du commandement de la campagne,

Nous rendîmes le 25 du mois de septembre l'Odonnance suivante.

DE PAR LE ROI.

Le Bailli de LANGERON, Lieutenant-général des armées du Roi, Chef d'escadre de ses galères, Commandant pour Sa Majesté dans la ville de Marseille et dépendances;

Quoiqu'il n'y ait eu dans la campagne de Marseille que quelques quartiers attaqués de la dernière contagion, et que depuis le 26 du mois de juillet dernier, personne n'y ait été atteint de cette maladie ; cependant pour n'avoir aucun doute sur ce qui pourrait dans la suite en déranger la santé,

Nous ordonnons à tous les Capitaines et Commissaires dénommés dans la liste suivante, et établis pour le service de la campagne, d'y visiter toutes les maisons de leurs quartiers et départemens, pour voir si l'on n'y aurait point entreposé des marchandises venues d'Avignon ou du Comtat, ou autres marchandises susceptibles, sorties de cette ville de Marseille, pour en éviter la désinfection.

2.° S'ils y trouvent de ces marchandises, ils dresseront un état qu'ils signeront avec le propriétaire, pour être remis à M. le marquis de Mizon, brigadier des armées du Roi, colonnel du régiment de Flandre, employé sous nos ordres, et un double dudit état sera laissé au propriétaire ; ensuite de quoi ils envoyeront aussitôt demander aux Echevins des corbeaux et des tombereaux, pour faire transporter lesdites marchandises au Lazaret de cette ville, où nos ordres sont donnés pour les y recevoir et les y désinfecter.

3.° Ils demanderont en même-tems à M. le marquis de Mizon des soldats pour faire escorter les corbeaux, et pour les empêcher de communiquer avec personne pendant tout le tems qu'ils seront employés à transporter de ces marchandises au Lazaret.

4.° Ils envoyeront aussi dans le Lazaret les

personnes qui habiteront la maison de campagne, où ces marchandises se seront trouvées, pour y faire la même quarantaine que lesdites marchandises.

5.° Ils laisseront seulement dans la maison de campagne (qui se trouvera dans le cas ci-dessus) le principal paysan et sa femme, pour avoir soin du bien, qui dépérirait s'il n'y restait personne pour le cultiver; mais en les y laissant, ils leur ordonneront la quarantaine dans ledit bien, et ils leur signifieront de notre part, que s'ils communiquent avec quelqu'un, et s'ils sortent de l'étendue de la propriété où ils seront consignés, ils seront fusillés.

6.° Si les paysans et paysannes qu'on laissera pour la culture des biens (comme nous venons de le dire) ont des enfans d'un bas âge, on les laissera avec eux.

7.° Lesdits Capitaines et Commissaires feront ensuite donner trois parfums dans tous les appartemens de la maison de campagne qui se trouvera dans le susdit cas; savoir: un au commencement de la quarantaine, un au milieu, et le troisième à la fin de ladite quarantaine.

8.° Ils feront des recherches encore plus exactes dans les maisons de campagne où il y a eu des malades de la dernière contagion, et ils y feront donner de nouveaux parfums, quand même ils n'y trouveraient pas des marchandises.

9.° S'il y a des maisons de campagne fermées depuis la peste de 1720 et 1721, quoiqu'elles ayent été déjà désinfectées, ils les feront encore parfumer et nétoyer, et s'il s'y trouve des marchandises susceptibles, ils les feront porter au Lazaret avec les précautions prescrites dans les articles 2 et 3 de la présente Ordonnance.

10.° Si dans ces maisons de campagne, depuis le tems que nous venons de le dire, il se trouve des meubles, des hardes, du linge et des marchandises, ils envoyeront le tout au Lazaret, pour y être purgé, à la réserve de ce qui ne méritera pas d'être conservé, qu'ils feront brûler sur-le-champ, en présence du propriétaire ou de quelqu'un de la maison.

11.° Les Inspecteurs, Capitaines et Commissaires de la campagne et du faubourg de cette ville, recevront sur l'exécution de cette Ordonnance des ordres plus particuliers de M. le marquis de Mizon, et ils se conformeront à tout ce qu'il jugera à propos de leur prescrire.

12.° Défendons à toutes personnes, de quelque état et condition qu'elles soient, de cacher aucunes marchandises ni effets susceptibles, et d'en transporter aucunes d'un endroit à l'autre, pendant quarante jours (à compter du jour de la visite) sans la permission de M. le marquis de Mizon, sous peine d'être fusillés.

13.° Lorsque les Capitaines et Commisaires envoyeront au Lazaret des marchandises et autres effets susceptibles, ils auront soin de mettre des étiquettes aux balles, ballots, caisses, coffres et paquets, et de les signer avec le propriétaire desdites marchandises, et en mettant au-dessus desdites étiquettes le nom du quartier, afin que l'on puisse mieux distinguer dans le Lazaret ce qui sera de la campagne, et que rien ne soit confondu.

14.° Lesdits Capitaines et Commissaires feront trois visites par semaine (chacun dans son département) pour voir s'il n'a point été porté des nouvelles marchandises dans les maisons de cam-

pagne qu'ils auront déjà visitées, ou si l'on n'aura point enlevé quelqu'unes de celles qu'ils y auront reconnue lors de la première visite.

15.° Ordonnons à tous ceux qui sauront où il y aura des marchandises, meubles, hardes, linges et autres effets susceptibles cachés, de nous le dénoncer ou à M. le marquis de Mizon; lesquels effets, marchandises, meubles, hardes ou linges seront et demeureront confisqués au profit des dénonciateurs, et à eux remis après que la désinfection en aura été faite.

16.° Si les Capitaines et Commissaires en faisant leurs visites, découvrent des effets susceptibles qui ayant été cachés d'une manière à vouloir leur en dérober la connaissance, pour en éviter la désinfection, ils les envoyeront aussitôt au Lazaret avec les mesures ci-dessus prescrites, pour y être purgées et ensuite confisquées au profit des hôpitaux.

17.° Les quatre Inspecteurs de la campagne (chacun dans son département) auront l'œil sur tout ce que les Capitaines et Commissaires feront, et ils se porteront principalement dans les endroits où ils croiront leur présence nécessaire, et les Capitaines et Commissaires leur obéiront dans tout ce qu'ils leur ordonneront de notre part, et de celle de M. le marquis de Mizon, pour le fait dont s'agit.

18.° Les propriétaires et locataires des maisons de campagne qui se trouvent présentement dans cette ville, porteront ou envoyeront les clefs desdites maisons de campagne, immédiatement après la publication de la présente Ordonnance, pour que l'opération dont s'agit ne souffre aucun retardement, et ce, à peine de désobéissance.

Et afin que personne ne prétende cause d'ignorance du contenu de la présente Ordonnance, elle sera lue, publiée et affichée partout où besoin sera, et un exemplaire d'icelle, remis à chacun desdits Inspecteurs, Capitaines et Commissaires, pour l'exécuter selon sa forme et teneur.

Donné à Marseille, le 25 septembre 1722.

Signé le Bailli de LANGERON. Et plus bas, par Monseigneur, MENETRIER.

LISTE générale des Inspecteurs, Capitaines et Commissaires des différens Quartiers qui composent le terroir de Marseille, et qui ont été établis pour le service de la Contagion, lesquels quartiers ont été divisés en quatre départemens, comme ci-après :

Département de M. de CASTELLANE, capitaine d'infanterie et Inspecteur du terroir.

Quart. du Camas et Plaine St.-Michel Lambert, capitaine; Arnaud, lieutenant; Agnel, L. Benoit, Dolle, Baillon, Boutier fils, Ant.^e^ Pailly, commissaires.

Quartier de St. Laurent ou la Capelette. Guyon, capitaine; Allemand, lieut.^nt^; David, Brouchon, Gameau, Trevan, Brebion, Bruzelin, commiss.

Quartier de St.-Pierre. Caillol, capit.; Romme, Rebuffa, Dantoine, Barreme, commissaires.

Quartier de St.-Jean-du-Désert. Reymondin, capit.; Clarissy, Mouraille, Audibert, Chabran, commissaires.

Quartier de la Pomme. De Louvicou, capit.; Servant, lieutenant; de Jean, Conte, Aynin, commissaires.

Quartier de St.-Barnabé. Moustier, capitaine; de Léon, Pellen, Rampal, Lieutaud, Granette, Salomon, d'Antoine, commissaires.

Quartier des Martegaux. Audibert, capitaine; Antoine Audibert, Jacques Audibert, Jean Audibert, commissaires.

Quartier St.-Jullien. Caillol-Calian, capitaine; Pierre Durbec, Antoine Durbec, Paul, comm.

Quartier des Caillols. Jean Caillol, capitaine; Jph. Caillol, Guillaume Caillol, Gaspard Caillol, Pierre Caillol, François Caillol, commissaires.

Quartier des Comtes Antoine Moutardou, cap.; François Moutardou, commissaire.

Quartier de la Valentine. Borrely, capitaine; Valentin, Rampal, Caillol, commissaires.

Quartiers de Séon et la Nerte. Dourdé et Jéremie, capitaines; Bricard, Borrelly, Verdillon, Matteron, Delille, Decroix, Mourraille, Besson, Queiras, Roubolly, Castouny, Artaud fils, Arnaud, Surian, Thouilhard, commissaires.

Département de M. SABOCIN, Capitaine d'infanterie et Inspecteur dudit terroir.

Qurtier de St.-Geniez. Berthelot, capit.; Gilly, Biscontin, Durand, Corteard, Isouard, Dounat, Aubin, Napolon, Artaud, Durbec, Seguin, commissaires.

Quartier du Rouet. Beaujard, capit.; Durand, Fort, Peiron, Domergue, Eydin, commissaires.

Q.er Notre-Dame de Bon-Secours. Pillavoine, capitaine; Lieutaud, Theves, Dallest, Gourdan, Alliés, Gautier, commissaires.

Q.er Notre-Dame des Petites Crottes. Allemand, capitaine; Galerneau, Allemandy, Baquet, Natte, Bonnet, Allemand, Bompard, commissaires.

Quartier de St.-Louis. Boisson, capit.; Richaud, Thomassin, Pons, Roux, Ripert, Bernard, Richelme, Darbés, Ripert, Bompart, Darbés, commissaires.

Quartier des Aygalades. Carraire, capitaine; Rodet, lieutenant; Artaud, Taron, Rodet, Guez, Gaze, Despanet, Mollet, Alliés, Mille, Alois, commissaires.

Quartier des Baumes. Devaye père, capitaine; Devaye fils, Lavezon, Martin, commissaires.

Quartier de la Bedoulle. Charpentier, capit.; Aynezy, Reynaud, commissaires.

Quartier de Pierrefeu. Beaumont, capitaine; Billon, Villars, Billon, commissaires.

Département de M. Castau, Capit.ne d'infanterie, et Inspecteur dudit terroir.

Quartier du Canet. Giraud, Bayn, capitaines; Marseille, Auvet, Artaud, Gombert fils, Saint-Amant, de Sables; Tourcon, Pache, commiss.

Quartier de N. D. de la Garde. Surle et Sasse, commissaires.

Quartier de Mont-redon. Dauvergne, capitaine; Chavry, Porry, Julien, Ollive, Aillaud, commissaires.

Quartier de Bonnevenne. Natte, Gonssoulin, capitaines; Arnaud, Berrenguier, Vin, Icardenc, commissaires.

Quartier de Mazargues. Allemand, Rencurel, capitaines; Taurel, Chaulier, Blacas, Barthelemy, Gras, Rille, Maron, Joseph Taurel, Durand, commissaires.

Quartier de Ste-Marguerite. Mazerat, capit.ne; Darlet, Ribiés, Martin, Cousinery, Magy,

Eydin, Hermite, Saucillon, Carraire, Carrière, commissaires.

Quartier de St.-Loup. Gaucher, capitaine; Clié, Vernier, Feraud, de Rive, Blanc, Pourrière, Napollon, Balthazard Blanc, du Roure, Ollivier, Bouvignan, Fabre, commissaires.

Quartier de St.-Marcel. Lenoir de l'Escaze, Carbonnel, capitaine; Issaurel, Arnaud, Ollive, Lieutaud, Nicolas, Moulin, Arnaud, Martin, commissaires.

Quartier des Accates. Isnardon.

Quartier des Camoins. Camoin, capitaine; Etienne Camoin, J. B. Camoin, Martin, Joseph Camoin, Jean Camoin, Aurivellier, commiss.

Quartier de Neoulle ou Eouzs. Giraudon.

Quartier de St.-Menet. Mirabel, capitaine et commandant à la Penne.

Département de M. Roboly, Capit.ne d'infanterie et Inspecteur dudit terroir.

Quartier de Château-Gombert. Meoulan, Dou, capit.es; Allegre, Delestrade, Reynaud, Philip, Amphoux, Rigaud, Jullien, Giniés, Jph. Jullien, Rey, Jullien Jullien, Roulandin, commissaires.

Q.er St.-Jérôme et la Rose. Bayon, Deavaye, Girard, capitaines; Sardou, Soux frères, Ange Sardou, Bourguignon frères, Galle, Michel, Barrielle, Bremond, Gouffre, Martin, Monier, Sieuve, Ollive, Amy, commissaires.

Quartier Ste.-Marthe. Dejean, capit.; Grimaud, Faury, Meinard, Henry, Gasquet, Ripert, Lavigne, Rochefort, Domergue, Vincent, Chapuis, Bompard, Bouchet, Rouvière, Gras, Truillier, commissaires.

Quartier de St.-Barthelemy. Guigues, capit.ne; Icard, Roux, Arsere, Salade, Samatan, commissaires.

Quartier de St.-Charles. Pointier, capitaine; Calaman, Roubion, Richard, Grasson, Blanc, Martin, commissaires.

Quartier de la Magdelaine. Pellicot, capitaine; Augier, Bellerot, Reynaud, Laurens, Gombert, Gazelle, commissaires.

Quartier de St.-Just. Monier, capitaine; Ollive, Escalon, Barbier, Vincens, Ollivier, Bourre, Fabre, Lion, Sardou, Andrivet, commissaires.

Quartier des Ollives. Fort, capitaine; Etienne Ollive, Jph. Ollive, Esprit Ollive, J. B. Ollive, commissaires.

Quartier de la Treille. Jph. Durbec, capitaine; François Paul, Jph. Paul, J. B. Durbec, commissaires.

Tout ce qui est porté par cette Ordonnance a été ponctuellement exécuté par les soins continuels de M. le maquis de Mizon, qui ne se contentant pas de donner ses ordres aux capitaines et aux commissaires de la campagne, et de les faire surveiller par les Inspecteurs, a toujours été présent à leur exécution; faisant successivement ses tournées d'un quartier à l'autre, accompagné de M. de Cret, capitaine au régiment de Flandres, et desdits Inspecteurs.

Par l'état que M. le marquis de Mizon nous a remis de ses tournées, il paraît que dans la recherche qu'il fit faire en sa présence dans tout le faubourg de St.-Lazare, le 28 septembre dernier, il fit porter au Lazaret cinq charretées de laine, bourre, peaux et autres marchandises

trouvées dans la maison du nommé Aillaud, mort de la dernière contagion.

Deux charretées de chiffons (ou linges servant à faire du papier) trouvées en quatorze balles dans la maison de la nommée Imbert, revendeuse, et dont le commerce nous parut aussi suspect que celui des fripiers.

Vingt pelotons de laine trouvés dans la maison de la nommée Marquise, où il était mort des gens de la dernière contagion.

Trente couvertures, onze ventrières de mulets, six tentes de campagne, cent trente-huit sacs vides et un sac plein de vieux cordages, trouvés dans la maison du nommé Villecroze, chez qui le propriétaire desdits effets était mort de la dernière peste.

Et vingt-deux balles ou ballots de hardes et linges appartenant à divers particuliers, et trois matelas trouvés dans la maison du sieur Cauvin, mort de la dernière contagion.

Dans sa tournée du 3 octobre dernier, il découvrit une quantité de vieilles hardes dans différentes chambres de la manufacture de cire du sieur de Lisle (au quartier de la Magdeleine) où il était mort quinze personnes de la dernière peste ; ces hardes ne valant pas la peine d'être désinfectées ils les fit brûler, du consentement et en présence des propriétaires.

Dans la visite du 10 du même mois, il fit porter au Lazaret toutes les hardes, linges et meubles susceptibles de la demoiselle George, qui étaient dans la bastide contaminée du sieur Mathallian, au quartier de St.-Just, dont la désinfection ne fut pas suffisamment prouvée.

Dans celle du 12, il y fit aussi porter toutes

les hardes, linges et meubles susceptibles de la bastide de François Roman, du quartier des Accates, dont la femme et les domestiques étaient morts de la dernière contagion.

Dans celle du 14, il fit pareillement porter au Lazaret, trois sacs remplis d'étoffes, trouvés dans la bastide de Suffren Pinatel, mort de la dernière contagion, au quartier de la Magdeleine.

Et une quantité de hardes, linges, meubles, effets et papiers trouvés dans la bastide du sieur Roustan (au quartier de St. Giniés) dont la femme est morte de la dernière contagion.

Dans celle du 17, il y fit porter tous les meubles susceptibles, hardes et linges trouvés chez André Carton, fripier, au quartier de St. Barnabé.

Six quintaux de coton en laine trouvés dans la bastide du sieur Lieutaud audit quartier, portés de la ville à la campagne, sans en justifier la désinfection.

Un coffre contenant un tour de lit et des habits dont la désinfection nous paraissait douteuse, appartenant à J.-Bte. Coupin, et à J.-Bte Boulanger, qui furent l'un et l'autre envoyés en quarantaine au Lazaret avec lesdits effets.

Dans celle du 22, il y fit aussi porter environ 200 quintaux de laine trouvés dans le magasin du sieur Ribier, manufacturier de drap au quartier d'Arenc, qui ne put en justifier la netteté.

Dans celle du 29, il fit pareillement porter plusieurs hardes et linges trouvés dans la bastide Jh. Comte, au quartier des Comtes, dont la netteté nous parut incertaine.

Dans celle du 30, il fit brûler plusieurs hardes trouvées cachées dans la terre, à côté de la bastide de Mouren au quartier d'Aigualades.

Dans la visite du 4 novembre, il fit brûler des effets susceptibles qui ne méritaient pas d'être désinfectés, lesquels furent trouvés dans un coffre au moulin de St. Victor au quartier du Rouet.

Dans plusieurs autres visites qu'il fit ensuite, il trouva deux bastidons non occupés au quartier de Mont-Redon, l'un appartenant au nommé Misserel, et l'autre à la nommée Leydette, où il avait un matelas, une couverture et quelques vieilles hardes et linges qui lui parurent suspects, et qu'il fit brûler sur-le-champ.

Il a fait faire aussi plusieurs parfums dans toutes les bastides où il y avait eu des morts ou des malades de la contagion, quoiq'elles eussent déjà été désinfectées.

Peu de jours après que nous eûmes ordonné tout ce qui concernait la recherche et la désinfection des habitations de la campagne, nous rendîmes au sujet des églises, chapelles, couvens et maisons claustrales qui s'y trouvent, l'Ordonnance qui suit.

De par le Roi.

Le Bailli de LANGERON, Lieutenant-général des armées du Roi, Chef d'escadre de ses galères, Commandant pour Sa Majesté dans la ville de Marseille et dépendances,

Ayant réglé par notre ordonnance du 25 de ce mois, que tous les Capitaines et Commissaires établis pour le service de la campagne, feront la visite de toutes les maisons ou bastides de leurs quartiers et départemens, pour voir si l'on n'y aurait point entreposé des marchandises venues d'Avignon et du Comtat, ou autres marchandises susceptibles sorties de cette ville de Marseille,

pour en éviter la désinfection ; et ayant différé la visite qui doit aussi par eux être faite pour le même sujet dans toutes les églises, chapelles, couvens et maisons claustrales du terroir de cette ville, jusqu'à ce que nous en eussions conféré avec M. l'Evêque, qui a consenti à ce que lesdits Capitaines et Commissaires fissent cette visite, nous ordonnons qu'ils y procéderont de la manière suivante :

1.° Les Capitaines et Commissaires ayant à leur tête l'Inspecteur de leur département, feront la visite et recherche dans toutes les églises, chapelles, couvens et maisons claustrales du terroir, avec la même exactitude que dans les maisons ou bastides des particuliers.

2.° Ils n'entreront dans aucune des susdites églises et chapelles qu'ils n'ayent avec eux le vicaire ou secondaire de ladite église, pour, en sa présence, faire la recherche et visite dont s'agit.

3.° Ils observeront la même chose lorsqu'il s'agira d'un couvent ou autre maison claustrale : ils n'y entreront point qu'ils n'ayent avec eux le supérieur, ou tel autre religieux que le supérieur jugera à propos de nommer, pour les accompagner dans cette recherche.

4.° S'ils trouvent dans ces endroits-là des marchandises venues d'Avignon et du Comtat, ou autres marchandises susceptibles transportées de Marseille, pour éviter la désinfection qui devait en être faite dans la ville, ils se conformeront aux articles 2 et 3 de notre dite ordonnance du 25 de ce mois, dont il leur a été remis à chacun un exemplaire.

5.° Supposé, comme nous venons de le dire,

que lesdits Inspecteurs, Capitaines et Commissaires trouvent dans lesdites églises, chapelles, couvens et maisons claustrales, des marchandises susceptibles, ils nous en donneront avis sur-le-champ et à M. le marquis de Mizon, pour ensuite être pris sur cela les informations nécessaires et les voies convenables pour faire punir les coupables de leur contravention, ainsi que le cas le requerra.

6.° Les Ecclésiastiques et Religieux qui se trouveront dans le cas de la quarantaine, la feront, les premiers dans leur maison et habitation ordinaire, et les autres dans leur couvent, qui dès lors seront consignés, sans qu'ils puissent recevoir leur subsistance que par des pourvoyeurs qui la leur porteront sans communiquer avec eux.

7.° Lesdits Inspecteurs, Capitaines et Commissaires porteront leurs soins et leur exactitude jusqu'à visiter (avec un ecclésiastique ou religieux, selon l'endroit où ils feront la visite) la sacristie, coin et recoin, coffres, armoires et toits desdites églises, chapelles, couvens et maisons claustrales dudit terroir, aussi bien que les caves et les endroits les plus cachés qui en dépendent; et en cas qu'ils y trouvent desdites marchandises susceptibles, ils nous en donneront avis, et à M. le Marquis de Mizon, après avoir exécuté ce qui est prescrit ci-dessus dans les 4, 5 et 6.me articles de la présente ordonnance, que nous ne ferons publier ni afficher, nous contentant d'en donner seulement un exemplaire à chacun desdits Inspecteurs, Capitaines et Commissaires que nous avons chargé de son exécution. Donné à Marseille, le 29 septembre 1722.

Signé le Bailly de LANGERON, et plus bas, par Mgr. MENETRIER.

Dans l'exécution de cette ordonnance, M. le Marquis de Mizon ne trouva que six caisses de livres, un sac plein de papiers et deux cassettes, de feu S.r Gilbert, prêtre, mort de la dernière contagion, qui avaient été entreposés dans le presbytère de l'église du Bon-Pasteur, au faubourg de Saint-Lazare, et qu'il fit porter au Lazaret.

Et pour parvenir à rendre la désinfection parfaite, éviter que rien n'en put être soustrait, nous crûmes nécessaire d'ordonner une visite dans tous les navires et bâtimens marchands qui sont dans le port de cette Ville, et nous choisîmes avec les sieurs Echevins, quinze capitaines de navire expérimentés, pour les charger de cette recherche en la forme prescrite dans l'ordonnance suivante.

DE PAR LE ROI.

Le Bailli de LANGERON, Lieutenant-général des armées du Roi, Chef d'escadre de ses galères, Commandant pour Sa Majesté dans la ville de Marseille et dépendances,

Nous ayant paru nécessaire d'ordonner une visite dans tous les bâtimens qui sont au Port de Marseille, pour savoir s'il n'y a point été porté des marchandises susceptibles, dans le dessein d'en éviter la désinfection, et l'intention du Roi étant que rien n'en soit excepté : après en avoir conféré avec messieurs de Barras et de Vaucresson, commandans et intendans des galères, chargés de la police dudit Port, et en être convenu avec eux,

Nous ordonnons aux Commissaires choisis pour la visite de tous les bâtimens marchands qui sont dans le Port de cette ville de Marseille (dont les noms et les destinations seront mis à la suite de la présente ordonnance) d'exécuter ce qui suit :

1.° Lesdits Commissaires iront visiter tous les bâtimens marchands qui sont dans ce Port, pour voir s'il y a des marchandises susceptibles qui y aient été entreposées afin d'en éviter la désinfection.

2.° S'ils reconnaissent des marchandises venues d'Avignon et du Comtat, ils s'informeront des nom et demeure du propriétaire de ces marchandises, et depuis quel tems elles auront été portées dans le bâtiment, pour nous en rendre compte, après qu'ils les auront fait porter au Lazaret, où elles feront une quarantaine complète.

3.° Avant que d'envoyer ces marchandises au Lazaret, ils auront soin d'y mettre une étiquette à chaque balle, ballot ou paquet qui en sera fait, laquelle étiquette sera par eux signée conjointement avec le propriétaire desdites marchandises; et ils mettront au-dessus de l'étiquette, Visite du Port, afin que l'on puisse les distinguer d'avec celles que l'on y aura porté de la ville et de la campagne.

4.° Ils observeront la même chose pour les autres marchandises susceptibles qu'ils trouveront dans lesdits bâtimens.

5.° Ils dresseront un état de toutes les marchandises qu'ils envoyeront au Lazaret, qu'ils signeront pour nous être remis, et un double aux Echevins.

6.° Ils envoyeront aussi audit Lazaret, toutes les personnes qui seront dans le bâtiment où ils

auront trouvé ces marchandises, pour y faire la même quarantaine, en observant de n'y point envoyer les gardiens, que M. le chevalier de Montrulieu, capitaine du Port, n'en ait été averti, pour y en faire mettre d'autres.

7.° Après que les personnes et les marchandises seront sorties du bâtiment pour passer au Lazaret, ils y feront aussitôt donner des parfums et les feront balayer et nettoyer en même-tems ; ensuite de quoi les nouveaux gardiens pourront y être établis.

8.° Ils demanderont aux Intendans de la santé les portefaix et les bateaux nécessaires pour le transport de ces marchandises au Lazaret.

9.° A l'égard des parfumeurs et parfums dont ils auront besoin, il s'adresseront aux Echevins pour en avoir.

Et pour l'exécution de la présente ordonnance, il en sera remis un exemplaire à chacun desdits Commissaires, auxquels nous enjoignons de s'y conformer. Donné à Marseille, le 1 octobre 1722.

Signé le Bailli de Langeron ; et plus bas pour Mgr., Menetrier.

Noms et destinations des Commissaires choisis pour la visite et désinfection des Bâtimens marchands qui sont dans le Port de Marseille.

MM. Jacob, Raphel cadet, Salarts, depuis la porte du Marquisat tirant aux Bernardines, 1.er, 2.me et 3.me rang, et les bâtimens en rade qui sont vis-à-vis de ce département.

MM. Giraud, Guerin, Paillet, depuis la porte du Marquisat jusqu'à la Pierre de marbre, ou fabrique de M. Fouquié, et les bâtimens en rade qui sont vis-à-vis ce département.

MM. Belleville, Gazinery, David, depuis la Pierre de marbre, au coin de Fouquié, jusqu'à la terre des Prud'hommes, et les bâtimens en rade vis-à-vis ce département.

MM. Rouvière, Consolin, Gautier aîné, depuis le coin de Reboul tirant à St.-Jean, tous les bâtimens jusqu'au dernier rang.

MM. Charles Curet cadet, Nuiratte, Ollivier; depuis le coin de Reboul tirant jusqu'aux Augustins, tous les bâtimens jusqu'au dernier rang.

Les capitaines des navires dénommés dans cette ordonnance s'acquittèrent de leur commission avec beaucoup d'exactitude, et firent des recherches, même dans les endroits les plus cachés desdits bâtimens; mais ils n'y trouvèrent rien de suspect ni de sujet à la désinfection, suivant les rapports par écrit qu'ils nous en remirent, et suivant ce que nous en avions appris d'ailleurs.

Toutes visites, recherches et perquisitions ayant ainsi été faites en tous lieux et sans exception ni réserve, dans la ville, dans le terroir et dans le Port; tout ce qu'il y avait de suspect de contagion, ayant été porté en quarantaine au Lazaret; et ce qui a été susceptible (quoique non suspect) mis à l'évent aux endroits les plus élevés et les plus aérés des maisons; ne s'agissant plus, pour consommer la désinfection générale, que de procéder à celle de toutes les marchandises susceptibles renfermées dans les 940 magasins qui avaient été scellés en exécution de notre ordonnance du 5 septembre dernier, nous rendîmes celle dont la teneur suit :

DE PAR LE ROI.

Le Bailli de LANGERON, Lieutenant-général

des armées du Roi, chef d'escadre de ses galères, Commandant pour Sa Majesté dans la ville de Marseille et ses dépendances,

Toutes les marchandises qui nous ont paru suspectes de contagion, ayant été portées au Lazaret, pour y être purgées en exécution de nos précédentes ordonnances, et les magasins qui ont été fermés et scellés en conformité de celle du 5 septembre dernier, étant les seuls endroits qui demandent à présent notre attention, pour accomplir la désinfection générale; quoique les marchandises qu'ils contiennent semblent devoir en être exemptes, celles qui avaient besoin d'être désinfectées, l'ayant été après la peste de 1720 et 1721, et aucune n'en étant sortie depuis ce tems-là, à cause de la cessation du commerce,

Nous ordonnons cependant, à tous les Commissaires généraux de se porter aux magasins de leurs départemens qui ont été fermés et scellés par notre ordre, et d'y exécuter ce qui suit:

1.° Ils léveront le scellé desdits magasins, conjointement avec le propriétaire, et ils en feront aussitôt l'ouverture en sa présence.

2.° Ils feront donner sur-le-champ des parfums dans les magasins dont les marchandises n'en pourront recevoir aucun préjudice, et ensuite ils les feront refermer pour laisser agir le parfum, et en reprendront les clefs.

3.° Ils y retourneront le lendemain matin avec le propriétaire, et y feront ouvrir les caisses, éventer les balles et ballots, et étendre toutes les marchandises susceptibles qui s'y trouveront; ensuite de quoi ils feront donner de nouveaux parfums, le premier n'ayant pu désinfecter que les emballages desdites marchandises, et immé-

diatement après ils feront refermer lesdits magasins et en reprendront encore les clefs.

4.° Le lendemain de ce second parfum, ils retourneront auxdits magasins avec le propriétaire et en feront ouvrir les portes et toutes les fenêtres pour que l'air puisse y entrer.

Ils les laisseront ainsi ouvertes pendant 40 jours, depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

Ils y établiront un homme de confiance approuvé par nous (et payé par le propriétaire) pour garder lesdites marchandises pendant le jour, et ce gardien n'abandonnera pas son poste que l'un des Commissaires généraux ne soit venu fermer lesdits magasins, qui doivent l'être tous les jours au soleil couché, afin que l'on ne vole rien au propriétaire pendant la nuit ; et lesdits Commissaires continueront d'en garder les clefs pendant tout le tems de la quarantaine.

5.° Tous les matins, durant cette quarantaine, lesdits Commissaires iront faire ouvrir les portes et les fenêtres desdits magasins pour y faire éventer les marchandises, et observeront pour leur fermeture ce qui est ci-dessus prescrit.

6.° Les gardiens iront régulièrement tous les matins avant le lever du soleil, à la porte des magasins dont la garde leur sera confiée, afin qu'ils s'y trouvent lorsque les Commissaires généraux s'y rendront pour en faire l'ouverture.

7.° Défendons auxdits gardiens, sous peine de la vie, de laisser entrerni sortir desdits magasins aucunes marchandises de quelque nature qu'elles soient, et sous quelque prétexte que ce puisse être, sans notre ordre par écrit ; et si le propriétaire desdits magasins est complice de la contravention faite par le gardien sur ce sujet,

il subira la même peine que ce gardien, et les marchandises seront confisquées au profit du Roi.

8.° Au milieu de la quarantaine desdites marchandises (déployées et étendues, comme il est dit ci-dessus) lesdits Commissaires généraux les feront toutes retourner de l'autre côté, ils feront ensuite fermer toutes les fenêtres desdits magasins, et donner un parfum en la manière susdite, après quoi ils en fermeront la porte sur-le-champ, et en reprendront lesdites clefs.

9.° Pendant le jour du parfum, ils pourront dispenser les gardiens de rester à la porte desdits magasins, puisqu'ils seront fermés ce jour-là.

10.° Le lendemain de ce parfum, ils iront à l'ordinaire avec le propriétaire faire ouvrir les magasins et toutes les fenêtres pour aérer lesdites marchandises. Le gardien observera ce qui lui est prescrit ci-devant, et lesdits commissaires généraux continueront de garder les clefs desdits magasins pour les venir fermer le soir au tems marqué ci-dessus.

11.° A la fin de ladite quarantaine lesdits commissaires généraux feront donner le quatrième et dernier parfum auxdites marchandises en la manière expliquée ci-devant; ils fermeront aussitôt les magasins et ils nous en remettront les clefs, pour être par nous rendues aux propriétaires, suivant les intentions du Roi.

12.° Comme il y a deux Commissaires généraux dans chaque département, ils s'entendront entr'eux, de manière qu'il y en ait toujours un qui fasse régulièrement la visite de tous les magasins de leur département, afin de voir journellement si tout ce qui est ordonné ci-dessus est bien exécuté.

13.° Si dans la recherche exacte que les Commissaires généraux doivent faire dans tous les magasins de leur département, ils y reconnaissent des soies et autres marchandises susceptibles, venues du Comtat d'Avignon, ils se feront représenter, par le propriétaire, les pièces justificatives du tems de leur entrée dans cette ville; et s'il paraît qu'elles y ayent été introduites depuis que la contagion est dans le Comtat (sans avoir été purgées au Lazaret) ils y feront porter, avec les précautions ordinaires, non-seulement toutes ces marchandises, mais encore celles qui se trouveront dans le même magasin, pour y être purgées, à l'effet de quoi les Echevins leur feront donner les corbeaux et tomberaux qui leur seront nécessaires pour charger et transporter ces marchandises audit Lazaret.

14.° Ils mettront une étiquette à chaque paquet, caisse, balle ou ballot des marchandises qu'ils envoyeront au Lazaret; ils signeront ladite étiquette conjointement avec le propriétaire desdites marchandises, ensuite de quoi ils en dresseront un état qu'ils signeront pour nous être par eux remis, et un double aux Echevins.

Et afin que personne n'ignore les intentions de Sa Majesté, expliquées dans la présente ordonnance, elle sera lue, publiée et affichée partout où besoin sera, et un exemplaire d'icelle remis à chacun desdits Commissaires généraux, pour s'y conformer.

Donné à Marseille, le 15 octobre 1722.

Signé le Bailli de LANGERON, et plus bas par Mgr., MENETRIER.

Quoique l'exécution de cette ordonnance fut très-pénible, les Commissaires généraux qui en

étaient chargés y travaillèrent avec tant de zèle et d'application que l'on doit aujourd'hui aux marchandises qui étaient renfermées dans ces magasins, la même confiance qu'on n'aurait pu leur refuser avant la contagion.

Cette désinfection générale étant finie, les différentes dispositions prescrites par nos ordonnances ayant été fidèlement suivies ; tout ce qui était susceptible et suspect dûment et exactement purgé, toutes les quarantaines de santé remplies, sans qu'il y ait eu personne dans la ville et dans le terroir atteint ni soupçonné du mal contagieux, pendant tous ces divers mouvemens, même parmi les désinfecteurs, crocheteurs et corbeaux employés au transport et étalage des marchandises, hardes et effets.

Le remuement considérable de meubles de toute espèce qui s'est fait le jour de St.-Michel dernier (1), le retour dans cette ville de toutes les familles qui s'étaient réfugiées à la campagne avec leurs effets, qu'elles y ont reporté et replacé, n'ayant produit aucun évènement fâcheux ni même équivoque.

Tous les hôpitaux qui servaient aux pestiférés, aux convalescens et aux quarantenaires, étant évacués et désinfectés depuis long-tems, et occupés aujourd'hui par les personnes que l'on en avait fait sortir lors de la contagion.

Les galères ayant repris leur poste ordinaire depuis le 25 octobre dernier, après avoir été désinfectées sous les ordres et par les soins de M. de Barras qui les commande ; M. de Vaucresson

(1) C'est le jour fixé pour l'entrée et la sortie des maisons à loyer.

intendant desdites galères, ayant pareillement donné les soins pour la désinfection des arsenaux et hôpitaux du Roi.

Toutes ces opérations variées de tant de façons et en tant d'occasions, et qui depuis plus de trois mois ont donné lieu à un mouvement continuel et général de tout ce qui s'est trouvé dans cette ville, s'étant fait avec tout le succès que nous pouvions désirer, le terroir se trouvant net de contagion depuis le 26 juillet, et la ville depuis le 16 août dernier; nous nous serions déterminés de faire lever la garde des portes, et de supprimer les billets de santé auxquels nous avions été obligés d'assujettir les habitans; et nous avons même rendu de très-humbles actions de grâces à Dieu du rétablissement de la santé publique par le *Te Deum*, que M. l'Évêque voulut bien faire chanter hier, dans son église cathédrale, à notre réquisition et à celle des sieurs Echevins.

Et attendu qu'il nous a été représenté par lesdits sieurs Echevins qu'il serait nécessaire, pour le bien de la ville et du commerce, de notifier notre véritable situation par un témoignage authentique,

Nous aurions fait dresser le présent acte déclaratif: nous étant rendu dans l'Hôtel-de-ville, cejourd'hui à huit heures du matin, le conseil assemblé, avec les sieurs Echevins, le Procureur du Roi de la police et orateur de la ville, tous les officiers municipaux et autres personnes employées pendant la contagion, et grand nombre d'habitans; nous en avons fait la lecture et publication, et ordonné (au requis desdits sieurs Echevins) qu'il sera remis et enregistré aux archives de la communauté pour faire pleine et

entière foi, et servir et valoir ainsi qu'il appartiendra; et avons signé avec lesdits sieurs Echevins et tous ceux qui se sont trouvés présens à ladite assemblée. A Marseille, le 1.er décembre 1722. Signé le Bailli de LANGERON (1); Moustier, Dieudé,

---

(1) Le 15 juin 1722, le Roi honora M. le bailli de Langeron de la charge de Lieutenant-général de ses armées, et le fit Commandant à Marseille, avec douze mille livres d'appointemens. Voici le Brevet et la Commission des deux nouveaux* grades dont cet Officier fut revêtu.

LOUIS, par la grâce de Dieu, etc. Désirant reconnaître les bons et importans services que notre cher et bien amé le sieur bailli de Langeron, maréchal de camp en nos armées, et chef d'escadre de nos galères, nous a rendus pendant longues années en diverses charges et emplois de guerre que nous lui avons confiés, tant sur terre que sur mer, et récemment en qualité de nôtre commandant en notre ville de Marseille, dont les habitans, long-tems accablés par tous les malheurs inséparables de la contagion, ne sont parvenus au rétablissement de l'ordre et de la santé que par le courage avec lequel il s'est livré à des travaux continuels pour leur conservation, par la sagesse de plusieurs réglemens, qui sont autant de preuves de sa capacité et de son expérience, et par la fermeté avec laquelle il les a fait exécuter; et désirant lui témoigner l'estime particulière que nous faisons de sa personne, et le mettre en état de nous servir de plus en plus utilement, nous avons résolu de l'honorer de la charge de l'un de nos lieutenans généraux en nos armées.

LOUIS, par la grâce de Dieu, etc. A notre cher et bien amé le sieur bailli de Langeron, l'un de nos lieutenans-généraux en nos armées, salut;

Les malheurs dont notre ville de Marseille a été accablée depuis que la contagion s'y est introduite, nous ayant fait connaître l'importance dont il est d'y établir un commandant fixe, qui par une application suivie, puisse veiller à ce qu'il ne s'y passe rien de contraire à notre service, à l'intérêt de l'Etat et au bien des habitans, nous avons cru ne pouvoir faire un meilleur choix que de Vous, pour la connaissance particulière que nous avons

Remusat, St.-Michel, échevins; Pichatty de Croissainte, procureur du Roi de la police et orateur de la ville; Estelle, Audimar, Lambert fils, le chevalier Dieudé, Caire, Catelin, J. B. Guieu, Gros, Aubanel, Gaspard Maurin, Balthasard Mille, S. Marlet, intendans de la santé; Constant, Aillaud, H. Grimaud, L. David, députés du commerce; Cordier, commiss. génér.; Luc Martin; Etienne Remusat, juge-consul; Magy, comm. génér.; Bruny-d'Entrecasteaux; François Garnier; J. B. André, comm. génér.; Lioncy, comm. gén.; J. B. Soucheiron; Laure; Vendecrus fils et Doenssen; Icard; Major; F. Marnier, comm. gén.; Sicard, médecin; Seren, comm. gén.; St.-Amand, comm. gén.; Bruny-d'Aigues; Fabre, comm. gén.; J. Vespin, c. g.; Michel, médecin; Estelle, comm. gén.; Guilhermy, comm. gén.; Lambert père, comm. gén.; Philipe Grimod, comm. gén.; Tarteiron; J. B. Rey; Rimbaud, Sabolin, capitaine d'infanterie inspecteur; Sieuve; Hou, Compian; Salomon; Roland, comm. gén.; Rostand, comm. génér.; Roux frères, comm. gén.; Auvelly, comm. gén.; Croizet-Monteaux, comm. gén.; Magalon, c. g.; Castellane, comm. gén.; Raimond, médecin;

---

de votre valeur, courage, expérience en la guerre, activité et bonne conduite, de votre fidélité et affection en notre service, dont vous avez donné des preuves dans les divers emplois de guerre, tant par terre que par mer, qui vous ont été confiés, et notamment dans le commandement que vous avez déjà exercé dans ladite ville, dont la conservation est due à tout ce que vous avez fait pour y rétablir l'ordre et la santé; ce qui nous donne lieu d'espérer que vous nous servirez plus utilement que personne dans ledit commandement.

A ces causes et autres, etc. (*Note de l'Editeur.*)

David, comm. gén.; Laurens, comm. gén.; Honoré Blanc, comm. gén.; Germain, comm. gén.; le chevalier de Castellane, capitaine d'infanterie inspecteur; Serre, comm. gén.; Costa, comm. gén.; Tiran, comm. gén.; Sallart, c. g.; Fabron, com. gén.; Gaspard-Nicolas Sollicoffre; Ch. Kick; Jn. Conrat; Sellon; Binder; Wetter, Carraire, comm. gén., J. Mallet, comm. gén.; L. Mane, comm. gén.; Jph. Routier, com. g.; Reynaud, comm. gén.; Seguier, comm. gén.; Ricard, comm. gén.; Casteau, capitaine d'infanterie inspecteur; Roboly, capitaine d'infanterie inspecteur; Seren, comm. gén.; Robert, médecin; Blaise de la Selle, comm. gén.; Philibert Arene, comm. gén.; Vernet, comm. gén.; Honoré Mane, comm. gén.; L. Guichard, comm. gén.; A. Demandols, comm. gén.; Denans, com. gén.; Bressier, comm. gén.; Marron, comm. g.; Colomb, médecin; Guitton; A. Beaussier; Flechon; Ricoulpe; Piquet; Routier; G. F. Piquet; Roucaute; Delfiguières; Sermet; J. Caire; Ripert; Bonnet; Clavier; Fisquet; Bouvignan; A. Bourguet; Ployart; Issautier; S. Vin; Paillet; Gazelle; Piscatory; Boisson; Novis; Amiol; Cablat; Ganteaume; Roubeaud; Devoult; Ricard; Boucher; Serre; Verguiny; J. Aulanier, chirurgien; J. Raymond; Coste, chirurg-; Cesar Dalmas, Charles de la Tour, Bouquet, Carle, Lance, Bazon, Louis Dalmas, Nicolas Dalest, Nicolas Boismortier, Jacques Charreiron, Jean Meiffret; chirurgiens.

Enregistré aux archives de la communauté de cette ville de Marseille, par nous secrétaire et archivaire de ladite communauté, Signé Capus.

Fin du premier Volume.

TABLE DES MATIÈRES

Contenues dans le premier Volume.